AFFAIRE
DU
19. AOÛT
1820.

NOTES
SUR
LES DÉBATS.

B
9004

CHAMBRE DES PAIRS

BIBLIOTHEQUE DU SENAT

SÉNAT
R.F.

S0000000235272

3FPM142

3FRM142

1043

142

900 k

1

Conspiration

Du 19. aout 1820.

Notes

Sur les Débats qui ont eu lieu devant la Cour des Pairs, pendant les audiences des 7. 8. 9. 10. 11. 12. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 28. 29. 30. 31. Mai. 1.er 2. 4. 5. 6. 7.e Juin 1821.

Recueillies par J. A. Deroste,
Greffier assermenté près le Tribunal de 1.re
Instance du Departem.t de la Seine, &
Secretaire du Parquet de la Cour des Pairs.

Audience du 7. Mai 1821.

La Cour se réunit à midi.

On procède à l'appel nominal des nobles Pairs : 164 sont présents.

Le Greffier donne lecture de l'acte d'accusation.

Audience du 8. Mai.

La Cour se réunit à midi.

Appel de M.M. les Pairs.

Le Greffier lit l'ordonnance relative aux Contumaces et les procès verbaux de publication et affiche de cette ord.ce

M.r le Procureur g.al requiert que par un seul et même arrêt il soit statué tant à l'égard des accusés présents qu'à l'égard de ceux absents.

La Cour se retire pour délibérer et rend un arrêt ainsi conçu:

Audience du 9. Mai.

La Cour se réunit à midi.

On procède à l'appel nominal; le seul pair qui soit absent est M. le Duc de Cazes. M.r le Président annonce que la maladie de sa femme l'avait obligé la veille de quitter la séance avant la fin.

M.r le Procureur Général a la parole et présente à la Cour l'exposé des faits.

Après cet exposé, le Greffier donne lecture de la liste

des témoins à charge, et de celle des témoins à décharge.

Le 1.er témoin est introduit, décline son nom et prête serment. Un incident s'élève: Un avocat prétend établir que le témoin Petit est un dénonciateur; M.r le Procureur g.al réplique: Etat la différence qui existe entre la dénonciateur et le révélateur.

La séance est levée après ces discussions.

Audience du 10. Mai.

1.er Témoin
Petit (edme)

La Cour se réunit à midi.

N.ta avant la déposition de ce témoin une discussion — s'élève entre les avocats et M.r le Procureur général relativement à Petit que l'on veut présenter à la Cour comme dénonciateur. M.r le Proc.r g.al soutient qu'il est révélateur. M.r de Vatimesnil discute ce point de droit.

Le 1.er témoin est introduit et fait la déposition suivante.

„ Le 15 août 1.er j'étais dans une chambre à la caserne à „ S.t Denis; un voltigeur vient me prévenir que deux bourgeois „ me faisaient demander. Je descendis, le Sergent de planton „ à la porte du quartier, me dit que ces deux bourgeois m'attendaient „ chez Henry traiteur; je m'y rendis de suite, et j'y trouvais „ Gaillard et Robert vêtus en habit bourgeois. „ ils m'invitèrent à prendre un verre de vin avec eux, j'acceptais „ et me mis à table. Ils me demandèrent si j'avais servi. „ Je répondis que oui. Ils me dirent qu'ils me soutenaient pas „ que j'étais un brave; que j'étais bien connu. que M.r Delaverdure „ avait donné de bonnes notes sur mon compte: „ mon cher „ Petit votre fortune militaire est faite nous n'avons plus „ rien à vous cacher; Vous êtes franc et loyal mon Cher, „ bientôt il y aura un changement de Gouvernement et nous „ serons tous très heureux.

Ils me dirent ensuite que s'ils me connaissaient mieux ils m'en diraient davantage, et m'invitèrent à dîner pour

le lendemain en m'engageant à amener Vidal, mais non Valentin. Ils partirent en me donnant rendez vous chez Lasbarrières

J'allai trouver Vidal et lui rendis compte de ce qui venait de m'être dit, puis j'allai chez mon Colonel auquel je racontai tout — Il me donna une lettre qu'il me chargea de porter au Général Ducos Fosquet. Ce dernier me fit quelques questions, et me dit: Demain je t'enverrai un officier en 1/2. Solde à qui tu pourras tout dire et qui se chargera de tout.

Le lendemain 16 — je me rendis avec Vidal chez Lasbarrières. Robert et Gaillard n'y étaient pas; mais je les vis à leur fenêtre. nous montâmes dans leur chambre d'où nous partîmes bientôt pour nous rendre au Grand Turc. Chemin faisant ils me dirent: „nous avons passé une bien mauvaise „nuit; nous croyions être vendus. Lasbarrières nous avait dit que tu était un gredin de Royaliste. Il y avait à l'auberge du grand turc 10 ou 12 couverts préparés. On se mit à table Robert, Gaillard, moi, Vidal, deux adjudans de la légion du bas Rhin et des Sergents majors que je ne connais pas.

Deux officiers, dont un habillé en vert, accompagnés de Nautil auquel il manquait deux doigts. Ce dernier dit qu'il était bien aise de voir les Sous Officiers de la Garde en bonne intelligence avec ceux de la Meurthe.

On but à la Santé de l'indépendance et de la liberté.

Les adjudans du bas Rhin ne parlèrent pas.

Nautil avait demandé du vin de bordeaux.

Nautil vint s'asseoir auprès de moi et me dit: il s'agit seulement d'un changement de Gouvernement; quel bonheur quand nous nous promenerons ensemble bras-

dessus bras dessous au jardin des tuileries ; il me dit encore qu'un seul particulier avait souscrit pour 500. mille francs qu'on avait des munitions, de l'artillerie ; que des officiers de mon régiment étaient gagnés, que trois faubourgs de Paris devaient se joindre à eux et fournir chacun 6,000. hommes. il me promit le grade de Capitaine ; je répondis que c'était bientôt gagné.

Nantil se retourna vers la table et dit amusez-vous bien et sortit, après avoir fait signe aux adjudants qu'ils étaient chargés de payer la Dépense.

Vidal et moi manifestâmes le désir de nous retirer en disant que nous étions de semaine. nous prîmes d'abord la route de S.t Denis, puis rentrâmes par un autre chemin dans Paris, et nous allâmes rendre compte au Général Ducoet Losquet — nous retournâmes ensuite à S.t Denis et rendîmes également compte le soir à notre Colonel.

Le 17. Août Chenard vint me trouver à S.t Denis il était porteur d'une lettre de M.r Ducoet Losquet : je lui dis tout ce que je savais. nous allâmes à l'auberge du Grand Cerc ; les adjudans n'y étaient pas ; j'écrivis à Robert et Gaillard.

Robert vint seul ; me demanda quel était ce bourgeois qui m'accompagnait ; je lui répondis que c'était un Officier à la 1/2 ~~bide~~ taste.

La Conversation commença en parlant de campagne militaires. Chenard dit à Robert : tout ce que l'on dit nous conté, ce sont des enfantillages. Robert lui répliqua la chose est bien certaine : je voudrais pouvoir vous en dire davantage ; le pilotte me l'a défendu — Cet entretien

avait lieu Sur le boulevard où était Survenu Gaillard. Le Pilotte arriva lui même en cabriolet. On dit voilà le Capitaine Nautil. Ce Dernier me dit; voilà deux gredins de mouchards qui vont à la barrière pour tâter nos jeunes gens, allez-y.

J'y allai avec Gaillard, je leur parlai, ils S'éloignèrent. quand je revins Nautil me dit: „ à vous la main pour chasser ces gens là. J'en ai beaucoup, mais ce ne Sont pas de ceux là. La Conversation continua entre Chenard et Nautil; ils parlaient Campagnes — Chenard lui dit: il n'y a rien de certain. Nautil répondit: la chose est décidée, Si vous „ me Dénonciez cela n'empecherait pas la chose de réussir et vous, vous iriez par loin.

Nautil tira de Sa poche un portefeuille bien garni Sur lequel il écrivit le nom de Chenard, et dans lequel nous apperçumes quelques billets. Nous témoignâmes notre Surprise. Ce n'est rien, dit Nautil, un Seul particulier a Souscrit pour 500 mille francs. il m'offrit ensuite Vingt Napoléons de 20. francs, en me disant qu'un Sous officier n'étant pas riche, je devais accepter; que c'était un mois de Solde de Capitaine. Je refusai. Nautil S'éloigna en disant qu'il Se rendait à la réunion. J'allai avec Robert et Gaillard jouer au billard et nous nous Séparâmes.

Nautil m'avait parlé de M^r. Delaverderie, il m'avait dit que c'était un bon b..... qu'il devait me parler bientôt et commencer en me demandant De ses nouvelles de mon Epouse. Il me demanda encore Si M^r. Delaverderie et M^r. Sutteau m'avaient déjà parlé;

8

Jalui répondis que non, mais quils avaient lair de
sourire lorsquils me rencontraient.

Le 17. ou le 18. dans la Salle du rapport, le Soir Mr.
Delaverderie, étant avec Mr. Butteau, me Souhaita le bo
jour et me demanda en effet comment Se portait mon
épouse et Si javais de la famille; jalui répondis que ou
et que cela nétait pas nécessaire quand on nétait pas rich
Cela viendra me répliqua Mr. Delaverderie. Ensuite il
ma dit quil devait y avoir un changement de gouverne

Mr. Butteau ne disait rien et ne faisait quapplau
Mr. Delaverderie moffrit un verre deau de vie, jaccepta
Arrivés en face du Café des quatre Saisons, il apperçu
Mr. Bernardel Sur le Seuil de la porte, et me dit
nétonne pas de la, Voilà ce lâche de Bernardel.

Mr. Delaverderie me demanda de nouveau Si je
voulais de largent, mengagea à donner à dîner aux autre
Sous officiers du régiment – il mén cita plusieurs, me dit
que beaucoup dofficiers étaient dans le complot, et me
nomma mon Capitaine et mon Sous lieutenant.

En passant devant les fenêtres de Mr. Delachaux, je
dis à Mr. Delaverderie: Voilà un homme qui a beaucoup de
confiance en Nous: il me répondit: il est trompé, il est
cuit et beaucoup dautres. Javais oublié de parler de ce fait

Il me dit ensuite que lon avait appris par le télégraph
que le piémont était en insurrection, que la Russie était
en révolution, que le Roi était déchu.

Je lui observais que Sil y avait en France une révolution
les alliés y rentreraient, il me répondit que lon était
Sûr de Vincennes où était le brave Erogoff.

Du 10. Mai.

Robert — Je ne m'attendais pas qu'un Sous Officier de la garde Royale se permettrait de pareilles fausstetés. Il en impose de plus de 3/4. Je le jure sur l'honneur.

Il dit que j'ai fait venir du Vin de macon : Cela est faux. Il dit que j'ai prétendu Sortir du meme régiment que lui : Cela est faux. — Je ne lui ai pas affirmé qu'il y aurait un changement de Gouvernement ; je lui ai dit seulement que le Capitaine Nantil m'avait dit de lui dire qu'il y aurait un changement de Gouvernement. — Il ajoute des phrases, il change les miennes ; il n'est pas permis de prêter un Serment pour venir se laver dans le Sang des malheureux.

Nantil il est vrai m'a remis les noms de cinq Sous officiers et m'a envoyé avec Gaillard à S.t Denis en me chargeant de leur dire qu'il devait y avoir un changement dans le Gouvernement.

Gaillard — Il est vrai que le Capitaine Nantil m'a dit, Vous accompagnerez Robert à S.t Denis, il a les noms de cinq Sous officiers que je connais. — On n'a parlé que de choses vagues — On n'est pas d'accord sur le nombre de Couverts il n'y en avait que Six.

Le 17. sur le boulevard je n'ai pris aucune part à la Conversation. — J'ai vu à la vérité dans la bourse de Nantil 10- ou 15. pièces de 20. francs.

Robert — Il prétend aussi que je lui ai dit que Lasbarrieres m'avait dit qu'il était un gredin de Royaliste ? cela est faux.

---

1. de M.M. les Pairs — Petit et Nantil ont-ils parlé seuls et bas ?

Robert — Je n'ai entendu que ces mots ; Vous seriez un monstre si ....

Gaillard — Je n'ai rien entendu.

1. Noble Pair — Robert persiste-t-il à nier qu'il ait parlé à Petit d'un changement de Gouvernement ?

Robert — Je lui ai dit que Nantil m'avait chargé de le lui dire

Gaillard — Confirme la réponse de Robert.

1. de M.M. les Pairs — Dans quel but Robert croyait-il que Nantil l'avait chargé de porter cette nouvelle ?

Robert — Nantil m'avait dit le connaître

M.r le Président à Petit — L'adjudant Gaillard est-il arrivé sur le boulevard après ou avant Nantil ?

Petit — Je ne m'en souviens pas.

M. le Président à Petit — Vous rappellez-vous la conversation qui a eu lieu à S.t Denis chez le m.d de vin henry ?

Petit — Robert m'a dit que bientôt il y aurait un changem.t de gouvern.t

M. Le Président — Qui vous porta à aller chez votre Colonel ?

Petit — Parce qu'il me dit que le changement de Gouvernement était certain et que la famille Royale devait s'en aller

---

Robert — Je n'ai pas parlé de la famille Royale.
Il n'a pas bu à la Santé de la liberté et de l'indépendance
Je ne connais le nom de pilotte que depuis mon arrestation.
Le Cap.ne Nantil a demandé du vin de Bordeaux ; il n'y en avait pas ; on en a apporté du meilleur que celui que nous buvions. Nantil n'a porté aucune Santé : Le Lieutenant de planton à la barrière qui accompagnait Nantil est m.r Bailly.

M.r le Président — Petit, connaissez vous Nantil avant le dîner du Grand turc ?

Petit — Non, M.r

---

1. De M.M. les Pairs — Qu'entendaient Robert et Gaillard par un changement de Gouvernement ?

Gaillard — Un changement de Ministère.

Robert — Et moi de même.

M.r le Procureur g.al — Puisque Robert prétend qu'il n'attachait aucune idée aux mots de changement de Gouvernement, pourquoi a-t-il reçu 300. francs pour faire boire la troupe et acheter de la Serge pour les Drapeaux ?

Robert — avoue avoir reçu cette Somme de Nantil, mais dit qu'elle lui a été remise le 18 au Soir en sortant de chez le Sieur Chenard — qu'il l'avait fait boire et lui avait tenu contre la famille Royale des propos qu'il n'ose répéter. et que c'est le lendemain matin qu'il l'a rendue à Nantil, en lui disant que sa conduite était affreuse ; que Nantil lui demanda s'il était fou, lui dit que l'affaire aurait lieu le Soir même ; qu'il s'en alla et ne retourna au quartier que le lendemain matin.

Il avoue encore que les premières ouvertures faites par Nantil remontent à la fin de Juillet, mais il dit qu'alors Nantil ne lui a tenu que des propos vagues : que peu de jours après dans la rue Nantil lui en parla encore sans suite. qu'à quelques jours de là dans sa chambre, il lui dit que ce changement serait une belle chose.

Enfin Robert avoue encore que des menaces lui ont été faites par Nantil dès le 10 — ou le 12 — mais il prétend ne pas se rappeller en quels termes.

2.e Témoin

Vidal — Dépose : Le 15. août dernier vers deux heures de l'après-

midi, deux adjudans de la meurthe habillés en bourgeois vinrent demander Petit à la caserne à St. Denis.
Vers 4. heures Petit m'apprit que ces deux adjudants lui avaient dit qu'il allait y avoir un changement de gouvernement aller aussitôt en rendre compte au g.al Dumault notre Colonel.

Le 16 - je me rendis avec Petit chez Lasbarrieres débitant de tabac ; ces messieurs n'y étaient pas ; nous les appercumes à la fenêtre de leur quartier, nous nous y rendimes, Robert vint au devant de nous, et nous conduisit dans sa chambre, où se trouvaient sept ou huit personnes ; il ne fut question de rien dans cette chambre. nous nous rendimes à l'auberge du grand Turc ; le couvert était préparé pour 10 - ou 12. personnes. Lorsque l'on fut échauffé par le vin on parla de la conspiration. Un officier en bandoulier entra dans la chambre et dit : « Je suis bien aise de voir les Sous - officiers de la garde en bonne intelligence avec ceux de la légion.

Nantil arriva : ces messieurs dirent voilà le pilotte.
Il demanda du vin de Bordeaux. Nantil et Petit causèrent ensemble et moi avec Gaillard.
Nantil se tournant vers moi me dit : « pour vous il est inutile que je vous parle, vous avez la figure d'un vrai libéral. La moitié de la police est pour nous nous voulûmes nous retirer ensuite chacun de notre coté.

Le 17 - je ne fus pas à Paris.

Le 18 - je me rendis chez Lasbarrieres où je trouvai Gaillard, Delamarre, Robert, et d'autres S. officiers dont j'ignore les noms. — alors, je crois que

c'était Gaillard, me proposa à Dîner.
Ces Messieurs parlaient bas, je demandai ce que c'était.
Je leur dis que j'étais obligé de retourner à St. Denis, et je les invitai à venir Dîner avec moi.

Gaillard y vint avec un adjudant du bataillon nommé Sculfort. — nous prîmes un cabriolet et il ne fut question de rien pendant la route.
pendant le Dîner Gaillard et moi nous parlions du complot, Sculfort écoutait et ne disait rien.

Je sortis sous prétexte d'aller chercher un cigare, sur l'escalier je demandai à Gaillard quel était cet homme (Sculfort) qui nous écoutait sans répondre. Je rentrai et m'adressant à Sculfort je lui dis que depuis une heure il nous écoutait sans rien dire; qu'il connaissait notre secret, et qu'il fallait qu'il s'expliquat — Je pris mon chapeau et mon épée, et je lui dis d'en faire autant.
alors Sculfort me dit; je en sais plus que vous; la Légion doit marcher sur Vincennes; je veux aller faire ma malle.

Mais, dis je, que sera ton du Roi?
Gaillard me répondit: il faut du sang!
Je lui dis: je me suis par dans le cas de porter la main sur mon Roi.

Gaillard répliqua, ni moi non plus, Sculfort fit la même réponse.

Un bourgeois qui arrivait de Paris, nous demanda ce que nous faisions là, nous dit qu'il y avait des patrouilles de Gendarmerie. — nous nous séparâmes.

Le 19. à cinq heures du matin je me rendis à la Caserne Popincourt pour trouver Sculfort. nous allâmes

dans une auberge où nous bûmes du vin blanc : Il y trouvait beaucoup d'officiers ; je ne me rappelle que celui de Mr. Brodart que j'entendis prononcer.

A la fin du déjeuner Mr. Bredart dit qu'il voulait faire remplacer, il ne le put pas.

Nous allâmes ensuite à la Courtille pour chercher Modewyck, nous ne le trouvames pas — nous fûmes chez Lasbarrieres. — Gaillard m'invita à Diner, j'acceptai pendant le Diner un Sergent que je ne connais pas, vint et dit « tout va bien ; je quitte les officiers, ils sont tous contens et font sauter les bouchons.

Nous allâmes au Café ; un adjudant des côtes du nord survint et dit, nous sommes perdus tout est découvert.

Vidal interpellé par M. le Président s'il reconnait les accusés Bredart et Modewyck, répond qu'il ne reconnait ni l'un ni l'autre, mais qu'il a entendu nommer Modewyck.

M. Le Président — Témoin Vidal, le 16 au Diner du grand Turc, quel a été le Sujet de votre conversation avec Gaillard?

Vidal — Nous causions toujours des moyens qu'on prenait pour le Complot.

Gaillard — Le témoin se trompe il était à table entre Jacob et Herzog.

M. le Président — que s'est-il passé à l'arrivée du Capitaine Nantil ?

Vidal — Quand le Cap.ne Nantil est arrivé on s'est levé et ces messieurs ont dit Voilà le Pilotte : Nantil a dit je suis bien aise de voir des Sous officiers de la

garde avec ceux de la légion ; il demanda du vin de bordeaux et lon but à la Santé de la liberté.

Gaillard avoue que lon a dit Voilà le pilotte, mais nie la Santé portée.

M. Le Président. — Quel était le sujet de votre entretien avec Gaillard lors du dîner à St. Denis le 18. août ?

Vidal. — Pendant le dîner, Gaillard et moi nous entretenions du complot — Sculfort ne disait rien — je sortis pour chercher un cigare : en rentrant je dis à Sculfort : vous ne dites rien ! „je suis mécontent ; vous pourriez nous trahir ; je pris mon chapeau et mon épée et lui dis d'en faire autant — Gaillard me dit : si tu succombes je te remplacerai. Dans l'escalier Gaillard m'avait dit, qu'il fallait absolument le faire parler.

Je n'ai rien entendu de la conversation de Nantil et Petit. mais ce dernier m'a déclaré que Nantil lui avait dit que 22 - légions, la Gendarmerie et la moitié de la police leur étaient dévouées. que le Piémont était en insurrection, et que le Drapeau tricolore était arboré aux frontières.

Je me rappelle seulement que Nantil a dit ; vous n'avez pas besoin de sortir de vos rangs ; veillez seulement vos officiers.

En allant au grand Turc ils nous dirent, (je crois que c'est Gaillard) qu'ils avaient eu de l'inquiétude de s'être ouverts à nous.

M. Le procur. gal — Le 16 - lors du dîner m'expliqua-t-on par à Vidal ce que c'était que le pilotte ?

Vidal — On me dit qu'il y en avait un dans chaque Légion, que c'était celui qui était chargé des affaires. Je ne puis me rappeler qui me dit cela.

1. De M.M. les Juges — Qu'entendait-on par chargé des affaires ?

Vidal — C'était relativement au complot.

1. De M.M. les Juges — Pourquoi Vidal qui voulait tout révéler à ses chefs s'exposait-il à être tué dans le duel qu'il proposait à Sculfort ?

Vidal. — Je savais bien qu'il ne viendrait pas ; je voulais le faire parler.

3e Témoin Chenard. — Me. Sarquin avocat ayant témoigné le désir que Chenard fut entendu immédiatement après Petit et Vidal, Mr le procureur g.al déclare qu'il ne s'y oppose nullement. En conséquence Chenard introduit déclare ses nom, prénoms dit qu'il est Capitaine en reforme, attaché présentement et depuis 10 mois à la police militaire.

Me. Dumont avocat demande s'il ne serait pas convenable que la Cour fut avertie de la qualité de Chenard qui a fait des dénonciations.

Mr. le procureur g.al déclare ne pas insister pour que ce témoin soit entendu, et s'en rapporte à la sagesse de la Cour.

La Cour se retire pour délibérer.

L'audience est ensuite reprise, et Mr. le Président déclare que la Cour a décidé que le Témoin Chenard serait entendu.

Chenard. — Comme depuis 9 mois les faits ne sont plus bien présens à ma mémoire, je prie la Cour de vouloir bien

Jen référer à mes Dépositions écrites, et m'interroger là Dessus.

M. le Président — Ce n'est ni par voie de témoignages écrits, ni par voie d'interrogatoire que Loi doit procéder, mais par voie de Dépositions orales; recueillez vos Souvenirs.

Chénard — Dépose: à l'époque où déjà l'autorité militaire était instruite qu'il existait un commencement de Conspiration, elle me fit venir et me donna ordre de me transporter à St. Denis auprès du Sr. Petit Sergent major du 2e. Régiment de la garde. — J'y allai avec une lettre de Mr. Ducoet Losquet que je remis à Petit: nous nous rendîmes à l'auberge du grand Cerf, où nous nous trouvâmes parler au jardin de la Meurthe. nous leur écrivîmes. Robert vint Seul, me dit qu'il était question de faire un changement de gouvernement: de proclamer Napoléon 2. et de détrôner le Roi. nous allâmes Sur le boulevard extérieur, Nantil arrive. „Il me dit qu'il y avait déjà „plusieurs insurrections; que le Drapeau tricolore était „déjà arboré à Vitry.

Je vous nomme, ajouta-t-il, chef de Bataillon au nom de Napoléon 2. Il écrivit ensuite mon nom et mon adresse Sur un agenda volumineux qu'il tira de sa poche, et où mon nom put à peine trouver place.

Le lendemain Sur mon invitation Robert vint dîner chez moi. — Le lendemain 19 avril vers 7 heures et demie du matin j'allai chez Nantil qui me dit: „la Conspiration éclate ce Soir; vous aurez une des „Compagnies de la légion de la Meurthe; nous marcherons

„ au Chateau ; en cas de mon Succès, nous nous réunirons
„ sur la route de Vincennes ; nous aurons des gardes du Corps
„ vous savez ce que vous avez à faire.

Je lui demandai le nom des chefs, il m'écrivit les noms de trois généraux sur un papier dont j'ai fait le dépot.

1. De M. M. les Pairs — Nommez-les !

Chénard — Lafitte et Merlin. Le 3e Nautil ne crut pas nécessaire de l'écrire parceque, me dit il, j'étais un enfant de la révolution et que je devais le connaitre.

Plusieurs Pairs — Son nom !

Chenard — C'est M. Delafayette.

Sur interpellation Chenard dit „ il y avait dans mon secretaire une tabatière sur laquelle était le portrait de Bonaparte, comme il se trouve des pièces de 5 francs à cette effigie ; je l'ai montré il est vrai à Robert, mais en lui disant seulement connaissez vous cela ?

Je n'ai point cherché à entraîner Robert ni à l'encourager. Je ne voulais et ne pouvais provoquer, cela était trop éloigné de mon Coeur.

Demande — Quel était votre but en montrant cette tabatière à Robert

Chenard — Je voulais gagner sa confiance.

Sur interpellation Chenard — Je jure sur mon ame et conscience que je n'ai jamais prononcé qu'avec respect le nom du Roi.

Mr. Barginn — Chenard, dénonciateur selon le témoin Petit, n'a-t-il pas dit qu'il ne voulait pas servir des J. f. comme cela !

Chenard — Je jure que non.

Petit interpellé — Je me rappelle par ce propos, mais Chenard a témoigné de la répugnance à servir.

---

1. De M. M. les Juges — Pour quel motif aviez vous engagé Robert à dîner chez vous?

Chenard — Quand Nautil nous quitta sur le boulevard, il me dit il faut voir ces messieurs.

Robert était arrivé le 1.er, Gaillard ensuite, Nautil en 3.e

M.e Villon Barrot — D'après ses déclarations le témoin Chenard a avoué qu'il devait faire partie de l'exécution; en ce cas, qu'il nous donne des détails sur cette exécution?

Chenard. — Nautil m'avait dit de me transporter à la légion de la manche, qu'il devait en prendre le Commandement, et me donner une Compagnie des Nobles. que nous marcherions sur le Chateau.

M.e Routhier — A quelle époque Chenard a-t-il connu Nautil?

Chenard — J'ai connu Nautil à la même époque que Robert et Gaillard. / Ce doit être le 17. Août.

Audience du 11. Mai.

4.e Témoin.

C.el Drouault.

Le C.el Drouault — Dépose: Le 15. août dernier, j'étais chez moi, Petit Sergent major de mon régiment que j'ai toujours connu pour un brave et loyal militaire, est venu me dire que deux bourgeois l'avaient fait demander par un voltigeur; il se rendit chez le nommé Henry m.d de vin et y trouva ces

deux bourgeois qui lui dirent qu'ils étaient au jeu aux
Sous officiers dans la légion de la meurthe, et qu'il leur
avait été désigné comme un brave par un officier de
son régiment lieutenant de grenadiers, grand, blond
ayant de petites moustaches. La conversation s'engagea
ils lui dirent qu'il était question d'un changement
dans le Gouvernement ou de Gouvernement; ils lui
donnèrent rendez-vous pour le lendemain chez
Lasbarrieres,

Petit vint me faire part de tout; j'écrivis à
Mr. le Comte Ducos et Lesquet; Petit fut porteur
de ma lettre. à son retour il me remit une autre
lettre de Mr. Ducos et Lesquet, qui m'autorisait à lui
accorder toute permission nécessaire afin de suivre et
connaître l'affaire.

Le lendemain Petit et Vidal allèrent au rendez-
vous, où ils trouvèrent Robert et Gaillard, qui les
conduisirent au grand Turc; Chemin faisant on avait
parlé de la conspiration; dix ou douze couverts étaient
préparés.

Petit m'a dit qu'étant à table il est arrivé un
Officier et un bourgeois; que ce dernier fut salué du
nom de pilote et témoigna sa satisfaction de voir les
Sous officiers de la garde réunis avec ceux des légions.

Robert ou Nantil dit à Petit, que c'était Mr. —
de la verderie qu'il avait désigné et qu'il y avait seize
Officiers du régiment sur lesquels on comptait.

Le lendemain Petit me dit que la conspiration avait
beaucoup de consistance, que l'on comptait sur Vincennes

Dans l'après midi du 17. Robert ou Nantil avait dit à Petit, que m.r Delaverderie lui parlerait et commencerait par lui demander des nouvelles de sa femme.

M.r Delaverderie dit à Petit que le Piémont était en insurrection; que le Drapeau tricolore était arboré aux frontières; il lui cita les nommés Trogoff, Cochet, Vilmejoune et Buteau, ce dernier qui était présent ne disait rien et avait l'air d'approuver.

M.r Delaverderie et Buteau allaient fréquemment à Paris, le jour, la nuit, sans permission.

Petit m'a dit encore que passant avec M.r Delaverderie devant le logement de M.r Delachaux, il lui avait dit: Voilà un brave officier qui a confiance en vous, et que Delaverderie lui avait répondu, il est trompé, il est cuit comme beaucoup d'autres.

Il m'a dit de plus que m.r Delaverderie lui avait offert de l'argent: et que Nantil lui avait dit que l'on marcherait sur les tuileries pour y arborer le Drapeau national.

---

1. de M.M. les pairs — Au témoin: Pouvez vous préciser quant et combien de fois l'accusé Buteau a découché sans permission?

Le Témoin — Je ne puis le dire.

Buteau — insiste pour que le témoin s'explique à ce sujet et prétend n'avoir jamais découché.

Le Témoin — Si vous n'avez pas découché, j'ai eu tort de le dire, mais M.r Delachaux me l'a dit; au surplus je ne l'affirme pas.

5e Témoin 22

Soulfort. — Dépose : j'avais été invité à Dîner par le Boulanger de la Légion nommé Dellier demeurant à St. Denis, j'invita Gaillard à m'accompagner ; Vidal se trouvait avec lui vint avec nous ; C'est Vidal qui a payé la voiture ; arrivés St. Denis, Vidal ne voulut pas entrer chez ce boulanger, pa que, dit-il, il lui avait frustré un bon de 80. livres de pain

Le boulanger avait Dîné : Vidal nous mena Dîner avec lui à la maison blanche.

Vidal et Gaillard parlèrent de complot. je ne disais rien : Vidal et Gaillard sortirent : un quart d'heure apr lorsqu'ils rentrèrent, Vidal me dit „Nous connaissez mo opinion, nous ignorons la Votre ! il faut tirer tirer l'épé pour me tirer de là, je dis je n'en sais peut être plus que v

Le lendemain matin à la Caserne nous bûmes la goute : je retournai au quartier, au bout d'une heu je revins, puis je quittai de nouveau Vidal pour aller à la Théorie, après quoi j'allai à la nouvelle France.

Sur interpellation le témoin dit : pendant le Dîner St. Denis Vidal et Gaillard causaient ensemble et ils disaient : qu'il devait sous peu y avoir un changement de Gouvernement.

Si j'ai dit, que je ne savais peut être autant qu'eux c'était pour me retirer d'avec un homme qui ayant frustré un bon chez un boulanger, pouvait être capable d'autres choses.

Le lendemain en rentrant au quartier, je vis le S.r Vidal descendant de Voiture, et lui dis, nous allons boire la goutte

Modenyck et Bredart ne mont parlé de rien.

Gaillard — Sur interpellation dit : Seulfort à St. Denis a dit : je suis pressé : je dois retourner à mon Corps : en cas d'événement je dois faire ma malle : j'en sais plus que vous.

6e. Témoin

Henry (alexis) Déposé : Etant en garnison à Courbevoye je fus invité par Charpenay sergent de la légion de la meurthe à me rendre à Paris le 17. août.

En arrivant à sa Caserne, un Sergent qui se trouvait à la porte, me demanda mon nom, et me dit : je vous attendais. il me conduisit au café. Depierris et Charpenay y vinrent peu de tems après ; ils me conduisirent dans leur chambre, et me demandèrent comment je me trouvais dans le régiment : Depierris dit au Sergent d'aller commander le Dîner à l'auberge du grand Turc ; j'accompagnai le Sergent. Depierris, Charpenay et deux Sergents du 5e. régiment de la garde arrivèrent bientôt : on dina : on se donna des poignées de mains qui figuraient des doubles N. — Hautil ne vint pas à ce Dîner : on chanta une chanson à la louange de Bonaparte.

Dans la chambre, Charpenay m'avait dit : il est question de remettre Napoléon sur le trône : je pris cela pour une plaisanterie. On avait montré des petits aiglons : ils avaient dit, nous avons des Chevaux, des pièces de canon, Vincennes va se rendre à nous : à la fin du Dîner, l'on dit que l'on était sûr de réussir.

Après le Dîner, Depierris et Charpenay nous reconduisirent jusqu'aux Champs Elysées, et là, ils me

21

dirent, tenez vous prêt, en arrivant vous pourrez que votre habit de Caporal et prendre celui d'officier.

pendant le dîner, ils me donnèrent l'aigle dont j'ai fait le dépot, en me disant gardez cela, c'est un signe que tu seras des notres.

M. le Procureur g.al — Par qui était signé le billet dont vous avez parlé

Le Témoin — Par Charpenay. le voici.

Charpenay auquel ce billet est représenté, le reconnu pour être de lui.

1. Pair. — Qui a donné l'aigle au témoin?

Le Témoin — Un jeune sous-officier de la meurthe dont j'ignore le no

Le témoin sur interpellation examine chacun des accusés de la légion de la meurthe et déclare qu'il connait par parmi eux le Sous officier qui lui a donné l'aigle.

Depierris — Interpellé de s'expliquer sur ces faits, les nie tou et déclare qu'ils ont seulement dit qu'ils avaient pe ce que la paix se fit sitôt.

Il déclare encore que lors de ses précédents interr=toires il était troublé, et qu'il a dit beaucoup de choses qui ne sont pas vraies; mais que c'est maintenant qu'il dit la vérité.

7.e Témoin.

Bernard — Dépose: En août 1820, Depierris vint à Courbevoie j'étais alors en garnison: nous primes un verre de vin ensemble; il m'engagea à aller le voir à Paris.

Deux ou trois jours après, le 15 ou le 16, je reçu

une lettre par laquelle il m'invitait à Dîner pour le lendemain. Je vis Petit dans la cour ; je lui fis part de la lettre que j'avais reçue et il me dit avoir reçu lui même une pareille invitation.

Le lendemain nous vinmes à Paris à la caserne de la nouvelle france. Charpenay y était. Je trouvai également Henry caporal de mon régiment. On but de la bière. un Sergent de mon régiment et un fourrier étaient là : Henry partit pour aller faire préparer le Dîner ; nous restâmes avec Depierris, et peu après nous nous rendimes au Grand-Turc, où nous bûmes en attendant que le Dîner fut prêt : nous nous mîmes à table au nombre de 7., on Dina : après avoir bu, on chanta, d'abord des chansons militaires, et des chansons qui n'étaient pas à chanter. un Sergent tira de sa poche un aigle. Je Dis à Petit que j'avertirais par me faire arrêter.

M. le Président — Quelle propos a t'on tenu pendant le Dîner ?

Le Témoin — On n'en a tenu aucun ; un Sergent a tiré de sa poche l'aigle qui a passé de main en main.

J'ignore ce qu'est devenu cet aigle.

Depierris — Quelles sont les chansons qu'on a chantées ?

Le Témoin — Ces chansons parlaient de Bonaparte. — C'est après ces chansons que l'on s'est émancipé de quelques paroles.

8e Témoin.

Petit. (pierre) — Dépose : Le 15 ou le 16 août, j'avais une permission pour aller à Paris ; je rencontrai Depierris, nous bûmes un verre de vin ; à mon retour je le rencontrai encore ; nous bûmes bouteille. trois jours après je reçus une lettre de Depierris qui m'invitait à aller à Paris le lendemain. J'allai au rendez-

– Nous avec Bernard qui avait aussi été invité. Nous nous rendîmes à la Caserne de la nouvelle France, on b de la bière, puis on alla à l'auberge du grand Turc, nou étions 6. ou 7. Depierris, Charpenay, Bernard, Henry un Sergent de la légion de la meurthe et moi ; pend le Dîner, j'ai vu paraître un aigle de jugulaire que embrassait : il paraissait que l'on regrettait le temps pas Messieurs, dis-je, Croyez vous que nous soyons venus ici pour nous faire arrêter ! peu après nous nous Séparâmes

Le Témoin — Sur interpellation dit : en entrant dans la chambre de Depierris, j'y trouvai le Caporal Henry qui était arri avant nous : je n'y ai entendu tenir aucun propos.

M. le Président — A l'auberge, a t-on chanté ?

Le Témoin — Oui, moi j'ai chanté la Chanson : plus on est de fous plus on rit

Le Témoin — Sur interpellation, J'ai vu rouler cet aigle et je l'ai v embrasser par les uns et par les autres.

9e Témoin.

Jacob. — Dépose : Le 16 août je fus, ainsi que mon camarade Berkog, invité par les adjudans de la légion de la meurth l'invitation était Signée de Gaillard : nous nous rendîmes à leur Caserne où nous trouvâmes Robert et Gaillard en Descendant de leur chambre nous rencontrâmes deux Sergents majors de la garde ; nous allâmes à l'aube du grand Turc ; Six couverts étaient préparés. pend le Dîner, deux personnes entrèrent ; une d'elle demand du vin de Bordeaux ; celle Vêtue en habit bourgeois s'assit auprès de Petit et causa à voix basse avec lui

un Pair — A tout bu à l'indépendance et à la liberté ?

Le Témoin — On n'a porté aucune santé.

un Pair — A tout appelé cet individu le Pilote ?

Le Témoin — Je ne l'ai pas entendu.

Petit (idem) — Sur interpellation dit : On a bu à la santé de la liberté, de l'indépendance et à celle des Cravel.

Vidal — Interpellé sur le même fait déclare ; On a bu à la santé de l'indépendance et de la liberté.

Jacob — Je n'ai rien entendu de semblable.

10e Témoin

Herzog — Déposé : Aucun des accusés que je connais ne m'a parlé d'une conspiration : je suis allé avec Jacob, Gaillard, Robert et deux Sergents majors de la garde dîner au grand Turc : il ne s'y est rien passé de nouveau ; pendant le dîner, deux personnes survinrent : l'une d'elles était en habit bourgeois : On l'appelait Capitaine ; j'ai su depuis que c'était le Capitaine Nautil : il demanda du vin de Bordeaux, il n'y en avait pas ; il dit, je suis content de vous voir en bonne intelligence ensemble : il alla se placer auprès du Sergent-major Petit : il lui parla, après lui avoir serré la main : On n'a porté aucune santé.

On n'a pas parlé de Pilote : Nautil a serré la main de Petit avec lequel il paraissait très intime.

Audience du 12. Mai.

11e Témoin.

Salliet — Déposé : Vers neuf heures du matin, un Caporal me

remit un billet signé Gaillard qui m'invitait à dîner
lendemain je me rendis au Grand turc vers 6. 1/2 ou
7. heures du soir.

On me dit de chanter. Je le fis.

Petit et Vidal se retirèrent, et nous aussi.

Ce doit être le 16. ou le 17. août.

Le dîner était fini quand j'arrivai.

Je vis dans cette auberge Petit, Vidal, Gaillard, Robert
et 2. ou 3. sous officiers dont je ne sais par les noms.

Je n'ai entendu tenir aucun propos.

Les trois sous officiers m'ont dit qu'ils n'avaient pas
dîné là.

M. le Président — Interpelle Gaillard de s'expliquer sur cette déposition.

Gaillard — J'ai pu inviter Salliet à venir dîner avec moi, mais
je ne m'en souviens pas, cela arrivait bien souvent entre M.
les sous officiers.

Salliet — Le témoin Vidal s'est trompé; il a déclaré que le 19
étant allé dans un café j'étais venu annoncer que tout
était découvert et que nous étions perdus: j'ai seulement
dit qu'il y avait un piquet commandé dans ma légion
je ne prétends pas incriminer le caractère de Vidal M
mais il a donc une mémoire bien perfide!

M. le Procureur g.al — Rappelle que tous les témoins et les accusés doivent
s'exprimer avec décence et modération &c

Vidal — Salliet a dit tout est perdu ou tout est découvert, il
vient de commander un piquet.

Salliet — Cela est faux, je le jurerais sur la tête de mon père.

12e Témoin.

Eichmann — Dépose : Un Dimanche, je crois, Gaillard et Robert Sont venus Dans mon auberge. — ils m'ont Demandé un endroit à part en me disant qu'ils allaient venir Diner et qu'ils Seraient trois ou quatre. Ils Sortirent pour aller chercher à la caserne le Sergent major Petit ; peu D'instans après ils Sont revenus, Sont entrés Dans la chambre que je leur avais préparée, et m'ont Dit D'envoyer Petit lorsqu'il arriverait.

Ils ont Diné ensemble et m'ont payé ; je n'en Sais pas plus.

1. pair — Demande à Robert : Si lorsqu'il S'est rendu à S.t Denis, Rantil lui avait promis De lui rembourser la Dépense qu'il pourrait y faire ?

Robert — Rantil ne m'en avait pas parlé.

M. le Président — Est-il vrai que vous ayez Demandé une chambre particulière ?

Robert — Je ne m'en Souviens pas.

Gaillard — même réponse.

13e Témoin

Rabus — Dépose : Je ne Sais rien Du tout.

M. le Président — Y a-t-il eu Dans votre auberge Deux Diners De S. officiers les 16 et 17 août ?

Le témoin — Oui, M.r, mais je ne Sais ni les noms Des S. officiers ni les jours ; je connais les jeunes gens qui venaient chez moi, mais pour autre chose, je ne Sais rien Du tout.

Robert — C'est à Sa femme que j'ai payé le repas.

14e Témoin.

Dme Rabin — Dépose : Je connais Robert et Gaillard, ils fréquentaient mon auberge.

Un jour, que je ne puis préciser, ils sont venus dîner à la maison avec plusieurs autres S. officiers ; il y avait 6- ou 7- couverts. le soir il est survenu quelques personnes, mais je ne puis donner aucun détail. On a chanté ; je ne puis dire quelles chansons.

Le premier dîner a été payé le lendemain 15 ou 22=

On m'avait dit que s'il se présentait un Capitaine je devais le laisser monter.

un Juré — Quel est le Sous officier qui avait fait au témoin cette recommandation ?

Le témoin. — Je ne sais lequel, je ne m'en rappelle pas.

Robert et Gaillard sont interpellés et soutiennent que ce ne sont pas eux.

Charpenay. — Le témoin voudrait-il bien déclarer dans quelle Chambre a eu lieu le dîner du 17, et si cette chambre, qui était ouverte, n'était pas près de celle des Officiers ?

Le témoin — Cela est vrai.

15e Témoin.

Lasbarrieres — Dit, je ne sais rien.

M. le Président — Rappelez votre mémoire : avez vous entendu les Sous officiers de la légion de la meurthe tenir quelques propos dans votre boutique ?

Le témoin — Aucun.

M. le Président — Pour quel motif aviez vous engagé Robert et Gaillard à se défier du sergent major Petit en leur disant qu'

était un grand Royaliste.

Le témoin — Je l'ai par dit cela : je ne pourrai pas le dire : je n'ai jamais eu aucun sujet de me plaindre de Petit ; au contraire il m'a rendu des services et je l'ai pu le calomnier.

M. le Président. Avez vous dit au moins à Robert et à Gaillard que Petit était un Royaliste ?

Le témoin — Je n'ai tenu aucun propos.

16e. Témoin

Bachelier. — Dépose : Je n'ai eu de rélation qu'avec le Capitaine Nautil qui logeait chez moi.

Je voyais venir tous les jours chez lui, son Sergeant major, son fourrier et des musiciens.

J'y voyais rarement venir des bourgeois ; seulement j'en ai vu dans les derniers temps.

M. Nautil n'était point dans l'opulence, car il ne pouvait me payer ce qu'il me devait.

Environ huit jours avant son départ, il m'a remis 150. francs parceque la veille je lui avais déclaré formellement que s'il ne me payait pas je ne pourrais le garder chez moi.

M. le Président — Demande au témoin s'il reconnait les accusés Dumoulin, et Bérard pour les avoir vus venir chez Nautil ?

Le témoin — Je ne reconnais aucun de ces Messieurs.

M. le Président — Nautil sortait-il fréquemment ?

Le témoin — C'était un homme triste : dans les derniers jours il sortait plus fréquemment qu'auparavant.

un Juré — Du 15 au 18 août avez vous remarqué que des agents de police rodaient autour de votre maison ?

Le témoin — Je n'ai remarqué personne.

un Juré — Quel jour, pour la première fois, des agents de police militaire ou civile se sont-ils présentés au domicile de Nautil ?

Le témoin — Je ne puis le dire : j'étais absent de Paris ; lorsque je suis arrivé ma femme m'a dit que vers quatre heures elle était montée dans sa chambre pour lui demander s'il voulait dîner et qu'il lui répondit : non, je veux me reposer ; vous me garderez mon dîner. que ce fut le même soir à 8. heures qu'on vint pour l'arrêter.

un Juré — Connaissez vous quelqu'un de votre nom dans les environs de Béfort ?

Le témoin — Non, je n'y connais qui que ce soit.

17e Témoin

Mme Vve Bachelier — Dépose : Le Capitaine Nautil logeait dans ma maison il me nous payait pas exactement ; peu de jours avant son départ il m'a payé 150 francs à compte sur 160. qu'il me devait. il venait chez lui beaucoup de monde principalement des musiciens de son corps ; comme il était capitaine de musique, on en faisait presque tous les jours chez lui. Je n'ai pas remarqué si ma maison était surveillée.

Ce fut le Samedi 19. vers 11. heures du soir qu'un Comre de police s'est présenté dans ma maison pour arrêter Nautil.

La police a passé la nuit dans la maison.

M. Nautil n'était pas rentré

M. le Président — A quelle heure Nautil est-il Sorti de chez lui le Samedi 19 ?

Le témoin — Ce jour vers deux heures d'après midi il était revenu dans sa chambre : j'y montai, et lui demandai s'il voudrait dîner une heure plutôt, c'est-à-dire à 4. heures. il était sur son lit, et me dit qu'il voulait se reposer et ne dînerait qu'à 5. heures.

Vers quatre heures et demie il est Sorti et n'a plus reparu.

un Juré — Nautil avait-il beaucoup d'argent au moment où il vous a remis les 150 f ?

Le témoin — C'est par à moi qu'il a payé, mais à mon mari.

Dr. Bachelier — interpellé sur le même fait répond : il m'a apporté ces 150. francs en argent parceque je lui avais déclaré que je ne pouvais pas le garder plus longtemps s'il ne me payait pas.

un Juré — Demande à la Dame Bachelier s'il y a plusieurs issues à sa maison.

La Dme. Bachelier — Il n'y a qu'une seule porte ; il n'y a pas de portes.

Le 19. au Soir les officiers de police se tenaient dans ma Cuisine de manière à ce que personne ne pouvait entrer ni sortir de ma maison Sans être apperçu par Eux.

un Juré — Nautil découchait-il ?

Le témoin. — M. Nautil rentrait habituellement à 10. ou 11. heures du Soir, jamais plus tard ; il n'a découché qu'une seule fois dans les derniers temps ; il mangeait avec nous, mais il manquait quelquefois.

18e. Témoin.

Martin (claude) — Déposé : Je n'ai pas remarqué les personnes qui allaient chez le Capitaine Nautil : j'étais par chez

lui Continuellement ; j'y venais le matin, j'y retourna
Jaus la journée, jamais je n'ai entendu aucune
conversation relative à Ses mouvements.

Le 19. Aout entre 6 et 7 heures du soir j'ai vu passer le
Capitaine Nautil devant la porte du quartier, il était
vêtu en habit bourgeois et portait un chapeau rond, j
ne l'avais pas revu depuis le matin entre 10 et 11 heur
qu'il était sur son lit et avait l'air troublé par la perd
de son portefeuille et de sa bourse ; je les cherchai, le
trouvai et les lui rendis. la bourse pouvait contenir de
5 à 6 Cents francs en or. Je n'ai pas vu ce que contenait
le portefeuille, je ne l'ai pas ouvert.

Le Témoin — Sur interpellation. — à 7 heures le 19, lorsque j'ai
vu le Capitaine Nautil devant la porte du quartier,
ses favoris n'étaient pas coupés et il avait ses habillem
Ordinaires.

Quand quelqu'un venait chez le Cap.ne Nautil
je n'étais pas toujours là, j'entrais et je sortais.

un Juré — Le témoin Martin s'est-il apperçu que le capit.ne
Nautil était surveillé par la police ?

Le Témoin — Je ne m'en suis pas apperçu.

Seulement un jour que je ne puis pas préciser 8. ou 15
jours avant notre Départ de Paris, un homme se présen
après son Départ le Cap.ne Nautil me demanda si je le témo
Connaissais. je répondis que non : Le Cap.ne Nautil m
Dit cependant vous devez le connaitre il est devoué
pays ; c'est le Colonel Viriot qui a commandé les
partisans.

Le Témoin — Sur interpellation.

Je ne reconnais pas MM. Dumoulin, Berard, Delaverderie, Trogoff, Mouchy, Sauset, Mallent pour les avoir vu venir chez le Capitaine Nautil : j'y ai vu venir quelquefois soir l'Adjudant Robert.

Jamais le Capne Nautil ne m'a envoyé porter aucune lettre au Bazard.

Me Parquin. — J'ai quelques raisons de croire que le colonel Viriot est attaché à la police civile, civile ou militaire : je prie Mr le président de vouloir bien en vertu de son pouvoir discretionnaire faire appeler le Colonel Viriot.

M. le Président. — Le pouvoir discretionnaire appartient au Président seul ; je Délibérerai dans ma Sagesse si la présence de ce témoin peut être utile aux débats et à la manifestation de la vérité.

un Pair — Je le conteste et je demande que le Colonel Viriot soit appellé.

un autre Pair — Demande que Chenard soit confronté avec Martin.

Chenard est absent on l'envoie chercher.

19e Témoin

M. Langier Villars

le Témoin discrétionnaire.

Déclare : J'ai déjà dit n'avoir eu aucun détail des antécédents de la Conjuration.

Le 17. Août à 10 heures du soir je fus appelé au Conseil des Ministres : on m'y donna connaissance d'une déclaration du Sergent major Petit qui désignait le Capne Nautil et plusieurs officiers et S. officiers de ma légion

comme participant au complot. Je demandai de sui
l'arrestation des individus désignés. Les ministres
sans doute par des motifs de haute considération,
m'ont défendu de les faire arrêter : j'ai reçu l'injonct
de me faire appeler le cap.ne Nantil. On exigea
ma parole d'honneur ; je la donnai.

un Pair — Vous eut-il été possible de faire arrêter Nantil

Le témoin — Je l'aurais pu dès le 18, mais cela m'avait été défen

un autre Pair — Le Colonel a-t-il au moins pris quelques précaution
pour assurer l'arrestation de Nantil ?

Le témoin — On m'avait enjoint de ne prendre aucune mesure qui
put faire connaître que Nantil était l'objet d'une enquête
particulière. Ce Capitaine est venu au Corps le 26
Juin 1816 avec une nomination particulière du
ministre : il rentrait alors des prisons de Russie
il n'avait aucun instinct militaire, il était léger, très
indiscret ; il n'avait que de demi-connaissances, aucune
influence au Corps. C'est pour cela que je lui avais donné
la Direction de la musique ; je ne croyais pas qu'un tel
homme put être l'objet d'une surveillance spéciale de
ma part.

~~~

J'ai commandé pendant cinq ans la légion de la
meurthe, elle n'a jamais été dans l'indiscipline.

~~~

Le témoin — Sur interpellation répond : le 17. août je reçus un billet
de M. le Comte de Rochechouart ; j'allai chez lui, il
me dit qu'il me conduisait au Conseil des ministres
en route il me dit. Colonel il y a une conjuration. Des

adjudants Sous officiers, un adjudant major, un Capitaine nommé Nantil y prennent part

Arrivés au conseil, on lut ainsi que je l'ai déjà dit, la déclaration de Petit : je demandai l'arrestation des inculpés : la chose me fut défendue parceque cette arrestation partielle pourrait nuire au plan concerté pour découvrir les ramifications.

Le témoin — Sur autre interpellation — Le 19. Août vers 6. heures du soir, deux agents, l'un de la police civile l'autre de la police militaire sont arrivés chez moi à une demi-heure de distance : ils se sont trouvés ensemble et ont essayé — d'exécuter les ordres dont ils étaient porteurs.

L'agent de police militaire était un chef de Bat.on l'agent de la police civile m'est inconnu. il me savait par l'adresse de Nantil car il me la demanda et je la lui donnai.

Malgré les recherches que j'ai pu faire je n'ai trouvé dans ma légion, aucune trace de commencement de mouvement.

En sortant du conseil des ministres il était tard. le Vendredi 18. Sous prétexte de l'inspection qui allait avoir lieu, j'ai fait retirer les pierres à feu et la poudre, mais seulement les pierres en barils ; les soldats avaient conservé les pierres qu'ils avaient dans leurs Gibernes.

un Pair — Demande à la Dame Bachelier si le 19. août vers 6. heures du soir quelqu'un est venu chez elle pour demander le Cap.e Nantil ?

La Dme Bachelier — Répond : qu'elle ne s'en souvient pas.

Martin confronté à Chenard ne le reconnait pas pour l'avoir vu venir chez Nantil.

Chenard — Lorsque le 19. aout vers 7. heures du matin je me rendis chez Nantil, je fus surpris de le voir parler librement devant son domestique qui était occupé a arranger des effets dans une malle ; Nantil me répondit : cet homme sait tout vous pouvez parler librement.

Je ne puis reconnaitre ce domestique.

Quand j'arrivai chez Nantil il y avait dans sa chambre deux personnes que je ne connais pas.

Je travaillais sous les ordres de Mr. Ducoet Lesquet, je rendais les renseignements que je pouvais recueillir à Messieurs les Marechaux assemblés.

Je ne suis allé qu'une seule fois chez Nantil

Dumoulin — M. le Président, j'ai examiné la figure de Chenard je le reconnais pour l'avoir vu souvent à la bourse, et je me rappele que lors des troubles du mois de Juin il fut un de ceux qui, se mélant aux groupes qui s'y formaient, paraissaient approuver les mouvements populaires, et affectait de donner du tabac dans une tabatière sur laquelle il y avait le portrait de Bonaparte.

Chenard — Jamais je ne suis allé à la Bourse.

C'est à l'état major de la garde que je fesais mes rapports.

Lorsque le 19. au matin j'entrai chez Nantil il y avait deux ou peut être trois personnes ; une d'elles partit, je causai confidentiellement avec Nantil

Survinrent un ou deux Cabriolets contenant chacun une ou deux personnes ; Nantil dit, C'est trop de

monde à la fois. Je me retirai = Je ne sais par qui est entré chez Nantil.

Chenard — Sur interpellation.

Je ne suis par resté chez Nantil, parcequ'il était urgent que je prévinsse de Suite l'autorité que l'exécution était fixée au soir même.

Martin. — Il est venu chez le Capne. Nantil le 19. au matin 2. ou 3. personnes en bourgeois et à pied.

Jne. Bachelier — Je ne me rappèle par du nombre de personnes qui le 19. au matin sont venues chez Nantil; il y venait beaucoup de monde; je n'ai par remarqué de Cabriolets.

Chenard — Sur interpellation

On devait me remettre une des Compagnies des 8. officiers nobles qui devaient être arrêtés, et la légion devait se porter au Chateau sous le Commandement de Nantil.

Témoin.

Jpho. Valade — Déclare: Le 19. aout entre 8. et 9. heures du soir, j'ai été appelé à la Préfecture de police par M. le comte Anglès. lorsque j'y arrivai, il y avait beaucoup de monde chargé d'opérations relatives à cette affaire. J'ai été expédié le dernier. Vers 10 heures je suis parti de la Préfecture avec l'officier de paix Dabasse 2. gendarmes et 2. inspecteurs: En arrivant au Domicile de Nantil, j'ai fait une perquisition en vertu du mandat dont j'étais porteur; j'ai pris toutes les mesures nécessaires et je

Commissaire Discrétionnaire

suis resté dans la maison jusqu'au lendemain midi.

Peu après mon arrivée, Mr. le Préfet me transmit une lettre de Mr. de Rochechouart portant que si Nantil n'était point chez lui il serait peut être au Bazard; j'y allai vers minuit après avoir laissé dans le domicile de Nantil deux hommes sûrs.

Arrivés au Bazard, tout était clos; je frappai plusieurs fois: le portier tout endormi vint en chemise m'ouvrir la porte. Je lui demandai si le Cap.ne Nantil était dans la maison: il me répondit que le Colonel Sauset y logeait seul: je ne vis aucune lumière dans l'appartement; je me retirai.

Mon mandat ne portait par ordre de faire perquisition au Bazard.

un Pair — Le mandat de perquisition portait-il l'adresse de Nantil?

Valade — Oui.

un Pair — Pourquoi n'avez vous pas laissé quelqu'un de vos agents à la porte du Bazard?

Valade — Je n'avais pas reçu d'ordre de faire garder cette maison.

Audience du 14. Mai.

A midi la Séance est ouverte.

Mr. le Procureur général demande à faire une interpellation au témoin Martin. il est absent.

Il demande à en faire une au témoin Laugier Villars.

D: Lorsque vous fûtes appelé au Conseil des Ministres

la défense qui vous fut faite fut-elle particulière à Nantil ou générale.

Langier Villard — J'ai déjà dit à la noble Cour qu'interrogé au Conseil des ministres sur ce que je savais de la Conjuration, j'avais déclaré que rien n'était parvenu à ma connaissance; après qu'il m'eut été donné lecture de la déclaration du sergent major Petit je demandai l'arrestation de tous les inculpés de mon Corps: la défense fut générale à tous les inculpés.

M. le Procureur g.al — Connaissez vous quels furent les motifs qui déterminèrent les ministres à vous faire une semblable défense?

Langier Villard — Je crois déjà avoir eu l'honneur de déclarer que l'on daigna me dire, que par des motifs de haute considération on me défendait de faire arrêter aucun des inculpés dans la crainte que des arrestations partielles ne fussent nuisibles.

M. le Procureur g.al — Le témoin s'était-il apperçu du mauvais esprit qui depuis quelque temps régnait dans son Corps?

Langier Villard — C'était une suite des troubles de Juin.

Le 16. Août je n'avais aucune pensée.

Le 17. le 18. le 19. Je savais, je ne pouvais pas agir.

On donna Ordre à la légion de quitter Paris.

à Soissons j'ai séjourné, l'agitation était au comble parmi les Officiers à cause des événements recents: arrivé à Avesnes tout rentra dans l'ordre.

un Pair — N'a-t-il pas été fait un rapport au témoin par un Officier qui, ayant été accusé de calomnie fut destitué?

Le témoin — Depuis le 24 Juin cet officier ne fait plus partie du Corps: il ne m'a fait aucun rapport.

un Pair — Pourquoi cet Officier a-t-il été réformé?

42

Le témoin — Pour un fait de simple discipline militaire, et non pour un fait politique.

M. le Procureur gal. — Antérieurement au 19. août, n'était-il pas à la connaissance du témoin que des officiers manifestaient hautement et dans des lieux publics des sentimens contraires au Gouvernement ?

Le témoin — J'ai déjà rendu compte de ce fait.

En mai, je savais qu'il y avait une divergence d'opinion qui cependant admettait la régularité du Service.

J'avais défendu à mes officiers sous peine de destitution de s'occuper de politique. Nous revinmes à Paris les officiers suivant l'usage se réunirent dans des pensions pour y prendre leurs repas.

Un sous lieutenant, bon officier, dévoué au Roi se présenta un jour à la table, on lui dit qu'il n'y avait pas de place pour lui ; il insista, se plaça et demanda la cause de ce refus : d'abord personne ne répondit, puis un officier prenant la parole dit „ je me charge de la réponse : On ne veut plus de vous à cette table. J'ai fait les préparatifs d'un duel entre ces deux officiers je l'empêchai ; j'appelai l'officier qui avait porté la parole ; il témoigna du repentir ; il fut renvoyé au Dépôt bientôt après un duel eut lieu entre un officier et le témoin qui sera entendu ; un nouveau duel eut lieu à St. Denis entre les mêmes officiers qui se blessèrent légèrement réciproquement ; j'interdis, je punis à droite et à gauche ; à les entendre tous deux avaient tort la chose en resta là mais les ressentimens devinrent extrêmes : je dois rendre justice à Mr. Dugon, il montra

plus de modération, mais un jour dans un Dîner à l'Ecole milit.e, s'étant exprimé avec inconvenance sur le corps entier des officiers, la totalité des officiers réclama ; le Ministre fit justice : le témoin en rentrant dans ses foyers eut 24. heures pour manger ses juges ; je n'ai eu aucun rapport.

M. le Procureur g.al — N'est-il pas à la connaissance particulière du témoin qu'avant le 19. août des officiers de son régiment professaient publiquement des principes et des intentions contraires au service du Roi et à la fidélité qu'ils devaient observer ?

Le témoin — Je persiste dans ma précédente réponse.

C'est moi qui ai désigné le Bazard.

Me. Rumilly — A quelle époque le témoin a-t-il fait un rapport sur le Bazard ?

Le témoin — Le 17. août à 10. heures du soir au Conseil des Ministres.

un Pair — Au conseil des Ministres le témoin a-t-il déclaré que des officiers de son corps se réunissaient au Bazard ?

Le témoin — Je n'ai pu désigner tous les officiers qui fréquentaient cet établissement : je ne connaissais que Nantil pour y aller.

O'dillon Barrot — Le Colonel a-t-il déclaré comme fait positif ou comme ouï-dire que les officiers de sa légion fréquentaient le Bazard ?

Le témoin — Je désignai de moi même le Bazard comme ouï-dire mais sans connaissance particulière : je citai ce lieu comme un Café où l'on se réunissait pour parler de politique.

Je ne puis pas affirmer si c'est moi qui le premier désignai le Bazard, ou si déjà l'on m'en avait parlé : je ne puis préciser cela.

O'dillon Barrot — insiste sur son interpellation.

Le témoin — Je généralisais cette question en disant : que sans doute ils se réunissaient dans un lieu ouvert très tard comme les Cafés ; je croyais qu'au Bazard c'était comme au Café.

un Paid —— Le témoin a paru croire et a dit que les réunions de ces officiers avaient lieu à une heure avancée.

Le témoin —— Des rapports que j'ai reçus depuis m'ont appris que des officiers de mon régiment se réunissaient à des heures avancées dans des cafés et d'autres lieux.

un Paid —— Combien d'officiers sont ils sortis de la légion ?

Le témoin —— Trente. c'est beaucoup. le ministre a prononcé dans sa sagesse : il m'a fait l'honneur de me consulter.

Le Procureur g.al —— Claude Martin, vous avez dit qu'il venait assez fréquemment quelques officiers chez Nantil ; que vous ne pouviez en reconnaître qu'un seul ; persistez vous dans cette déclaration ?

Martin —— Je ne l'ai vu qu'une seule fois mais, ainsi que je vous l'ai dit, le Capitaine Nantil m'en a parlé à plusieurs reprises. il y est venu 8. ou 15. jours avant notre départ.

21.e Témoin
C.te de Letourville
témoin Discrétionnaire

Déclare : Les dispositions de l'ensemble de la légion m'ont parues bonnes.

Les individus ont eu des opinions.

Au mois de Juin les officiers ont montré un Zèle extraordinaire.

D'après leurs opinions ils tenaient des discours, n'est pas défendu d'avoir des opinions, ils faisaient leur devoir il y avait une animosité résultant de la différence d'opinions, qui ne nuisait pas au Service.

nous ne pouvions pas savoir ce que les officiers faisaient hors du quartier.

M. le Président —— Les officiers ou sous officiers rentraient ils quelquefois

ivrer ?

Le témoin — Cela arrivait, mais on les punissait. Je crois qu'on les suivrait.

un Pair — Quelle opinion le témoin avait-il du Cap.ne Nautil ?

Le témoin — Le Capitaine Nautil était un mauvais militaire, indiscret, bavard.

un Pair — Savez-vous si dans des réunions Nautil a manifesté des opinions contraires au Gouvernement ?

Le témoin — Je n'en ai pas connaissance la divergence d'opinions provenait des journaux.

un Pair — Quelles opinions manifestaient les accusés présents ?

Le témoin — Robert était un homme exemplaire ; il n'a jamais été puni. il savait qu'il était nommé officier ; j'étais loin de m'attendre .... C'est à la sagesse de la Cour à prononcer ; mais s'il est coupable, il est plus coupable qu'aucun autre.

un Pair — L'accusé Robert savait-il qu'il était promu au grade d'officier ?

Robert — Plusieurs Officiers m'avaient parlé de ma nomination, mais le Colonel et le lieutenant Col.el ne m'en avaient rien dit.

Langier Villars — Je l'ai par vu Robert le 19 août ; je ne lui ai pas annoncé sa nomination ; cependant il devait le savoir, il était le plus ancien ; le plus habituellement employé, il devait prévoir et être convaincu qu'il serait présenté.

On savait même que le brevet de Robert était à la signature, il pouvait l'avoir appris.

un Pair — Dès le 17, Robert vous avait-il été nommé comme un des inculpés ?

Le témoin — Oui, et je me rappelle que le 18, lié par ma parole d'honneur, je fis venir le major et le lieutenant Colonel ; je leur ordonnai de faire des enquêtes pour dériver la Situation

des esprits. L'approche de l'inspection générale me fournit l'occasion de prendre ces informations sans éveiller les soupçons ; les rapports de ces deux officiers supérieurs furent unanimes, ils m'affirmèrent que tout était tranquille.

Je fis venir les trois adjudants S. officiers ; je dis à Robert „ je vous estime ; quelque chose se passe dans mon régiment ; allez vérifier par vous même ; c'est à vous que je veux l'apprendre ! il serait possible qu'alors je lui eusse parlé de sa prochaine nomination ; il revint et me dit avec candeur que tout était calme dans l'intérieur du régiment.

M. Paiw — Le lieutenant Colonel en faisant ses enquêtes a-t-il trouvé quelques traces matérielles des préparatifs du mouvement

M^r. de Letourville — J'ai été d'un soldat à l'autre, je leur ai demandé s'ils avaient quelques réclamations à faire ; ils m'ont tous répondu négativement, à l'exception de quelques remplaçants qui se plaignaient de ne pas recevoir d'argent.

J'ai questionné quelques Sous officiers auxquels j'avais confiance ; je leur demandai s'ils avaient connaissance de quelque mécontentement, ils m'ont répondu que non.

Robert — Je me rappelle par d'avoir eu avec le Colonel l'entretien dont il vient de parler.

M. de Letourville — Sur interpellation répond : Charpenay sortait de la Garde, je n'en puis pas dire de mal sans pouvoir en dire de bien.

Charpenay — Pendant 18. mois mon nom n'a pas figuré une seule fois sur le registre des punitions.

M. le Procureur g^al — Demande au témoin s'il n'était pas à sa connaissance que plusieurs Officiers de la légion avaient publiquement

manifesté des opinions contraires à la Dynastie du Roi ?

Le témoin — J'ai connaissance que les officiers adoptaient les uns un journal, les autres un autre, et que les discussions — provenaient de là.

M. le Procureur gal — Pour quel motif M. Dugon a-t-il été destitué ?

Le témoin — Mr. Dugon avait une opinion très bonne, mais exagérée; il a fait une faute ; il a dit que l'esprit des officiers était mauvais ; ces messieurs ont été formalisés, et ont demandé son renvoi.

Le Procureur gal — Le témoin Detourville a-t-il eu connaissance des causes des Duels qui eurent lieu ?

Le témoin — J'ignore si ces Duels étaient relatifs à des opinions — contraires ; je suis tenté de le croire.

un Pair — Lorsque M. Dugon a parlé au témoin, lui a-t-il dit que les officiers avaient tenu des propos contraires à la dynastie du Roi ?

Le témoin — Je n'en ai pas connaissance ; je n'en ai pas la moindre idée ; j'ai cherché à réconcilier ces officiers qui s'étaient mis en tête de colonne ; je sais seulement que ce sont des propos qui ont amené ces Duels.

Il y avait un nombre de royalistes purs, Mr. Dugon était à la tête ; et un nombre d'officiers également royalistes.

22e Témoin.

Delabrune. — Dépose : Je n'ai connaissance d'aucun des faits relatifs à la conspiration.

J'ai été chargé par le Ministre de la guerre de faire une enquête dans la légion de la Meurthe et dans la légion de la Seine, et de faire exécuter des ordres d'arrestation contre

divers Officiers et Sous officiers de ce Corps. J'ai suivi la marche de la légion de la meurthe jusqu'à Avesnes, où j'ai commencé l'enquête. M. le Colonel Laugier Villars a désigné 6. officiers non compris sur les ordres dont j'étais porteur, je les fis arrêter, ils ont été relachés depuis.

M. le Procureur gal — Est-il à votre connaissance que des Soldats de la légion de la meurthe aient cherché à Soissons à faciliter l'évasion d'un S. officier de cette légion, détenu ?

Le Témoin — Je n'ai aucune connaissance de ce fait ; j'en ai entendu parler, mais cela ne s'est pas vérifié.

Lorsque j'ai vu pour la première fois la légion de la meurthe à Avesnes, l'arrestation d'un grand nombre d'officiers et de Sous officiers avait privé cette légion de son principal nerf et je n'ai pu en ce moment juger de la discipline habituelle de ce Corps.

un Pair — Quel jour le Signalement de Nantil a-t-il été transmis au témoin ?

Le Témoin — Le 20. ou le 21. août, mais antérieurement des recherches plus discrètes ont été et ont dû être faites.

J'observe, qu'un avis avait été donné de rechercher Nantil avant l'envoi fait le 20. ou le 21. de son Signalement imprimé.

23e. Témoin.

Dugon — Dépose : Le 28. Mars 1819. j'arrivai à la légion, je m'apperçus dès lors du mauvais esprit qui régnait parmi le Corps d'officiers ; un jour au dîner Mr. Perigor presenta une Souscription pour les exilés du champ d'asile de la part de Mr. Manuel fils du Député ; je refusai de la Signer.

à la fin D

A la fin de mai, la légion vint à S.t Denis ; même opinion et mêmes propos : la légion fut envoyée à Paris.

Un jour dans un café, des officiers du régiment lisaient le Constitutionnel, il y avait une proposition par laquelle on demandait le renvoi de l'armée, des officiers qui avaient émigré ; quelques uns des officiers appuyaient cette opinion.

Un autre jour j'étais de garde au poste du Château d'Eau ; M.r Lagrange vint m'y trouver avec un autre officier ; on parla de politique ; il regrettait la République.

La légion retourna à S.t Denis, les officiers prirent pension dans un Café, en raison des propos qu'ils tenaient, je me retirai ainsi que plusieurs de mes Camarades.

Un jour dans ce Café j'ai vu Nantil lisant dans le Constitutionnel une proclamation d'un général Espagnol. Il dit entr'autres propos à la suite de cette lecture, Le peuple Espagnol est bien grand, et le Roi mérite son sort : il a été injuste.

Le 24. mars 1820. un des officiers M.r Mayet dit qu'il était libéral le poignard à la main.

La légion revint encore en garnison à Paris ; les mêmes propos continuèrent, nous nous séparâmes ne pouvant plus vivre avec mes Camarades. On disait partout et je parlais moi même du mauvais esprit des Officiers.

Un jour je me rendis à l'école militaire et j'y dinai avec des officiers de la garde : à table je parlai de l'esprit qui régnait dans la légion : On me dénonça à mes Camarades comme ayant calomnié leurs opinions.

Le 31. mai je fus mis aux arrêts forcés ; je fis un mémoire le 1.er Juin on m'envoya à l'abbaye ; j'écrivis au

Colonel qui me répondit que j'avais calomnié mes Camar
peu après, je fus destitué.

Le 3. ou le 4. août passant au Palais Royal, j'y
rencontrai Nantil qui me fixa; je l'abordai, il me
répondit qu'il ne me connaissait pas, que je n'étais pa
officier de son régiment: une altercation s'éleva en
nous; un attroupement se forma; j'engageai les
personnes qui se trouvaient là à se retirer, en leur
disant que j'avais affaire avec Nantil qui était un dé
un jacobin, et qui avait perverti l'esprit des officiers
la légion. = Nantil me répondit, que Diter vous malh
et s'éloigna sans me vouloir rendre satisfaction.

M. le Président — Etes vous certain que M.r le Colonel ait dit que le M
ministre se plaignait de l'esprit des officiers?

Le témoin — Oui.

M. Langier Villars — Sur interpellation: — Plusieurs fois j'ai réuni les
officiers de mon régiment pour leur défendre de s'occup
de politique: je ne me rappelle pas que le ministre m
donné cet ordre; je l'ai réitéré 20. fois à mes officiers
peut être pour lui donner plus de poids ai-je dit que
le ministre était instruit.

M. le Président — au S.r Dugon = avez vous rendu compte à vos chefs
propos tenus par vos Camarades?

le témoin Dugon — Ces propos étaient publics et je n'ai pas cru devoir en préve
mes Chefs: l'opinion a dû être bien connue du moment
une souscription a eu lieu pour les exilés du champ d'asile

un Pair — Le témoin a t-il entendu des propos contre le Roi
contre la Charte annonçant un changement de Gouv

M. Dugon — Les personnes qui ne pensent pas comme les royali

n'attaquent par le Roi.

Le témoin — Sur interpellation : — Un jour au café, Mr. Sorget apprenant un changement de ministère, me dit sur quelques observations que je voulais faire : taisez-vous vous êtes un blanc bec : d'ailleurs nous finirons par chasser tous ces b... de nobles et de royalistes.

Mr. le Procureur g.al — Est-il à la connaissance du témoin que les officiers se réunissaient rue Montmartre ?

Le témoin — Je l'avais entendu dire vaguement, mais j'ignorais où pouvait avoir lieu cette réunion.

Charpenay. — Demande que le témoin s'explique sur les propos tenus par lui aux officiers de la garde.

Mr. Dugon — J'ai dit que les officiers ou une partie des officiers avaient une mauvaise opinion ; j'ai eu trois duels avec Mr. Mayet. Voilà les seules affaires que j'ai eu avec lui.

Charpenay — Mr. Dugon a dit que tous les officiers du régiment pensaient mal, et qu'il avait fait pour un plus brave officier du régiment. Mr. le Colonel n'est pas bien au courant de toute cette affaire : il a dit que Mr. Dugon avait été blessé ; que le témoin nous montre sa blessure ; qu'il nous dise où il l'a reçue

M. Dugon — Je n'ai pas été blessé.

Charpenay — Il a reçu un coup d'épée dans le dos.

Le témoin — C'est faux, je n'ai jamais reculé devant personne.

24e Témoin
Viriot,
Témoin discrétionnaire.

Déposé : Je demanderai à la Cour de me permettre de démentir une assertion mensongère : Je jure que je n'ai jamais eu aucune accointance avec la police civile ou —

52

militaire ; je n'ai jamais dénoncé qui que ce soit ; j'ai connu le Capitaine Nantil mon Compatriote.

Il y a quinze mois environ je le rencontrai à Fey dans nous nous sommes Salués et quittés après quelques mots de politesse ; depuis, je ne l'ai revu nulle part et j'ignore sa Demeure ; je demande à être confronté avec celui qui prétend m'avoir vu chez le Capitaine Nantil.

—

Martin est introduit et Sur l'interpellation de M. le Président répond après avoir examiné le témoin Viriot qu'il ne le reconnait pas bien mais cependant que c'est la même taille, que même il a un air pareil à celui qui a vu chez le Cap.ne Nantil dans les premiers jours du mois d'Aout dernier.

Viriot — Cet homme se trompe il m'est facile de le prouver j'ai quitté Paris le 8. Juillet, et n'y suis revenu que le 8.bre ; j'ai été arrêté à Varrez en Belgique le 26. aout et interrogé trois fois.

un Juré — à Martin

Quel habit portait le témoin Viriot lorsque vous l'avez vu chez Nantil ?

Martin — Une Capotte et un chapeau rond.

Viriot — Je ne porte jamais de redingotte.

Me. Parquin — J'avais dit que j'avais lieu de croire que le Cel. Viriot était attaché à la police, parceque le nommé Perrin, mis en détenu à la force m'a dit qu'il avait été amené à Paris par l'officier de Paix Burger qui avait pris le nom d'Hermann et par le Colonel Viriot : Je prie Mr. le Président de vouloir demander à ce Colonel s'il n'est pas allé à Bâle.

Viriot —— Je suis allé à Bâle, il est vrai, mais non par ordre de la police : j'en suis revenu seul ; j'y étais resté malade pendant deux mois : j'ai eu connais par de nommé Serrin. je suis arrivé à Paris le 22. février d.er au surplus à la poste aux chevaux on verra la date de mon départ le 8. Juillet ; le 17. ou le 18. je suis arrivé à Warrer, où j'ai été arrêté le 26. Aout.

un Pair —— Quel était le but de votre voyage ?

Viriot —— J'y étais allé pour voir mer amie.

Me. Parquin prie Mr. le Président de vouloir bien en vertu de son pouvoir discret.re faire appeler l'officier de paix Burger.

Mr. le Président l'envoie chercher immédiatement.

25.e Témoin.

Marin (classe fidèle) Dépose : J'ai vu une seule fois le Capit.e Nautil chez moi ; c'était vers la fin de Juillet ou dans les premiers jours d'aout : il me fit part qu'il y avait un mécontentement qui devait finir par un mouvement.

On représente au témoin une lettre qu'il reconnait pour être de lui et dans laquelle il écrivait

„ On ne sait par ce qu'est devenu N. le joli musicien
„ il nous avait mis au courant des dernières entreprises de
„ sa société „

M. le Président —— De qui entendiez vous parler de la dénomination de joli musicien ?

Marin —— De Nautil.

De M. le Président —— Nautil vous avait-il dit qu'il prendrait part au mouvement ?

Marin —— Il ne me l'a pas dit, mais seulement il me semblait

§ 14

qu'il y prendrait part : Nautil était venu chez moi avec mr. Mouchy père, qui m'entendit par ce que Nautil avait dit.

un Pair — Quelle était la Cause du mécontentement dont vous parlait Nautil ?

Marin — Les troubles de Juin.

26.e Témoin.

Gascoing de la Charnaye — Dépose : Je ne connais qu'indirectement les faits énoncés dans l'acte d'accusation.

Le 17. août d.er, mr. Dugon s'est présenté chez moi pour faire constater sa rentrée dans ses foyers ; il me dit que le plus mauvais esprit regnait parmi les officiers de sa légion et que sous peu on entendrait parler d'elle : il ne me dit par en avoir instruit son Colonel.

27.e Témoin.

Leclerc d'Ostin — Dépose : Le 16. août d.er, le Comte du Coet Losquet me fit part des révélations du Sergent major Petit et me demanda un homme sûr ; je lui désignai Chenard. il a fait des rapports par écrit ou verbalement directement à mr. le C.te du Coet Losquet. Je ne me rappelle plus les détails que Chenard rapportait : tout ce que je puis dire c'est que j'ai remarqué que tout ce que Chenard avait dit et qui a été rapporté par mr. le Procureur g.al dans son exposé, est exact.

28.e Témoin

Loth — Dépose : Le 19. août d.er, entre une et deux heures après midi, à la descente de ma garde, j'étais dans la Chambre

Lynard mon Sergent major, il ma dit d'aller chercher le Sergent Corrigeux : lorsqu'il fut arrivé Lynard me dit; Soyez Secret, la légion prend ce Soir les armes pour aller à Vincennes chercher des munitions et chasser les nobles qui par la Suite nous feraient bien du mal : le Colonel dit que les anciens tirent trop haut, il le verra; en même tems Lynard m'ordonna de faire mettre des pierres à feu aux fusils : je donnai cet ordre à un Caporal.

Lynard. — Le témoin doit être entendu comme dénonciateur.

Il est vrai, j'ai fait venir mes S. Officiers et je leur ai dit de faire mettre des pierres à feu afin que leur compagnie fut plutôt prête, parce que j'avais rencontré un particulier dans la rue Poissonnière qui m'avait dit qu'il y aurait peut être du bruit : c'était par prudence que j'avais donné cet ordre. Je n'ai pas dit que la troupe se porterait Sur Vincennes, mais bien les perturbateurs.

Lothy. — J'lui a bien dit que c'était notre légion et celle du nord ou celle des Côtes du nord.

Lynard — Je ne lui ai pas parlé des nobles.

Le témoin persiste dans sa Déposition.

Lynard — Le 17. Juillet lorsque nous étions allés Souhaiter la fête à notre Colonel, il avait dit que si l'on avait la guerre les jeunes Soldats mieux instruits tireraient mieux qu'autrefois et moi j'ai dit „il verra qui lui rendra le plus de Services —, Soit des anciens Soit des nouveaux.

un Pair — Lynard a t'il été parler à ses Chefs de la nouvelle qui dit-il lui avait été annoncée par ce particulier qu'il ne connait pas ?

Lynard — Non. — J'avoue avoir recommandé le Secret,

parce qu'il n'ajoutait pas de foi à ce bruit et qu'il ne voulait pas faire circuler une fausse nouvelle.

un avocat — Demande au témoin s'il a quelque raison particulière de se plaindre d'Eynard ?

le témoin — Non.

un avocat — D: vous avait-il avant le 19. août fait subir une forte peine

le témoin — R: Je me suis mis en souvenir par

un avocat — D: N'avez vous pas été 34. jours à la salle de police ?

le témoin — R: Oui, c'était pour avoir découché.

Le même avocat — D: N'avez vous pas dit à Eynard que si vous étiez son égal il s'arrangerait avec vous, mais que plus tard il s'en repentirait ?

le témoin — R: Je lui ai dit que si j'étais son égal nous nous arrangerions ensemble, mais je n'ai pas dit qu'il s'en repentirait.

L'avocat — D: quel est le motif qui vous a porté à aller déclarer à l'Etat-major ce que vous avait dit Eynard ?

le témoin — R: L'officier d'état major auquel j'ai fait ma déclaration est un de mes payr; j'allais le voir fréquemment, ce jour là j'allai chez lui; il me demanda si je savais quelque chose de nouveau; je lui racontai ce que m'avait dit Eynard. Il me parut par d'abord y faire attention, mais le soir il me fit appeler et me fit faire la Déclaration.

29e Témoin.

Corrigeux. — Dépose: Le 19. août, je descendais ma garde; Eynard mon sergent major me fit appeler par Loth, dans sa chambre, il nous dit: Soyez discrets; la légion prendra cette nuit les armes et se portera sur Vincennes avec

légion des Côtes du nord. on chassera les nobles car ils nous feraient bien du mal : il m'ordonna de faire mettre des pierres à feu aux fusils. J'avoue que je n'ai pas exécuté cet ordre.

Lynard — Tout cela est faux.

le témoin — Vers quatre heures de l'après midi le même jour je vis Lynard qui me dit « Cela n'aura pas lieu cette nuit la mèche est rendue j'en suis bien fâché, car j'aurais fait sauter la par à Mr. de Bourgogne.

Lynard — Je prie Mr. le Président de demander au témoin si ce même jour 19 il n'est pas allé boire avec un bourgeois qui l'attendait à la descente de sa garde, et quel était ce bourgeois.

le témoin — Il est vrai que la veille étant de garde à la barrière des Martyrs, un bourgeois m'avait abordé et m'avait dit qu'il connaissait le Cap.e Nautil ; il m'avait invité à prendre un verre de vin avec lui à la descente de ma garde ; j'y allai en effet ; dans la conversation il me demanda quel était le Colonel, s'il était ancien militaire, si les Compagnies étaient fortes, si les chefs de Bataillons étaient méchants.

Lynard — N'y a t'il pas eu une demande formée pour faire casser de son grade le témoin ?

le témoin — Je ne le crois pas ; j'ai été suspendu il est vrai, pendant un mois j'ai fait le service de soldat.

M. le Président — N'auriez vous pas conservé de l'animosité contre Lynard ?

le témoin. — Non, Mr.

30.e Témoin.

Neri Guiot de St. Remy.

Déposé : Dans la soirée du 19. Aout j'ai été appellé par le Colonel pour recevoir la déposition des Sergents Loth et Corrigeux ; ils me déclarèrent qu'Lynard

leur avait dit que dans la nuit la légion et celle du Nord ou des Côtes du nord devaient se porter à Nieuwemer, prendre des Armes et Chasser les nobles : qu'Eyard leur avait ordonné de mettre des pierres à feu aux fusils : que le fourrier Dumas était alors présent.

31.e Témoin

Burger,
témoin Dénonciateur.

Déclare : J'ai eu ordre de me rendre à Bâle, j'y suis allé seul, chargé de mission que j'ai remplie seul j'ai ramené un individu au poste passant par Béfort.

Un colonel nommé Viriot ma prêté sa voiture, je n'en avais pas, j'étais allé par la malle poste.

Je le connaissais par le Colonel Viriot précédemment.

Je le trouvai dans l'auberge, je lui empruntai sa voiture, il me la prêta.

J'ignore ce que faisait à Bâle le Colonel Viriot.

Je ne lui ai pas parlé de ma mission : je me lui renvoyai par sa voiture.

Je ne la lui payai pas.

La qualité de compatriote dans un pays étranger m'a engagé à lui emprunter sa voiture.

M.e Parquin — Il me semble que le C.en Viriot a dit qu'il était revenu à Paris dans sa voiture.

le témoin — Je ne la lui avais pas renvoyée ; l'individu que j'ai ramené à Paris logeait dans la même auberge que le Colonel Viriot

M.e Parquin — Sous quel nom le témoin a-t-il paru à Bâle ?

le témoin — Sous le nom d'Bermann.

Le Colonel Viriot a prêté sa voiture bien plutôt à l'individu que j'ai ramené qu'à moi : cet individu jouait

un rôle assez important pour qu'on lui prêtât une voiture il offrait une garantie Suffisante.

M. le Président — Du Colonel Viriot : — témoin vous avez dit que vous étiez revenu à Paris dans votre voiture.

Viriot — Cela est vrai : je Suis revenu dans une petite calèche que j'avais louée à Bâle ; j'y étais par allé dans cette même voiture.

J'étais malade, je n'avais par besoin de ma voiture, j'ai l'ai prêtée à celui de Viriot à Hermann Comme M. de Perrin qui Logeaient dans la même auberge que moi.

Mr. Parquin — Vous avez dit qu'à Bâle vous n'aviez par connu d'individu nommé Perrin : quel nom portait donc celui auquel vous avez prêté votre voiture ?

Viriot — Il se nommait Emile Frédéric : on ne l'appelait dans l'auberge et dans la ville que Général.

Mr. le Président — à Martin. — Persistez vous à déclarer que 12. à 15. jours avant le 19. août, vous avez vu chez Nantil le Colonel Viriot ?

Martin — Je ne puis que répéter ce que j'ai déjà dit

Viriot — Le 15. Juillet je Suis arrivé à Warrer, et je n'ai par quitté ce lieu que le jour de mon arrestation qui a eu lieu le 26. août. Je le répète, je jure que je ne Suis attaché à aucune police, je n'aurais par voulu Souiller mes lauriers : l'on peut prendre toutes les informations que l'on jugera nécessaires. Je demande à être arrêté Sur le champ ; que l'on me designe un lieu, un corps de garde, et je m'y rends.

Mr. le Président — à Burger : — Dans votre maison êtes vous connu Sous le nom d'Hermann ?

Burger — Non, Monseigneur.

M. le Président — Le Colonel Viriot prétend cependant vous avoir écrit sous ce nom.

Burger — Je ne me souviens pas avoir reçu de lettre.

M. le Président — A quelle époque avez vous rendu au C.el Viriot la voiture qu'il vous avait prêtée. ?

Burger — Il y a 8. ou 10. jours. je l'ai fait conduire chez un charron qu'il m'avait indiqué faubourg S.t Martin. Depuis mon arrivée à Paris cette voiture était restée à l'hotel du nord où nous étions descendus.

Audience du 15. Mai.

M.r le Procureur g.al fait au témoin Martin l'interpellation suivante :

Pourquoi dans vos précédents interrogatoires n'avez vous pas nommé le Colonel Viriot?

Martin — Je ne m'étais pas souvenu de ce nom : je persiste à dire que je l'ai vu chez le Cap.e Nantil huit ou quinze jours avant le départ de la légion.

M. le Procureur g.al — Nous requérons qu'il nous soit donné acte de nos réserves de poursuivre s'il y a lieu ce particulier pour faux témoignage et de poursuivre également tous auteurs complices ou fauteurs des suggestions qui lui auraient été faites.

M. le Président — Donne acte à M. le Procureur g.al de ses réserves pour

lui faites.

M. le Président — Interpelle Bachelier de déclarer s'il a vu venir chez Mantil le Colonel Virivt.

Bachelier — Jamais je ne l'ai vu venir chez moi.

M. le Président — fait la même interpellation à la femme Bachelier.

Fe. Bachelier — Non, monseigneur, je l'ai vu hier pour la première fois.

Me. Farquin — Demande à faire revenir l'officier de paix Burger auquel il désire faire faire une interpellation.

Ce témoin est absent.

32e. Témoin

Pernet — Dépose : Le 19. août dr. le Sergent Loth m'a dit de veiller à ce que les hommes de la Compagnie aient des pierres à feu à leurs fusils ; que c'était le Sergent major Lynard qui avait donné cet ordre. Je l'ai fait exécuter.

Burger — officier de paix ayant été introduit, Me. Farquin lui fait demander s'il était chez lui lorsqu'il a été assigné à comparaître devant la Cour.

R : Non, monseigneur, j'étais de service à la préfecture de police.

33e. Témoin

Roussel — Déclare : Le Sergent major Vidal de mon régiment est un de mes amis ; je savais qu'il était gêné, je lui ai offert de l'argent qu'il a refusé.

témoin discrétionnaire

34e Témoin

Roger — Dépose : Le 9. août dr. devant aller à Vincennes —

j'avertis mes Camarades à la pension où mangeaient MM. Delaverderie et Lutteau, et leur demandai s'ils avaient quelques commissions à me donner. Mr. Delaverderie me dit de prévenir Crogoff de venir qu'il avait quelque chose de très pressé à lui dire. Je lui observai que Mr. Crogoff adjudant major étant de semaine ne pourrait pas quitter Vincennes. mais lui dis-je qu'écrivez vous ; je ne le peux par me répondit Mr. Delaverderie. cela ajoutai-je ne peut donc pas se confier au papier ? non, me dit encore Delaverderie

Je prévins Mr. Crogoff qui me dit que me veut-il pourquoi ne t-il pas écrit ? Je lui répondis que je l'ignorais, mais qu'il pouvait lui écrire lui même et faire porter sa lettre par le fourrier qui allait tous les jours à St. Denis : Mr. Crogoff me dit qu'il allait écrire.

Delaverderie — avoue ce fait ainsi que Crogoff.

M. le Président — Pour quel objet vouliez vous parler à Mr. Crogoff ?

Delaverderie — Pour lui répéter ce que m'avait dit Lavocat.

Je n'ai jamais écrit à Mr. Crogoff.

un Pair — Demande à Delaverderie ce que lui avait dit Lavocat

Delaverderie — Je rectifie un fait : Le Capit.ne Nantil m'avait prononcé le nom de Crogoff qu'il avait connu autrefois et je voulais lui faire part de ce que m'avait dit Nantil.

J'avais vu un garde du Corps ; il m'avait dit peu de chose ; il m'avait parlé de bruits vagues, qu'il fallait que tout officier qui avait du cœur prit part au

mal-aise de la france.

Lavocat vint un Du deux jours après à S.t Denis et demanda M.r Lutteau, qui n'y était par en ce moment; il entra chez moi et nous eumes une conversation ensemble.

M. le Président — Quelle a été votre conversation avec Lavocat?

Delaverderie — Après quelques préliminaires il m'annonça des projets de changer le gouvernement; il parlait de Napoléon 2., du Prince des pays bas; d'une république; il ne me nomma alors aucun des Chefs: Cette conversation ne fut pas longue parceque je le reçu assez mal; mais en émissaire adroit il revint une seconde fois, il fut reçu aussi mal: il ajouta d'autres détails: C'est dans l'intervale du 1.er au 9. aout.

Lavocat m'adressa à Nantil que je vis pour la première fois un dimanche à la porte S.t Denis à une heure de l'après midi, je ne puis préciser la date.

M. le Président — Comment et par qui Nantil vous fut-il présenté?

Delaverderie — Il me fut présenté par Lavocat qui m'en avait prévenu dans l'endroit que je viens d'indiquer: nous étions tous les trois Nantil me dit que je devais connaitre par Lavocat les bruits qui circulaient et les projets qui existaient.

M. le Président — Quels détails Nantil vous donna t-il alors?

Delaverderie — J'observe qu'il y a 8. ou 10. mois et qu'il est assez difficile de se souvenir des détails; il m'annonça des projets pour la capitale et les Provinces; il me dit que sa légion y prendrait part; qu'il désirait établir des relations avec la garde; qu'il y avait des Comités à la tête de ce qui devait s'exécuter.

Cet officier s'est présenté à moi comme un prothée: il m'a dit mille choses qui me semblent bien incohérentes; il pouvait attendre peu de chose de moi, surtout dans un

régiment dont les Officiers sont tous dévoués au Roi.

Sur interpellation. – Dès que le Roi rentra en France je fus l'un des premiers admis dans les gardes du Corps j'accompagnai Sa Majesté jusqu'aux frontières.

Il arriva à mon Père des tracasseries, il fut remplacé dans une place qu'il occupait depuis 35 ans, je fus blessé au cœur ; plus sensible à ce qui arrivait à mon père qu'à moi même, cette plaie n'était pas encore cicatrisée ; un de mes amis, que je ne nommerai jamais quand même il s'agirait de ma vie, instruisit de mon chagrin on sut en profiter.

Je n'eus qu'une entrevue avec Hautil avant d'avoir Trogoff.

Trogoff — Je répondis au témoin qu'étant de service je ne pouvais aller à St. Denis ; que d'ailleurs j'ignorais ce que Mr. Delaverderie pourrait avoir à me dire : je ne savais rien alors.

M. le Procureur gal — Demande à Delaverderie si son père a été destitué ou s'il a donné sa démission.

Delaverderie — mon père a donné sa démission par suite de tracasseries

Sur interpellation. Le 17. août le Capne Hautil me dit qu'il avait promis de l'argent à des sous officiers du régiment, et me chargea de leur remettre cette somme de 600. francs dont j'ai fait depuis le dépôt. Le 18. au soir j'ai offert cet argent à Petit qui l'a refusé.

Delacombe — Je vis aux tuileries Mr. Delaverderie auquel j'annonçai

la prochaine dissolution de la chambre des députés ; que les esprits etaient agités et que tous les honnêtes gens devaient prendre part au malaise de la patrie.

Sur interpellation. Je lui ai par dit à m^r. Delaverderie qu'il en saurait davantage par Lavocat qui irait le voir.

Delaverderie — Delacombe me dit que Lavocat viendrait à S^t. Denis ; je crois qu'il me dit qu'il irait pour voir m^r. Butteau.

Butteau — Sur Demande : Le 12. aout m^r. Delaverderie me dit que m^r. Lavocat viendrait le lendemain me demander à dîner.

Delaverderie — Sur interpellation je ne me rappelle pas positivement les paroles de m^r. Delacombe : Ce dernier vient d'expliquer qu'il s'agissait de la dissolution de la Chambre : Cela se peut.

un Pair — Demande à Erogoff ce que Delaverderie lui a dit.

Erogoff — Dans les derniers jours de la première quinzaine d'aout vers le 13. Messieurs Delaverderie et Butteau vinrent à Vincennes dîner avec des officiers du régiment ; on m'offrit un verre de vin, j'acceptai ; après le dîner nous fumes nous promener dans le bois : M^r. Delaverderie me Demanda Si je connaissais m^r. le Cap^e. Nautil : en effet un jour m^r. Capé m'ayant invité à dîner m'avait conduit dans Sa pension où je m'étais trouvé placé à table auprès de Nautil : Depuis 3. mois je ne l'avais pas vu. M^r. Delaverderie me dit que Nautil était un Cerveau brulé, et me raconta ce qu'il lui avait dit ; ce qui est consigné dans mes interrogatoires C'est postérieurement à cet entretien que j'ai eu des relations avec Nautil.

un Pair — J'interpelle Erogoff de déclarer tout ce que Laverderie

lui rapporta.

Erogoff —— Il me dit qu'il y avait divers projets ; qu'on parlait du prince d'Orange, de Napoléon 2, de la république : qu'un grand projet se préparait ; qu'il avait des ramifications dans les provinces ; qu'à Paris il y avait des légions gagnées que l'artillerie de l'école militaire l'était aussi : que l'on comptait sur moi pour s'emparer de Vincennes ; que des généraux devaient se mettre à la tête des troupes ; que l'on marcherait : que Nantil m'en dirait davantage.

un Pair —— Interpelle Delaverderie de déclarer si Nantil lui a fait connaître les lieux où se réunissaient les comités ?

Delaverderie — Il ne me l'a jamais dit : Nantil m'en a cité trois.

un Pair —— Nantil vous a-t-il dit auquel de ces trois comités il était attaché ?

Delaverderie — Non, mais il m'avait dit qu'il était instruit des plus petits secrets de la Conjuration. il m'a nommé plusieurs chefs des Comités, et comme la noble Cour n'a pas demandé de suite aux Déclarations que j'ai faites de ces noms, je crois pas devoir les répéter.

M. le Procureur g.al — Interpelle Delaverderie de déclarer s'il n'a pas demandé à voir les Chefs.

Delaverderie — Nantil m'a offert de me mettre en relation avec ces chefs ; je ne l'ai pas voulu ; je n'ai vu qu'un seul individu, mon ami dont j'ai déjà parlé, et que je ne nommerai pas.

M. le Procureur g.al — Le Cap.e Nantil vous a-t-il nommé fréquemment les ch.s M

Delaverderie —— Il me les a nommés deux ou trois fois.

M. le Procureur g.al — Interpelle Erogoff de déclarer pourquoi, n'ajoutant aucune confiance aux propos de Nantil, il a reçu de lui une somme de 1,000. francs qu'il garde encore en ce

moment ?

Crogoff — Ayant besoin d'argent, j'étais allé à St. Denis pour voir Mr. Bernardel : je ne le trouvai pas ; en revenant à Paris je rencontrai Nantil ; il me demanda le motif de mon voyage ; je le lui expliquai, il me dit qu'il serait toujours heureux d'être à même de rendre service à un Camarade et me remit un billet de 1000. francs.

un Pair — Delaverderie a-t-il, comme il l'articule, offert de l'argent a Petit ?

Petit — Interpellé à ce sujet répond : Le 18. août au moment où je quittai Mr. Delaverderie il me dit « Si vous voulez de l'argent je vous en donnerai et avec cet argent vous pourrez payer à dîner aux Sous Officiers ».

Delaverderie — Je ne me rappelle pas si j'ai dit que ce serait pour payer à dîner aux Sous Officiers.

Petit — Déclare que jamais Crogoff ne lui a parlé de rien.

Crogoff — Je dois dire, quoiqu'il me soit impossible d'en fournir la preuve, mais c'est la vérité, que le 19. août je revins à Paris, je fus trouver Nantil et je lui remis un billet de la somme qu'il m'avait donnée.

Je lui remis ce billet chez lui vers 5. heures du soir.

~~~

Il ne fut pas alors question du Complot, mais il me dit seulement, qu'il allait se mettre en campagne.

M. le Président — Il résulte de vos aveux que vous aviez reçu de l'argent dans un but coupable.

Crogoff — Je n'ai pas distribué d'argent aux Sous officiers.

Sur interpellation — autant que je puis le croire, Nantil n'était pas pour Napoléon 2. : il était très —
~~~

incohérent, mais il me parlait d'un projet contraire au Gouvernement du Roi.

M. le Président — Demande à Chenard, quel jour Nantil lui a dit que le mouvement devait avoir lieu sur Vincennes.

Chenard — Le 19. au matin lorsque je la vis pour la 2.e fois.

Delaverderie — Sur interpellation répond : Nantil m'a dit plusieurs fois qu'une grande partie de la police était dans ses intérêts. Un jour je le rencontrai avec un individu très bien mis, il me dit : que cet homme était un des gros bonnets de la police et qu'il le servait. Cet homme avait 5 pieds 6 pouces, pâle, brun, vêtu de noir

un Pair — Demande que Delaverderie soit de nouveau interpellé de déclarer les noms de ceux qui étaient à la tête des Comités directeurs.

Delaverderie — Je ne m'en rappelle plus.

un Pair — Demande quel jour Delaverderie a rencontré Nantil avec cet homme qu'il lui a dit être attaché à la police.

Delaverderie — C'est le Samedi 19 août à 3. heures d'après midi.

Dumoulin — Déclare qu'il n'a jamais quitté Paris, et qu'il n'a pu être envoyé auprès du prince Eugène, ainsi que l'a dit Delaverderie, comme le tenants de Nantil.

Sansetti — Demande si jamais Delaverderie a su personnellement qu'il eut fait partie du Complot ?

Delaverderie — Non.

35.e Témoin.

Devilleneuve — Dépose : Le 15. août dernier entre 7. et 8. heures du matin je fus chez M.r Delaverderie pour lui communiquer un ordre, il me demanda ce qu'il y avait de nouveau, ce que lui

Sous officiers pensaient de la politique ; ce que l'on disait de la révolution de Naples : il me dit ensuite qu'il sortait des rangs de l'armée ; qu'il n'était pas d'une opinion exagérée, que je pouvais me fier à lui. Il me demanda encore si je savais qu'en Espagne et à Naples c'était la troupe qui avait fait la révolution : puis il me dit „ S'il fallait faire feu que ferait le régiment ? Son devoir lui répondis-je ! malgré la répugnance que l'on pourrait avoir dans une semblable circonstance : il parut mécontent de mes réponses, et il ajouta : Ce que je vous ai dit ne doit pas vous étonner, je vous ai fait ces questions pour savoir l'esprit qui règne dans la Compagnie.

Delaverderie — Interpellé : avoue qu'il a tenu les propos rapportés par le témoin, mais que c'était réellement pour connaître l'esprit de la Compagnie.

Derillenevue — M.r Delaverderie m'a dit encore qu'il savait qu'il y avait plusieurs Sous officiers mécontents.

36.e Témoin

Rubiany — Déposé : Le 18. août d.r j'étais sous la voute du chateau de Vincennes à causer avec quelques Camarades : M.r Trogoff vint à passer ; il me demanda si mon Capitaine était chez lui : je lui dis que je l'ignorais. Venez chez moi me dit-il alors, j'ai un mot d'italien que je ne comprends pas. J'obéis. — Il ne s'agit plus de votre Capitaine me dit Trogoff, il s'agit de me seconder : le Commandant m'a parlé de vous, il m'en a dit du bien, il s'agit d'être fidèle : Cela n'est pas difficile répondis-je, nous l'avons juré. — il faudrait la guerre, reprit Trogoff, cela procurerait de l'avancem.

d'ailleurs avec de vieux Soldats comme Vous on peut se fier.

Il m'engagea à boire un verre de vin, ainsi qu'un de ses Camarades ; alors Mr. Crogoff nous parla de ses Campagnes en italie Sous le prince Eugène, et nous dit que c'était là un bon guerrier.

Crogoff — Je nie un seul fait de cette déposition, je n'ai pas dit qu'il s'agissait de me seconder.

J'avoue que je crois qu'une guerre Sur la Caniche de Lyon Serait utile ; car le Soldat oublie ses premières Campagnes pour ne se rappeler que les dernières.

En quittant ces deux Sergents je leur dis : Soyez fidèles

37e. Témoin
Dubeaud — Dépose : J'étais un jour à la porte de la Caserne à Vincennes : Mr. Crogoff m'offrit un verre d'eau de vie, j'acceptai : il me demanda Si j'étais ancien Soldat oui, mon adjudant, lui répondis-je, il y a dix ans que je suis Sous officier. il n'y a pas d'avancement, me répondit Mr. Crogoff ; cela dépend, répliquai-je, de mon Gén

Crogoff — Cela est vrai : Cela peut paraître extraordinaire ; mais j'étais nouvellement adjudant major et j'avais besoin de connaître l'esprit des Sous-officiers.

38e. Témoin
Bavoillot — Dépose : Le 17. août au Soir, revenant de permission j'entrai au bureau des Calérifères à Paris pour rester en place. Mrs. Dalaverderie et Crogoff y vinrent aus

La voiture ne partait que plus tard. Mr. Delaverderie m'offrit un petit verre, j'acceptai : il me demanda si je n'étais pas porté pour être Caporal ; je le crois. il ne faut pas me dit-il compter sur les promesses du Général ; faites comme moi et vous aurez de l'avancement — je n'attachai alors aucun sens à ces paroles et ce n'est que depuis la découverte du complot mien étant souvenu j'ai cru que peut être aller s'y rapportaient.

Delaverderie — Ce témoin me dit que le Colonel lui avait promis de l'avancement. je lui répondis qu'il ne fallait pas trop compter sur les promesses du Général, mais qu'il fallait qu'il fit comme ses officiers et qu'il aurait de l'avancement ; voulant dire qu'il fallait qu'il remplit exactement ses devoirs.

39e. Témoin.

Demontigny. — Dépose : Je connais Mr. Butteau : nous avons été élevés au même lycée ; il m'invita à aller dîner à St. Denis avec lui pour me présenter aux Officiers des autres Bataillons. Le 12. Août je m'y rendis ; je trouvai Mr. Lavocat qui demandait Mr. Delaverderie. nous allâmes au Café, puis nous fûmes nous baigner. Nous traversâmes la Seine et nous rencontrâmes Mrs. Fesneau et O-bryen : nous fûmes dîner à St. Ouen : Mrs. Delaverderie et Lavocat restaient en arrière = je revins à Paris avec Mr. Lavocat : Butteau me dit, que le dîner avait été fort triste qu'il était contrarié et qu'il m'en expliquerait les raisons dans un autre moment.

Je n'ai eu aucune conversation avec Mr. Lavocat

pendant le retour. au Dîner on n'a pas parlé de politi
au milieu du repas Mr. Fesneau porta la Santé du Ro

Butteau — Avoue le fait du dîner.

Delaverderie — S'avoue aussi, et croit se rappeler la Santé portée par Mr. Fesneau.

Fesneau — Avoue également ce repas; il dit que cette réunion fut fortuite et qu'en effet il a porté la Santé du Roi.

M. le Président — Interpelle Butteau de rendre compte de la conversation qu'il eut avec Lavocat pendant qu'ils se Caiguaient.

Butteau — En nageant Lavocat m'entretint vaguement des bru qui circulaient. — Fesneau en revenant du Dîner me di „mais qu'est ce que chante donc Lavocat? il tient des propos fort inconséquents sur ton compte. — il dit qu s'il y avait un mouvement tu te mettrais dedans.

Fesneau. — Je n'ai pas tenu ce propos.

Butteau — Je crois m'en rappeler mais je ne l'affirme pas.

Fesneau. — Je le répète, cette réunion fut fortuite Mr. O-bryen et moi étions allés pour Dîner à la Campagne. Ces messieurs vinrent de notre côté; nous les reconnûmes et nous proposâmes d'aller manger une matelotte tous ensemble à St. Ouen.

Butteau — Sur interpellation répond: La réunion qui eut lie quelques jours après fut la Suite de la première; Messrs Fesneau et O-bryen, nous ayant engagés pour nous ren la politesse que nous leur avions faite.

40e. Témoin

Delic

témoin Discrétionnaire

Déclare: Je n'ai eu aucune discussion avec le Sergent major Vidal relativement à une Soustraction d'un

Son de pain : il ne lui en a pas été soustrait.

41.e Témoin
Ginestel — Dépose : Le 19. août entre 6. 1/2 et 7. heures du soir, je rencontrai mr. Delaverderie et lui demandai s'il avait entendu dire qu'il devait y avoir du bruit le soir : il me répondit négativement = mais il me dit : que le Piémont était en révolte ; que la Cocarde et le Drapeau tricolore avaient été arborés aux frontières ; que les troupes marchaient sur Paris ; que c'était la nouvelle de la bourse.

Delaverderie — Interpellé : avoue ce fait et prétend qu'il l'avait entendu dire aux tuileries par des personnes qu'il ne connait pas.

42.e Témoin
Sautin St. ange — Dépose : Le 19. Août dernier entre 6. et 7. heures du soir, je rencontrai à Paris mr. Crogoff qui me demanda si je retournais à St. Denis : Sur ma réponse affirmative il me chargea de dire à mr. Delaverderie que la dame principale de la fête étant malade elle ne pourrait pas s'y trouver ; qu'il saurait ce que cela voudrait dire.

Crogoff — Le lendemain était la fête de Vincennes ; je devais y aller ainsi que mr. Delaverderie avec une dame qui en effet se trouva indisposée, je l'en fis prévenir.

43.e Témoin
Blamont — Dépose : Je voyais souvent mr. Butteau, il avait l'air triste, j'en fus surpris ; je lui demandai s'il était malade il me répondit que l'homme qui n'a pas de chagrin

est heureux.

Un jour je parlais à Mr. Delaverderie de l'espoir que j'avais d'être bientôt présenté pour avoir la croix de St. Louis — il me répondit qu'à ma place il se moquait bien d'obtenir la croix de St. Louis, que la meilleure était celle que j'avais.

Delaverderie — Je n'ai pas tenu ce propos car j'ai toujours eu beaucoup de respect pour la Croix de St. Louis.

Butteau — Ma tristesse provenait des nouvelles qui circulaient dans le monde; je craignais d'être obligé de tirer de nouveau mon épée contre des Citoyens qui, quoiqu'égarés n'en étaient pas moins mes Compatriotes.

Le témoin — Ce n'est pas à moi mais à la Dlle du Café que Mr. Butteau a dit qu'il avait sur le cœur quelque chose qu'il ne pouvait pas dire.

4e. Témoin

Sme Roussel — Dépose: J'ai remarqué plusieurs fois que Mr. Butteau était fort triste; je le questionnai, il me répondit qu'il était tourmenté, qu'il avait du chagrin. — Le 18. comme et plus particulièrement le 19. de 2 à 3 heures, il me parut plus abattu.

Mr. le Président — Interpelle Butteau de déclarer quelle était la cause de ce chagrin.

Butteau — Le 19. au matin, Mr. Lavocat était venu me trouver il m'avait dit que les provinces étaient soulevées, et que le soir il devait y avoir du bruit à Paris; il ne me donna aucun détail; il ne m'a pas dit si c'était un mouvement populaire ou un mouvement militaire.

au

Au moment ou Mr. Lavocat est venu à S.t Denis je me rendais à l'appel : Mr. Delaverderie qui s'y rendait aussi dut entendre cette conversation.

Me. Parquin — L'accusé Butteau est-il bien sûr que Mr. Delaverderie a pris part à la conversation de Lavocat, et que ce d.er lui ai dit que les légions prendraient les armes le Soir?

Butteau — Je ne me rappelle pas bien le fait : peut être M.r Delaverderie n'aura pas bien entendu ce que Mr. Butteau me disait.

Delaverderie — Dit qu'il n'a rien entendu.

Me. le Président — Butteau, répondez avec franchise.

Butteau — Je dis aujourd'hui la Vérité

M. le Procureur g.al — C'est donc à vous seul que Lavocat voulait parler?

Butteau — Sans doute, puisque c'était à moi seul qu'il écrivait.

M. le Procureur g.al — Pour que Lavocat vous écrivit, pour qu'il eut souhaité vous parler, il fallait qu'il eut un puissant motif.

M. Butteau, père — Je demande la permission de répondre pour mon fils.

Il est dans une position bien fâcheuse et bien difficile : faut-il qu'il accuse son ami? non! il ne le peut, il ne le doit pas.

Delaverderie — Je n'étais pas chez moi quand le billet de Lavocat a été apporté, sans cela j'aurais accompagné Butteau.

Me. Parquin — On peut croire Delaverderie lorsqu'il nie ce fait; puisqu'il a toujours mis la plus grande franchise dans ses aveux.

Audience du 16. Mai.

45e Témoin
Le Cte de Beaumont.

Le Comte de Beaumont Dépose : Le 19. Août Dernier, vers 10. heures du matin, je fus instruit par un officier Supérieur qu'il existait une Conspiration, et que Mr. Erogoff en fesait partie. Je m'engagea à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la place, mais de manière à ce que ces mesures ne fussent point apperçues : Dans cette journée une explosion eut lieu à Vincennes, mais il a été reconnu que c'était réellement tout à fait étranger aux faits Rélatifs à la conspiration. Vers 7. heures du Soir le général Dijeon vint prendre le Commandement Supérieur de Vincennes : à partir de ce moment, je ne fis plus qu'exécuter les ordres qu'il me donna.

Pendant le feu, j'avais reçu de l'Etat major plusieurs ordres pour assurer l'arrestation de Mr. Erogoff : il n'était point alors à Vincennes. le Soir lorsqu'il revint je le fis arrêter et l'envoyai à Paris.

M. le Président — Demande aux accusés s'ils ont quelques observations à faire sur la déposition du témoin.

Erogoff — En reconnait l'exactitude.

Le témoin — Déclare que l'incendie a été causée par l'imprudence d'un artificier, dont la famille logeait au dessus même de la salle où le feu se manifesta.

un Pair — Le témoin a-t-il connaissance que l'accusé Erogoff a

cherché à pratiquer des Sous officiers de la garnison de Vincennes

Le témoin — Je n'en ai rien Su.

M. de Vatimesnil — A l'époque du 19 août, Vincennes était-il ou n'était-il pas à l'abri d'un coup de main ?

Le témoin — Il existait un pont de Service à raison de la démolition d'une tour. C'est le 19. au soir que des précautions plus particulières furent prises par moi.

Demande : quelle était la force de la garnison de Vincennes ?

Le témoin — Il pouvait y avoir 1300. hommes.

Me. Parquin — y avait-il habituellement un factionnaire sur le pont de Service ?

Le témoin — Toujours.

Trogoff — Nantil m'avait dit qu'une Somme de 50,000. francs devait être la récompense de ceux qui livreraient Vincennes : il m'avait promis le grade de Colonel.

Je n'ai fait part de ce propos à personne.

Le 18. août Nantil m'avait dit encore qu'il avait des intelligences dans l'artillerie de Vincennes, mais depuis Nantil m'a avoué que s'il m'avait dit cela, c'était pour gagner ma confiance.

un Pair — Quel jour Nantil est-il venu à Vincennes pour examiner cette place ?

Trogoff — Nantil ne put entrer parce qu'il était un Bourgeois.

un Pair — Trogoff cherche à établir qu'il n'a ajouté aucune croyance aux propositions de Nantil, qu'il considérait comme un extravagant.

Trogoff — Dès le premier moment je regardai la chose comme impossible ; Cependant je l'avoue, j'ai eu tort de ne pas révéler ce que je savais.

Nantil m'a dit, que j'avais raison, qu'il était

impossible de s'emparer de Vincennes, et qu'il se mettra en Campagne.

46.e Témoin

Henry (horloger) — Dépose : Le 20. Août dernier, Nantil vint me trouver entre 5. et 6. heures du matin, me demanda asile en me disant qu'il était poursuivi parce qu'il était un des principaux agents d'une conspiration : il était venu en fiacre ; il s'est retiré entre 7. et 8. heures : je ne lui ai pas demandé où il avait passé la nuit. C'était un de mes Camarades d'école : à cette époque il y avait 7. ou 8. jours que je ne l'avais vu : je me suis trouvé une fois avec Nantil au Bazard, au mois de juin. Lorsque Nantil vint chez moi le 20. il avait une redingotte bleue et un chapeau de paille, il portait des lunettes, ses favoris étaient coupés ; je lui ai offert de l'argent, il a accepté 100. et quelques francs ; il me dit qu'il allait fuir du côté de la pologne. = Je n'ai connu Mr. Dumoulin que pour l'avoir vu chez un traiteur où je prenais mes repas. Un jour vers le 10. 7.bre étant dans un Café j'y trouvai Mr. le Colonel Fabvier qui me remit une lettre venant de sa famille ; Mr. Dumoulin qui se trouvait aussi dans ce Café témoigna le désir de faire connaissance avec le Colonel Fabvier, je le lui présentai ; ils causèrent ensemble très peu de tems ; j'ignore le sujet de leur Conversation.

un Pair — Demande si Nantil est reparti dans le même fiacre qui l'avait amené.

Le témoin — Oui ; ce fiacre l'avait attendu à la porte, il s'est

Dirigé du Coté de la rue Croix des petits Champs.

un Pair — Demande à Henry quelles Sont les personnes qu'il a vues chez Nantil lorsqu'il allait le voir.

Le témoin — Un jour j'ai trouvé chez lui Mr. Lavocat, les autres fois je ne trouvai jamais personne.

un Pair — Saviez vous si Nantil avait de l'argent?

Le témoin — Je ne le crois pas, car quelquefois il lui en avait emprunté qu'il me rendait exactement lorsqu'il recevait Ses appointements.

un Pair — Lorsque Nantil allait vous voir, était il accompagné de quelques personnes que vous puissiez désigner?

Le témoin — Nantil est toujours venu chez moi Seul; quelquefois au palais royal je l'ai rencontré avec des officiers de la légion ou avec d'autres officiers que je ne connais pas.

un Pair — Expliquez vous en détail Sur ce que Nantil vous a dit lorsque le 20. août il Se présenta chez vous.

Le témoin — Nantil frappa à ma porte, je fus Surpris de le voir Si matin; il me dit: Je Suis poursuivi comme un des principaux agents d'une Conspiration.

Je Suis obligé de me cacher.

Je Suis Sans azile et Sans ami.

Il me dit qu'il Se déguiserait en voiturier.

Le témoin — Sur demande. Personne n'est venu chez moi pendant que Nantil y était.

Il avait l'air assez tourmenté.

Il disait, je ne Suis pas encore poursuivi mais cela ne tardera pas.

Je ne Sais où il allait.

Il a dit au Cocher, marchez Sans désigner le lieu;

Vers le 14. je le rencontrai, il me dit tout va bien, je lui demandai l'explication de ce mot: il me répondit tu sauras cela plus tard: je pensais qu'il voulait me parler de la Croix qu'il attendait.

un Pair — Interpelle le témoin de déclarer si lorsqu'il a prêté de l'argent à Nautil, il a remarqué que ce dernier en avait

Le témoin — Nautil paraissait en avoir fort peu.

Pasquet — Interpelle le témoin de déclarer l'époque précise à laquelle il est venu au Bazard avec Nautil.

Le témoin — C'était dans les commencement de l'ouverture de cet établissement car il n'était pas encore achevé.

Me. Parquin — Interpelle le témoin de déclarer s'il sait que Nautil ait eu des relations avec le Colonel Viriot.

Le témoin — Je n'en ai pas connaissance.

Odillon Barrot — Demande que le témoin Henry donne des détails sur l'entrevue qui a eu lieu entre Dumoulin et Fabrier

Le témoin — J'allais tous les jours au Café Rossignol: mon portier le savait, et lorsque quelqu'un se présentait chez moi il les y envoyait. Mr. Dumoulin s'y trouvait nous prîmes le Café. Mr. Fabrier arriva: ah! m'écriai-je voilà le Colonel Fabrier. Ce dernier me remit la lettre dont j'ai parlé. Mr. Dumoulin me dit qu'il désirait bien faire sa connaissance, je le présentai à Mr. Fabrier: peu après je le quittai.

Il y a 2. ans environ que je connais Mr. Dumoulin.

un Pair — Interpelle Henry de déclarer si au moment de son départ Nautil ne lui aurait pas donné quelque commission

Le témoin — Il ne m'en a donné aucune.

Delaverdrie — Lorsque le 19. août je rencontrai Nautil vers

trois heures auprès de la rue Chabanais il était pâle, il me dit qu'il allait filer.

Je n'ai pas eu de conversation avec lui.

Bérard — Dumoulin m'a dit qu'il avait rencontré Nantil le 19. et que ses favoris étaient coupés.

Dumoulin — Cela est faux ainsi que tout ce que dit Berard contre moi.

Bérard — Tout ce que j'ai dit est conforme à la vérité, elle est une et éternelle comme Dieu même.

Je le soutiendrai et je le prouverai.

Dumoulin — J'ai connu M. Henry chez le traiteur où je mangeais par suite je le chargeai de faire quelque réparation à ma montre; je l'ai vu quelque fois au Café Rottignol.

Je n'ai jamais eu avec lui de conversation politique.

Je ne lui ai jamais parlé de Nantil.

Henry — Déclare qu'en effet Dumoulin ne lui a jamais parlé de complot.

Dumoulin — Il n'est pas extraordinaire que M. Berard ait su que je connaissais M. Henry. Ce dernier m'avait donné des adresses et m'avait prié de lui procurer des pratiques: je crois avoir remis une de ses adresses à M. Berard en l'engageant à faire travailler M. Henry.

Bérard — Je n'ai pas d'autre montre que le Soleil; je n'en ai jamais jamais porté.

47.e Témoin.

Canquerel — Dépose: Je ne sais rien de relatif aux faits compris dans l'acte d'accusation.

M.r Delacombe s'est trompé en m'attribuant la lettre

qui annonce la maladie de sa sœur.

Cette lettre que vous me représentez n'est pas de ma main

M. le Président — Accusé Delacombe vous aviez déclaré dans vos précédens interrogatoires que cette lettre était de la main du S. Tanguy il la dénie ; quel est l'auteur de cette lettre ?

Delacombe — Effectivement cette lettre n'est pas de Mr. Tanguerel ; elle m'a été écrite par une personne avec laquelle j'avais de rélations de Société ; je ne puis nommer cette personne Son rang dans le monde et Son Sexe m'imposent l'obligation de taire Son nom. Cette personne avait cru devoir user de Subterfuge, parceque la lettre partait par des mains tierces.

Je n'ai pas produit cette lettre pour obtenir ma permission.

J'arrivai à Brest le 9. août ; j'en partis le 12. j'amenai ma Sœur à Paris, où j'arrivai le 14.

J'avais demandé une prolongation de permission, — n'ayant pas reçu de réponse je prévis bien qu'elle m'était refusée. — J'arrivai à Paris à 4. heures ; l'appel avait eu lieu à 2. heures ; j'étais punissable, je me livrai à mes plaisirs jusqu'au 24.

J'ai vu Mr. Lavocat jusqu'au 17. mais il ne me parla de rien.

M. le Procureur gl. Accusé Delaverderie aviez vous entendu dire qu'il dut y avoir une insurrection à Brest ?

Delaverderie — Nantil me l'avait dit, en ajoutant qu'il y avait à la tête un officier Supérieur dont il ne me désigna ni le nom ni le régiment.

48e. Témoin
Mme. Languerel. — Déposé : J'ai eu connaissance de la maladie de la Sœur de Mr. Delacombe. C'est moi qui lui ai cherché un logement. On a craint pendant quelque tems qu'elle devint aveugle.

49e. Témoin
Vivant de Grandpré — Déposé : Mr. Lavocat demeurait chez moi depuis un an; je ne lui ai jamais parlé, parcequ'je suis presque continuellement absent de ma maison : il recevait journellement des lettres d'un garde du corps qu'il voyait très souvent, presque tous les jours, du moins ma femme me l'a dit.

Le 19. ou le 20. août Mr. Mesnard Docteur en médecine qui loge également chez moi, m'a dit que se trouvant dans le Louvre ou du coté du Louvre un jeune homme qu'il connaissait lui avait dit en lui montrant une des portes, voilà une porte qui pourra servir sous peu.

Quelques tisserins un autre jeune homme lui avait dit en lui montrant l'une des bassins : Voilà de l'eau qui est bien claire et bien propre, sous peu elle pourra être rouge.

Delacombe — Observe qu'il allait si non tous les jours du moins assez fréquemment chez Mr. Lavocat.

Je ne connaissais par l'opinion de Mr. Lavocat, j'ai cependant fini par savoir qu'il était Constitutionnel.

50e. Témoin.
Mesnard — Déposé : La veille du jour ou la conspiration fut découverte, j'étais près du Louvre, lorsqu'un individu âgé de 30. à 36. ans s'approcha de moi et me dit en me montrant l'une des portes : Voilà une porte qui pourra servir à

introduire les conjurés dans le Château.

Le soir étant aux tuileries près du Bassin, un autre particulier dit assez haut : Voilà de l'eau qui est bien limpide, demain il se pourrait qu'elle fut teinte de Sang.

Le lendemain je répétai ces propos à quelques personnes.

M. le Président — Connaissez vous les individus qui vous ont tenu ces propos ?

Le témoin — Je n'en connais aucun.

Le Procureur g.al — N'avez vous pas dit à quelqu'un que vous connaissiez le nom de ces individus ?

Le témoin — Je n'ai pu dire cela.

Vivant de Grandpré — J'affirme que M. Menard m'a dit qu'il le connaissait ; j'ignore si cela est vrai.

Le témoin — Je n'ai pas fait beaucoup d'attention à ces propos, parce que le premier individu a dit cela en passant près de moi & que le second se parlait à lui même.

51.e Témoin.

Labanque. — Dépose : Le 15. ou le 16. Septembre dernier j'étais (vous voudrez bien me dispenser de vous dire la situation), dans une homme vivant d'amour côté ; il était de 8. à 9. heures du soir : l'un deux se plaignait à l'autre de ce qu'on ne le voyait plus dans la Société ; je contribua toujours répondit à lui-ci voilà du déchet, dit l'un deux : cela ne sera rien, dit l'autre quelques hommes obscurs sacrifiés — Cette conspiration n'est qu'une Stratagême inventé pour éloigner les braves de la cour. L'un deux ajouta que leurs agents les serraient bien qu'ils répandraient le bruit que la Russie abandonnait la cause des Bourbons. On parla du ministère : Comme ils allaient et venaient, je ne pouvais entendre tout ce

qu'ils disaient, mais j'entendis distinctement ces mots: Surtout ce ---- Richelieu ---- car homme public ou privé, c'est un implacable ennemi: ils parlèrent ensuite de la garde nationale: l'un deux dit qu'il ne fallait pas s'y fier. Tu te trompes, répondit l'autre, il y a des braves qui payeraient de leur personne

---

Incident. — L'un des avocats demande que Berard, qui réunit en même tems la qualité d'accusé et celle de témoin soit interpellé de répéter avant l'audition de Mr. Montelegier les faits dont il lui a donné connaissance.

M. le Procureur gal — Déclare qu'il ne s'oppose point à cette demande.

M. le Président — Interpelle Berard, qui répond:

Le 20. août au matin je me rendis chez Mr. de Montelegier qui me reçut avec emportement, il me demanda si j'avais quelque connaissance de ce qui s'était passé: quelques survins je partis et retournai chez moi.

Le lendemain matin, Mr. de Montelegier m'envoya chercher. Ce que je lui avais dit la veille l'avait probablement frappé: il me demanda des explications, je lui dis que je ne pouvais parler que de choses vagues.

Mr. de Montelegier me donna rendez-vous pour le soir 10. heures sur le boulevard près du panorama. je m'y trouvai, il me dit que Mr. le Maréchal Duc de Raguse voulait me voir. je m'y refusai d'abord, enfin je consentis et je me rendis chez Mr. de Montelegier. Mr. le maréchal y vint et m'engagea à déclarer franchement tout ce dont j'avais connaissance.

Je nommai Sausset et Mallent qui étaient en fuite. Je voulais indiquer les choses et non les personnes.

96

Depuis mon arrestation on m'a dit de dire toute la vérité, je l'ai dite, je l'affirme.

Depuis cette époque je suis allé deux ou trois fois chez Mr. de Montalegier ; la dernière, la veille de mon arrestation qui eut lieu le 22. Septembre.

M. le Procureur g.al — Nous demandons la permission de faire représenter à l'ex-Colonel de la légion de la meurthe, la lettre que nous avons entre les mains et qui vient de nous être transmise.

Laugier Villars — Je reconnais cette lettre.

M. le Procureur g.al — Donne lecture de cette lettre laquelle est Signée de Mr. le Préfet de police et sous la date du 19. aout dernier.

Par cette lettre Mr. le Préfet invitait Mr. le Col.el Laugier Villars de la légion de la meurthe, à lui faire connaitre l'adresse du S.r Larchet sous lieutenant de Nantil. Mr. le Colonel reconnait avoir écrit lui même au bas de cette lettre l'adresse de Nantil et celle du S.r Larchet qui s'y trouve portée.

M. le Procureur g.al — Il résulte de cette lettre que vous venez de reconnaitre, que c'est l'adresse du S.r Larchet et non celle de Nantil qui vous avait été demandée, d'où l'on doit induire que cette dernière était connue de la police.

M. Laugier Villars — Je crois que c'est ce que j'ai eu l'honneur de dire.

Je demande à répéter que c'est là précisément ce que j'ai dit à la noble Cour.

On vint chez moi me présenter la lettre de Mr. le Préfet et probablement on m'a demandé l'adresse de Nantil que je l'ai écrite.

---

§2.e Témoin
Oudart. Expert. Affirme Son rapport, et Déclare que les pétitions à lui représentées Sont Signées par l'accusé Sauset.

Audience Du 17. Mai.

§3.e Témoin
S.t Omer, Expert. Affirme Son Serment, et Déclare également que les Deux pétitions à lui représentées Sont revêtues de la Signature du Baron Sauset.

---

§4.e Témoin
M.r C.te de Montéléger. Avant de prêter Son Serment ce témoin demande à ~~la~~ Soumettre à la Cour une Observation.

M.r Le Président lui observe que la Cour ne peut et ne doit l'entendre qu'après qu'il aura prêté le Serment voulu par la loi.

Le témoin prête Son Serment et Dit:

J'ai entendu la lecture de l'acte d'accusation, j'ai remarqué qu'une partie des faits énoncés dans ma déposition n'y Sont pas relatés; je demande donc à la Cour de vouloir bien me donner Si je ne dois parler que Sur les faits et personnes relatés dans l'acte d'accusation, ou Si je Dois dire tout ce qui m'a été révélé.

M. le Procureur g.al — Ce n'est pas Seulement une vérité partielle que la loi demande au témoin, et qu'il a juré de dire, c'est la vérité toute entière &.c

Le témoin — Dépose: Le 19. Août Dernier, m.r le maréchal Duc de

Ragusse me donna l'ordre entre 8. et 9. heures du matin de me rendre de suite chez lui — j'obéis. Mr. Ducoët Losquet me dit : il y a une conspiration dont le but est de renverser le Gouvernement du Roi : ils doivent marcher ce Soir : ils disent qu'une partie de légions est gagnée.

On m'assigna le poste où je devais me rendre. On me désigna les troupes que j'aurais sous mes ordres, et bon m'indiqua les précautions qui avaient été prises. le plus grand Secret m'était recommandé.

A neuf heures la conspiration n'éclata pas : des officiers furent arrêtés ; je passai la nuit au Chateau.

Le 20. août vers 9. heures du matin Mr. Berard vint chez moi : il était embarrassé, il me dit : quand une voiture à quatre roues n'en a que trois elle ne peut pas marcher : je lui témoignai mon indignation contre les officiers qui avaient trahi leur Serment, tandis que les S. officiers étaient restés fidèles.

Mr. Berard Sortira : je sentis que j'avais fait une sottise ; il me resta l'idée qu'il était du Complots.

Le soir, j'allai chez le Maréchal et lui dis : j'ai vu un officier que je crois du Complots. qui ? me demanda-t-il. je ne voulus pas le nommer. M. le Maréchal me montra sa liste et m'engagea à voir si le nom de cet officier n'y serait pas porté ; je l'y vis en effets, alors tous mes Scrupules se dissipèrent. Mr le Maréchal m'engagea à le revoir, je l'envoyai chercher. Arrivé chez moi, (il est mon Compatriote et bon officier) je lui dis : les discours que vous m'avez tenus hier et une note que j'ai vue me font croire que vous êtes dans la Conspiration : il n'y a qu'un moyen de réparer ce

malheur, c'est de faire des révélations utiles au Service du Roi qui, ainsi que sa famille, n'a jamais balancé entre une offense et un Service. J'ai pu être égaré, me répondit Berard, mais je veux réparer ma faute.

Il exigea ma parole d'honneur que je ne le nommerais pas.

Je lui dis que je désirais qu'il fît ses aveux à M. le Maréchal Duc de Raguse; il resista d'abord, puis consentit.

Je lui indiquai un rendez-vous pour le Soir, il s'y rendit: M.r le Maréchal se trouva chez moi, et Berard lui dit — qu'effectivement il avait été entraîné dans cette Conspiration: que c'était au Bazard qu'avaient lieu les réunions: que c'était le S.r Mallent qui l'avait introduit au Bazard. Dans cette première entrevue il ne nomma que Lamy et Mallent.

Ce n'est pas tout, lui dit M.r le Maréchal, il faut rendre Service au Roi. Berard témoigna des Craintes s'il venait chez M. le Maréchal ou chez moi. Je me prêtai à ce qu'il désirait, et il fut convenu que je me rendrais dans les lieux qu'il m'indiquerait.

Notre première entrevue eut lieu auprès du Chateau d'Eau M.r Berard me dit: que c'était au Bazard que se faisaient les réunions: il me nomma Mallent, Sanset, Mazian et le Colonel Failhé: il me dit qu'on l'avait appelé dans une réunion: que la division d'opinions qui régnait parmi les Conjurés lui avait inspiré peu de confiance: que l'on parlait de la république, de Napoléon 2, du prince d'Orange; qu'il avait désiré faire partie du Comité Directeur: qu'au Bazard une lettre venant d'Alsace avait circulé, qu'on la disait de M. Noyer d'Argenson: que cette lettre parlait de récolte abon= =dante, mais qu'elle était relative à la Conspiration. +

Tout en parlant nous nous trouvâmes dans une petite rue déserte ; Berard était agité ; un homme passa près de nous ; il ressemble à Nantil me dit-il. un autre homme vêtu d'une blouse passa également. Berard me dit cet homme en blouse est déguisé. il me dit qu'au Bazar il avait été décidé que le mouvement se ferait au nom de Napoléon 2 ; mais que le Gouvernement provisoire serait composé d'hommes pris parmi le parti républicain : il me nomma Mr. Delafayette.

Dans une seconde entrevue que j'eus avec Berard près de l'hopital S.t Louis, il me dit : que quoique la conspiration était découverte, le parti n'en était pas abattu : qu'il avait vu Dumoulin qui avait conservé son caractère. que la Conspiration n'était qu'ajournée : que les Conjurés étaient convenus de surveiller entr'eux, et de sacrifier ceux qui pourraient donner des soupçons : que le Piémont devait Co-opérer au mouvement de la france.

Que dans une réunion il avait vu le général Merlin et un autre individu qu'on lui avait dit être Mr. de Forcalquier

qu'il avait vu le Colonel Fabvier, auquel il avait témoigné ses craintes : que ce Colonel lui avait répondu „ Soyez tranquille, la Source est pure, l'arbre est sacré ..

Qu'il avait été organisé à Rennes et à Nantes des régimens de fédérés.

qu'un mouvement devait avoir lieu dans la franche comté

Je demandai à Berard qui est ce qui pouvait avoir les papiers de la Conspiration : il me répondit qu'il y avait peu de papiers, qu'ils pouvaient être chez Mr. Rey.

Que ce dernier et Merilhou étaient chargés de la

partie Civile

que Mallent, Sauset, Sailhé, Mazziau étaient chargés de la partie militaire.

Il me dit encore que le parti se défiait des hommes qu'il appelait hommes du lendemain : que ces hommes étaient ceux qui ne prenant aucune part aux mouvements, venaient ensuite demander les premières places en disant „ je vous appuyais de mes vœux.

Nous nous trouvions près de l'hopital S.t Louis dans un chemin au milieu des marais ; je remarquai un homme qui semblait nous suivre ; je montai à cheval et me retirai. Cet homme aborda Berard et lui dit : quoi ! vous M. Berard, ici si matin ? Je laissai Berard avec cet homme, et depuis je n'ai eu aucune entrevue avec lui.

J'ai rendu compte de tout ce qui m'avait été rapporté par Berard, à M.r le Maréchal, au Ministre de la guerre et à monsieur Mounier ; mais sans le nommer.

Je m'absentai de Paris ; à mon retour, son régiment partait pour Metz, Berard vint me voir et me dit ; que deux hommes étaient venus chez lui, dont l'un nommé Boubelle ; qu'ils lui avaient dit ; nous ne sommes pas fachés de vous voir partir, vous pourrez être utile.

Que le lendemain il devait avoir un rendez-vous avec ces deux hommes, le Colonel Fabvier et M.r de Lafayette.

Le lendemain il fut arrêté et depuis je n'ai eu aucune relation avec lui.

Bérard — Je reconnais dans la déposition de M.r Montélegier, l'ensemble

de ce que je lui ai dit : il y a seulement quelques transpositions de dates.

Sausset — Demande combien de fois Berard a dit au témoin qu'il y avait eu de réunions au Bazard?

Le témoin — Je ne puis le dire.

Sausset — Berard lui a-t-il parlé plusieurs fois de ces réunions

Le témoin — Il m'a parlé plusieurs fois du Bazard.

Bérard — J'ai pu parler du Bazard, mais je n'ai entendu parler d'autres réunions que de celles où Mazzian s'était trouvé

Sausset — Combien de fois Mr. Berard m'a-t-il parlé depuis qu'il est au monde ?

Berard — Deux fois seulement, la première le jour où je rencontrai Nantil ; la seconde le jour du Déjeuner.

Il me pourra que reconnaitre que je dis la vérité.

Sausset — Combien de temps Mr. Berard m'a-t-il vu lors du déjeuner?

Berard — J'arrivai lorsque le Déjeuner était presque fini : Mr. Sausset me fit des honnêtetés.

Sausset — Ai-je parlé à Mr. Berard de Conspiration ?

Berard — Il ne m'a pas fait d'ouverture de Conspiration ; j'ai eu avec lui une Conversation particulière.

M. le Président — Accusé Berard quel est l'homme qui vous accosta lorsque vous étiez avec Mr. Montélegier, et avec lequel il vous laissa ?

Berard — Cette personne est étrangère à l'affaire : je la nommerai si l'on veut. C'est Mr. Loy, m.tre charpentier.

Nte de Montélegier — J'ai oublié un fait que voici :

A la dernière conférence que j'ai eue avec Mr. Berard, vers le 30. aout Dr., il me dit : un des Conjurés m'a dit : Nantil est à Paris : il a changé de sachette : il est dans un

logement où il n'y a que la personne qui le soigne qui le connaisse.

J'ai demandé à Berard s'il connaissait cette cachette. Berard m'a répondu négativement.

Berard — interpellé de faire connaître quel est celui des conjurés qui lui avait donné connaissance de ce fait, répond:

J'ai dit que je devais conclure de l'entretien que j'avais eu avec le Colonel Fabvier et Mr. Dumoulin, que Nantil était encore à Paris.

M. le Président — Quel a été le sujet de cet entretien?

Berard — Il avait été question de Nantil: où donc est-il? avais-je demandé. Dumoulin avait répondu: il est en sureté — Fabvier avait ajouté: ne vous en inquiétez pas, il est en sureté

un Pair — Comment l'accusé Berard a-t-il pu inférer de cette réponse, que le Capitaine Nantil avait changé de cachette?

Berard — J'ai peut-être donné trop de développement à mon induction; j'ignorais absolument si Nantil était encore à Paris.

un Pair — Le fait est nouveau dans la cause; je désirerais qu'il fut éclairci.

un autre Pair — interpelle Berard de dire si peu de jours avant son arrestation on lui a proposé de lui faire voir le Cap. Nantil?

Berard — Je ne m'en rappelle pas.

un Pair — Demande au témoin si Berard lui a rendu compte de ce fait.

Le témoin — Je ne puis rien préciser à cet égard; mais toutes les communications que j'ai reçues de mr. Berard je les ai transmises à mr. le Maréchal Duc de Raguse.

M. le Procureur gal — L'accusé Berard vous a-t-il dit quel était celui des Conjurés qui lui avait dit que Nantil avait changé de cachette, et qu'il était dans un logement &c.

Le témoin — Je crois qu'il m'en a désigné un, mais je n'en suis pas assez sûr pour le nommer.

M. le Procureur gal — Interpelle l'accusé Berard de dire s'il est vrai qu'il a dit à Mr. de Montélegier ce que ce D.r vient de déclarer ?

Berard — Je ne me suis pas exprimé d'une manière si positive. J'ai dit que Nantil pouvait être à Paris ; qu'il pouvait être dans une Cachette ; c'est une induction que je tirai

Dumoulin — Un noble pair a demandé si j'avais dit à Berard que Nantil devait être présenté à la légion de la meurthe ; ce fait est faux.

M. Montélégier — Sur interpellation répond :

Mr. Berard m'a dit qu'il paraissait qu'en cas de non succès les conjurés avaient résolu de se barricader dans Paris.

Je ne puis dire si Mr. Berard m'a dit qu'il avait vu Mr. Mallent distribuer de l'argent, ni s'il m'a dit depuis qu'il s'était trompé sur ce fait.

55.e Témoin

Mr. le Duc de Raguse — Dépose : L'été dernier je faisais fonction de major g.al de la garde royale : le 15. Août dernier à 5. heures 1/2. du soir le Sergent major Petit vint à l'Etat major ; il était porteur d'une lettre de son Colonel qui m'engageait à avoir confiance en ce Sous-officier : Ce dernier me rendit compte des propositions qui lui avaient été faites par deux adjudants de la légion de la meurthe, et du rendez vous qui lui avait été indiqué pour le lendemain : j'ordonnai à Petit de se trouver à ce rendez vous avec le Sergent major Nidal qui avait été invité ainsi que lui.

Le 16. ils y allèrent et me rendirent compte de ce qui s'

passé à ce repas : Le Sergent major Petit voulut cesser — j'exigeai qu'il vit encore les S. officiers de la Meurthe, et lui dis que le lendemain je lui enverrais un agent de police militaire pour le remplacer.

Le 18. L'agent de police rendit compte.

Le 19. à 9. heures 1/2. du matin je fus informé que l'intention était d'exécuter le Soir.

A 4. heures et demie je me rendis chez mr. de Richelieu On agita la question de savoir si on laisserait commencer le mouvement, ou si l'on arrêterait les individus Signalés. Ce dernier parti fut adopté. à 5. heures et 1/2. du Soir des ordres furent envoyés au Préfet de police et au commandant de la place pour faire arrêter tous les individus Signalés — n'appartenant point à la garde. C'est moi qui fus chargé de faire arrêter ces derniers ; et à 9 heures toutes les arrestations étaient faites dans la garde.

Nantil et Sausset étaient désignés au nombre des Conjurés

Le 20. août Mr. de Montélegier me dit que Berard était venu chez lui, et lui avait parlé de façon à lui faire croire qu'il avait connaissance de la Conspiration : je donnai ordre de faire venir Berard.

Le 21. au Soir je vis Berard chez Mr. de Montélegier : il me dit alors que des choses vagues et ne me nomma que deux personnes, Le Colonel Sausset et je crois un nommé Mallant.

Deux jours après Berard fit à Mr. de Montélegier un rapport et lui dit : Qu'il avait été dans une réunion où on lui avait nommé le général Merlin et Mr. De Corcelles : qu'on lui avait dit que le général de la fayette était un des chefs de l'entreprise ainsi que Mr. Dargenson : qu'il fallait

conserver le feu sacré : que tout le zèle des conjurés était alors employé à se surveiller réciproquement ; qu'ils avaient des intelligences dans la police.

Le 28. Août Berard vint chez moi ; je devais quitter le Service le 30. et je voulais mettre Berard en relation avec mon Successeur. il me témoigna beaucoup de répugnance à s'ouvrir à une tierce personne ; je me mis à continuer à recevoir ses révélations ; il me demanda pour ne point éveiller les soupçons de se présenter chez moi sous un nom supposé, j'y consentis : il fut convenu qu'il prendrait le nom de S.t Charles : je donnai chez moi l'ordre de l'introduire à toute heure : il n'y est jamais venu.

Mallet —— Demande si Mr. Berard a dit au témoin qu'il lui avait vu distribuer de l'argent ?

Le Témoin —— Oui, il me dit avoir vu distribuer 2. ou 3. mille francs Sur interpellation. J'ai invité Berard à faire connaitre les Chefs du complot, c'était le but de toutes mes démarches.

Berard —— Déclare confirmer la déposition de M.r le Maréchal et ajoute : Les 3. ou 4. mille francs sont relatifs à la somme donnée par mr. Rey au Cap.e Mantil en ma présence.

M. le Maréchal — Sur interpellation, répond :

M.r Berard m'a dit que m.r Mallet avait devant lui distribué de l'argent au Bakard. — Le premier jour où je vis Berard il me dit que Sauset était un des conspirateurs et il me semble que postérieurement il s'était trouvé à une réunion avec lui.

Je crois me rappeller qu'antérieurement au 19. août

Colonel Sauset m'avait été nommé.

Berard ne m'a pas précisé la réunion dans laquelle il avait vu le Colonel Sauset.

Il m'a dit que Mantil était un des agents du Complot.

Il m'a dit encore qu'il pourrait peut-être le découvrir. il m'avait donné à cet égard quelques espérances qui ne se sont pas réalisées ; Je crois qu'il m'a dit que Mantil avait changé de Cachette.

M. Odillon Barrot — fait interpeller Berard de dire s'il ne se serait pas servi du nom de m.r le maréchal Duc de Ragusse.

Berard — Il est facile de voir que l'on veut fondre sur moi, que l'on voudrait dévorer mon foie ; mais l'on ne pourra jamais dévorer la vérité.

Je ne me suis jamais servi du nom de m.r le maréchal.

Dumoulin — Je vous déclarerai que m.r Berard avait joué près de moi le rôle odieux d'agent provocateur.

Un jour allant à Belleville je rencontrai Berard et je montai chez lui : que faites vous donc me dit-il ? allons nous souffrir que ceux qui sont arrêtés soient fusillés ? Le bon français n'est donc plus de ce monde ! J'ai une personne qui pourrait se mettre à la tête : j'ai été appellé chez les maréchaux : j'ai vu m.r le Duc de Ragusse qui m'a pris par la main et m'a parlé avec la plus grande bonté.

Berard, m'a-t-il dit, rappellez vous que ce cœur bat toujours pour la liberté. — C'est avec plaisir, lui répondis-je, que je reconnais toujours en vous un Soldat de la révolution.

Je dis à m.r Berard que je ne pouvais le croire et que je ne m'occupais pas de politique. — Vous avez tort, me répliqua-t-il

nous pouvons en tirer un très grand parti ; le Duc de Raguse est un homme à nous.

Berard — La vérité est que Mr le Duc de Raguse me reçut avec bonté et me témoigna combien il était peiné de voir des militaires dans cette affaire ; mais je le répète, j'aime à penser que je ne me suis servi de son nom.

6e Témoin.

Le Ct. de Loët-Losquet — Dépose : Le 15 août dernier, le soir, arriva chez moi le Petit Sergent major du 2e de la garde, porteur d'une lettre de son Colonel.

Il me fit part que deux jeunes gens adjudants dans la légion de la Meurthe (Robert et Gaillard) lui avaient fait des propositions.

Il témoignait beaucoup de répugnance à continuer le rôle qui lui avait été désigné ; j'eus beaucoup de peine à le calmer, il était irrité de voir que c'était lui qui avait été choisi pour recevoir de semblables confidences : il voulait aller trouver ces adjudants et les provoquer en Duel.

Je le déterminai à se trouver le lendemain au rendez-vous qui lui avait été donné ; mais, me dit-il, s'il on exige de moi un Serment dois-je le prêter ? Je lui répondis qu'il devait tout voir, tout entendre et ne pas s'engager.

J'écrivis au Colonel Druault.

Le 16. au soir Petit vint me rendre compte de sa conversation avec le pilote nommé Nautil : il me déclara de nouveau qu'il ne voulait plus retourner à ses rendez-vous. Je fis mon rapport à Mr le Maréchal qui me donna ordre d'envoyer un agent de la police militaire.

Le 17. Petit présenta Chenard nouvellement employé comme agent, et auquel il fut recommandé d'éviter toute espèce de provocation.

Le 18, Chenard avait invité l'adjudant Robert à dîner chez lui : à l'issue de ce dîner il fit son rapport qui paraissait exagéré : il était effrayant : il parlait de forces des conjurés ; du 5e. régiment de l'artillerie de la garde qui était gagné ; de l'argent qu'il disait en abondance.

Le 19. Chenard fut prévenu par une lettre de se rendre le matin chez le Cap.ne Nantil : à 9. heures il vint dire que l'exécution était pour le soir même. Le rapport fut fait au Conseil des ministres : le soir les arrestations eurent lieu.

Le 20. Mr. de Montélegier me fit part des révélations de Mr. Berard qui lui avait dit avoir été initié d'abord par Mr. Mallet employé au Bazard, qui avait eu à sa disposition des sommes d'argent.

Dans une seconde entrevue qu'il eut avec Mr. de Montélegier, Mr. Berard annonça qu'il devait y avoir un mouvement à Rennes et à Nantes, et qu'à la tête devaient être deux officiers Supérieurs dont un général

Il dit qu'il y avait du mécontentement parmi les Conjurés, qui avaient résolu de punir les Chefs qui semblaient vouloir les trahir.

Que lui Berard avait vu de ses yeux l'officier chargé d'assassiner un ou plusieurs de ces chefs.

Le témoin — Sur interpellation dit : Mr. Berard avait annoncé que les Conjurés avaient l'air de se méfier de Mr. Mallet qu'ils considéraient comme un agent de police.

Que Mallent, bien qu'il n'eut pas l'air d'inspirer
la confiance aux Conjurés, était chargé de convocati
et de la distribution des fonds.

Si j'ai dit que Mr. Mallent avait distribué 20,0
C'est que Mr. de Montalegier me l'aura dit à moi même
mais je ne m'en souviens plus.

Le témoin — Est interpellé de déclarer s'il est à sa connaissance
l'accusé Berard était porté sur la liste des militai
qui devaient être arrêtés, répond: Je ne puis pas ava
Connaissance de cette liste qui fut arrêtée au Cons
des ministres.

M. de Montelegier — Sur interpellation déclare: Berard m'a dit que
les hommes en sous ordres voulaient mettre les Chef
entre deux grands dangers pour les forcer à agir.

M. le Duc de Raguse — Sur interpellation déclare:
Le 19. Août Berard n'était pas porté sur la lis
des officiers qui devaient être arrêtés.

Audience du 18. Mai.

57.e Témoin
de Costallin — Dépose: Je n'ai rien à rapporter qu'une conversat
Il y a eu au à peu près, écrivant à ma Sœur, je lu
manifestai l'intention d'avoir quelques bijoux qui
avaient appartenu à mon père: elle me répondit
qu'elle avait remis une petite boite contenant les bijo

que j'avais demandée, à Mr. Mallent, dont elle oublia de me donner l'adresse: quelque temps après, elle me l'envoya. J'étais retenu à Versailles par mon Service; j'écrivis à Mr. Berard mon compatriote, je lui envoyai la lettre de ma Sœur, et le priai de vouloir bien retirer cette boite chez Mr. Mallent.

Huit ou dix jours avant la découverte de la Conspiration, je vins à Paris et j'allai remercier Mr. Berard qui avait rempli ma commission et m'avait envoyé la boite.

Dans la conversation, Mr. Berard me dit qu'il croyait avoir remarqué de l'agitation, que des officiers sans fortune couraient la ville en Cabriolet et fréquentaient les Cafés où ils dépensaient beaucoup d'argent. En cas de mouvement lui dis-je, la légion est-elle bonne? Cela n'est pas douteux, me répondit-il; et ton régiment? il est très bon répliquai-je il n'y a pas un officier, un s. officier ou un Soldat qui ne soit, ainsi que celui qui le commande, prêt à mourir pour le Service du Roi. En ce cas, dit Berard, tout ira bien.

Le témoin — Sur interpellation, dit: Je ne me rappelle pas que Mr. Berard m'ait jamais parlé du Bazard.

M. le Président — Interpelle Berard, qui répond:

Le Colonel Costallin m'écrivit pour me prier de retirer la boite que je lui fis porter.

En m'envoyant la boite, Mr. Mallent m'invita par une lettre à déjeuner au Bazard.

Je ne sais pas si j'ai nommé le Bazard à Mr. de Costallin.

Je dis même à Mr. Mallent que j'avais vu Mr. de

Costallin et que je lui avais remis la boite.

Mallent — Interpellé par Mr. le Président, répond :

La mémoire de Mr. Berard est en défaut ; Son Domestique est venu chez moi chercher la boite en me remettant les trois lettres qui sont entre vos mains : je n'ai écrit aucune lettre pour inviter Mr. Berard à déjeuner au Bazard.

Passant près du logement de Mr. Berard le 1er. août je laissai chez Son portier un mot par lequel je l'invitais à venir manger une Cotelette chez Mr. Sauset ; une personne qui se trouvait chez lui devait co-accuser ayant témoigné le Désir de connaitre Mr. Berard que l'on disait être un bon officier.

M. de Costallin — Sur interpellation dit ; je ne connais Mr. Mallent que de nom et comme mon Compatriote.

Mr. Coffinières — Demande si Berard n'avait pas parlé au témoin de Symptômes de conspiration et ne lui avait pas proposé de le tenir au Courant ?

Le témoin — Mr. Berard m'a dit que s'il apprenait quelque chose de nouveau il m'en instruirait : Ce fut 8. ou 10 jours avant la découverte du Complot.

Le témoin — Interpellé par Mr. le Président. Sur l'époque précise ou Berard lui a tenu ce propos, répond :

Je ne puis préciser cette époque, mais je crois que ce fut lorsque j'allai le remercier.

58e. Témoin.

Loy, témoin discrétionnaire — Déclare : Un jour que je ne puis préciser, entre 6. et 7. heures du matin, me rendant à la Villette où

je faisais travailler au Canal, je vis dans une rue du côté du marais M. Berard qui causait avec un homme tenant un Cheval par la bride ; je m'approchai ; cet homme s'en alla. M. Berard me dit que c'était un de ses amis qui partait et il m'accompagna à la Villette.

M. le Président — Les variations qui existent dans quelques unes de vos déclarations, m'obligent à vous interroger : recueillez tous vos souvenirs, et répondez avec calme et précision.

D : Dans votre premier interrogatoire vous avez dit que ce n'était que 6. à 7. jours avant la découverte du Complot que vous en aviez eu connaissance, postérieurement vous avez reculé cette époque.

A quelle époque avez vous connu pour la première fois le Capitaine Nantil ?

Berard — Sur la fin du mois de Juillet D.er du 16. au 20, lors de ma dernière ronde, j'entrai au Bazard ; j'étais en uniforme ; je vis beaucoup de monde surtout des militaires en cravatte noire. j'examinai quelques tableaux ; une personne s'approcha de moi et me salua ; c'était M. le Colonel Sauset : il me fit remarquer quelques uns des tableaux qui avaient plus de prix : un officier en uniforme était dans le groupe, c'était le Cap.e Nantil, qui après que j'eus quitté le Colonel Sauset, s'approcha de moi et me fit faire quelques remarques auxquelles je ne comprenais par grand chose : je ne suis pas peintre.

Il me parla de son régiment, et de la manière dont il avait fait son Service dans le mois de Juin.

Il me dit quelque chose de relatif à l'instabilité de

l'état militaire ; quelqu'un survint et me dit venir du ministère : qu'il allait y avoir du changement dans l'organisation de l'armée : que cela était certain.

Je sortis du Bazar ; m'étant arrêté quelques instants dans la rue, Nautil me rejoignit et m'aborda.

Il reprit la conversation relative à son régiment, me dit que l'on avait été injuste à son égard ; qu'il n'avait pas obtenu encore la décoration d'honneur à laquelle il avait des droits.

Je trouvai sa conversation déplacée ; je l'engageai à se calmer et à attendre avec patience ; je la quittai.

Quelques jours après, je crois deux ou trois, le capitaine Nautil vint chez moi ; il était vêtu en bourgeois ; je le reconnaissais à peine dans le premier moment — Sa conversation reprit sur le même ton, il me parla encore de l'organisation militaire, me demanda ce que je pensais de ce que j'avais appris ; je lui répondis que cela m'inquiétait peu.

Le lendemain ou le surlendemain il revint chez moi ; en rentrant je trouvai un billet par lequel il me disait qu'il était venu pour m'inviter à déjeuner.

Il revint le lendemain et m'invita à déjeuner pour le lendemain 2. Août. =

= Je me rappelle de cette époque, parce qu'alors j'avais été chargé par mon Colonel de relever un Bataillon.

Le 2. août j'allai rendre compte à mon Colonel de la mission dont j'avais été chargé : quand j'arrivai il était à table et me dit, Commandant, vous dînerez à déjeuner, restez avec nous : je voulus me retirer, il insista, je lui dis que je devais déjeuner avec des officiers de la légion de

la Meurthe, car je croyais que ce déjeuner avec Nautil devait avoir lieu dans la pension où ils mangeaient; je me mis à table et déjeunai.

Un Sous officier de la légion de la meurthe frappe à la porte, demande le Commandant Berard, il me remet une lettre qui était de Nautil et par laquelle il me disait que je me fisse bien attendre.

Je dis à mon Colonel que cette lettre venait à l'appui de ce que je lui avais dit, et alors il me permit de me retirer.

En Sortant, je trouvai à la porte de la rue le S. officier qui m'attendait avec un Cabriolet dans lequel je montai et qui me conduisit chez le Capitaine Nautil rue de la Cour-d'Aurecque: lorsque j'y arrivai, Mr. Dumoulin était à table avec le Capitaine Nautil, et je me souviens d'autant mieux ce Déjeuner que nous étions Servis par une femme assez gentille et fort propre.

M. le Président — Pourquoi dans vos précédents interrogatoires avez-vous répondu que vous ne connaissiez pas l'individu qui déjeunait chez Nautil?

Berard — Le fait n'est pas moins vrai; lors de mes premiers interrogatoires je voulais faire connaître les choses et taire les noms.

Mr. Dumoulin sortit peu de temps après mon arrivée chez Nautil, en disant qu'il était l'heure où il devait se rendre à un rendez-vous.

Mr. Dumoulin était placé contre la fenêtre à droite en entrant, et moi j'étais à côté du Capt. Nautil en face de Mr. Dumoulin.

Après son Départ, la conversation reprit sur les

craintes de l'instabilité de mon Etat : Cela vous affli
me dit-il, nous trouverons moyen, Commandant.

Il me fit entrer dans sa chambre et je lui fis cette
question : Cette personne qui vient de sortir, où est-e
Donc allée : il est important, me répondit le Cap. Mau
qu'elle aille à ce rendez-vous : J'aime mieux qu'elle s
rende laissez la faire.

Le soir ou le lendemain Nautil revint chez moi il
me trouva découragé, craintif ; il y aura, me dit-il
nouveau, et tout le monde me vous oubliera pas.

Mr. de Costallin m'avait écrit pour me prier d
retirer une boite des mains de Mr. Mallent auquel j'adr
sa lettre et qui remit la boite à mon domestique.

La réponse à ma demande de la boite, me faisait une invitation
à déjeuner rue Cadet n°. 11.

Le lendemain Mr. de Costallin vint chez moi le ma
pour me voir et me demander à déjeuner ; je crois que je lui mon
la lettre de Mr. Mallent il me dit d'aller me rendre à l'invitation, et
je m'y refusai. Nous allâmes nous promener et nous entrâmes pour
déjeuner chez un traiteur sur le boulevard près la porte S. Denis
Je dis à Mr. de Costallin que cette invitation me semblo
drôle : va-y, me répondit-il : je le quittai et n'y rendis
C'était le 4. Août.

Lorsque j'arrivai au bazar un homme de peine
je crois me dit : C'est vous Mr. Berard.

Le Colonel Sauset était à la fenêtre et me
cria : par ici !

Je montai et je trouvai dans la salle à manger
Mr. Sauset, Mr. Mallent, Mr. Matziau et une autre

personne que je crois être parente de m. Sauset : il me semble à la disposition des couverts qu'il y avait eu une ou deux personnes de plus.

Je ne mangeais pas ; j'écoutais et je regardais : on m'adressa l'épithète de Colonel et de Général ; je ne sais si c'était à dessein.

Marian faisait presque à lui seul les frais de la conversation ; il parlait d'escrime.

M. Sauset me fit un signe comme pour me dire, Commandant ou m. Berard passez de l'autre côté.

Je passai dans le salon, voisin de la salle à manger où nous nous trouvions, et là m. Marian me dit : M. le Commandant il se prépare de grands événements On a jeté les yeux sur vous, on y compte. une infinité de personnes s'y trouvant. = Sur quoi repose ce projet, dites moi ce que l'on veut faire ? — Vous êtes officier Supérieur de la garnison ; on compte sur vous. — De quoi s'agit-il ? de reprendre la position de 1815. — Je ne vous entends pas ; en 1815. il y a eu diverses positions, laquelle ? Le petit Roi de Rome.

M. Marian m'offrit de l'argent tant que j'en voudrais ; il avait même déjà tiré de sa poche un portefeuille vert.

Je crois, lui dis-je, que si vous ne vous expliquez que d'une manière aussi vague, et si vous offrez de l'argent à des militaires, vous ne réussirez pas. — Vous entendez bien, me répondit-il, que tous les officiers ne sont pas les mêmes, et qu'il faut des gratifications, surtout à ceux qui enlèveront leur Corps. — Mais sans doute, ajoutai-je, il y a un plan.

Je vais aller à Cambrai. Dans la garde il y a des intelligences pratiquées : tout ira bien : au surplus ce que je vous dis, nous sommes tête à tête, nous nous sommes arrangés de manière à pouvoir tout nier, et malheur à celui qui répéterait ce qui lui a été confié.

Matzau sortit le premier du salon : il avait de l'humeur. Je me plaçai près de Mr. Mallent. eh bien ! voilà déjà une singulière ouverture : expliquez moi donc cela ! — Je vous conterai cela, me dit-il.

Je ne sais si c'est après ou avant, que le cap.e Mauté vint entr'ouvrir la porte et demanda Mr. Saudet. Je demandai à Mr. Mallent le nom de celui qui venait de me parler ; il me le dit bas à l'oreille, je ne l'entendis pas bien.

Je l'ai déjà nommé parce que depuis j'ai su son nom.

Mr. Mallent me mena dans sa chambre située dans l'aile opposée. Je lui demandai des explications : il me fit asseoir près de lui et après avoir fermé la porte me dit : Ce qu'il vous a dit est vrai ; mais répliquai-je, — Comment l'expliquer par le vague ?

Dans ce moment, reprit Mallent, on a dépêché des Courriers aux puissances étrangères pour annoncer que le Roi est mort ou malade ; il faut profiter du moment pour établir un gouvernement à la place.

Cependant on n'est pas d'accord ; il y a là dedans trois partis : il y en a qui veulent le prince d'Orange.

Sur cette entrefaite, on frappa à la porte.

Mallent m'avait dit encore : il y a là dedans des gens évaporés, des fous. — Dumouliu ! celui là veut

déjà acheter des Chevaux : il faut craindre son indiscretion.

Le Colonel Sauset entra. — que disiez vous là ? Mallent répondit ; je parlais de Dumoulin. Sauset = ne me parlez pas d'un homme comme cela.

Le Colonel Sauset parla alors de lui ; des injustices qu'on lui avait faites, de son grade compromis : il y mettait beaucoup de Chaleur : Cependant je ne vis rien en lui qui parut d'un homme lancé dans cette affaire.

On frappa à la porte : on fit appeller Mr. Sauset, puis peu après Mallent. — Vous êtes occupé, lui dis je, je me retire : et je partis en effet.

Je n'ai pas revu depuis Mr. Sauset ; je ne sais pas si avec Mr. Mallent nous convinmes de nous revoir.

Le Dimanche 8. août j'étais chez moi : Mallent arriva : j'avais réfléchi ; j'étais inquiet : où tout cela va t-il me conduire, dis-je à Mallent ? tout ce qu'on vous a dit, me répondit-il, est une chose de très grande Confiance : Donnez moi donc, lui dis-je des éclaircissements. Je dois vous dire, répliqua Mallent, que l'on a pris des informations sur vous : vous êtes l'homme qu'il faut. Mais, lui dis-je, montrez moi quelque chose d'évident, je répondrai. — Je ne puis vous dire que ce que je sais, me répondit Mallent, et il ajouta : beaucoup de personnes vous parleront, ne comptez que sur moi. — J'y compte, lui dis-je, et si j'apprends quelque chose je vous le dirai.

Le voilà donc, me dis-je, placé en factieux par la fortune — qui doit te donner ta Consigne ? L'honneur. Le 19. j'ai été relevé : le 20. j'ai fait mon rapport.

Le 6. au soir entre 7. et 8. heures, Mr. Dumoulin

vint chez moi, remit une Carte, et me donna rendez vous auprès du passage du panorama ; je m'y rendis et le trouvai.

M.r Dumoulin m'apperceyant, me dit : ah, vous voilà ! Suivez moi, il y a beaucoup de mouchards, allons par là : ne prenons par les boulevards, on pourrait se douter de quelque chose.

Nous primes des rues parallèles aux boulevards. M.r Dumoulin me conta toute l'affaire : vous avez, me dit-il, déjeuné au Bazar — oui. — qui avez vous vu ? — mr. Mallet, il m'a parlé du prince d'Orange — nous ne voulons pas, c'est notre position de 1815 — Laquelle ? Le roi de rome, mon Cher — mais, lui dis-je, il doit y avoir un Comité. — Oui, me repondit-il, un Comité Directeur ; et il me nomma trois personnes. Y a-t-il longtemps, ajoutai-je, que l'on travaille à cela ? — moi, me dit Dumoulin, je suis un Conspirateur épouvantable les choses sont en si bon train qu'il est impossible qu'elles retrogradent.

Nous rentrâmes chez moi un peu fatigués : la Conversation était à sa fin. Ce fut alors qu'il me dit „ je reviendrai et vous apporterai un billet de mille francs. — puisque vous devez, lui dis-je, acheter des Chevaux, il faut employer cette Somme. — Ce n'est pas, me répondit-il, de l'argent dont je dispose : je n'achèterai pas de chevaux. — il pouvait être 10. heures quand nous nous séparâmes.

Le 7. aout vers 9. heures du soir j'étais de Semaine j'allais Sortir lorsque je trouvai sur ma porte Mr. Dumoulin avec un homme court. — j'ai l'honneur

me dit-il, de vous présenter Mr. l'avocat Rey, mon Compatriote: Ils m'invitèrent à aller au café avec eux: je les remerciai en leur observant que cela n'était pas possible, parceque je devais me rendre à l'appel. Je leur fis servir de la bière chez moi en les engageant à m'attendre.

On m'apporta dans ce moment une lettre de Mr. Mallent qui m'écrivait du café vis à vis, pour me dire qu'il avait quelque chose d'important à me communiquer.

Je dis à Mr. Dumoulin que cette lettre venait de Mr. Mallent, et que j'allais lui faire dire de venir: y voyez vous quelque obstacle, demandai je à Mr. Dumoulin? Du tout, me répond-it-il.

Mallent vint en effet; il paraissait fatigué: je lui offris de se rafraichir, il me répondit qu'il avait plutôt besoin de manger. Je lui fis servir un morceau, j'allai à l'appel.

Je crois bien qu'à mon retour il se trouva chez moi Mr. Dumoulin, Rey, Mallent, Nantil et Lamy.

Mr. Rey dit: je vais vous communiquer quelque chose, et il lut une lettre de Rosner dans laquelle il était question de Clients qui ne voulaient pas être condamnés par défaut: Mr. Rey expliqua que cette lettre était relative à la Conspiration et annonçait que tout était préparé.

Une conversation s'engagea entre Mr. Rey et Mr. Mallent, qui paraissaient ne pas se connaitre; on se sépara; je ne me rappelle par d'autres événements remarquables.

Le 11. ou le 12, j'eus une visite de Mm. Nantil Mallent & Lamy.

J'avais dit à Mr. Mallent que Mr. Dumoulin m'avait offert de l'argent et que je l'avais refusé.

Mr. Mallent m'a dit que j'avais bien fait ; il me dit des choses peu favorables de Mr. Dumoulin : je lui en témoignai mon étonnement ; il me répondit, je vous dirai ce que j'ai entendu dire.

Le 13. Août le Capne Nautil vint chez moi. il me proposa de me faire voir une personne importante, je m'y refusai, en lui disant que je voulais voir la totalité des Chefs : il me pressa ; ajouta : vous ne savez pas ce que l'on veut vous dire ; laissez vous conduire, Commandant, il faut voir quelqu'un. Je répondis, j'en sais assez.

Un rendez vous fut donné au jardin turc ; il devait se composer de trois personnes : je ne pus m'y trouver. Le Soir même Nautil et Mr. Dumoulin me dirent que le rendez vous avait eu lieu, et que Nautil m'y était par allé.

Ce rendez vous devait avoir lieu avec Mr. de Corcel et Mr. Merlin.

Le même jour, voulant les mettre au pied du mur je leur dis : mais quel est votre plan ?

Le Capitaine Nautil me dit : faites en un vous même.

Mr. Mallent et Mr. Lamy étaient chez moi : voilà, dis je, du papier, des crayons, un plan de Paris, que voulez vous faire = Mr. Mallent disait, le Commandant a raison. Mr. Lamy ne disait pas grand chose.

Nautil me dit : je reviendrai sur les cinq heures et je vous dirai ce que vous avez à faire.

Mr. Mallent me dit aussi, je reviendrai et vous me direz ce qu'il en est. Je le lui promis.

Le 14. avant 2. heures je sortis de chez moi et j'allai me promener sur les boulevards: en passant j'apperçus près du Panorama le Cne. Nautil: je traversai de l'autre côté du boulevard, et continuai mon chemin.

Le Capne. Nautil me rejoignit près du Café chinois; il m'engagea à entrer dans ce Café, en me disant qu'il attendait quelqu'un qui me conduirait.

Nous entrâmes dans ce Café, et le capne. Nautil se plaça de manière à appercevoir les personnes qui passaient sur le boulevard.

Peu d'instans après survint mr. Rey, que je voyais pour la seconde fois; il s'assit, prit un verre de bière, parla bas au Cne. Nautil: et au bout de quelques instants s'en alla, en lui disant: je paie le premier.

Après son départ, Nautil me dit: je vais vous conduire. Nous sortîmes du Café et nous nous dirigeâmes par la rue de la michodière: nous rencontrâmes une fiacre, nous y montâmes dedans et il me conduisit au marché de la volaille, où nous descendîmes: le Capne. Nautil me dit de l'attendre un instant et il s'éloigna.

Peu de minutes après il revint et me conduisit rue des grands augustins N°. 21. nous montâmes à l'entre-sol, où je vis mr. Rey et une personne à moustaches ayant les cheveux gris, les yeux bleus et le teint bâlé: Nautil et l'homme à moustaches

causèrent ensemble, et j'entendis qu'il faisait des reproches à Mantil : il lui disait : vous avez eu tort, vous m'avez nommé.

La Conversation passa à ce qui pouvait avoir trait au Complot : Cette personne avait parlé des difficultés à s'emparer de Nimeguen ; elle me demanda si je connaissais cette place — non, répondis-je — moi je la connais bien répliqua-t-elle, puisqu'en 1815. je l'ai prise sur Mr. de Puivert : On qualifiait cette personne du nom de Général.

En Sortant, Mr. Ney me dit : Vous saurez que je m'appelle Julien.

Je crois que ce fut le Capitaine Mantil qui en Sortant me dit que cette personne s'appelait Merlin.

Je rencontrai Mr. Dumoulin au bas de la rue et je lui demandai l'explication de ce mot Julien : ah, Julien ! me dit-il, oui, oui : Je crois qu'il a voulu faire l'entendu.

Le même jour 14. Mrs. Mallent et Lamy vinrent chez moi et me demandèrent qui j'avais vu. — un homme fort ordinaire, leur répondis-je ; ne me parlez plus de cela.

Le Commandant a raison, dit Mr. Mallent et il ajouta : Commandant, j'empêcherai que l'on vienne chez vous : ils s'en furent ; Je crois qu'il y eut une altercation entre Mr. Mallent et Mr. Lamy.

Le 15. août j'allai au Bazar pour faire voir à mon fils cet établissement dont il avait entendu parler. En arrivant, un homme en habit bleu ayant une décoration me demanda si je voulais voir Mr. Mallent.

Je

Je m'entendis appeller ; c'était Mr. Mallent. J'envoyai mon fils voir les tableaux, et lui dis que j'allais le rejoindre : je montai, et je trouvai dans une pièce avancée Mr. Rey et le Capne Nautil : j'entrai dans la chambre de Mr. Mallent : plutard arriva Mr. Dumoulin. une autre personne visit aussi, je crois que ce peut être Mr. Lamy, je me mis en souriant par : Mr. Dumoulin dit : causons un peu ici.

Nautil proposait l'exécution d'une entreprise pour le soir même.

Mr. Dumoulin faisait des objections.

Mr. Mallent ne prenait pas de part à cette conversation.

Le Capne Nautil part d'un mouvement de colère et dit : qu'il fallait que cela eut lieu, ou qu'il ne répondait plus de rien : Dussiez-vous être arrêté, dit Mr. Dumoulin, cela n'aura pas lieu.

Mr. Rey me demanda ce que je pensais : Je pense, lui dis-je, que Mr. Dumoulin paraît bien instruit et que Mr. Nautil paraît bien décidé : Je ne Suis pas militaire, me dit Mr. Rey, je Suis de l'avis de Mr. Dumoulin ; au Ce qui me concerne, tout est prêt.

Mais leur dis-je, qu'est ce qui commandera mon régiment ? Comment distribuez vous vos postes ? Mettez vous par là, me répondit Nautil ; Soyez tranquille, me dit Dumoulin, je serai là.

Au moment de se Séparer, Mr. Dumoulin rappella Mr. Rey, en lui disant : Vous oubliez Nautil. ah ! c'est vrai, répondit Mr. Rey, et je le vis tirer d'un portefeuille quatre Billets de Banque qu'il donna à Nautil qui les

plaça dans son portefeuille. Je n'ai pas pu voir si ces billets étaient de 500. ou de 1,000. francs.

Et vous, Commandant, me dit Mr. Dumoulin, — Soyez tranquille, lui répondis-je, faites votre chemin.

Mr. Mallent a vu donner cet argent ainsi que — Eu avez vous assez, demanda Mr. Rey? oui, répondit Nantil, j'en ai assez pour le moment.

Je revis Mr. Lamy et Mr. Mallent, je crois que c'était le 18.

Le 16. Mr. Dumoulin vint chez moi et me fit encore offre d'argent, en me disant: qu'est-ce que cela vous fait, prenez toujours.

M. le Président — L'accusé Mallent vint-il chez vous le 17?

Berard — Je l'ai vu très fréquemment dans ce laps de temps.

M. le Président — Quel jour avez vous vu Nantil pour la dernière fois?

Berard — Je ne puis préciser si c'était le 17. ou le 18. Le cas Nantil vint chez moi; il tenait un morceau de papier qu'il déchirait entre ses dents: qu'avez vous, lui dis-je, vous paraissez agité — non, répondit-il, j'ai rien.

Lorsque je revis Mr. Dumoulin le 20. il y avait déjà 2. ou 3. jours que je ne l'avais vu.

Le 19. au matin j'allai chez Mr. de Montalegier je ne pus le voir. Le 20. je retournai chez lui: j'ai — expliqué ce que je lui ai dit.

Avant le 20. je n'avais rien vu d'assez précis pour pouvoir aller faire une déclaration à la justice.

Je me disais, si ces personnes sont des conspirateurs la police doit les connaître: je n'ai jamais su ce qui se passait dans les corps.

Lu

Le 20. Mr. Dumoulin me donna un rendez vous qui avait pour objet de me tenir au courant de ce qui se passait. Je me mis en position de le faire connaitre et je le fis.

M.r le Président — Vous n'avez pas parlé d'un déjeuner qui aurait eu lieu entre vous et l'accusé Mallent.

Berard — Un Dimanche, le 13. je crois, Mr. Mallent était venu chez moi et m'avait indiqué un rendez vous rue S.t Denis dans un bureau de Diligences ; j'y rendis et ne le trouvai pas d'abord, je revins quelques instants après et l'y trouvai. il me dit qu'il était venu là pour recevoir des personnes qui arrivaient de la campagne ; je lui demandai ce qu'il me voulait. Je voulais vous voir, me dit-il, venez manger un morceau. Je crus que son intention était de me rendre l'hommage que je lui avais fait chez moi : j'acceptai. Dans la conversation je lui dis, Comment vont nos affaires, et le Colonel Sauset ? Il est parti, me répondit Mallent ; et nos affaires du Bazar, comment cela va-t-il ? nous avons, dit-il, d'autres affaires qui nous occupent davantage. Puis il ajouta que le Colonel Sauset était parti pour Vitry, pour un mouvement ; qu'il avait emporté des proclamations dans un sac, et qu'ils les avait vues.

J'eus une autre rencontre avec Lamy = J'en eus une avec Mr. Dumoulin, qui m'avait dit qu'il était nécessaire de voir le Colonel Fabvier : un jour je les vis tous les deux dans ma rue ; ils me dirent qu'ils sortaient de chez moi.

Je demandai au Colonel Fabvier ce qu'il pensait de cette affaire : il me répondit : la Touche est pure, l'arbre est sacré. mais, lui demandai-je, que deviendront les Officiers : leur sort est fixé, me répondit-il, ils seront destitués. = C'est alors que Dumoulin dit : on écrira des

lettres aux Saints : une révolution on doit s'attendre aux représailles

La nuit vers minuit on frappa à ma porte : je me lève, je demande qui est là : on me répond Julien. J'ouvre, c'était mr. Dum et Lamy : je les fis entrer et leur demandai ce qui les amenait nous sommes chargés me dirent-ils, de vous apprendre ma de la part de mr. Merilhou : quatre députés de Nismes ou de Mar viennent chercher le général Bachalu et le colonel Fabrier ; ils sont partis pour se mettre à la tête d'un mouvement qui doit a lieu à une heure de l'après midi.

Je n'ai jamais dîné avec mr. Dumoulin : lorsqu'il fut j'avais été appellé chez mr. le maréchal duc de Raguse, le 4 Septembre, il m'invita a déjeuner : nous fûmes chez Legran traiteur : nous déjeunâmes dans un cabinet particulier ; nous nous quittames vers 2. heures : c'est alors qu'il me dit qu'il avait écrit aux

---

Je croyais mr. Mallent absent de Paris ; j'étais un jour chez mr. Barbaut bijoutier, qui me dit qu'il venait de déjeuner avec Mallant ; je lui témoignai de l'étonnement. mr. Barbaut me dit qu'il était encore dans un café voisin : il alla le chercher et peu d'instants après je le vis revenir avec mr. Mallent et mr. Lamy. M. Barbaut sortit, je restai avec eux : mr. Lamy me parut exaspéré il se plaignait de la Situation où il se trouvait par la découverte de la Conspiration : il paraissait vouloir se venger de chefs — nous verrons dit-il, si leur or les soustraira à notre vengeance. il nomma alors mr. de Forcalles mr. Merlin et mr. de Lafayette.

Quelques jours après je rencontrai mr. Dumoulin auquel je fis part des menaces de mr. Lamy : Cela n'est pas juste, répondit Dumoulin le Général n'est pas assez compromis, et l'on ne peut pas en vouloir à ceux qui ont donné leur argent.

Le 21. Septembre j'étais de ronde : au moment ou j'me disposais à Sortir comptant aller chez Mr. de Montélegier, Mr. Dublar vint chez moi et me dit qu'il avait quelque chose à me communiquer : il m'observa qu'il était avec quelqu'un qui avait quelque chose à me dire ; j'alengageai à faire monter cette personne, qui étant montée me dit : Je Suis Soupelle ; j'écrivis aussitôt Son nom ; il continua et me dit que je pouvais être tranquille qu'il connaissait le Colonel Sautet, qu'il avait été à Vitry avec lui : Nous avons regardé, me dit-il, comme très avantageux le Départ de Votre régiment : Vous allez à Metz l'on pourrait tenter un mouvement Sur Vitry : il y a de l'artillerie, j'en parlerai au Colonel Fabrier : il vous introduira auprès d'une personne qui joue un grand rôle dans cette affaire.

Après leur Départ, je fus chez Mr. de Montélegier et lui rendis Compte de cette Conversation.

Le même jour à 10. heures du Soir, Mr. Dumoulin vint chez moi : il me demanda à me parler en particulier : je lui demandai qui l'amenait ; eh bien ! me dit il, vous partez, il faut profiter de cette circonstance ; il faut que nous tentions un mouvement ; Vitry est Sur votre chemin ; il faut plutôt se jeter dans une place ; Soyez tranquille on aura Soin de Votre famille : ne voulez-vous pas voir le Député demain matin : vous le verrez.

Le lendemain de grand matin je fus arrêté.

Mallens — J'ai prié Mr. le Président de vouloir bien demander à Mr. Berard à quelle heure il m'a vu chez lui, Soit le 12. Soit le 13. août, au moment ou il revenait dit-il de chez Mr. Rey ?

Berard — Vers quatre heures de l'après midi, le 13. ou le 14.

Audience du 19. Mai.

M. Mars, substitut — Interpelle Berard de déclarer si lorsque Dumoulin est sorti le premier de chez Mantil le jour où il y déjeuna, Mantil ne lui a pas dit, qu'il se retirait pour aller voir un des chefs influents de la coup

Berard — Il lui a dit que M. Dumoulin allait voir une personne impor

M. Mars — Au déjeuner qui a eu lieu au Bazar, lorsque Mantil a présenté, n'a-t-il pas appellé le Colonel Sauset ?

Berard — Il ne l'a pas appellé, mais M. Sauset étant chef de maison est sorti.

M. Mars — Lors du même déjeuner et après votre entretien avec Mathia n'avez vous pas eu, avec Mallent, un colloque en patois ?

Berard — Je me suis souvenu par : en sortant de l'appartement, j'ai demandé à M. Mallent ce que cela signifiait ; il me répondit d'abord d'une manière obscure.

M. Mars — Vous avez parlé dans vos interrogatoires de proclamations ou ma = crites qui, suivant ce que vous a dit Mallent auraient été en = tées par le Colonel Sauset à Vitry : Mallent vous a-t-il expliq ou donné quelques détails sur ces proclamations ?

Berard — Ces détails ont été très courts : M. Mallent me cita deux ou trois articles — Pas de conscriptions, pas de droits réunis ; il me les avoir lues et avoir vu le Drapeau tricolore.

M. Mars — Lors de la réunion qui eut lieu chez l'accusé Rey, la conversation fut-elle directement relative à la conspiration

Berard — Il paraissait que Mantil avait fait la proposition de s'emparer de Vincennes.

M. Mars — Dans cette entrevue Mantil ne dit-il pas qu'il fallait fixer le moment de l'exécution ?

Berard — Le Capitaine Nantil causait avec cette personne que j'ai désignée : Sa conversation ne nous était pas communiquée entre Mr. Roy et moi : Cependant nous pouvions en entendre quelque chose : Mr. Roy dit : alors il faudrait aller chercher Mr. de Lafayette : parbleu, dis-je, j'irai bien le chercher moi même. — Je voulais les mettre au pied du mur.

M. Mars — Nous désirerions que l'accusé Berard s'expliquât plus catégoriquement sur une dernière entrevue qui a eu lieu au Bazar, et qu'il nous déclarât si la discussion qui s'est élevée entre Nantil et Dumoulin n'a pas eu pour objet de s'arrêter sur le moment de l'exécution ?

Mr. Dumoulin disait que cela ne serait pas et ne pouvait pas être pour ce moment là. Mr. Roy parlait fort peu et toujours très bas — après ce moment d'emportement : et mon régiment, dis-je, qui le commandera ? — n'êtes vous pas là ! — et des instructions. — je serai là, ce sera moi qui vous les porterai, dit Dumoulin.

Lorsque Nantil s'en fut avec ses billets de banque, il paraissait très content ; il était sorti un des premiers : Mr. d'Amy et Dumoulin sortaient aussi : moi je sortais avec Mr. Mallet, je crois que c'était le 15.

le Procureur gal — C'est donc le 15. que Dumoulin disait que l'exécution ne pourrait pas avoir lieu ce jour là ?

Berard — Il s'exprimait d'une manière assez claire.

le Procureur gal — Vous avez déclaré que Dumoulin avait dit : Cela n'aura pas lieu puisque vous êtes arrêté : cette réponse était-elle relative à l'exécution du complot pour la nuit même ou définitivement ?

Berard — C'était pour le retarder ou l'abandonner.

le Procureur gal — Il semble résulter de vos interrogatoires que la discussion s'éleva entre Nantil et Dumoulin, sur la question de savoir si

l'exécution aurait eu néanmoins lieu la nuit même.

Berard — Je ne puis m'expliquer plus clairement.

un Pair — Demande si Mr. le Président ne jugerait pas convenable d'appeller en vertu de son pouvoir discrétionnaire, Mr. le Général Merlin, à l'effet de le mettre en présence de Berard et de savoir s'il le reconnaitrait pour être la personne qu'il a vue chez l'accusé Ney.

M. le Président — J'en délibérerai dans ma Sagesse.

Berard — Sur interpellation : j'ai déjà expliqué à la Commission que lorsque Mr. Pouballe et Dublar sortirent de chez moi, ils s'expliquèrent de manière à laisser croire que je pourrais voir le Capitaine Mantil : je laissai aller cette proposition sans y faire plus d'attention.

un Pair — L'accusé Berard était lié avec Mallent, Sousset et Mantil : je lui demande si Mantil qu'il a vu le 18. a dit que le mouvement devait avoir lieu le lendemain 19.

Berard — Depuis le 15. août, il ne m'était plus parlé que d'une manière vague, et lorsque j'ai vu Mantil et que je lui ai demandé s'il ne s'embarrassait, il ne s'expliqua nullement.

un Pair — Interpelle Berard de déclarer s'il a dit à Mr. de Montalegier que Mantil avait changé de cachette.

Berard — J'ai donné à cet égard toutes les explications que je pouvais donner.

Berard, ajoute — Mr. Dumoulin m'a dit depuis : Vous pouvez être tranquille sur le déjeuner que nous avons fait chez Mantil : j'ai vu toutes les personnes, elles m'ont promis de répondre négativement.

un Pair — Quels sont les trois individus qui suivant ce qu'a dit Lamy devaient être sacrifiés ?

Berard — Je me suis trompé hier en nommant M. Delafayette c'étaient MM. Merlin, Lafitte et Decorcelles.

un Juré — Nantil vous a-t-il dit qu'il y eut un grand nombre d'agents de police qui le servait ?

Berard — Je ne m'en rappelle pas.

un Juré — Savez vous quel jour Nantil a quitté Paris ?

Berard — Je l'ignore ; je sais seulement que Nantil n'a pas couché chez lui le 19 ; Cela m'a été dit par Dumoulin qui me déclara que c'était lui même qui l'avait engagé à n'y pas coucher.

J'ai pensé que M.r Dumoulin m'offrait de l'argent pour le distribuer à des sous officiers ainsi que Nantil.

M. Marc — Nantil ne vous a-t-il pas dit que les conjurés avaient de grandes obligations à Dumoulin ?

Berard — C'est le même propos.

M. le Président — Demanda à l'accusé Mallent s'il connaissait depuis longtemps l'accusé Berard ?

Mallent — Il est de mon pays.

C'est le 4. août que j'avais invité M. Berard à déjeuner au Bazar, et c'est à l'occasion de la boite de M.r Costallin que ce déjeuner a eu lieu.

Je vis M.r Berard le 3. nous devions déjeuner ensemble, mais le jour n'était pas convenu. M. Maziau qui se trouvait dans mon bureau dans le moment où je disais que j'avais vu M. Berard, dit qu'il désirait le connaître, qu'il en avait entendu parler comme d'un bon officier

M. Sauset dit : par la course au dehors, que l'on vienne plutôt manger une côtelette ici, nous sommes

trop Surchargés pour perdre Du temps.

M. le Président — Quelles personnes étaient présentes à ce Déjeuner ?

Mallent — Mr. Sausset, une personne de Son pays, qui était employée au Bazar, et moi.

J'affirme Sur l'honneur que le Cap.ne Nautil est venu avec Mr. Berard : jamais je ne l'avais vu auparavant : le Capitaine Nautil S'est attiré à la table ; je l'affirme. C'est la vérité et je vais le dire toutes les fois Si Mr. Berard est passé avec Mazzeau dans une pièce voisine, je n'étais par alors présent, et je ne l'ai pas vu.

Je n'ai pas vu Mr. Sausset faire aucun Signe Soit à Mr. Mazzeau Soit à Mr. Berard.

Il est de toute fausseté qu'après le Déjeuner je Sois passé avec Mr. Berard dans mon appartement.

Berard — Persiste à affirmer cette dernière circonstance et Soutient que le Cap.ne Nautil n'est pas venu avec lui.

Mallent — Je n'ai jamais eu aucun entretien particulier avec Mr. Mazzeau ; il était venu plusieurs fois au Bazar.

C'est le 6. Août que j'ai déjeuné chez Legrand avec Mr. Berard.

Berard — Soutient que ce Déjeuner a eu lieu le 13. Août.

M. le Président — Est-ce le 7. Août que vous vous êtes trouvé chez l'accusé Berard avec les Sieurs Rey, Nautil, Lamy et Dumoulin ?

Mallent — C'est le 14. et non pas le 7.

Berard — C'était le 7, première fois où je voyais Mr. Rey. Seconde fois que je le vis était le 12.

M. le Président — A Mallent = quel jour êtes vous allé chez l

Commandant Berard pour connaitre le résultat de Son entrevue Chez Mr. Rey ?

Mallent — Je n'y Suis point allé.

M. le Président — A Berard = quel jour êtes vous allé chez Mr. Rey ?

Berard — C'est le 11. ou le 12.

M. le Président — A Mallent = quel jour a eu lieu la Seconde réunion au Bazar?

Mallent — Mon fils a disparu le 14. J'ai fait ma déclaration le 16 ; rentrant à mon bureau le 17, j'y trouvai le Cap.ne Nautil et Mr. Rey : ils me demandèrent Si le Command.t Berard était venu : je leur répondis que je ne l'avais pas vu ; peu d'instants après il arriva, je l'apperçus et l'appelai en lui disant : on vous demande ici.

Berard — Je persiste à dire que cette réunion a eu lieu le 15. et non le 17 : je me rappelle même qu'un homme S'étant présenté pour voir l'établissement, on lui dit que ce n'était pas le jour.

M. le Président — A Mallent = De quoi parla-t-on dans cette réunion ?

Mallent — Je ne puis rien préciser ; on fesait un très grand bruit, l'un parlait rentes, l'autre parlait tableaux, il est possible que l'on ait parlé de politique, mais je ne l'ai pas entendu : le bruit était tel que le S.r Signoret l'un des Employés du Bazar, vint même pour savoir Si l'on se disputait.

M. le Président — Avez vous vu Mr. Rey remettre de l'argent au Capitaine Nautil ?

Mallent — Je n'en ai nulle connaissance ; je crois Seulement avoir entendu M.r Rey dire au Capitaine Nautil, venez chez moi demain je vous remettrai quelque chose.

M. le Président — Berard ne vous a t'il pas dit que Dumoulin lui

avait offert de l'argent?

Mallent — Non, monseigneur.

Berard — Persiste à soutenir qu'il l'a dit à Mallent qu'il lui a même répondu, qu'il avait bien fait de nous par l'accepter.

M. le Président — à Mallent = Vous rappellez vous l'époque d déjeuner chez Mr. Barbant?

Mallent — Je revenais du voyage que j'avais fait pour chercher mon fils; je rencontrai M. Barbant et M. Lamy nous allâmes déjeuner dans un Café voisin. M. Berard m'envoya chercher; j'allai chez M. Barbant. C'était le premier ou le deux Septembre.

Berard — C'était à peu près ce jour là.

M. le Président — De quoi fut-il question dans cette entrevue?

Mallent — La Conversation fut courte et insignifiante: je n'ai pas entendu Lamy proférer de menaces.

un Pair — Interpelle Berard de déclarer dans quelle intention il avait éloigné son fils au Bazar, le 15. ou le 17?

Berard — Ainsi que je l'ai dit, j'avais mené mon fils pour lui faire voir les tableaux; en arrivant Mr. Mallent m'appela je montai croyant redescendre sous peu d'instants; mon fils était entré dans le Salon.

Mallent — M. Mazian vint au Bazar, non pas d'après une invitation pour déjeuner, mais pour acheter une voiture.

Jansel — C'est le 4. que Mr. Mazian vint acheter la voiture le Déjeuner était presque fini: je lui fis même servir des oeufs sur un plat.

un Pair — Pour quel motif Mallent avait-il défendu de laisser entrer Nantil chez lui?

Mallent — C'était à cause du bruit qui la veille avait eu lieu,

parceque cela pourait être nuisible à l'Etablissement

M. le Procureur g.al — Mallent persiste t-il à dire qu'il n'a rien entendu ?

Mallent — J'y persiste.

Dès le 9. ou le 10. 8.bre, je fus dénoncé ; le 11. je fus interrogé par Mr. le Préfet de police : le 12. je le fus encore par lui et par l'un des Substituts de Mr. le Procureur du Roi.

Le 16, je fus confronté avec Berard ; je me rappelle en effet que j'ai déclaré que j'avais cru entendre les mots que vient de lire Mr. Le P.r g.al (Cela m'est égal, on verra bientôt des proclamations ; et j'ai chez moi 9. mètres d'étoffe pour faire un drapeau tricolore) mais depuis j'ai cru me rappeller que ce n'était pas Nantil, mais Berard qui avait tenu ce propos.

un Pair — interpelle Berard de déclarer à quelle heure il est allé au Bazar le 15. aout ?

Berard — Entre 5. et 6. heures ; je ne sais pas si cette réunion était concertée.

Sausen — L'époque de mes relations avec Mr. Mazeau date du mois de Juillet 1819, où je lui fis ma première visite : il vint deux ou 3. fois par Semaine au Bazar, parceque la Dame qu'il devait épouser avait une Case dans ~~Bazar~~ l'établissement.

Me. Coffinières — Prie Mr. le Président de vouloir bien adresser à l'accusé Berard, les interpellations qui suivent :

Mr. Berard a t-il déclaré à Mr. de Montélegier et à Mr. le Mal. Duc de Raguse, tous les faits graves qui étaient à Sa connaissance ?

Berard — Je n'ai pas fait de rapport écrit ; tout ce que je leur ai dit a été par forme de Conversation.

Me. Coffinières — Mr. de Montélegier et Mr. le Mal. Duc de Raguse n'avaient

-il pas donné à Mr. Berard leur parole d'honneur de
pas le compromettre, et même de le servir ?

Berard —— Je leur ai dit tout ce qui m'a paru important ; ils
m'avaient promis de ne pas me nommer.

Mr. Coffinières — Mr. Berard n'a-t-il pas dit à ces Messieurs de se
extrêmement gêner, qu'il a démenti depuis ?

Berard —— Mes interrogatoires sont là.

Mr. Coffinières — Avant ses révélations à Mr. de Montélegier, ne s'est-
pas entretenu, avec d'autres personnes, de la conspira

Berard —— Je ne puis répondre, je ne comprends pas la question

Mr. Coffinières — Le 2. ou le 4. août, n'a-t-il pas dit à Mr. de Costallin qu'
devait aller déjeuner au Bazar, et qu'il avait lieu de croi
qu'il s'y tramait quelque chose : Mr. de Costallin ne l'a
-il pas engagé à s'en assurer ?

Berard —— Oui certainement, il existait au Bazar des groupp
et des réunions : Je ne sais pas comment je ne s'
expliqué avec Mr. de Costallin

Mr. Coffinières — Le 4, à quelle heure Berard est-il allé déjeuner au Bazar

Berard —— Entre 11. heures et 11. heures et demie.

Mr. Coffinières — Mazian a-t-il dit à Berard qu'il avait déjà travai
les troupes à Cambrai et qu'il en était sûr ?

Berard —— Oui, certainement.

Mr. Coffinières — Mr. Berard en quittant Mr. Mazian n'a-t-il pas dit
Mr. Mallent, je savais pourquoi je venais ici ?

Berard —— Je lui ai dit que je n'en doutais, et certainement
conversations de Nantil, les groupes, les conversations
que j'y venais d'entendre, en y réfléchissant tout cela
devait m'éclairer.

Mr. Coffinières — Berard est-il venu à ce Déjeuner avec Nantil ?

Berard —— Non, j'y suis arrivé seul.

Du 19. Mai.

Me Coffinières — Quels sont les renseignements plus étendus que Mallend aurait donnés à Me Bérard, quand il l'a conduit dans son appartement ?

Berard — J'ai répondu hier à cette question.

Me Coffinières — Pourquoi Me Berard n'a-t-il pas dit à Me de Montélégier ou à M. le Duc de Lagrèse, que Saulet avait importé des proclamations et un drapeau tricolore

Berard — Je ne m'en souviens pas.

Avant les 2 derniers Interrogatoires qu'il a subis, Me Bérard n'a-t-il pas eu quelques Visites pendant son Secret ?

Il faut dire la vérité ici — Oui j'ai eu des Communications étant au Secret : Me Mallend trouva le moyen de me parler ; Il me fit entendre que Me Dumoulin était la Cause de mon arrestation, Il faut, me dit-il un palliatif, trouver un biais pour vous tirer de là, Je Connais une personne qui approche de très près le Soleil, Nous vous tirerons de là ; Je répondis que je n'entendais rien à une manoeuvre aussi infâme ; Que la Vérité seule pouvait me Sauver, et que je voulais la dire toute entière, ma femme parvint aussi à me voir au Secret, elle m'a dit que Me Mallend s'était présenté Chez elle et s'était jeté à son Col en lui offrant de l'argent : J'ai refusé m'a-t-elle dit, Sauve toi par la Vérité et plaçons toute notre Confiance en Dieu

Me Le Procureur Général — A quelle époque l'avocat Mallend est-il parvenu à pénétrer dans votre Secret.

Bérard — Il n'est pas parvenu dans mon Secret, mais il fut placé dans une pièce au dessus de moi, nous la pouvions Seulement nous parler.

Mr Le Procureur Général — Mallend fut-il amené dans Ce jardin le jour même de son arrestation ?

Berard — Je l'ignore : arrêté le 22 Septembre, je couchai d'abord à la préfecture de police; ensuite on me conduisit à la force, Je ne puis préciser l'époque où Mr Mallend me parla la première fois.

Mr Le Procureur Général — Mallend en vous appellant Sud-il expliquer de manière à faire Croire qu'il savait que vous étiez au dessus de lui, ou vous appela-t-il pour Connaitre quel était le prisonnier qu'on y avait placé

Berard — Je dois Croire qu'il le savait.

Mr Le Procureur Général — En quelle langue mallend vous parla-t-il la première fois ?

Berard — En Patois, il m'appela : eh ! jean louis de l'illemuve, Ce noms étaient, Celui d'un de mes oncles et Celui de mon quartier.

Mr Le Procureur Général. — En Ce Cas nous requerons, que Ces déclarations soient Constatés au procès verbal de Ce jour, nous réservant de prendre par la suite telles Conclusions que Conviendra dans l'intérêt de la justice.

Mr Le Président — Interpelle Mallend de s'expliquer sur les faits avancés par le nommé Berard.

Mallend — Je sais Mrs de nobles pairs, que vous Cherchez la vérité : Je vais la dire toute entière : Bérard joint l'infamie à la fausseté : Il est vrai que j'ai été Chez lui quand j'ai su qu'il venait d'être arrêté ; il était mon Compatriote, père de famille je Crus devoir des Consolations à sa femme ; je le désolait, Je lui offris de partager avec Ces faibles ressources que j'avais Chez moi ; le jour même où l'on m'arrêta toute sa famille devait dîner Chez moi.

Je sais que Mr Bérard a communiqué souvent avec des personnes qui lui ont donné des Conseils pendant qu'il était au Secret.

Mr le Procureur Général — Savez vous quelles sont les personnes qui ont donné des Conseils à l'accusé Bérard, et quelles sont Celles qui ont facilité les Communications avec lui tandis qu'il était au Secret?

Mallend — L'homme qui nous gardait et auquel je demandais un jour si Mr Bérard était à l'interrogatoire, me répondit: Non il est avec sa femme.

Mr le Président — Je crois devoir dire à la Cour que sollicité au nom de l'humanité par la femme de Bérard de la laisser voir son mari auquel elle voulait porter des Consolations, je n'ai pas résisté à ses sollicitations, et après avoir pris l'avis des nobles pairs qui m'assistaient, je lui donnais Cette permission. Je dois donc prendre sur moi toute la Responsabilité de Ce fait.

Mr Marc — Interpelle Mallend, de déclarer quel motif l'avait Conduit le 7 août Chez l'accusé Bérard?

Mallend — Le 6 à non pas le 7, je fus sur les boulevards Cherchant mon fils qui avait disparu depuis quelques jours. Je savais qu'il était amateur d'équitation; je me rendis au Cirque de Franconi; Cet établissement était fermé, en passant devant les fenêtres de Mr Bérard qui demeurait en face, je vis de la lumière: le domestique était seul alors: je crédit qu'il y avait du monde Chez le Commandant: alors je lui écrivis un mot: je voulais lui apprendre la disparition de mon fils à la prière de l'arrêter s'il le Rencontrait; le domestique revint m'engager à monter: en arrivant Chez Mr Bérard, je y trouvais Mr Rey, Mr Nantil.

Mr Dumoulin à Mr Lamy : Mr Bérard venait de l'appel, on parlait assez haut : Mr Dumoulin dit : pour parler comme cela il faudrait fermer la porte et renvoyer le Domestique.

Mr Rey parla d'une lettre qu'il avait reçue de je ne sais où : on ne l'expliqua pas devant moi, j'entendis seulement : Oui mais les nouvelles contenues dans cette lettre ne sont pas conformes à celles des journaux

J'ai pû dire que ces nouvelles n'étaient pas celles qu'on attendait, je n'attachais aucune importance aux mots

---

Mr le Président — à Sauzet : = Depuis quand connaissez-vous le Capitaine Nantil ?

Sauzet — Je n'ai jamais eu de liaisons avec lui, je crois me rappeler n'avoir vû Nantil que deux ou trois fois dans ma vie.

L'Etablissement fut ouvert le 15 juillet je ne puis préciser l'époque où j'ai vû le Capitaine Nantil la première fois.

Lorsque Mr Bérard est venu chez moi, le Capitaine Nantil n'y était pas : le Mr Magnan s'y est trouvé, c'était le 4 août ; Car il a enlevé sa voiture le 5 ; Je n'ai fait aucun signe à Mr Bérard pour l'engager à passer avec Mr Magnan

Mr le Président — à Bérard = Mr Sauzet, vous est-il fait un signe pour passer dans la pièce voisine de celle où l'on déjeunait ?

Bérard — J'avais les yeux sur le Colonel Sauzet je crois qu'il m'a fait signe qu'on me demandait de l'autre côté.

Sauzet — Mr Bérard arriva lorsque le déjeuner était

prêt de finir ; il mangea seulement une tranche de melon : il y avait Cinq Couverts ; on se leva presqu'aussitôt, et il paraîtra fort extraordinaire qu'un étranger ait fait entrer dans mon Salon, Mr Berard sans m'en demander la permission.

Mr le Président — à Berard = A quelle époque du déjeuner arrivâtes vous.

Berard — Comme le dit Mr Jauset au moment où le déjeuner allait finir.

Mr le Président — Est-il à votre Connaissance que Mr Mazian avait témoigné le désir de faire la Connaissance du Commandant Berard ?

Jauset — Je n'ai rien entendu de semblable ; j'étais très souvent obligé de sortir pour vaquer aux affaires de la maison.

Mr le Président — Quelles relations aviez vous avec Mr Mazian ?

Jauset — Aucune relation particulière : il se maria le 3 août, il vint déjeuner le 4, il partit le 5, il ne me parla nullement du but de son voyage ; sa femme avait dit qu'elle allait en Belgique acheter des mousselines.

Mr le Président — Après le déjeuner que devintes vous

Jauset — Je vaquais aux affaires de la maison : je ne me rappele ni d'être allé Chez Mr Mallens ni même d'avoir pris Congé de Mr Berard : depuis longtems j'avais abandonné tout ce qui était relatif à l'état militaire, et je ne fréquentais plus que ce soit qui fut au Service. Je n'ai jamais revu Mr Berard depuis ce jour là

Berard — Bérard également n'avoir pas vu depuis ce jour le Colonel Jauset.

Mr le Président — à Jauset = Quel jour avez vous quitté

Paris ?

Saused — Le 14.

Mr le Président — Lorsque votre arrestation n'avez vous pas reçu l'avis de Mr Demoulin ?

Saused — Oui, il vint chez moi et me parla dans mon bureau devant tous les employés : il m'engagea à ne pas sortir le lendemain avant huit heures, et me dit qu'il apportait 14 ou 15 Tableaux, qu'il voulait déposer au Bazar.

Mr le Procureur Gal — Lorsque Saused a déclaré n'avoir pas eu connaissance de la Conversation qui a eu lieu entre Mazuin et Berard, persiste-t-il dans cette explication

Saused — J'y persiste

Mr le Procureur Gal — Mallend vous qu'un entretien particulier ait eu lieu entre Mazuin et Berard ?

Mallend — Mr Berard m'a dit qu'on venait de le faire Causer. Je n'ai pas vu entrer dans le Salon lorsque je rentrais dans la Salle à manger, Mr Berard était debout et avait l'air de sortir du Salon

Mr le Procureur Gal — Dans votre interrogatoire du 18 vous êtes convenu que vous les aviez vu sortir ?

Mallend — Si j'ai dit cela, c'est que le fait est vrai et qu'alors je m'en rappellais : je persiste donc dans cette 1re Déclaration, et je déclare à la noble Cour, que je reconnais pour vrai tout ce que j'ai dit dans mes interrogatoires devant la Commission

Lorsqu'on m'a interrogé, j'ai dit il est vrai que si Mr Saused avait eu Connaissance d'une Conspiration, il se serait bien gardé d'en parler devant moi.

Saused — Je prie votre Grandeur, de demander au Commandant Bérard si, pendant le peu de temps

qu'il est resté dans la salle à manger, on est venu me demander plusieurs fois ?

Berard — Cela est vrai, on appelé M. le Colonel Sauset deux ou trois fois.

Sauset — Le Capitaine Nantil a-t-il quelquefois parlé devant au Commandant Berard ?

Berard — Jamais.

Un Pair — à Sauset = Persistez vous à dire que Nantil n'est pas venu chez vous pendant le déjeuner ?

Sauset — Je ignore s'il est venu au bazard : mais j'affirme sur l'honneur qu'il n'est pas venu chez moi et que je ne lui ai pas parlé.

Mallend — Je persiste à dire que Nantil est venu avec M. Berard.

un Pair — Lorsque l'aussé Berard est arrivé au déjeuner le Colonel Sauset était-il dans la salle à manger ?

Sauset — Je ne m'en rappele pas.

M. le Procureur Gal — Combien de tems Nantil est-il resté dans la salle à manger ?

Mallend — Cinq à Six minutes font peu de tems.

M. le Procureur Gal — Il paraitra peut être assez invraisemblable de voir entrer parmi 5 à 6 minutes dans une salle à manger un homme qui ne connaissait pas le maitre de la maison, ni aucun des Convives ?

Mallend — Il s'approcha de Mazuau, lui dit quelques mots, et Mazuau lui répondit : à revoir Capitaine Nantil : C'est là ce qui me le fit remarquer.

Me Bennequin — Nantil est-il assis quand il est monté avec Berard ?

Mallend — Je ne m'en souviens pas.

Berard — Je suis arrivé seul, ce n'est pas être avec

demi heure après que le Capitaine Martel est venu.

Me Rumilly — M Bérard a-t-il dit qu'il pensait que M Sauset ne savait rien du Complot

Berard — Il ne m'a rien dit qui put me le faire croire. Je pense Cependant qu'il devait en avoir Connaissance.

Me Rumilly — Comment se fait-il que le Commandant Bérard ait désigné le Colonel Sausé Comme un des principaux agents du Complot?

Berard — L'Avocat ouvre un débat qui semblerait Coulé à fond, il va s'en suivre des affirmations et des dénégations. C'est le Colonel Sausé qui au déjeuner m'a appellé Colonel ou Général. J'ai eu ainsi que je l'ai dit une Conversation avec M Sausé, il m'a parlé de son mécontentement; je dû Croire enfin qu'il était fort instruit.

Sausé — La mémoire de M Berard ne le sert pas en Ce moment, je le jure.

Me Rumilly — Comment M Berard a-t-il pu Croire au Signe d'une dame qui était à Ce déjeuner, que Sommer était du Complot?

Berard — J'ai vu des Signes d'intelligence accompagnés de paroles: il était question d'un voyage ou d'une absence qu'aurait pu faire Cette dame.

Me Rumilly — Etait-ce bien un Signe qu'elle vous avez présumé qu'elle ou son mari était du Complot?

Berard — Il me semble bien Clair que toutes les personnes qui se trouvaient là devaient en avoir Connaissance.

Un Pair — Quelle était Cette dame?

Berard — C'était la dame Faillet

Audience du 21 Mai

Mr le Procureur Général fait le dépôt d'un procès verbal dressé par le Commissaire de police du quartier du Thuileries, à l'effet de constater si les nommés Bernard et Mallend ont pû Communiquer ensemble lorsqu'ils étaient l'un et l'autre au Secret à la force.

Mr le Président — Aussi Dumoulin, vous avez entendu les faits présentés Contre vous par les Témoins et par vos aussi ?

A quelle époque avez vous eu Connaissance du Complot ?

Dumoulin — Jamais je n'ai entendu parler de Complot ni de Conspiration, lorsque la Carte trouvée Chez le Capitaine Nantil me fut représentée, je déclarai d'abord que je ne la Connaissais pas. Sur l'Observation que vous me fîtes qu'il était étonnant qu'une de mes Cartes de visite ait été trouvée Chez un homme qui m'était inconnu, Je vous répondis que je n'avais pour mes Connaissances que les Personnes avec lesquelles j'avais des relations directes.

J'allais au Cazino, Cétaient les Cartes qui m'y attiraient. Je partage mon tems entre les Arts que j'aime beaucoup et mes affaires.

J'ai examiné un jour des tableaux, qui disais-je, ne valaient pas les Cadres, un Monsieur qui se trouvait près de moi me dit, que j'en parlais bien légèrement. La Conversation s'engagea entre nous, et nous parlames de tableaux

158

Jelui dis que j'en avais une galerie, je l'engageai à venir la voir; il me le promis.

Quelques jours après je le rencontrai et lui fis quelques reproches de ce qu'il n'était pas venu suivant sa promesse; il me dit qu'il viendrait, il ne fut pas plus exact. J'allai chez lui, je ne le trouvai pas; je me rendis ensuite au Bazar, où étant arrivé, je me souvins que je n'avais pas laissé de Carte chez Nantil: Je lui en fis porter une par un Commissionnaire et j'écrivis sur Cette Carte que je l'attendrais le lendemain à six heures du matin.

Je n'ai jamais été d'époque et ne puis en être encore aujourd'hui, parce que je n'y attachais aucune importance.

M. le Président — N'avez vous pas déjeuné chez le Capitaine Nantil ?

Dumoulin — Jamais, je dénie formellement à ce jour tout ce qui a été dit par les Co-accusés.

M. le Président — Le 6 août rencontrâtes vous le Commandant Bérard ?

Dumoulin — Je ne puis dire si je l'ai rencontré ce jour là; je le rencontrais quelquefois dans ces promenades.

Je ne lui ai jamais parlé ni de Comité ni de retour de Rome.

M. le Président — N'apparaissait que ce même jour ayant accompagné le Commandant Bérard chez lui, vous auriez eu une Conversation ensemble.

Dumoulin — Je nie ce fait.

M. le Président — Le 7 août, n'allâtes vous pas chez le Commandant Bérard, et ne lui offrîtes

vous pas un billet de Mille francs ?

Dumoulin — Jamais.

M le Président — Quelques jours après ne donnâtes vous pas au Commandant Berard un rendez vous au Café turc ?

Dumoulin — Jamais, je pouvais l'entretenir chez lui, si j'avais eu quelque chose à lui dire.

M le Président — Le 14 Août, n'allâtes vous pas avec une autre personne Chez le Commandant Berard ?

Dumoulin — Je me rappelle qu'un jour je me trouvais avec Mr Rey. C'est moi qui le présentai Chez Mr Berard. Nous nous promenions sur les boulevards : je lui dis que j'allais voir quelqu'un de ma Connaissance et je lui proposai de m'accompagner il y Consentit. Mr Berard se rendait à l'appel : il nous fit Servir du Cabaret. Le Capitaine Mantil était alors Chez lui. Nous restâmes Seuls avec lui. Mr Berard revint peu de tems après ; la Conversation fut générale.

M le Président — Mallent revint-il pas alors ?

Dumoulin — En effet, il vint : je ne le Connaissais nullement.

M le Président — Dequoi fut-il question dans Cette Conversation ?

Dumoulin — Dans toutes les Sociétés on parle de politique : il en fut question Comme ailleurs.

Je n'ai pas vû lire de lettre.

M le Président — Restâtes vous longtems Chez le Commandant Berard ?

Dumoulin — Peut être une heure ou une heure ½, je ne m'en rappelle pas. C'est parceque Mr Berard a dénoncé Cette réunion que je m'en suis

Souvenez : Ce n'était même pas une réunion puis qu'il allait à l'appel, et que quelques minutes plus tard nous ne nous serions pas rencontrés.

M. le Président — Vous rappelez vous une réunion qui aurait eu lieu au Bazar le 15 ou le 17 Août ?

Dumoulin — Je crois de cette réunion comme de la rencontre Chez Mr Berard. C'est Mr Bérard qui m'avait donné Rendez vous au Bazar, je ne puis préciser la date, mais ce fut un jour voisin d'une fête ou d'un dimanche.

Je dis à Mr Bérard d'amener son fils jeudi, que nous irions prendre de glace il m'engagea à me trouver au bazar — J'y arrivais très tard, j'entrai dans la Cour, j'y vis Berard fils. Je lui demandai où était son père; il me répondit qu'il était monté Chez Mr Mallent. Je demandai par où il fallait monter : J'appelai, quelqu'un me répondit : j'arrive, je montai et je trouvai Mr Bérard, Mr Rey et Mr Mallent.

Mr le Président — Mr Lamy n'y était-il pas aussi ?

Dumoulin — Je ne m'en rappele pas. J'observerai à la Cour que si dans mes interrogatoires j'ai nié cette réunion, c'est parce qu'on me parlait de Conciliabule.

Mr le Président — Que fut-il passé au bazar tandis que vous y étiez ?

Dumoulin — Il n'y a pas eu d'altercation.

Mr Rey selon son habitude parlait Constitution.

Mr Berard et le Capitaine Ranuit

parlaient des événements du mois de juin.

Le Capitaine Nantil disait : que si ces mouvements se renouvellaient, il serait plutôt patrouille pour les bourgeois que pour les Ministres.

M. Berard appuyait avec Chaleur ce qui disait le Capitaine Nantil.

Devant moi il n'a pas été question de mouvement ou de Conspiration.

J'observai au Capitaine Nantil, que s'il Commençait il se serait arrêter toujours en me rapportant à ce qui venait d'être dit des mouvements de juin.

Le Capitaine Nantil parlait de dispositions pour seconder ces mouvements, Ceux Cequi fit que je lui dis qu'il se serait fusiller.

Je prie votre Grandeur de se rappeler que dans mes précédents interrogatoires, j'ai déclaré qu'il n'avait jamais été question de Complot et que je n'avais connu de Complot.

Lorsque mes dires furent rédigés je n'ai attaché aucune importance aux mots.

Cette réunion fut fortuite

M. le Président — Pitet vous M. Rey donnez des billets au Capitaine Nantil ?

Dumoulin — Non et je n'entendis pas non plus M. Rey dire au Capitaine Nantil de venir le lendemain Chez lui, et qu'il lui remettrait quelque Chose.

Mr le Président — Le lendemain n'allâtes vous pas chez le Commandant Bérard, et ne lui offrîtes vous pas de l'argent ?

Dumoulin — Jamais.

Mr le Président — Quel jour vous êtes vous trouvé avec le Commandant Bérard au pas de Wauxhall

Dumoulin — Après les évènements d'Août, Mr Bérard me pria de le tenir au Courant : je lui dis que Comme la police devait être très active je ne voulais pas le voir chez lui ! Je me dit nous nous verrons sur le boulevard.

Nous nous revimmes Cinq ou six jours après Ces évènements.

Mr le Président — Qui est Celui qui arrangea ce Rendez vous ?

Dumoulin — Dans la Conversation Mr Bérard m'avait témoigné le désir de voir le Colonel Fabvier ancien aide de Camp du Maréchal duc de Raguse.

Deux jours après me trouvant au Café Rossignol, Mr Henry mon horloger me présenta le Colonel Fabvier ; nous Sortîmes. Notre promenade nous conduisit jusqu'au Château d'eau : me trouvant dans le quartier de Mr Bérard, je dis au Colonel Fabvier qu'un de mes amis désirait le voir, nous allâmes Chez Mr Bérard : il était absent. Nous le rencontrâmes et je lui présentai le Colonel Fabvier.

Il ne fut pas question de Complots ni de lettres menaçantes qu'on devait écrire aux pairs.

Je me rappele qu'on disait, qu'en

1 4 5

partant des soldats de la légion de la Meurthe avaient dit: Nous donnerons de nos nouvelles.

M. le Président — Ne déjeunâtes vous pas un jour avec le Commandant Berard chez le traiteur Legrand?

Dumoulin M. Berard venait souvent me voir; il me dit un jour, nous déjeunerons ensemble. pour m'en débarasser j'acceptai son invitation et nous déjeunâmes chez Legrand.

Je lui ai pu dit que j'avais écrit des lettres aux pairs, mais j'ai pû lui parler de lettres qui, disait-on, avaient été adressées à quelques pairs.

M. le Président — N'êtes vous pas allé chez le Commandant Berard un jour à une heure très avancée?

Dumoulin — Je crois bien me rappeler, qu'une fois j'allai chez M. Berard, et qu'il était déjà couché lorsque j'arrivais: il me dit qu'il était malade, mais il n'était pas minuit. Jamais je ne rentrais chez moi plus tard que onze heures.

Jamais je n'ai dit à M. Berard, que j'avais connaissance d'aucun Complot. Je lui ai parlé ni de Rennes ni de Nantes.

M. le Président — N'êtes vous allé chez le Colonel Jacob la veille de son arrestation?

Dumoulin — Oui j'y étais allé pour lui porter des tableaux que je voulais faire vendre.

Dumoulin — Sur interpellation répond!

J'avais trouvé chez moi deux mots de M. Berard qui m'invitait à passer chez lui, ayant été interrogé et ayant su que la

légion devait partir j'y fus pour lui dire adieu.

Mr. Bérard m'avait parlé d'un mécontentement de sa légion, et de la Crainte qu'avaient les officiers d'éprouver le même sort que ceux de la légion de la Meurthe, c'est à dire d'être arrêtés ou destitués.

Mr le Procureur Gal — Quel motif aviez vous de désirer voir le Capitaine Nantil ?

Dumoulin — Je portais que je n'avais aucun motif personnel de souhaiter devoir le Capitaine Nantil.

Si je lui ai écrit, c'est que l'ayant attendu chez moi sans qu'il y fut venu, j'avais de l'humeur, j'ai pû écrire, instamment pour de suite; la Carte est petite. le mot instamment remplit tout. le mot instamment représente l'humeur que j'avais d'avoir attendu

Mr le Procureur Gal — Lorsque Dumoulin a prétendu que lorsqu'il s'était rendu chez Bérard avec Mr Rey, la Conversation avait été générale, qu'il n'avait point entendu parler de Complot, qu'il n'avait pas vû lire de lettre. Cependant dans son Interrogatoire du 9 8bre, il a avoué qu'il avait proposé de renvoyer le Domestique parceque Bérard s'exprimait avec trop de liberté, et que, si On les eut entendus on les aurait pris pour des Conspirateurs. Il a encore avoué : que Bérard a parlé de mouvemens Militaires à exécuter, et qui malgré sa mêlée beaucoup de la Conversation, proposait toujours de ses moyens acerbes en Cas d'événemens. Que quant à Rey, il insistait afin d'agir

pour une opposition légale et Constitution-nelle, Celui Dumoulin appuyait parce que les insurrections militaires tuent la liberté.

Dumoulin — Je rappelle à la Cour que chez Me Bérard en buvant de la bière et du rhum, on vint à parler des événements de juin, je pris part à la Conversation: j'observais que Me Bérard s'expliquait d'une manière légère, je lui dis: Si vous voulez parler ainsi renvoyez votre Domestique

L'Explication que j'ai donnée est à part à mes Réponses devant la Commission.

J'ai dit que Me Bérard et Marrast parlaient des événements de juin. Il n'était pas de mon intérêt ni dans mes sentimens de m'occuper de mouvemens: ils parlaient de leur mécontentement. Moi je disais que le Gouvernement Constitutionnel était à respecter et que les mouvemens militaires tuaient la liberté.

Me Coffinières — En effet Me Dumoulin a dit Mallens ne parlait pas beaucoup et proposait des moyens acerbes.

Je vous prie, Monseigneur, d'interpeller Me Dumoulin de s'expliquer sur les propos tenus par Mallens?

Dumoulin — A la suite d'une discussion dans laquelle je fus menacé, Je Répondis peut être avec un peu de Vivacité.

Je ne me rappelai des moyens acerbes qu'en lisant l'acte d'accusation, et de suite j'écrivis à Me Mallens pour lui témoigner mon regret de l'avoir Compromis.

Les moyens verbes doivent plutôt se rapporter à M. Berard qu'à M. Mallen, qui ne parlait pas beaucoup.

M. le Procureur Gal — Il est impossible d'admettre. Cette dernière version de Dumoulin, puisque dans l'interrogat que nous avons déjà indiqué, il a déclaré qu'en sortant de Chez Bérard avec le Capitaine Nantil, il a dit à Ce dernier : Qu'il ne Conn= -vait pas Comment dans une Réunion d'amis il s'était glissé un inconnu, voulant parler de Mallent ; Que ses propos de Ce homme lui Convenaient pas, et qu'il avoué qu'il avait averti Bérard que Ce homme pouvait bien être un agent provocateur.

Me Cottinières — Je vous prie Mr. de vouloir bien demander au Commandant Bérard si Mr. Mallen a tenu des propos verbes

Berard — Non ; Monsieur non : J'ai dit Comment M. Mallent était venu chez moi : il m'écrivit un mot, je lui fis dire de venir ; il monta, mangea un morceau, et engagea Conversation avec Mr. Rey. M. Mallent dit même : si vous fermez la porte, je m'en vais.

Me Odilon Barot — M. Bérard était-il prévenu de la visite de M. Rey ?

Berard — Non je ne savais pas qu'il existât un Mr. Rey au monde.

Un Pair — M. Delaunderie a dit, que M. Dumoulin avait été expédié au Prince Eugène. De qui a-t-il appris Ce fait ?

Delaunderie — Nantil m'avait dit que C'était un Colonel du nom de Dumoulin. (en montrant l'accusé Dumoulin) il n'a jamais été Colonel, Je ne pense pas que Ce soit celui que Nantil dit avoir

me parler

Un Juré — A quelle époque l'accusé Dumoulin a-t-il connu le Commandant Bérard ?

Dumoulin — Dans le courant de juillet sur le boulevard, il me fut présenté comme compatriote par une personne que je ne saurais désigner.

Bérard — Je le plains de se tromper : je vous prie Monsieur de lui demander qu'elle est la personne qui m'a présenté à lui ?

Dumoulin — Je ne puis préciser cela, je n'en souviens plus.

M. le Président — Comment se fait-il que dans vos précédents interrogatoires vous n'ayez pas nommé Dumoulin comme étant la personne que vous aviez vue au déjeuner chez Mantil ?

Bérard — J'ai déjà eu l'honneur de vous dire qu'alors je ne voulais pas le nommer : depuis M. Mallet m'ayant dit que M. Dumoulin m'avait chargé, il fallut bien parler pour expliquer cette énigme.

Me Odillon-Barrot — Pourquoi M. Bérard n'a-t-il pas dit à Me Montalegier que Mantil était encore à Paris et que c'était de M. Dumoulin qu'il l'avait appris ?

Bérard — Vous remarquerez que dans les déclarations de Me Montalégier, il n'est question de M. Dumoulin qu'à l'arrivée de mon arrestation.

Un Juré — Lorsque l'accusé Dumoulin est allé avec M. Key, chez le Commandant Bérard, Mantil y était-il déjà ?

Dumoulin — Mantil y était déjà, et Bérard était

était à l'appel.

Un Pair — L'accusé Dumoulin a dit, qu'en laissant une Carte chez marmont, il ne voulait que l'engager à venir voir ses Tableaux; pourquoi sur sa Carte, Commence-t-il par ces mots: Je suis venu pour vous parler

Dumoulin — Je voulais lui dire que j'étais venu pour lui parler de ce dont il m'avait parlé lui même.

Un Pair — Il paraît avoir existé une intimité entre vous et Mr Ney. Quelle était la Cause de Cette liaison?

Dumoulin — Je le voyais Comme Compatriote, Comme ami et Comme Avocat.

Mr Odilon Barot — Je prie, Mr le Président, de vouloir bien demander au Colonel Jaussat si Mr Dumoulin lui a proposé de mettre ses tableaux en vente?

Jaussat — Oui, Ce fut la veille de mon arrestation.

Un Pair — L'accusé Dumoulin, peut-il prouver qu'il n'a pas été dans le grand duché de Bade en juillet ou août dernier?

Dumoulin — Il est de fait, que beaucoup de personnes m'ont pris pour un agent de police, et pour un espion. J'ai observé dans mes précédents Interrogatoires qu'en 1816, un intrigant a parcouru sous mon nom toute l'allemagne. Je n'ai jamais quitté Londres à ce tems-là.

Un Pair — L'accusé Dumoulin vient de répondre avec indignation à la qualité d'agent de police; a-t-il pas eu des relations avec la police?

Dumoulin — C'est avec la plus grande peine que je me vois forcé de répondre à Cette demande.

J'ai vu Mr Maurice une fois, je me

Reçut bien, Jelui avais été présenté par Jonnonelle.

Mr Charite Dumoulin m'avait dit que j'devais être arrêté; qu'il en avait été informé. C'est à cette occasion que j'écrivis à Mr Mounier pour lui dire que j'étais prêt à lui fournir toutes les explications qu'il désirerait.

A Londres vint loger dans l'auberge où j'étais Mr le Comte de Beaumont Brivazac, au bout d'huit jours il me fit connaître qui il était. Je quittai l'auberge: jelui prêtai de l'argent, qu'il ne m'a pas rendu; Je suis revenu à Paris, Je l'y ai vu quelques fois, Jl me dit qu'il ne pouvait me payer, si je ne l'aidais à faire quelques affaires: Je les lui fautirai: depuis il m'a donné quelques signatures, et j'ai payé.

Un Pair — Interpelle Berard de déclarer quel était le Signalement de l'Officier à demi-Solde qui lui a été présenté par Dumoulin.

Berard — Un jour Mr Dumoulin vint chez moi et y amena un homme que je n'avais jamais vu, Mr Dumoulin me dit qu'il était des environs de Narbonne, que c'était un officier à demi Solde qui avait été arrêté, et que c'était un homme dans le genre de Lamy. Jl était petit, brun, barbe forte et de la taille de 5 p. 2 p.

Dumoulin — J'ai dit que c'était un de mes amis qui avait été arrêté, je n'ai pas voulu le nommer par délicatesse.

C'est un jeune homme charmant, il habite Narbonne, et se nomme Soulé.

Berard — Cen'était pas Mr Lamy

Un Pair — Berard a-t-il vu plusieurs fois Cet officier à Ste Pelagie.

Berard — Une seule fois.

5e Témoin

Barbant. Dépose : J'ai pas Connaissance d'avoir fait un déjeuner avec MM. Mallent & Lamy.

Quelquefois Mr Berard venait Chez moi pour des Réparations de mon état dont il me Chargeait.

Quelquefois il déposait Chez moi son uniforme.

J'ai déjeuné plusieurs fois avec Mr Mallent, je me rappele pas avoir déjeuné avec lui à son retour d'un voyage. Je l'ai vu pour la dernière fois, quelques jours avant son arrestation. J'étais allé Chez lui

---

6e Témoin

Mr Michon Dépose : d'après les interpellations de Mr le Président.

A l'époque des troubles de juin j'ai vu beaucoup de personnes venir s'informer de la Santé de Mr Rey, qui demeurait dans la maison dont je suis portière.

Dans le mois d'avril, Je n'y ai vu venir que Mr Dumoulin, Je n'y ai pas vu venir Mr Berard.

Je n'ai jamais entendu parler du Capitaine Nantil.

Mr Rey venait quelquefois : j'ai dû qu'il était parti le 21 août : Quelque temps auparavant il m'avait dit qu'il comptait aller à Grenoble.

Le 21 août on put être le 22, Mr Parisot ecclésiastique vint chez moi, il tenait à la main une lettre de Mr Rey, ma fille lut cette lettre qui contenait ces mots « Les affaires sont mauvaises lorsque vous recevrez cette lettre je serai hors des murs de Paris, j'emporte vos papiers.

Un Colonel Boissier venait quelquefois chez Mr Rey.

Après le départ de Mr Rey, je m'aperçus qu'on avait emporté beaucoup de ses papiers.

C'est lui même et un jeune homme qui travaillait à son journal qui les ont emportés.

Depuis le départ de Mr Rey, il y eut présenté chez lui très peu de personnes que je ne connais pas.

Mr Delafayette est venu deux fois chez Mr Rey; Mr Fréjacques y est venu aussi, je ne puis dire à quelle époque.

Un Pair — Ayant demandé à faire une interpellation à la dame Bachelier, il lui a adressé la question suivante :

D. Lorsque le Capitaine Nantil venait à déjeuner, pourquoi était-il servi ?

Fme Bachelier — Le Capitaine Nantil venait rarement, c'est moi qui servait : Cependant quelquefois

il est arrivé qu'il l'a été par une de ses ouvrières qui travaillait à la maison.

64e Témoin

Flacheron

Déposé : Sur interpellation,

Depuis 10 à 11 ans, je suis en Relations avec Mr Dumoulin : au mois d'août dernier Mr Dumoulin avec lequel je n'ai plus fait d'affaires depuis 7 ans environ, m'a recommandé le Colonel Sailhès Comme un Négociant Voyageur.

Je n'ai pas Conservé la lettre de Mr Dumoulin.

Mr Sailhès que je ne Connaissais pas antérieurement, me dit : Qu'il venait à Lyon pour une Spéculation sur les soies : Je lui répondis que j'en n'étais pas très au fait de Cet article.

Quelques jours après, il revint encore Chez moi, j'étais occupé, je lui parlai peu et s'en alla, et Cinq après son départ de Lyon peut être 15 jours ou 3 semaines que retrouvant dans mes Cartons la lettre de Mr Dumoulin je lui fis la Réponse qui m'a déjà été représentée lorsque j'ai été entendu devant la Commission.

J'ai très peu de mémoire, et il est impossible me rappeler les détails : Je ne me rappelle pas pour quelle maison Mr Sailhès m'a dit qu'il voyageait

---

Mr le Président fait représenter au Tr Flacheron la lettre qu'il a écrite à Dumoulin et lui demande s'il la reconnait.

Le Tr Flacheron déclare la reconnaître, Mr Le Président donne à la Chambre lecture de Cette lettre ainsi Conçue :

" Votre très

" atimé du 13 copié m'a été d'autant plus
" agréable, que, joint à Celle qu'elle m'a procuré de
" vos Chères nouvelles, elles me témoignaye très
" flatteur de l'opinion que vous avez de moi, et que
" j'aurais toujours à Cœur de justifier. Croyez en
" également, Monsieur, que je regrette bien sincère=
=ment que ma position et les Circonstances ne m'aient
" pas permis d'accueillir Comme j'aurais désiré
" votre ami, du Caractère duquel je fais le plus
" grand cas. Je regrette aussi beaucoup que son départ
" précipité m'ait privé de lui faire mes adieux,
" Comme aussi de lui remettre Celle ci, et de lui Com=
" =muniquer quelques réflexions dont on m'a fait
" part, lesquelles, qui seraient peut être inconve=
" =nantes ici, seraient trop longues à vous
" détailler : Néanmoins je puis vous dire que la
" prépondérance de la personne qui opère pour la
" maison pour laquelle votre ami voyage, est la
" seule cause qu'il n'a pas eu plus d'accès auprès
" des grands Faiseurs, enfin s'étant entendu qu'il
" n'était guère probable qu'on l'eut envoyé sans
" l'en informer, et qu'd'ailleurs on eut pas
" manqué de lui adresser. Soumos, Monsieur,
" qui ait la plus grande Confiance en votre
" discernement, je me ferai toujours un devoir
" d'aider de tous mes moyens les amis que vous
" Croirez Convenable de m'adresser.

" C'est dans Ces dispositions, Monsieur, que
" je vous renouvelle l'assurance de la Considération
" distinguée, Comme aussi du dévouement sans
" réserve de votre ami. Signé Philippe Flachero[illegible]

M. le Président — J'interpelle M. Lamoulin de déclarer s'il a quelques Observations à faire sur la dépêche

vatémoin).

Dumoulin — Jen'ai aucune observation a faire, je m'en rapporte a mes interrogatoires.

Etant a me promener sur le boulevard des Italiens avec quelques personnes, on parlait affaires: l'une de ces personnes me dit: Vous devriez bien aider un Colonel qui va se mettre dans les affaires. Je promis une lettre de recommandation et j'en remis une en effet a M Vaikès pour Mr Flacheron de Lyon.

Flacheron — Sur de'nier interpellations répond:

Il est probable qu'on a pû choisir un Militaire parcequ'il donnait moins de soupçons relativement a la spéculation projetée.

Je ne fus pas étranger au Commerce de fourrages, je fus initié dans les maisons qui Spéculent sur les Soieries.

Jen'ai aucun Souvenir de ce qui s'est passé.

Je vous l'ai déjà dit, j'ai lu la lettre de Mr Dumoulin.

Quand j'ai dit que j'étais initié, j'ai voulu dire que je Connaissais les maisons qui traitaient de cet article.

Mr le Procureur Général — Cette lettre du Sr Flacheron établit en 1°) une personne prépondérante à Lyon — 2°) Un ami militaire qui Servait à Lyon à la suite de Cette même personne, Comment Conciliez le Contenu de Cette lettre, avec les réponses qui ont été faites par le Colonel Vaikès.

Flacheron — Je ne puis expliquer Cela: j'ai lu la lettre de Mr Dumoulin.

Mr le Procureur Gal — Qu'entendiez vous par les grands faiseurs

Flacheron — J'entendais les banquiers qui ont le grand main dans Ces opérations

Un Pair — Vous devez tenir du Registre de Comptabilité

Cette lettre y a-t-elle été portée ?

Flacheron — Je n'inscris que les lettres directement relatives à mon Commerce.

Il y a si longtems, que je ne puis m'expliquer

Je serais très embarassé d'en expliquer

Dumoulin — Sur l'interpellation répond :
J'ai déjà dit que j'avais donné une lettre de recommandation comme cela a lieu habituellement dans le Commerce, j'ignore quel était le Commerce que voulait faire M. Saikès.

M. Odillon-Barot — Demande que le témoin déclare si M. Dumoulin dans sa lettre de recommandation, présentait M. Saikès comme militaire ou comme Négociant ?

Flacheron — Je n'ai su que depuis que M. Saikès était Colonel

M. Mesnard — Pourquoi cette lettre ne contient-elle aucun nom ?

Flacheron — Chacun a sa manière d'écrire.

Un Pair — L'amusé Dumoulin a-t-il reçu la lettre de M. Flacheron ?

Dumoulin — Oui puisque je l'ai gardée et qu'elle a été saisie chez moi.

Un Pair — Qu'a pensé l'amusé Dumoulin de cette lettre.

Dumoulin — Je n'y ai pas fait grande attention : j'ai cru remarquer que M. Flacheron n'avait pas grande Confiance en moi, ni en M. Saikès.

Un Pair — L'amusé Dumoulin a-t-il Communiqué à M. Saikès la réponse de M. Flacheron ?

Dumoulin — Non cependant je n'ai pas reçu ; je ne me rappelle pas, si je l'avais recommandé à M. Flacheron Comme Militaire, ma lettre était insignifiante, c'était une simple recommandation.

Un Pair — Le Témoin Flacheron connaissait-il

156

M Vailhès ?

Flacheron — Non.

Un Juré — Comment alors dans sa Réponse à l'accusé Dumoulin, dit-il, qu'il serait le plus grand Cas de son Caractère ?

Flacheron Mr Vailhès m'avait dit qu'il était militaire et c'est de son Caractère militaire que j'entendais parler.

62e Témoin

Vailhès Déposé : Dans le Courant d'août dernier, je voulais me rendre à Béziers pour affaires de famille, je ne fis aucun Mystère de mon voyage : je vins à Paris Solliciter une permission à l'état major, et j'allai la faire viser à la préfecture de police. J'en sortais lorsqu'en retournant Chez moi, je rencontrai sur le boulevard plusieurs personnes avec lesquelles était Mr Dumoulin, on me demanda où j'allais : Je dis que j'allais partir, et qu'en passant à Lyon je comptais y faire quelques Spéculations pour m'indemniser des frais de mon voyage : Mr Dumoulin m'offrit une lettre de recommandation que j'acceptai, et qui me fut remise.

Arrivé à Lyon, je remis à Mr Flacheron la lettre de Mr Dumoulin.

Il me dit que les Soies étaient à un prix élevé et m'engagea à ne faire aucune opération.

Je ne connais pas les personnes qui étaient avec Mr Dumoulin.

J'apporta Chez moi la lettre de recommandation.

J'arrivai à Lyon le 18 ou le 19 — j'étais parti le 16 de Paris.

Je remis à Mr Flacheron la lettre le 20 ou le

Du 21. Mai.

M Dumoulin reprenant par Savoir quelles personnes je pouvais voir pour faire mes opérations, me Recommandé à M Flacheron.

Je me presentai à M Flacheron Comme militaire.

Pour cette opération je fus obligé de vendre 600 francs de Rente.

J'aurais pu avoir une recommandation d'une Maison de Commerce de Paris.

J'avais parlé deux ou trois fois à M Dumoulin il savait bien que j'étais Colonel

Un Juré — Pourquoi hazard l'accusé Dumoulin donnait-il une lettre de Recommandation à M Pailhès qu'il Connaissait peu.

Dumoulin — Ainsi que je l'ai déclaré une des personnes qui étaient là au moment où je rencontrai M Pailhès, me dit qu'ayant des Connaissances dans le midi, je devrais lui donner une lettre de recommandation : Qu'il était un ancien Militaire. Je répondis aussitôt que je la lui donnerai volontiers, et je l'ai lui offris.

Un Juré — M Pailhès malgré les Conseils de M Flacheron qui lui dit que les Soies étaient alors à un prix élevé, Sest-il presenté chez quelques Négociants ?

Pailhès — Je n'ai vu personne dans ce moment là où M Flacheron m'ait dit que les Soies étaient enhaussé, Je renoncai à ma Spéculation.

M Le Procureur Général — Le Témoin Pailhès Connait-il la lettre écrite par M Flacheron à l'accusé Dumoulin en Réponse à la sienne.

Pailhès — Cette lettre m'a été Communiquée par M le Président lorsqu'il m'a interrogé.

Je ne fais donner aucune interprétation à Cette lettre.

un Pair — En arrivant à Lyon dans quel lieu est descendu le Témoin ?

Pailhès — Je suis descendu à l'auberge où s'arrêtait la diligence qui m'avait amené.

un Pair — Comment le Témoin a-t-il été de son auberge Chez M. Flacheron, en a-t-il pris ou en voiture ?

Le Témoin — J'y suis allé à pied.

un Pair — Vous avez déclaré précédemment que vous vous étiez donné une entorse.

Le Témoin — Je marchais avec beaucoup de peine, mais il m'avait été ordonné de marcher.

Sur Interpellation

Je ne voyageais pour aucune maison de Commerce, je voyageais pour mon Compte et pour mes propres affaires.

Je n'avais pas de Rapport avec une maison pour laquelle opérait à Lyon une personne prépondérante.

Je n'ai parlé à Personne à Lyon de mes Opérations projetées.

Le Témoin Flacheron est introduit de nouveau après que le Colonel Pailhès s'est retiré.

M. Le Procureur Général — Vous vous souvenez de la première de votre Réponse à la lettre de Recommandation que vous avait écrite l'amusé Dumoulin : Dans Cette Réponse vous avez dit : Qu'une personne prépondérante opérait à Lyon dans l'intérêt

de la maison pour laquelle voyageait la personne qui vous était recommandée &c.

Flacheron — Le recommandé m'a dit qu'il voyageait pour une maison de Commerce. Je ne l'ai pas vérifié j'en ai cru.

Que voulez vous que je vous dise.

Mr Le Procureur Gal — Nous vous observons que par de tels mémoires on peut omettre quelques circonstances, mais on n'invente pas et l'on ne précise pas des faits.

Flacheron — Je ne puis pas expliquer des choses que je ne comprends pas.

Mr le Procureur Gal — Dans ce cas nous requérons que les dénégations du témoin Flacheron soient consignées dans le procès verbal de cejourd'hui, et que par la Cour, il nous soit donné acte de nos réserves de poursuivre ultérieurement s'il y a lieu ce témoin.

Mr Berville — Demande à la Cour la permission de s'opposer en droit à ces réquisitions. Il se fonde sur les dispositions des articles 318 et 330 du Code d'Instruction Criminelle.

Mr Le Procureur Général replique et persiste dans ses Conclusions.

Mr Le Président annonce que la Cour en délibérera.

Audience du 22 Mai

La séance est ouverte à 2 heures trois quarts, on procède à l'appel nominal des MM.

160

puins.

M. Le Comte Tascher est seul manquant

pour Cause de maladie

M. Le Président prononce l'arrêt rendu par la Cour sur l'incident survenu à l'audience précédente

M. Le Président ordonne d'introduire les témoins.

63e Témoin
Ve Letourneur
(Cotentin)

Déposé : Je ne connais pas l'acte d'accusation : je n'en ai ni lu ni entendu.

J'ai eu autrefois relation particulière avec le Capitaine Nantil : Il est venu dîner dans l'hôtel où je demeurais. Il a causé avec la maîtresse de l'hôtel. C'est elle qui le lendemain m'a fait son éloge, j'étais à Paris pour solliciter auprès du Ministre. J'avais besoin d'obtenir quelques renseignements sur un Militaire : La maîtresse de l'hôtel m'engagea à m'adresser au Capitaine Nantil, qui, me dit elle, pourrait peut être m'être utile.

Le 19 août dernier, Je fus Chez le Capitaine Nantil, le matin; il me dit qu'il était très pressé : Je l'engageai à venir dîner à l'hôtel en lui disant que je lui expliquerais ce que j'attendais de sa Complaisance. Je l'attendis inutilement.

Le 20, j'allai Chez lui, Je fus arrêté, et Suis restée jusqu'à quatre heures dans les mains de la police.

Un Pair — Il faudrait prier Madame de se tourner vers la Cour, et de parler plus haut, il me semble qu'il est question de police Cela m'intéresse beaucoup.

le Témoin — Je Suis restée Sept heures entre les mains

de la police ont amassé des questions.

N'avez vous pas déclaré au Commissaire de police qui vous a interrogé que M. Sauzet était lié avec le Capitaine Nantil ?

J'étais si troublé que je ne sais ce que j'ai pu dire.

Sauzet — Sur Interpellation de M. Le Président Je n'ai aucune Observation à faire sur la déposition du témoin : j'étais allé pour voir madame Letourneux. Le Capitaine Nantil se trouva à la table, c'était une table d'hôte ; la Conversation fut générale : Je Crois que ce fut du 6 au 9 Août.

~~~~~

Ch. Témoin Poubelle

Dépose : Je n'ai eu rien parvenu à ma Connaissance d'un Complot : Cependant j'ai remarqué que dans l'acte d'accusation, on avait incriminé un voyage fait à Vitry par le Colonel Sauzet, Comme je l'accompagnais dans Ce voyage Je vais en expliquer les motifs.

J'avais un ami à Bar-sur-aube ou je voulais traiter d'une étendue : le Colonel Sauzet en fut instruit Comme il devait aller à Vitry, nous partîmes ensemble avec M. Baillon

Nous sommes arrivés à Blaru Chez M. Lorez ; Nous y sommes restés plus longtemps que nous ne pensions : Nous avons passé Notre temps à la pêche et à la Chasse

Nous apprîmes par les journaux qu'un Complot avait été découvert à Paris : Ce fut alors la
~~~~~

première fois que j'entendis parler de Complot à Châlons nous trouvâmes M. Mallard qui revint à Paris avec nous.

Notre Voyage avait été arrêté quelques tems auparavant.

Avant d'arriver à Pithy, nous nous sommes arrêtés chez M. Le Général Harlet

M. Baillon n'est pas revenu avec nous nous l'avons laissé à Blaye.

Dans ce voyage il n'a été question d'aucun Complot ni de mouvements; C'était une partie de plaisir.

M. le Président — N'êtes vous pas allé un jour avec une autre personne Chez le Commandt Berard?

le Témoin — Le 21 7bre, j'ai fait une visite au Commandant Berard - J'allais au bazar pour m'informer des nouvelles de M. Laurent qui avait été arrêté. J'y trouvai M. Dumas Dublar nous nous liâmes ensemble: Il me parla de M. Berard Comme d'un officier supérieur distingué.

Le 21 7bre, Jeudi huit heures du matin Jesus Chez M. Berard avec M. Dublar Celui ci entra le premier, je ne Connaissais pas le Commandant Berard: Celui ci m'invita à entrer; je parlai avec lui du Complot du 19 Août, de l'arrestation du Colonel Laurent des personnages qui se trouvaient soupçonnés sans néanmoins nommer personne: Enfin la Conversation fut vague, on parla de peinture. Il n'y eut rien de particulier

Je parlai de Ces affaires avec beaucoup de réserve, parceque les bruits publics sont souvent mensongers.

Nous ne parlâmes pas du voyage que j'avais fait à Vitry avec le Colonel Sauset ; je n'y attachais aucune importance, et je n'en parlai même pas à M. Dublar.

Je reproposai à M. Berard de lui faire voir personne, et j'ai d'autant plus surpris quand j'ai lu les dernes Interrogatoires qu'il avait dit :

1°. Que je lui avais proposé de lui faire voir M. Delafayette : Je ne lui en ai pas dit un mot.

2°. Que je lui avais proposé de lui faire voir le Capitaine Nantil : Je ne sais Comment il a pu penser et dire Celà, je ne lui ai pas parlé du Capitaine Nantil que je n'ai jamais Connu et auquel je n'ai jamais parlé.

3°. Que je lui avais parlé de personnages importants : Ils sont aussi de ses Créations.

Sauset — Nous Sommes partis lettr de Paris : nous Sommes arrivés à Lagny à 11 h. ½, nous sommes allés à Meaux Chez M. le Général Harlet ; le lendemain nous Sommes partis pour Blacy ; j'avais quitté le Bazar pour ma Santé.

Je ne suis pas resté plus longtems à la Campagne, parceque ma femme étant venue me dire que la police s'était présentée pour s'informer de moi, je revins aussitôt à Paris.

Je Connaissais M. Perbelle : Je l'avais vu quelquefois : Je Connaissais M. Baillon

depuis longtemps

Berard — J'ai remarqué que le témoin évite quelques Circonstances : d'abord Mr Dublar s'est présenté et m'a dit qu'un de ses amis voulait me parler. Je lui dis de le faire monter. En entrant le témoin me dit : Je suis Soubelle C'est moi qui ai accompagné Mr Pauset dans son voyage : vous pouvez avoir Confiance en moi : Nous avons vû avec plaisir que votre légion devait partir et se rendre à Metz : on pourait attiser son départ : la personne avec laquelle il devait m'aboucher était le Colonel Fabvier : on a pû remarquer qu'il a évité de le nommer, au reste je persiste dans mes interrogatoires.

le Temoin — Jamais je n'avais vû le Colonel Fabvier auquel je n'avais jamais parlé ; C'est une invention de Mr Berard.

Nous avons pû parler du départ de ses légion, mais je ne lui ai pas parlé de mouvement.

Mr Dublar m'avait parlé de lui Comme d'un officier distingué : C'était une simple Connaissance que je pouvais et non pas un Complice dans le Cas où j'aurais été un Conspirateur.

Peu de tems après l'arrestation de Mr Bérard, Je fus au bazar : Mr Mallen3 en était affligé : Je me dit que la femme de Mr Bérard était par suite de l'arrestation de son mari dans une Situation très malheureuse Je me Rappelle même que Mr Dublar m'

moi offrirais de faire un prélèvement sur mes appointemens pour la Soulager

Me Bennequin — Le Témoin a-t-il parlé ou non à Mr Bérard de son voyage à Vitry.

le Témoin — Je n'en souviens pas, Cependant j'ai pû dire que le Colonel Sauset était allé à Vitry avec moi, mais je ne l'affirme pas.

Je n'ai jamais proposé à Mr Bérard de lui faire voir Mr Delafayette.

Berard avec empartement) Oui vous l'avez proposé.

Me Bennequin — Le Témoin a-t-il la même Certitude de n'avoir pas prononcé le nom du Colonel Fabvier?

le Témoin Je n'en ai pas la même Certitude: Je Crois même n'en avoir pas parlé: on aurait pû parler de lui Comme on parlait de tant d'autres qui d'après les bruits publics pouvaient être Compromis.

Berard — Je puis faire d'Observations Contre de faux témoignages: J'en fais la liberté qui regarde

Me de Datis ménil — Le voyage a-t-il été Convenu entre le témoin a Mr Sauset ou avec Mr Baillon?

le Témoin — Je n'ai parlé d'abord à Mr Sauset

Sauset — Je partais de mon voyage avec Mr Baillon. Mr Soubelle dit que son intention était d'aller à Bar sur aube pour une étude, Il se proposa et lui offrit de faire route avec moi, nous avons fait le voyage à frais Communs.

Me de Datis ménil — Pourquoi le témoin a-t-il dit qu'il ne Connaissait pas Mr Baillon?

le Témoin — Ayant été arrêté pour le voyage de Vichy, je ne voulais pas le compromettre.

Mr de Natismenil — Vous avez eu une Conversation avec l'accusé Berard, vous avez déclaré qu'il vous avait fait aucune proposition relative à un Complot. Mr Berard ne vous a-t-il pas tenu de ces propos Contraires à ses devoirs ?

le Témoin — Il m'est difficile de me rappeler ce que Mr Berard m'a dit.

Mr de Natismenil — Selon l'accusé Berard, il a été question du départ de sa Légion ; ne vous a-t-il rien dit ?

le Témoin — Il ne m'en a rien dit.

La Conversation ayant roulé sur la découverte du Complot et sur la Situation de la France, Mr Berard aura peut être Craint de m'avoir parlé trop légèrement.

Sans cl — Dit la Cour de se rappeler à l'égard de son voyage qu'il n'a pas Caché les noms de ceux qui l'avaient accompagné.

un Pair — Le Témoin Connaissait-il Mr Dorez ?

le Témoin — Je l'ai Connu qu'à Blois.

Je n'avais pas un Traité particulier — C'était un voyage d'agrément et une occasion de renouer Connaissance avec un ami.

un Pair — Le Témoin Connaissait-il l'accusé Mallet avant de partir pour Paris

le Témoin — Non.

un Pair — Lors de votre entrevue avec l'accusé Bérard a-t-elle été de longue durée ?

le Témoin — Non, un quart d'heure.

un Pair — Vous a-t-il reconduit jusqu'à la porte ?

Son logement ouvrages dans la Rue.

le Témoin — Jusqu'en bas.

un Juré — A-t-il été proposé au Comte Bérard de lui faire voir Nantes ?

le Témoin — Je n'ai pas entendu cette proposition.

Me Parquilly — Le Témoin a-t-il vu à Blay le Général Charlet ?

le Témoin — Non je ne l'ai vu qu'à Pezarne.

Me le Président — Sur la prière de l'accusé Bérard fait au témoin l'interpellation suivante :

N'avez vous pas porté à l'accusé Bérard d'un objet empaqueté qui avait la forme d'un parapluie, qui aurait été emporté à Pithy.

le Témoin — Il n'a été emporté ni paquet ni objet empaqueté.

Bérard — Eh bien, Mr. Cet objet était un drapeau tricolor, et c'est Mr qui me l'a dit.

le Témoin — Cela est entièrement faux.

un Juré — En quels termes le témoin a-t-il parlé à l'accusé Bérard de ce paquet ?

Bérard — Mr. il s'est servi du terme de drapeau tricolor.

Il me parlait d'un mouvement à exciter à Pithy.

Il me dit qu'il l'avait emporté.

Me le Président — Vous a-t-il dit emporté ou envoyé ?

Bérard — Qu'il l'avait envoyé en diligence

un Juré — Demande que Bérard rapporte en entier la Conversation à Soubelle.

Bérard — Il me dit qu'il l'avait fait voyager par la diligence.

Mr. Lorsque le témoin entra chez moi

il débuta de cette manière :

J'ai été avec Mr Saucet à Vitry : nous avons regardé comme une circonstance heureuse le départ de votre Légion, puisqu'en chemin faisant on put en disposer pour la jeter dans Vitry. — Dublar dit : il y a de l'artillerie — Soubiès répondit : on aurait un drapeau tricolore : on put bien en avoir un puisque j'en ai fait voyager un par la diligence

Un Pair — N'aussi Bérard a-t-il parlé à Mr de Montalegier de ce drapeau tricolore ?

Bérard — Lorsque je fus chez Mr de Montalegier, je ne fus pas sûr si je lui ai parlé de ce drapeau tricolore

Un Pair — Depuis Delaverdrie avait-il appris que les Chefs de la révolte qui devait éclater à Vitry étaient Saucet et Baillon ?

Delaverdrie — C'est le Capitaine Nantil qui me l'a dit

Mr Rumilly — Le Capitaine Nantil a-t-il dit que le mouvement devait commencer par Vitry ?

Delaverdrie — Oui il me l'a dit.

Un Pair — Comment le témoin a-t-il cherché à faire la connaissance du Commandant Bérard le 21, puisqu'il savait qu'il devait partir dans la semaine.

le Témoin — Il y avait longtemps que j'avais envie de le connaître.

C.C. Témoin

Dublar — Dépose : J'en ai appris l'existence du Complot que par les journaux.

J'ai déclaré à la Cour dans mes précédents

Interrogatoires que je croyais cette Conspiration fictive et imaginaire.

Mr le Président — N'avez vous pas le 21 fbre fait une visite au Commandant Berard ?

le Témoin — Mr Berard m'avait été Désigné comme un officier Supérieur distingué ; je désirais faire sa Connaissance, le 21 fbre j'allai chez lui ; j'étais accompagné de Mr Poubelle, j'entrai seul : je dis à Mr Berard que quelqu'un m'attendait au Caffé : pourquoi me dit-il, ne l'avez vous pas fait monter : j'allai le Chercher.

Il n'a pas été question du voyage de Vitry.

Il n'a pas été question du départ de la légion ni d'un mouvement à faire sur Vitry.

Mr Berard parla de Mr Mallet qu'il semble désigner comme employé de la police.

Je ne Connaissais ni Mr de la Fayette ni le Colonel Fabvier. Je ne pouvais donc proposer à Mr Bérard de mettre en Rapport avec eux.

Il fut question d'arts, de Lithographie, de dessin : Mr Berard nous montra un tableau qu'il avait fait : peut être fut-il question de politique ; mais pour mon Compte je ne m'en suis pas occupé : j'ai entendu la Conversation et Mr Poubelle pas plus que moi, ne s'est occupé de Conspiration : Nous ne sommes restés qu'un quart d'heure Chez Mr Berard.

Je n'ai jamais parlé au Capitaine Mantil, ni moi ni Mr Poubelle n'avons parlé de lui à Mr Berard.

Mr de Vatismenil — Il semblerait résulter de ce que vous venez de dire qu'il aurait été question de

politique, mais que pour votre Compte vous ne vous en seriez pas occupé ?

le Témoin — Je me serai mal exprimé ; j'ai voulu dire pour mon Compte ni parmi les trois personnes qui se trouvaient là.

Sur Interpellation :

C'est moi qui ai proposé à Mr Poubelle de le Conduire Chez Mr Berard, et de lui faire faire sa Connaissance.

Je lui avais fait Cette proposition depuis son retour de Vitry. Je le Connaissais peu alors. Je lui ai fait Cette proposition parceque Mr Berard étant Connu Comme un officier distingué, j'ai pensé que Mr Poubelle serait bien aise de faire sa Connaissance.

Me Bennequin — Le Témoin avait-il parlé à Poubelle avant son voyage de Vitry ?

le Témoin — Non

Me Bennequin — Avait-il vu souvent Berard ?

le Témoin — Deux ou trois fois

un Juré — Le Témoin savait-il que le Command[t] Berard devait partir le lendemain pour Metz ?

le Témoin — J'y fus le 21, et par le bruit public j'avais su que sa Legion partait le 27 ; et Comme il avait à moi un livre sur la Lithographie je fus Chez lui pour le lui redemander.

Berard — Avoue qu'en effet le témoin lui avait prêté Ce livre.

Me le Président — A Quelle Occasion êtes vous allé la première fois Chez le Command[t] Berard ?

le Témoin — Je l'avais rencontré au Bazar à la fin de Juillet.

Me le Président — Le 21 7bre, emportiez vous votre livre ?

le Témoin — Non Mons.r, je l'oubliai, et c'est pour cela que le lendemain j'allai chez lui.

un Pair — Le Témoin a-t-il entendu Poubelle parler d'un drapeau tricolore ?

le Témoin — Il n'en fut nullement question.

un Pair — Le Témoin connait-il le Colonel Fabvier ?

le Témoin — Avant mon arrestation jamais je ne l'avais vu. M.r Poubelle n'a nullement proposé au Comte Bérard de le mettre en rapport avec le Colonel Fabvier.

Son nom a pû être prononcé comme dans une Conversation, mais je ne m'en rappele pas.

un Pair — Le Témoin sait-il si Poubelle connaissait le Colonel Fabvier ?

le Témoin — Je le crois pas..... Non il me l'a dit depuis.

un Pair — Le Témoin a-t-il vû le Capitaine Mantel au bazar ?

le Témoin — Jamais je ne l'y ai vû; Je l'avais quelques fois rencontré dans des lieux publics. J'ai mangé dans le même restaurant que lui près du bazar, avant le mois de juin.

Berard — Prie M.r le Président de demander au Témoin, quelle personne lui et M.r Poubelle ont rencontré en sortant de sa maison ?

le Témoin — Je n'en souviens pas.

Berard — Cette personne est cependant connue de moi et du Témoin.

le Témoin — Je n'en souviens nullement.

un Pair — La Légion du Comte Bérard devant partir le 27, comment le Témoin a-t-il pû songer à faire bien connaissance à M.r Poubelle avec le Comte Bérard le 25, pour si peu de tems ?

le Témoin — Je le lui proposai sans aucune intention

Mr de Batsménil — L'amiral Bérard vient de déclarer qu'en sortant de chez lui Mr Soubelle et Mr Dublay avaient rencontré une personne qu'ils connaissait ; quelle était cette personne ?

Bérard — Ces Mrs m'ont dit que c'était Mr Mallen et qu'ils lui avaient même caché qu'ils étaient venus chez moi.

Mallend — C'est un fait.

Mr Bunilly — Le témoin a-t-il dit au Comte Bérard qu'il lui ferait voir le Capitaine Nantier ?

le témoin — Non.

Audience du 23 Mai

Cte Témoin Dépose : Je suis lié avec le Colonel Dorez-Parey. Saussol, nous avons été militaires et prisonniers ensemble. Nous nous sommes revus à l'époque de la restauration : Lorsqu'il a élevé son établissement, je lui écrivis qu'il y avait dans notre pays quelques habitations qui auraient pu lui convenir ; je l'invitai à venir me voir.

Au mois d'Août il est venu avec deux de ses amis, nous nous sommes amusés à la chasse et à la pêche. Je ne connais pas ses amis.

Dans une lettre antérieure à son arrivée il m'avait dit qu'il amènerait une personne qui a été autrefois peut être la maison de Campagne

de l'audemus voisin

J'ignorais les noms des deux amis qui accompagnaient le Colonel Sausset. J'appelais l'un Saubelle et l'autre Besson. Ce dernier est resté chez moi pendant une demi heure après le départ du Colonel Sausset parceque la maison de mon voisin ne lui avait pas convenu.

Je reconnais M. Mallent pour être venu chez moi pendant environ Cinq minutes; il n'a fait qu'entrer et sortir; j'ignorais alors son nom.

Vers le 21 ou 22 Août des personnes venant de Châlons nous ont appris la nouvelle de la découverte du Complot à Paris.

Pendant le séjour du Colonel Sausset chez moi, il n'a été question d'aucun projet de mouvement, je n'ai ni vu ni entendu parler de drapeau tricolore.

Je n'ai vu apporter chez moi aucun paquet de la forme d'un parapluie.

Un Juré — Pourquoi Baillon prenait-il le nom de Besson?

le Témoin — Il m'avait dit en venant qu'il s'appelait ainsi, parceque je lui avais demandé si je ne l'avais pas vu chez le Colonel Pâriot et s'il ne se nommait pas Besson, il m'avait répondu Oui.

Sausset — Je n'ai jamais connu que sous le nom de Baillon, et je crois même avoir nommé à M. Dorez les deux personnes qui m'accompagnaient.

Me Rumilly — Le 21 Août n'est-il pas venu plusieurs

personnes Chez le Témoin ?

Le Témoin — Le 31 août M. Jourdain est venu chez moi avec trois de ses nièces et un de ses neveux. Je les ai couché Chez M. Bertrand que j'ai invité au retour, parceque je n'avais pas de lits pour les recevoir tous.

Le Général Harlé n'y était pas

M. Poubelle avait annoncé en arrivant qu'il avait le projet d'aller à Bar sur-aube lorsque nous apprîmes les événements de Paris, le Colonel Saint dit qu'il voulait y retourner et M. Poubelle dit que puisqu'il était resté plus longtems qu'il ne le croyait, il allait retourner également à Paris : Il partit en effet avec le Colonel Saint

---

CT. Témoin Bertrand.

Déposé : J'ai déclaré au juge d'Instruction d'Arcis, que j'ignorais dans quel tems le Colonel Saint était arrivé dans la dite ville, et dans quel tems il en était parti ; J'ai entendu dire qu'il y était venu dans l'intention de Chasser sur les Terres de Madame de Barville.

2 jours après ils se sont présentés pour voir ma maison et mes jardins que j'avais le dessein de vendre.

Le 31 Août, sur les sept heures du soir il faisait très mauvais, M. Dorez vint Chez moi et demanda à ma femme des lits pour quelques personnes qui venaient d'arriver

C'étaient 3 jeunes Demoiselles, un jeune homme de 20 ans, et un monsieur décoré. Ma femme offrit de les renvoier; ils vinrent.

En déjeunant elles m'ont dit qu'elles demeuraient à Meun près Sézanne; que la plus petite était la fille du Général Harlet, que les autres étaient Nièces de ce Général; Que le Mr décoré était Mr Jourdain officier de marine, et le plus jeune le fils de madame Letournus.

Je n'ai vu Sauset qu'une seule fois lorsqu'il vint se promener dans mon jardin.

Sauset — Demande si Mr Bertrand a entendu dire qu'en 1815, il ait fait arborer quelque part le drapeau tricolore?

le Témoin — Non.

Sauset — Demande si le témoin a entendu dire qu'il était un perturbateur?

le Témoin — Je n'ai rien entendu de Semblable

68e Témoin

Chequerty

Dépose: Le 18 Mai dernier, j'appris l'arrivée de Mr le Colonel Sauset à Vitry: je sus qu'il était allé loger à Bluy, avec deux étrangers: Je pris des informations sur eux: l'on me dit qu'ils étaient venus pour acheter une maison, et y établir un entrepôt de Cazan — Le Lendemain l'on me dit qu'ils étaient venus pour une partie de Chasse à quelle Colonel Sauset était allé à Châlons pour prendre un port d'armes.

176

Le 20, l'on me dit que Mr Gerard et le Jardinier de la place avaient été invités à dîner Chez Mr Dorez, le Jardinier de la place que je questionnai me dit que l'un des Etrangers se nommait Besson a qu'il ignorait le nom de l'autre.

Quelques instans après je me trouvai Chez Mr le Jeune Préfet au moment où il interrogeait Mr Dorez Sur le nom des deux personnes qui avaient accompagné le Colonel Sausset : Mr Dorez Répondit Je ne demande pas le nom des amis de mes amis : l'un se nomme Besson ou Bresson l'autre Grabelle ou Saubelle.

Le Jardinier de la place m'a dit qu'au dîner il n'avait été questions que de Choses insignifiantes ; qu'il Soupçonnait que l'un était un Militaire, et l'autre dans la Magistrature.

Saused — Sur Interpellation — J'ignore si Mr Dorez avait invité rapport à moi Mr Gerard et le Jardinier de la place.

le Témoin — Sur Interpellation — Je Crois que s'il y a eu une Conspiration le but était de s'emparer du magasin à poudre et de l'artillerie qui s'y trouve, Ce magasin est situé hors la Ville.

Il y a dans Ce magasin Quatre pièces de 4, une pièce de 12, des pièces de 8 des mortiers et obus.

La Garnison de Pithy est de 150 Vétérans.

un Pair — Demande Si la place de Pithy est fermée, et Si elle était à l'abri d'un Coup de main ?

le Témoin — La Ville se ferme et pourrait se défendre ; mais Si le magasin à poudre était

pris, on n'aurait pas une seule Cartouche.

Je Connais tous les Etrangers qui Composent la Garnison et je suis sur d'eux Comme de moi même.

un Juré — Le Témoin a-t-il entendu parler de l'arrivée d'un paquet Contenant un drapeau tricolore?

le Témoin — Jen'ai entendu parler de rien de Semblable.

Sauset — Prie M. le Président de demander au Témoin s'il a jamais entendu dire qu'il ait fait du mal à quelqu'un?

le Témoin — Non au Contraire, le Colonel Sauset a fait du bien à beaucoup de personnes, mais C'était à celles qui étaient mécontentes du Gouvernement

---

6e Témoin

Jacquier — Dépose: Jen'ai eu aucune relation avec le Colonel Sauset; Il est seulement passé Chez moi le 6 avril dernier, il n'y est resté que 5 à 6 minutes, Il me pria de lui procurer un Commissionnaire pour porter à Arzilliers un Poulet ou un jambon qu'il avait

Il me dit qu'il était malheureux pour moi d'avoir été si longtems prisonnier, que sans Cela j'aurais avancé.

Il ne me dit pas un mot de politique.

Après l'arrestation du Colonel Sauset je témoignai quelque regret de Ce qu'il était venu Chez moi, parceque je craignais qu'il ne m'arrivât quelque événement fâcheux.

M. le Procureur Gal — Le Témoin se rappelle-t-il les détails qu'il a donnés aux Sieurs Godemard et

Cabillon ?

le Témoin — Je n'ai pû leur dire autre Chose que ce que je viens de dire.

Saussé — Fait demander au Témoin si C'est Celui ci qui l'a invité à entrer, ou si C'est lui Saussé qui s'est présenté Chez le Témoin ?

le Témoin — C'est moi qui ai invité le Colonel Jaussé à entrer.

7e Témoin Cabillon — Dépose : Mr Jacquier m'a dit : le Colonel Saussé aurait voulu par son discours me faire tomber avec lui, mais non : J'ai une pension : je veux la Conserver, et je suis attaché au gouvernement actuel : Il m'a dit Cela depuis l'arrestation du Colonel Jaussé.

Jacquier — Je n'ai pas dit Cela ainsi, j'ai dit que peut être le Colonel Saussé avait voulu me faire tomber avec lui.

le Témoin — Sur Interpellation — Il persiste, à l'avoir exprimé Comme je viens de le dire.

Il est possible qu'il m'ait dit que peut être le Colonel S. Jement en Rappelle pas bien.

Je n'ai eu aucune pensée.

7e Témoin Godmard — Dépose : Mr Jacquier m'a dit que le Colonel Saussé lui avait Rendu Visite avec Mr Espinard Negociant de Marseille, et qu'il lui avait demandé de lui procurer un Commissionnaire pour porter un paquet

à Argilliere ; Quel Colonel Sauret lui avait dit : « hélas mon pauvre Jacquier, si tu n'avait pas été prisonnier si longtems, tu aurais eu plus d'avancement : pour moi j'en ai plus que ma Croix ; mais patience tu seras Colonel et moi général ».

Jacquier — Je n'ai pas tenu ce propos.

Le Témoin — Je l'ai entendu comme cela.

Mr Le Procureur Général — Est-il vrai que ce soit vous qui ayez appelé le Colonel Sauret ?

J'ai entendu quelqu'un qui disait... n'y a-t-il pas là quelqu'un de nos anciens Camarades. Je me mets à ma fenêtre ; je reconnus la personne qui conduisait la voiture ; le Colonel Sauret entra chez moi. Nous bûmes un verre de vin ; je lui prêtai quelqu'un pour porter son paquet, et ainsi que je l'ai dit, il n'est pas resté plus de 4 à 5 Minutes

---

72e Témoin Dlle Oudard. Dépose : Après l'arrestation du Colonel Sauret, Mr Jacquier m'a dit — tant pis ! C'est un mauvais Sujet et un homme à fuire, s'il en arrête, il n'en reviendra pas, il sera fusillé

Il a fini en me disant : souvent on me donnait 6 f et même un louis pour que je ne m'aurais pas :

Mr Cabillon m'a dit, que Jacquier lui avait dit, que le Colonel Sauret avait voulu le faire tomber avec lui

Jacquier — Tout cela n'a pas été dit de cette manière. J'en suis honteux pour ma demoiselle & de Oudard âgée [illegible]

Mr Le Président — J'interpelle l'accusé Sausset de répondre aux diverses questions qu'il va lui faire relativement à son voyage de Vichy.

Sausset — Quand aux deux pétitions dont je suis accusé d'être l'auteur, l'expérience a fait voir que c'en aurait été qu'une fanfaronnade de ma part ; car les faits qui y sont énoncés ne me sont pas applicables.

Ma Conduite a toujours été irréprochable, je n'ai rien fait contre le Gouvernement du Roi.

Je n'ai tenu aucun propos, et je n'ai trempé dans aucun Complot.

Mr Le Président — A quelle époque avez vous arrêté votre voyage de Vichy ?

Sausset — Je devais partir dès que le Bazar serait en activité. Ainsi que je l'ai dit, ce voyage n'avait d'autre but que celui de ma Santé, je passais pour aller le Jeudi Charlet, de là nous fumes dîner chez Mr Dozy à Blacy.

La Vérité est que depuis 2 à 3 mois j'avais formé le projet d'aller Chasser dans les environs de Vichy ; je l'avais dit hautement, et j'avais même d'abord invité deux personnes qui n'ont pu venir.

Mon frère avait prévenu M. Dozet de mon voyage.

Je n'ai vu à Vichy aucun ancien Militaire ; C'est par hazard que je m'arrêtai chez le Sr Jouvion à Blacy, nous n'avons eu aucune Conversation politique : nous nous for-

151

amusés à Chasser, à pêcher et à Courir.

C'est parole monteur que j'ai appris la découverte du Complot à Paris, et C'est même par suite de Cette nouvelle, que ne recevant aucune lettre du bazar ni de ma femme, que j'ai renvoyé mon neveu à Paris.

Lapoluie était venue plusieurs fois à la maison sous prétexte d'y Chercher Nantil et d'autres Conjurés : ma femme vint à Vitry m'en prévenir, et m'engagea à me Cacher si j'avais quelque Chose à redouter ; Je lui répondis que n'ayant rien à Craindre je retournerais à Paris, et j'y Revins en effet.

M. Le Procureur Général. — En mars dernier 1815 où logeait à Paris l'accusé Sautel ?

Saused — Je Crois avoir logé à l'hôtel de Rambouy.

M. le Procureur Gal — Comment alors se fait-il que les pétitions auxquelles vous vous prétendez étranger portent votre Signature et l'Indication de votre grade et de votre domicile ?

Saused — Je n'ai pas fait ces pétitions, Je les ai pas Signées : Je les ai lues, les faits qu'elles énoncent me sont étrangers : Je ne Connais même pas les Généraux qui y sont nommés ; C'est un tour que l'on aura voulu me jouer.

M. Le Président — En partant de Paris pour vous mettre à la poursuite de la personne que vous recherchiez avez vous le Projet de passer à Vitry ?

Mallend — Je me rendais à Nancy, et je suis parti

le 22 Août sur l'indication d'un voyageur que je questionnais, et qui me dit qu'il croyait avoir vu le jeune homme dont je lui donnais le signalement; Que ce jeune homme lui avait dit qu'il se rendait à Nancy, où il avait de la famille, mais qu'auparavant, il voulait aller visiter un place de Guerre. Comme ce voyageur avait rencontré le jeune homme sur la Route d'Amiens, je me rendis aussitôt en delà à Cambray sans pouvoir le rencontrer. Je dus alors me rendre immédiatement à Nancy; je repris la route de Saint Quentin; de cette dernière Ville je me rendis à Rheims; de Rheims je passai par Epernay pour me rendre à Dijon, et delà à Nancy. J'arrivai à Pithiviers vers onze heures; La diligence n'en repartait qu'à 3. J'allai pour voir M. Guillochain, négociant que je ne trouvai pas: Je m'informai chez lui si le neveu du Colonel Sausset était enfin à Pithiviers; on me répondit affirmativement. J'allai le trouver, et ce fut lui qui m'apprit que son Oncle était dans le pays; après le dîner j'allai le voir, il m'engagea à revenir à Paris avec lui, j'y revins en effet.

M^r le Président — Lors de votre départ de Paris n'avez vous pas voyagé dans la même Voiture que le S^r Maziau?

Maillard — Oui M^gr mais ce fut par hazard, nous ne nous parlâmes point pendant la route

Au Surplus, Noble Juge, je me permets

de faire observer que je ne pouvais avoir
intention de faire ce voyage pour aller
donner des avertissements à qui que ce soit,
puisque je ne suis parti de Paris que le 22 Août,
et que les journaux du 20 qui rendaient Compte
de la découverte de la Conspiration, m'avaient
précédé -

73e Témoin
Guirard

Dépose : Le Dimanche six Août
je fus accosté à Lafère où je suis en Garnison,
par Mlle Barachin que j'avais connue à
Paris : elle me présenta M. Mazuau qu'elle
me dit avoir épousé depuis peu de jours, et être
fils de Beaune. Après l'inspection rentrant
chez moi, je trouvai à ma porte M. Mazuau
et sa femme, je les engageai à entrer. M.
Mazuau nous laissa sa femme et sortit
pour aller chercher un officier, auquel, il
avait dit-il une lettre à remettre : Il revint
sans avoir pu trouver cet officier : c'était
M. Grant. Je l'aperçus et l'appelai : M.
Mazuau chercha dans son portefeuille la
lettre qu'il avait à lui remettre : ne la trouvant
pas il dit : qu'il l'avait sans doute laissée
à son auberge, et pria cet officier de l'accom-
pagner : au bout de quelque tems M. Mazuau
revint chercher sa femme : je leur dit
qu'il était parti.

Une demi heure après Mde Mazuau
qui avait repris les habits de voyage vint me

prier d'aller parler à son mari qui avait
quelque chose à me dire : je me rendis à
son auberge, il me fit entrer dans un Cabinet
et là il me dit " Il se prépare un mouvement
à la Guiroye : on se portera aux Thuileries
On exigera la Constitution intégrale, la
Suppression des privilèges et des lois d'exception
on arborera le drapeau tricolore, le drapeau
tricolore ira de Clocher en Clocher : Les
étrangers verront que c'est la volonté de la Nation
Dans votre Régiment avez vous des officiers
des Sous officiers, ou des soldats, qui au moment
du mouvement viennent sortir du rang et
entraîner la Troupe : ils seront brillamment
récompensés : La Savoie, Lyon et Grenoble
seront du mouvement : vous pouvez, entre
quatre yeux, car rien ne se prouve alors,
faire part de ceci aux meilleures têtes de
votre Régiment.

J'observai au Sr Mazuau, que cela
répugnait d'avoir lieu à Lafère, où il
y avait 2 Généraux et notre Colonel, il
me répondit que les officiers supérieurs
n'étaient pas un obstacle puisqu'ils les
mettraient sous Clefs : il ajouta : que
l'impulsion était donnée de toutes parts
que des Généraux, des personnages importants
et de riches propriétaires donnaient cette
Impulsion

On vint prévenir M Mazuau que les
Chevaux étaient à la voiture et nous nous
Séparâmes.

le Président — Connaissez vous antérieurement
l'accusé Mazuau

le Témoin — Non, Monsieur, j'avoquais alors pour la première fois : je suis Cequi a pû m'attirer d'acquérir une semblable Confidence.

Le soir j'allai chez mon Colonel, je ne le trouvai pas. Le lendemain matin j'y retournai et je lui fis part de tout sans Cependant lui nommer M. Mazeau.

Un Juré — Mazeau ne vous a-t-il pas nommé un des personnages qui devaient être à la tête du mouvement ?

le Témoin — Il m'en a nommé un : le Général Foy.

Me Odillon Barot — Mazeau a-t-il annoncé au témoin qu'il avait quelques intelligences avec des officiers de la Garnison de Lafère ?

le Témoin — Non, il ne m'en a rien dit

Me Odillon Barot — Mazeau est-il resté longtemps à Lafère

le Témoin — Très peu de temps.

Un Juré — Le Témoin peut-il expliquer Cequi aurait porté Mazeau à lui faire de semblables Confidences ?

le Témoin — Je pense que M. Mazeau n'ayant pas réussi auprès de l'officier auquel il avait parlé avant moi, il aura pensé qu'il réussirait mieux auprès de moi.

Dès le 7, suivant à M. Dupuytren je mis dans ma lettre une petite Note par laquelle je lui rendais Compte des Confidences qui m'avaient été faites par M. Mazeau.

Un Juré. — Le Témoin a-t-il Nommé Mazeau

dans son billet à Mr de Puyvert ?

le Témoin — Non.

Mr Le Procureur Gal — Quel motif vous a empêché de le nommer ?

Le Témoin — J'ai puisé dans mon Coeur un motif d'humanité. Je savais que Mr Mazeau était père de 8 enfants, et je ne voulais pas faire des Victimes à la fois.

un Juré — Votre Colonel et Mr de Puyvert vous ont-ils pressé de leur nommer la personne de laquelle vous teniez les détails dont vous leur aviez rendu Compte ?

le Témoin — Ce fut que longtems après que je nommai Mr Mazeau : C'est le 4 J.bre que mon Colonel m'ayant montré une lettre du Général Commandant la Division Militaire, m'ordonna de faire mon rapport par écrit ; mais avant ce jour j'en avais parlé plusieurs fois à mon Colonel, celui disant qu'il m'était advenu sans lui dire pourquoi.

7.e Témoin

Sr Guiraud = Déposé : J'ai reçu la visite de Mr et Mde Mazeau le Samedi : elle m'a dit qu'elle avait épousé Mr Mazeau depuis peu de jours, et qu'elle se rendait en Belgique pour acheter des marchandises. Mr Mazeau témoigna beaucoup

de dire devoir un officier, M Jeand, qui n'avait pu le rencontrer Chez lui ni au Café où mon mari Sortit apprenant Cet officier le Ramena.

M Mazeau lui dit qu'il avait une lettre à lui remettre, à Ce que je Crois d'un Lieutenant Colonel; il Chercha la lettre, ne l'atrouva pas, et l'engagea à l'accompagner à Sarreburg.

M Mazeau demanda la permission de laisser sa dame Chez nous pendant qu'il allait visiter quelques autres personnes, peu après il revint la Chercher, en disant qu'ils étaient pressés de partir.

Un instant après Mad^e Mazeau revint en habit de voyage et dit à mon mari que M Mazeau avait quelque Chose à lui dire, et le priait de passer à son auberge: mon mari s'y rendit.

M Mazeau avait dit alors à mon mari qu'il se préparait un mouvement à la gauche &c &c.

" M^{rs}. Le témoin Rend Compte des
" mêmes propos Ci-dessus rapportés par son
" mari, et dans les mêmes termes.

M^r le Président — Etes vous présente au moment où Mazeau a tenu Ce discours à votre mari?

le Témoin — Non, M^{gr}, mon mari ne m'en parla pas même de suite, mais j'ai lû le Rapport

qu'il a fait à son Colonel et qu'on ainsi que j'en ai été instruit.

Audience du 24 Mai

Un Juré — Lui aussi Robert a été hier qui a parlé du Général Foy : Cependant dans l'un de ses Interrogatoires il avait nommé Le Général.

Robert — Jamais on ne m'a parlé du Général Foy. Le Capitaine Nantil m'avait dit qu'il y aurait des Généraux, et si j'ai nommé le Général Foy, c'est une idée qui m'est passée par la tête.

7e Témoin Gérard — Dépose : le dix août dernier revenant de la parade, j'étais arrêté devant la fenêtre de M. Guinard, ce dernier vint me dire qu'un M. et une dame étaient chez lui et me demandaient : je montai chez lui ; j'y trouvai un M. et une dame inconnus. C'était M. et Mde Mazieu. M. Mazieu me dit qu'il avait une

lettre ci me remettre de la part d'un Lieutenant Colonel d'artillerie en retraite : il Cherche Cette lettre dans son portefeuille ne l'a trouve pas : Je m'engagea à l'accompagner à Sonneberg : J'y Rendis. Lorsque nous fumes arrivés il ne me parla plus de lettre, mais du mécontentement emeut de la nation : Il me demanda quel était l'esprit de mon régiment ; je lui répondis qu'il était sage tranquille invariable Comme Celui de toute l'artillerie que l'on ne devait pas Compter sur ce régiment pour renouveller des troubles qui feraient le malheur de la France. Qu'il n'y avait que la famille des Bourbons qui puisse assurer la tranquillité. Mazian me dit qu'il était de mon avis, mais qu'il ne Croyait pas qu'on put obtenir le Gouvernement Constitutionnel Sans restriction de la Volonté du Roi.

Mes Réponses l'auront probablement empêché d'insister.

Je n'aurais fait aucune déclaration de Ces faits parceque je n'y attachais pas beaucoup d'importance.

M^e de Watismenil — Voir Supposez vous que Mazian pouvait vous Connaître ?

le Temoin — Il ne me Connaissait pas

M^e de Watismenil — N'avez vous pas été à l'école Polytechnique

le Temoin — Oui.

M^e de Watismenil — Y avez vous Connu le Capitaine Nantil ?

le Temoin — Oui nous étions de la même promotion

Le Mazuau n'a nullement parlé de ses voyages en flandre.

un Juré — A quelle époque votre Colonel vous a-t-il demandé votre Rapport ?

le témoin — Le 3 7bre.

7e témoin parle — Déposé : Le 8 août dernier étant à déjeuner à la pension, je fus appellé par la Servante, qui me dit qu'une personne qui avait une lettre à me remettre me demandait : je sortis et trouvai un homme que je ne connaissais pas, il chercha la lettre, ne l'ayant trouvée pas, me dit qu'il l'avait oubliée à son auberge ; il m'engagea à l'y accompagner, j'y consentis : arrivés à l'auberge il me remit en effet une lettre de recommandation du Capitaine Delamotte, je lui demandais après l'avoir lue en quoi je pourrais lui être utile, il me répondit qu'il était obligé de partir de suite.

Dans le cours de la conversation, cet homme, que depuis j'ai su être le Sr Mazuau me demanda si nous vivions en bonne intelligence avec les Officiers de dragons ; si le Roi pouvait compter sur la fidélité des officiers : je lui répondis que je ne croyais pas qu'aucun de

pas trahir son serment ; il termina en me disant : ne craignez rien, je veux vous faire qui puisse vous compromettre.

Ainsi que je l'ai dit, c'est que depuis et par l'ordre du jour de la place que j'ai su que cet individu se nommait Mazian.

J'en ai par parlé de cette pièce à mon Chef.

Mazian me dit encore qu'il était venu à Valenciennes pour son Commerce et qu'il était Commis-marchand voyageur.

Delamotte — C'est une lettre de pure et simple recommandation que j'avais remise à M. Mazian : Il m'avait dit qu'il allait à Valenciennes et que devant y rester quelques jours, il aurait été bien aise d'y être recommandé à quelqu'un

Un Juré — Mazian était-il nommé dans cette lettre ?

Delamotte — Je ne m'en rappelle pas.

M. de Watismenil — D. Aussi Mazian a-t-il questionné le témoin sur l'opinion dominante dans son régiment ?

Le Témoin — Il me demanda s'il y avait beaucoup de libéraux dans le régiment. Je lui répondis que je ne m'occupais pas de politique.

7me Témoin Varlet. Dépose : Vers le mois d'août dernier M. Varlet m'a fait part d'un entretien qu'il avait eu avec un Commis voyageur qui lui avait été M. Mazian. Ce voyageur

lui avait demandé si les officiers étaient
mécontents s'ils devaient en bonne Intelli-
gence avec Corps du Régiment de Dragons
Si l'on pouvait Compter sur eux : J'ai vû
la lettre de Recommandation : elle était
ainsi Conçue : « en l'absence de M Votre fils
j'ai l'honneur de vous prier d'être utile au
porteur dans la Ville de Valenciennes où il
se rend . Cette lettre était Signé Delamotte

78e Témoin — Delesalle —

Dépose : M Mazuin a fait partie
du 3e Régiment de Dragons où j'ai Servi
18 ans . Je l'avais revu à Versailles en 1816
nous nous rencontrâmes aux eaux de
Barrèges .

Le 10 août dernier, entre 6 et 7 heures
du soir, il est venu à Lille pour faire des
achats de dentelles et de Mousselines —
Lorsqu'il se présenta Chez moi j'étais allé
au Cygne ; ma fille vint me prévenir qu'un
Militaire de ma Connaissance était venu
me demander et qu'il m'attendait à son
auberge : J'y rendis ; J'y trouvai M
Mazuin qui me présenta madame elle
Barrachin son épouse ; j'avais une Visite
à rendre, je les y quittai : en sortant je rencon-
-trai M Bernos sa dame et madame
Dutilloy qui arrivaient

Après ma Visite, Je revins à l'auberge

de Nr Mazian, il était seul, Je lui demandai ou était sa femme; Il me répondit qu'elle avait été emmenée auspectacle par Nr et Mde Bernos. Il m'accompagna jusques Chez moi, seulement pour me mettre mon Logement: Il y resta 5 à 6 minutes ou je le reconduisis: en me quittant il me dit: je ne vous reverrai plus. La Conversation a été depuis d'importance — Il me dit seulement vous devez être mal ici — non lui répondis-je, j'ai éprouvé quelques Tracasseries mais maintenant je suis Content de mon sort.

Nr Mazian est resté à Lille les 11 et les 12 et n'en est parti que le 13, quoiqu'il m'eut annoncé qu'il dût partir le 12.

Ce fait que le C7me que j'appris qu'il planait quelque Chose de fâcheux sur le Compte de Nr Mazian.

Me Coudieu — Le Témoin a-t-il eu Connaissance que Mazian ait pratiqué des Intrigues de la Garnison?

le Témoin — Je n'en ai eu aucune Connaissance

79e Témoin

Bon Bullos-Depose: Vers le 7 ou le 8 Août dernier Nr Guiraud Chirurgien aide major dans mon Régiment, que je voyais assez fréquemment, et malheureusement pour des Choses assez insignifiantes, vint Chez moi et me dit: Il m'est advenu par hazard que l'on

avait envie d'entraîner votre Régiment, et particulièrement les Sous officiers et soldats sortant de l'exigence : que l'intention était de vous arrêter, ainsi que d'autres Chefs, et d'opérer un mouvement à la Guinegate, lequel aurait pour objet de mettre sur le trône un autre prince, qui ne serait point sorti par cette révolution : que la Conspiration devait éclater du 15 au 20, que le signal de cette révolution pour laquelle il y avait déjà beaucoup d'engagé dans les différents Corps serait le bruit de la mort du Roi et l'arborisation du drapeau tricolore depuis le piémont jusqu'à la Manche.

Je demandai à M. Guiraud de qui il tenait ces détails : il me dit qu'il ne donnait cela pour ce que cela valait, que c'était sans doute et peut être des bavardages comme on en faisait tant aujourd'hui. J'allai cependant chez M. le maire et chez le Lieutenant de Roi, auxquels je fis part de ce que m'avait appris M. Guiraud, mais sans le nommer. Je sus que M. de Puis en avait également été informé de ces faits par M. Guiraud.

M. Guiraud que je fis venir Jeudi soir chez moi me laissa toujours dans le même incrédulité ; j'appris par les journaux la découverte du complot à Paris. J'appelai M. Guiraud, je le pressai de me nommer la

personne qui lui avait donné les détails qu'il m'avait Communiqués. Jl me dit que C'était M Mazian. Je lui demandai son Rapport.

Jl m'apprit que M Mazian avait vû le Capitaine Saint: J'allai chez Ce dernier, je le questionnai, et il me dit qu'il avait vû une personne qui lui était inconnue.

M. le Président — Au témoin Guirand — Pourquoi n'avez vous pas dit hier que M. Mazian vous avait annoncé que le projet était de mettre sur le trône un prince étranger à la Révolution?

Guirand — Je n'ai pas dit Cela à mon Colonel: Sans doute Sa mémoire est en défaut. Je lui ai dit: que le mouvement projeté était un mouvement à la Guiroye, à qui l'on devait Sa portion aux Thuileries à l'effet d'obtenir la Constitution et l'abolition des privilèges.

J'ai dû dire Ce que je Savais de l'accusé Sans nommer M. Mazian dans la Crainte de passer aux yeux de mes Camarades pour un dénonciateur.

M. le Président — Pourquoi avez vous dit à votre Colonel que vous regardiez Celui Comme des bavardages?

le Témoin — J'étais intimement Convaincu du projet de M. Mazian: J'en instruisis mon Colonel et si l'on eut été plus loin, je l'aurais nommé.

un Pair — Quel jour avez vous fait votre Rapport à votre Colonel?

le Témoin — Le 7 au matin

Bon Hullot — Comment eut-il été possible que j'eusse entendu Ce détail Sans demander à Mr Guiraud de qui il le tenait.

Guiraud — Mr Le Colonel m'a demandé plusieurs fois. Je ne voulais pas nommer Mr Mazeau parceque ainsi que je l'ai dit je ne voulais pas faire dix victimes à la fois.

Bon Hullot — Non seulement je le pressai de question mais je l'engageai à venir souvent Chez moi et il m'a toujours donné Cette Comme Ce Cavalier.

Guiraud — Hier j'ai eu l'honneur de dire à la Cour que le jour où le nommé Mazeau a monté la Conspiration, il y avait vu le nom de Mr Mazeau. J'allai Chez le Colonel: je lui montrai une Carte Sur laquelle j'avais écrit par hazard le nom de Mazeau et je la déchirai en sa présence.

un Juré — Le Témoin Guiraud vous a-t-il parlé du Général Foy?

Bon Hullot — Mr Guiraud m'a parlé du Général Foy, de manière à me faire Croire que Mr Mazeau s'était Servi de Ce nom.

un Juré — Mr Le Colonel Hullot avait-il quelque raison de douter de la véracité du témoin!

Bon Hullot — Mr Guiraud, le plus ancien de Chirurgien Major de l'armée, venait me voir souvent pour me prier de presser son avancement: il avait à se plaindre de son Chirurgien major, j'étais fatigué de voir Constamment Chez moi Mr Guiraud: lorsque je s'y présentais, j'étais déjà prévenu, d'ailleurs il passe

dans le Régiment pour ce qu'on appelle un Courtisan : mais je dois le dire je Considère Mr Guiraud pour un des officiers qui pense le mieux, et le plus dévoué au Roi.

J'observe que Mr Guiraud avait exigé ma parole d'honneur que je ne le Nommerai pas.

Mr le Président — Mr Guiraud vous a-t-il dit que Mazeau avait Cherché à le séduire et qu'il avait feint de partager ses opinions pour en savoir d'avantage ?

Bon Bullod — Séduire, n'est pas le mot : mais Mr Guiraud m'a dit que Mr Mazeau lui ayant parlé de la Garde, il avait dit y avoir servi afin de gagner sa Confiance.

Guiraud — Je suis en possession du billet que j'avais adressé à Mr de Suivert.

Ce billet est immédiatement déposé par le Témoin : Mr le Sr Pal en donne lecture à la Cour.

Un Juré — Comment se fait-il que ce billet se trouve entre les mains de Mr Guiraud ?

Guiraud — Mr de Suivert me l'a remis et vous trouverez sur ce billet une déclaration de Mr de Suivert qui prouve ce que j'ai eu l'honneur d'annoncer.

Bon Bullod — Sur l'Interpellation — On peut être très dévoué au Roi et à son auguste Famille et ne pas toujours être Cru dans ses rapports.

80e Témoin Rossignol. — Déposé : Au mois d'août, de 12 à 13 j'étais en Garnison à Lille. Mr Mazeau

m'a envoyé Chercher par un Conducteur de l'auberge du Lion d'or, qui me dit qu'un M^r et une dame arrivés en poste voudraient me parler.

J'y fus à Chaud; ils n'y étaient pas; je revins une heure après, je trouvai Le M^r avec sa femme, 2 autres dames et un M^r

Il me souhaita le bonjour: je lui demandai quel était le sujet de son voyage. Il me dit qu'il venait faire des emplettes. Il me dit ensuite: vous plaisez vous ici. Oui lui répliquai-je, C'est mon ancienne garnison. Il me demanda encore si tout était tranquille. Oui excepté quelques Coups de Sabre que l'on tire dans la Garnison. Le M^r et les d^es Sortirent: M^r Mazeau m'invita à déjeuner pour le lendemain. J'y allai à 8 heures 1/2. Il me fit asseoir, et me dit qu'il voudrait bien que je fisse faire un assaut pour le 15. Je lui dis que Cela n'était pas possible, que à Cette époque lorsque nous donnions des assauts C'était toujours le 25, jour de S^t Louis. Il me demanda s'il pourrait aller faire des armes à la Caserne avec les officiers de la légion. Je lui dis que je m'informerais si Ces M^rs étaient disponibles.

M Mazeau me dit que je ne pouvais pas déjeuner Cependant l'avec lui, parce qu'il attendait un M^r marié que Cela ferait pour le Lendemain.

Je retournai au quartier, ma femme me demanda pourquoi je n'avais pas déjeuné avec M^r Mazeau. Je lui en dis le motif;

alors elle me dit que puis que Mr m'avait fait une Sottise il fallait lui en faire une autre. Je priai le fourrier Landelle d'écrire à Mr Mazeau une lettre par laquelle je le prévenais, que Mrs les officiers n'étoient pas libres, et qu'ils ne pouvaient faire des armes le lendemain: Je ne l'ai pas revu.

81e Témoin Rossignol. Déposé: Je connais par Mr Mazeau un domestique de l'auberge du Lion d'or vint demander mon mari, et le prévenir qu'un Mr et une Dlle arrivés en poste désiraient le voir. il y alla à 6 heures; Il ne les trouva pas: il y retourna à 7 heures, je l'accompagnai. Ce Mr nous offrit un verre de vin que nous acceptames, Il invita mon mari à déjeuner pour le lendemain, et nous nous retirames.

Le Lendemain mon mari s'y rendit à 8 heures 3/4 puis de tems après il revint sans avoir déjeuné, il m'en expliqua la Cause: Je dis à mon mari que je ne voulais pas qu'il aille faire des armes, puis qu'il lui avait fait une malhonnêteté, et il lui fit écrire une lettre par le fourrier.

---

82. Témoin Landelle. Déposé: Le Sergent Rossignol me pria d'écrire une lettre à Mr Mazeau pour le prévenir qu'attendu qu'il devait avoir lieu

avec Mrs les Officiers ne se serait pas.

83e Témoin Prevost

Déposé: Quant le voyageur a été arrivé il a demandé un Commissionnaire Je me suis présenté, il m'a envoyé Chercher le Capitaine Parquin - Je me trouvais pas d'abord - Je retournai. Mr Parquin m'a dit qu'il ne s'adressait pas à des gens qu'il ne Connaissait pas - Je lui dis de venir s'il le voulait, il me répondit qu'il allait y aller.

De retour à l'auberge, je rendis Compte au voyageur, qui me demanda si le quartier était éloigné: Je l'y Conduisis, il trouva le Capitaine Parquin: Ils s'embrassèrent, on me renvoya à l'hôtel.

Quelques après Mr Faure qui était venu avec Mr Parquin vint Chercher le voyageur, m'envoya au quartier Chercher Mr Delmotte C'est le voyageur qui m'a payé mes deux Courses.

84e Témoin Parquin.

Déposé: Nobles pairs, à 9 heures du soir le 13 ou le 14 Août, j'étais au quartier. Il arriva un Commissionnaire porteur d'un mot d'écrit ainsi Conçu: "On prie Mr l'adjudant de Chasseurs de Lanta

de donner au porteur l'adresse de M. Le Capitaine Larquin. « Je dis à ce Commissionnaire, Retournez à la personne qui vous envoie et dites lui que je ne me rends pas à une Invitation qui n'est pas Signé — Le maréchal des logis Champallier étant Survenu, je le priai d'aller à l'hôtel du Ambassadeur et Savoir le nom de la personne qui me demandait. Peu d'instants après, je vis arriver Mr. Lejeune, mon ancien Chef d'escadron; nous nous embrassames il me dit qu'il était remarié, que sa femme était à l'hôtel, que les Chevaux étaient Commandés, et qu'il n'avait qu'un instant à me donner.

Je l'accompagnai à son auberge; je lui dis que nous avions dans le Régiment, quelques uns de nos anciens Camarades, le Capitaine Faure, le Capitaine Desmottes.

Le Capitaine Faure qui était de service Resta au quartier pour Signer le billet d'appel et vint ensuite nous rejoindre. Le Capitaine Desmottes revint par

A l'auberge il me dit que sa femme était dans le Commerce, et me pria de lui donner l'adresse de quelques unes de nos Connaissances: Je lui donnai Celle de mabelle Soeur. nous primes un verre de Kirch, il partit et nous l'engageames à venir nous voir lorsqu'il reviendrait à Amiens.

Le 19, Il Revint; je l'invitai à déjeuner, il me dit qu'il était un peu tard, et qu'il

2e Pl

voulait arriver à Cambray avant la fermeture des portes : J'insistai pour qu'il vint déjeuner avec le Capitaine. Chemin faisant il nous dit qu'il allait à la poste pour savoir s'il pouvait partir de suite : Nel voyant pas revenir je sortis, et le rencontrai : Il me dit qu'il avais trouvé une occasion pour partir à l'instant. Je ne l'ai pas revu depuis.

Je n'ai eu aucun intérêt particulier avec Mr Magian

Lors il me dit qu'il venait de Paris et qu'il allait à Cambrai pour affaires de Commerce. Sa femme n'était pas alors avec lui

Mr le Président — Expliquez vous je vous prie pourquoi qui vous avait été adressé ?

le Témoin — Le 10, mon Ordonnance me dit qu'il était arrivé de Paris un paquet envoyé par un nommé Laval et qu'il fallait que j'allasse à la Diligence pour signer le Reçu et payer le port.

J'allai à la diligence - le paquet ne m'était pas annoncé, Il n'était pas affranchi je ne connaissais pas Laval : Je le refusai.

Je n'ai pas dit que contenait le paquet puisque j'en ignorais, et si j'en avais su je n'en aurais pas renvoyé, et serais allé en rendre Compte à mon Colonel, en lui disant je ne sais pas qui me joue ce tour là.

En refusant le paquet, j'ai dit : Il me semble étonnant de recevoir de Paris un paquet que je n'attends pas, lorsque j'attends du jour

de M. Drapier auquel jel'ai demandé il y a 8 jours.

Si Mr Mazuin m'eut prévenu qu'il m'avait adressé un paquet, jel'aurais Reçu et je l'aurais gardé.

La femme de Mr Mazuin est arrivée à Amiens le 22 ou le 23 Août; elle m'a fait prier d'aller la voir - Jem'y rendis, elle me dit que son mari était parti précipitamment de Paris, avait pensé qu'il serait peut être venu me voir: Jelui appris qu'il y était venu en effet le 19 et qu'il devait revenir sous peu.

Un Juré — Demande si le 20 au matin, le témoin n'avait Reçu aucune lettre.

le Témoin — Jen'ai Reçu ni lettre, ni avis relatif à une Conspiration dans laquelle j'étais inapplicable de tremper.

Mr Coudieu — Lors de la Confidence qui eut lieu entre Mr Varquin et l'ancien Mazuin, le Capitaine Jumel ne s'est-il pas apperçu d'un Coup de genouil qui aurait été donné?

le Témoin — Mr Jumel parla de Mr Drapier. Comme je ne voulais pas que Mr Mazuin lui répétât ce que je venais de lui dire, je lui donnai un Coup de genouil.

Mr Coudieu — Le Témoin a-t-il Sû si Mr Mazuin avait un Cheval à Amiens

le Témoin — Jene l'ai jamais Sû.

Mr Coudieu — Est-il à votre Connaissance que Mr Mazuin ait Cherché à sonder les dispositions des officiers de la Garnison

le Témoin – Je n'en ai aucune Connaissance.

Je lui avais Confié que je devais entrer dans la Garde.

8e Témoin faire

Déposé : Le 11 ou le 12 Août dernier vers neuf heures moins un quart du soir, nous étions Son Officier assis devant la porte du quartier : Le Capitaine Paquin me dit : Comment trouvez vous un homme qui m'écrit pour aller le trouver à son hôtel et qui ne signe pas son billet – Quelques M. Mazeau vint. M. Paquin le reconnut, l'embrassa et me présenta à M. Mazeau auquel nous fîmes des honnêtetés : M. Paquin alla avec M. Mazeau à son auberge ; je les y rejoignis peu d'instants après : on parla d'anciens Camarades, du Capitaine Demolles. J'en envoyai un Commissionnaire pour le chercher, il ne vint pas, M. Paquin parlait en riant de l'espoir qu'il avait d'entrer dans la Garde, on vint prévenir que les Chevaux étaient à la voiture : Je parlai à M. Mazeau de M. Deux : M. Paquin donna un Coup de genou à M. Mazeau. Comme je savais que M. Paquin avait eu quelques difficultés avec Deux, je pensai qu'il ne voulait pas qu'on s'entretînt de lui.

Quelque 3 ou 4 jours, je revis le matin M. Mazeau. Il me dit qu'il allait déjeuner avec M. Paquin et les autres officiers : Je ne pus y aller. A son retour M. Paquin me dit que M. Mazeau n'avait

pas déjeuné avec eux.

Il n'a jamais été question en ma présence de politique avec M. Mazuau : nous n'avons parlé que de nos anciens Camarades.

---

8 Cie Témoin Déposé : Dans la nuit du 18 au 19
p. Lecointre août, M. Mazuau arriva dans mon auberge par la diligence venant de Paris. Le matin il me demanda une Chaise de poste pour aller à St Quentin : Il m'a dit qu'il reviendrait le lendemain. Je lui demandai son passeport, il me le présenta, Je l'inscrivis sur mon registre

Il m'offrit de l'argent pour Solde de ma Chaise de poste, Je n'en voulus pas de recevoir. Il me prévint qu'il laissait quelques effets dans l'armoire placée dans sa Chambre, Je lui dis d'en emporter la Clef puisqu'il devait revenir ; il l'emporta et partit.

3 ou 4 jours après, une dame très agitée vint dans mon hôtel, et me demanda si je n'avais pas chez moi un M. en poste. Je demandai son nom : Il est inutile me répondit Cette dame vous ne le Connaissez pas. Cependant ajouta t-elle il a dû arriver en diligence et prendre ici la poste : Je me rappelai alors la Chaise de poste que j'avais louée : Je regardai sur mon Registre et lus tout haut le nom de Mazuau. La dame dit : C'est

mon époux je suis bien aise qu'il dorme
Revenir, Comme je suis venue pour le prévenir
que nous avons des marchandises saisies
à la douane.

J'offris à Cette dame la Chambre
qu'avait occupé son mari; elle s'y rendit.

Dans la nuit, ma Chaise de poste
fut ramenée par un homme qui n'était
pas M. Mazuin, et qui aussitôt dit il
apprit que mad. Mazuin était dans mon
auberge. Dit: Tant mieux, Cela raccourcit
mon voyage.

87e Témoin. Le Sr Saguier

Déposé: Dans la nuit du 18 au 19
Août dernier M. Mazuin arriva dans notre
auberge. Je me levais que le matin jusque
8 heures, il demanda une Chaise de poste
pour se rendre à St Quentin, Il voulait
passer par Cambrai, la Route étant
trop longue mais ne le voulut pas, on
l'engagea à se rendre par Peronne, Il
demanda à déjeuner pour deux, Un de ses
amis devait venir déjeuner avec lui. Cet
ami ne vint pas; M. Mazuin déjeuna
seul et partit.

2 heures après son départ un M.
vint demander après M. Mazuin: Je
lui répondis qu'il était parti. Il ne m'en
demanda pas davantage.

Je n'étais pas présente lorsque la Chaise
de poste a été ramenée.

Quand mad^e Maquin est arrivée, elle paraissait inquiète, elle Coucha dans notre hôtel et repartit le lendemain par la malle poste.

88^e. Témoin. Burée. Déposé : J'ai enregistré le paquet envoyé à M^r Barquin. J'étais alors à Paris Contrôleur des messageries de l'Eclair ; l'envoyeur me dit se nommer Laval.

Ce paquet ayant été refusé par M^r Barquin est revenu à Paris le 21 — Ce paquet a dû être apporté vers 9 heures du soir. Car c'est le dernier article de la feuille.

89^e. Témoin Parmentier. Déposé : J'ai reçu un paquet à l'adresse de M^r Barquin : Ce paquet a été refusé, je l'ai renvoyé.

90^e Témoin Dupuis. Déposé : le 19 août dernier, il est arrivé un paquet à l'adresse de M. Barquin, le 20 je l'ai porté vers 8 ½ heures du matin : Le Capitaine n'y était pas, j'entrevois une femme domestique

auquel je lui dis que le paquet en lui disant
de prier son maître de venir au bureau pour
acquitter la feuille — Au bout d'une heure
le domestique a rapporté le paquet et je fus alors
avec lui chez le Capitaine Barquin qui a signifié
le refus, en disant qu'il n'attendait point de
paquet — Qu'il attendait bien du vin de sa part
frère, mais qu'il n'avait écrit que la Veille

Audience du 29 Mai

91e témoin

Drevon. — Dépose: Un Dimanche Mr Barquin
mon Capitaine étant à la messe, le facteur
apporta un paquet; je lui demandai combien
il y avait à payer, il ne put me le dire; celui
le paquet — A son retour mon maître dit
qu'il n'attendait aucun paquet et m'ordonna
de le Reporter Chez le fils.

92e témoin

Declercq — Dépose: Je sais qu'un paquet apporté
au bureau le 19 à l'adresse de Mr Barquin
a été retourné d'amiens le 21, parceque il
avait été refusé. Je reconnais les effets
qui me sont représentés pour être ceux qui

Contenait le paquet.

9e Temoin.

Dlle Ducasse Dépose : Je ne connais de l'acte d'accusation que la circonstance relative au passage de M. Mazuau à Amiens.

Dans les 1ers jours de 7bre, M. le Procureur du Roi vint chez moi et me dit : qu'il était informé que M. Mazuau avait passé le 18 août à Amiens ; il me pria de joindre mes efforts aux siens. Je m'adressai au Colonel du Chasseurs du Cantal, parceque M. Mazuau ayant servi dans l'ep Garde et sachant qu'il y avait dans les Régiment de Chasseurs des militaires sortant de la Garde, Je présumai que s'il avait vû quelqu'un à Amiens Ce devait être de ses anciens Camarades. Mais je n'avais et n'ai jamais eu aucun Soupçon sur Ce Corps que je tiens pour un des plus fidèles et des plus disciplinés de l'armée. M. le Colonel ayant Su que Mazuau avait vû le Capitaine Faure et Varquin, les fit appeler, j'etais présent. Tous deux me protestèrent que n'avait point été question de politique.

J'ai fait des recherches et je me suis assuré que M. Mazuau n'avait fait aucune tentative, et n'avait vû d'autres militaires que Mrs Faure et Varquin.

94e Temoin

Cte Law de Lauriston - Dépose : Vers le 11 7bre M le Général Ducasse me prévint que d'après des avis de Paris, il paraissait que Mr Mazeau était venu à amiens, et y avait vû des officiers de mon Régiment - Je pris des Informations à ce sujet qu'en effet Mr Mazeau avait parlé aux Capitaines Faure et Paquin - Je les fis venir et le questionnai, Ils me dirent que vers le 11 ou le 12 Mr Mazeau était venu à Cambray &c &c.

(On Cet endroit le Témoins fait la même déposition que Celle des Capitaines Faure et Paquin dans la Séance d'hier) Le dit Continue ensuite le Surplus de sad déposition en Ces termes :

Après que je fus averti que Mr Mazeau avait vû des officiers de mon Régiment, j'ai dû prendre des informations, et je n'ai pas Sû qu'il eut été fait aucune propositions aux Militaires de mon Corps.

95e Temoin.

Scribe - Dépose : Dans le Courant de mois d'Août dernier, Je crois le 19, Mr Mazeau est venu me voir à Verone : Il m'est resté qu'un seul instant avec moi, parce qu'il voulait me dit-il arriver à Cambray avant la fermeture des portes.

Il n'a été nullement question de

politique entre nous.

Je me suis apperçu que Mr Muzieu avait l'air de marchander un Cheval qu'il voulait acheter.

Il m'a demandé si j'étais Content. Je lui repondis que Oui

96e Temoin

Jacob.

DEPOSE: Vers la fin du mois de juin dernier à l'époque de la Foire, Je me rendais à la Kermesse pour y Chercher ma femme. J'étais dans un Champ de blé. Au moment où je me relevais j'apperçus près de moi deux Individus = Ou vas tu mediant-ils? = a la Kermesse = et nous à happe = et le Commun ajoutèrent ils! = Comme Cela, une fois bien une fois mal = n'est-il pas vrai que depuis que le Duc de Berry est mort le Commun ne vas plus aussi bien. D'ici au 5 d'Août, Il faut qu'ils soient tous Culbutés, et que la mairie de Cambray soit empoisonnée ou assassinée.

Voilà ton Chemin, me dirent-ils, en me présentant un pistolet.

Ils étaient enrouliers avec des Comètes de Soie.

Le 17 Août on avait tiré un feu d'artifice à Cambray: ma femme en revenant me dit qu'il n'était pas beau. J'étais onze heures - J'allai me promener sur l'esplanade. J'y apperçus 5 personnes qui avaient de la Capotes et que je ne vis pas par devant: J'entendis qu'ils disaient. Eh bien nous n'avons

pas eu de Nouvelles : nous en aurons bientôt
Nous avons eu Correspondance à Lyon
qui nous donne des nouvelles de l'Empereur
Napoléon, Quand la Conspiration éclatera
nous partirons au 1er Coup de Signal.

Le 8 Août vers 9 heures ½ du soir, je
rencontrai encore deux Officiers en uniforme
qui disaient : Comment Cela se fait-il
nous n'avons pas réussi, nous réussirons
bientôt. Mais pour Cela il faudrait que
la Duchesse de Berry ne fut pas délivrée
l'argent ne nous manquera pas, on donnera
un franc à Chaque Soldat, et lorsqu'ils iront
à l'exercice on gardera des Cartouches
de Ces deux Individus était vêtu en bleu de
Ciel a dîné, l'autre avait un habit
blanc.

Je ne pourrais donner Renseignements
aucun de Individus dont j'ai parlé.

97e Témoin.
Sr Leloup

Dépose : M Magnan est descendu
Chez moi le 7 Août dernier vers 10 heures du
matin avec sa femme qui m'a demandé de
adresser de différents marchands de toile
de Baptiste, que je lui donnai, Ils sont
Sortis, il a Commandé son dîner.

On lui a servi son dîner vers Le heures
a il est parti pour Valenciennes, Il me
donna 20 f. pour me payer sa dépense
et est parti sans reprendre Ceux lui
revenait.

Le 9 Août, Il est arrivé vers 8 heures

ou soir, il a demandé à manger ; je lui ai proposé d'attendre l'heure de la table d'hôte, il m'a dit qu'il allait chercher quelque un qui lui devait de l'argent (qu'il n'avait pu trouver à Valenciennes, et que, lui avait-on dit était à Cambray.

A son retour il me dit qu'il n'avais pas trouvé cette personne, qu'on lui avait dit être à Anast.

Il partit le 20 au matin pour Anast et en revint le soir vers 8 heures, il coucha le soir à la maison.

Le 20 au soir un soldat de la légion de la Seine vint demander un Colonel. Je lui répondis que je n'avais pas de Colonel. Il me dit : je vous demande pardon, il est parti ce matin pour Arras.

Je ne lui parla pas parceque Mr Mazeau était alors absent — Personne autre n'est venu lui parler chez moi : le 21 à 2 heures il a quitté mon auberge.

Mr le Président — Demandé à la fe Leloup, si dans le courant de mai, l'ancien Mazeau était déjà descendu chez elle.

le Témoin — Je ne m'en rappelle pas.

Mr le Président — Après le départ de l'ancien Mazeau quelqu'un est-il venu le demander ?

le Témoin — Non, Mrs, je n'ai jamais vu d'autre personnes que le soldat dont j'ai parlé

un Pair — Le 7, le témoin a-t-il vu venir l'officier dans son auberge pour rendre visite à Mr Mazeau ?

le Témoin - Jen'ai vû Personne.

Delamotte et Darles - Interpellés par Mr le Président — Avouons être allés à l'auberge de la femme Leloup pour y voir Mr Mazuin

---

98e Témoin
Jh Aubert - Dépose: Quand Mr Mazuin a passé à Cambrai la 1re fois, j'étais malade — Le Jeudi soir 8 au 9 août j'étais encore malade; Il en Sorti à 9 h 1/2 et est rentré est encore resorti et n'est rentré qu'à onze heures 1/2. J'ai vû un soldat venir demander au Commandant.

Le Lt. Mr Mazuin est parti, j'ignore quelle route il a prise.

Mr Coffinières — Prie Mr le Président de demander au Témoin si postérieurement au départ de Mr Mazuin on en a venu le demander à l'auberge.

Non Mr. Personne.

99e Témoin
Corma. Dépose: le 10 août vers 2 ou 3 heures après midi, Mr Remy me proposa une partie de Cartes, que j'acceptai, Il me dit jouons vite = Nous avons le tems = Mr Remy me dit vous ne Savez rien de nouveau = non dis-je est ce que l'on dit quelque Chose Contre moi = Non = En me donnant les Cartes, il me serra la main. Mr Delamotte entra dans le Cafe parla à Mr Remy, Je n'entends ni par ce qui

lui disait = Mr Delamotte portant lui dit : Cela vous regarde : je demandai à M. Remy quel était ce mystère : il me dit : Jure tu paroles que tu ne diras rien à personne : ; a il ajouté : que Mr Varlet avait reçu par un officier supérieur une lettre de son frère qui lui disait de soulever les troupes et de la faire marcher sur Paris que Mr Varlet l'avait adressé à Mr Delamotte. Je lui dis que c'était fou de me dire Cela et lui demandai ce qu'on voulait faire - Il me répondit que c'était pour proclamer la Constitution de 1815, en faveur des Bourbons sur le Trône = Nous avons tous Cela lui répondis-je = En sortant du Caffé je rencontrai sur la porte Mr Martel qui me tint à peu près les mêmes propos. — Après dîner j'allai avec Mr Collin au Café français et delà au Spectacle ; en passant devant Chez moi je le priai d'entrer, que j'avais quelque Chose à lui dire et je lui racontai Ce que m'avaient dit Mr Remy et martel — Oh mon Dieu s'écria-t-il le Roi est mort - Il faudrait en prévenir les officiers supérieurs — Mr Collin me dit que si Cela tournais mal, nous irions en Bretagne où il avait des parens Riches — je répliquai : Je Connais le pays, nous pourrons nous défendre — Nous Convinmes que si le soir nous remarquions quelque Chose de nouveau nous irions de suite prévenir le Colonel, que sinon nous irions le lendemain. — Je me rendis à l'appel et n'ayant rien apperçu j'allai me Coucher.

Le lendemain matin 21, Mr Collin me dit, que le soir il avait tout dit à Mr Dumas Campagne et au Capitaine Torres, Je lui répondis qu'il avait bien fait — le soir entre 5 et 6 heures nous allames Chez le Colonel où je fis ma Déclaration — Mr Remy y fut appelé et me donna un démenti formel.

Le Colonel le fit sortir, Je Courus

après lui m'appellant pour lui demander raison du démenti qu'il m'avait donné – Le Colonel me rappela – ayant vû qu'il ne prenait pas plus d'intérêt à ce que je lui avais dit, je me dis que sans doute ce n'était rien.

Le lendemain j'allai chez Mr Remy pour lui demander raison, je ne le trouvai pas, je rencontrai Mr Defarny à qui je dis ce que je venais de faire – je me dis je vous dois de retourner, il est peut être déjà sauvé.

Un Juge — Est ce la lettre ou l'officier supérieur qui en était porteur, qui vous engageait à soulever la troupe et à marcher sur Paris?

le témoin Remy — Dans l'officier supérieur.

— Je lui dis, il court un mauvais bruit à Cambrai, on parle d'un gouvernement Constitutionnel.

Dans le 14 août il se peut je crois – peut être deux jours après – Quant à ce qu'il m'attribue le 20, je le nie, et le renie devant Dieu.

Mr le Procureur Gal — Antérieurement au 20 août Mr Remy ne vous avait-il pas déjà parlé d'un mouvement quelconque?

le témoin — C'est le dimanche 20, qu'il m'a parlé pour la 1re fois.

un Juge — Demande à Delamotte quelque chose.

— Je vis au Café Coron et Remy jouant aux Cartes.

Delamotte — Je ne me rappele pas d'avoir vû Coron et Remy jouant aux Cartes.

Le témoin — Sur interpellation = En sortant du Café, Remy avait dit qu'on devait le Soir ou le lendemain Se rassembler Sur l'esplanade.

M. le Procureur g.al — L'accusé Remy Sest efforcé d'affaiblir la confiance que l'on pouvait avoir en la Déposition de Corona — antérieurement au 20. ne Savait il pas que l'on voulait obliger le Roi à établir un Système fixe de Gouvernement Constitutionnel ?

Remy — Cette nouvelle était à ma Connaissance.

M. le Procureur g.al — Qui vous l'avait appriSe ?

Remy — Mr. Desborder.

M. le Procureur g.al — Ne Saviez vous pas avant le 20. août qu'un ou plusieurs officiers voulaient Se mettre à la tête du mouvement ?

Remy — Le 20. août Mr. Delamotte me fit Signe de le Suivre : nous étions quatre.

La Conversation tomba Sur les bruits qui circulaient que les Ministres voulaient faire Déposer le Roi et donner la régence du Royaume à Mr. le Comte d'Artois. Mr. Delamotte dit, que cela ne Serait pas, que plutôt nous devrions prendre les armes pour conserver la Charte.

Nous nous trouvâmes Sur l'esplanade Brue, Segula, Martal et moi ; je Dis que j'aurais été flatté de rencontrer Mr. Delamotte - il Sexprimait avec véhémence et je Craignais que Ses discours ne fussent mal interprétés par la malveillance.

M. le Procureur g.al — Pourquoi l'accusé a-t-il tenu des discours différents dans Ses précédents interrogatoires ?

Remy — Rentré de Belgique en France j'étais Démoralisé : dans la légion de la Seine il n'a jamais été question que du Roi et de la Charte.

Me Paul — Lorsque le Soir vous êtes allé Sur l'esplanade, étiez-vous

en uniforme ?

Le témoin — En bourgeois.

m Pair — L'accusé a-t-il paru aux appels du 22. au 25. jour où il prétend avoir quitté Cambrai ?

Rémy — Le 21. j'ai été à l'exercice, j'ai répondu à l'appel de 11. heures : le soir je me cachai dans une maison à Cambrai où je restai jusqu'au moment de mon départ le 25.

Le témoin — M^r. Remy m'a dit que M^r. Parlet devait s'emparer du B.^on et M^r. Delamotta des deux autres.

M^e. Berville — Prie M^r. le Président de demander au témoin si Remy lui a nommé les officiers qui étaient dans le projet et qu'il les

Le témoin — Il m'a dit qu'ils étaient une vingtaine, mais il ne me les a pas nommés, ou du moins je ne m'en souviens pas.

M^e. Berville — Avez vous répondu à M^r. Remy de manière à lui faire croire que vous étiez d'accord avec eux pour l'exécution du projet ?

Le témoin — Bien au contraire puisque j'ai répondu à M^r. Remy qu'il était fou.

Je ne sais pas si j'ai vu des officiers en schako, je n'y ai fait pas attention.

M. le Procureur g.^al — Vous rappellez vous d'avoir nommé à votre Colonel plusieurs Officiers ?

Le témoin — Le Colonel lut les noms de divers officiers en disant je parie qu'il en est : à quoi je répondis, je n'en sais rien faites les appeller et ils vous répondront.

Je ne puis affirmer si c'est Remy ou Martel qui m'a dit qu'ils étaient une vingtaine d'officiers.

99.^e (bis) Témoin

Campagne — Dépose : Le 20. août dernier étant au Spectacle

Cambrai, je me trouvai par hazard auprès de mr. Collin que j'invitai à venir au Café : mr. Collin me parut triste et me parla d'une conspiration contre le Gouvernement. — que Corona lui avait dit qu'il y avait plusieurs officiers, et il me nomma mrs. Martel, Brun et Segulu, il ajouta même que mr. Callet était à la tête.

Nous fumes au Café français, où nous trouvames mrs. Segulu, et Ligeret qui était en Schako et ivre : il dit qu'il y avait longtemps qu'il n'avait tiré son épée et qu'il ne la tirerait que pour la Patrie ! nous fumes à 11. heures 1/2. mr. Collin et moi chez mr. Ecret : il nous engagea à vérifier s'il n'y avait rien de nouveau. nous nous rendimes à la Citadelle et à la Caserne Cantinpré : nous ne trouvames rien. — En revenant, mad.e Delsarte limonadière nous dit qu'elle avait ouï dire que le jour de la S.t Louis ne serait pas une fête royale, et qu'elle avait vu passer des officiers en Schako. — Le lendemain mr. Defarcy me fit appeller chez lui.

Au Café Segulu n'a rien dit, mais j'ai cru voir qu'il faisait signe à mr. Ligeret de se taire.

Le lieutenant Collin m'a dit que le complot existait, et que le but était contre le Gouvernement.

Segulu — Lorsque je fus arrivé au Café mr. Champagne y était déjà.

M.r le Président — Avez vous entendu quelques officiers tenir des propos contraires au Gouvernement ?

Le témoin — Je n'ai entendu aucun propos, mais on disait que mr. Delamotte ne pensait pas comme nous.

100.e Témoin —

Ligeret. — Déposé : Je ne connais l'existence d'aucune conspiration

220

ou Complot : On n'a parlé d'une Démonstration pour contrebalancer un mouvement qui devait se faire à Sarit

On parlait à Cambrai de donner la régence au Comte d'Artois et de forcer le Roi à abdiquer.

Mrs Godo-Paquet et Desbordes sont venus un soir chez moi, me dire qu'un officier Supérieur était arrivé à Cambrai, et répandait des bruits alarmants : et qu'on allait faire une Démonstration pour s'opposer à ce mouvem

M. Varlet ne voulait pas qu'on fit de mouvement de Démonstration.

M. le Président — Dans vos précédents interrogatoires vous avez dit que le mouvement de Cambrai était projetté ~~par celui de Sarit~~ † pour coïncider avec celui de Sarit ?

Le

Le témoin — Si j'ai dit coïncider, je me suis trompé ; j'ai voulu dire contrebalancer.

Le projet était de proclamer la mise en vigueur de la Constitution.

un Pair — Vous avez dit que vous repondiez que vous ne vouliez pas prendre part au mouvement de Démonstration. M pourquoi ne le vouliez vous pas ?

Le témoin — Parce que ce n'était pas mon intention.

M. le Président — Ne vous êtes vous pas trouvé au café et n'y avez vous pas tiré votre épée en tenant des propos ?

Le témoin — Je ne me souviens pas de cela.

un Pair — Vous avait-on dit que la légion dut marcher sur Par

Le témoin — Non, j'ai entendu parler d'un mouvement démonstratif, mais je ne sais pas comment il devait s'exécuter.

un Pair — Pourquoi le témoin a-t-il dit au S.r L'homme que ne pouvait pas compter sur lui parce qu'il était un ultra ?

Le témoin — Dans le régiment il existait deux opinions bien distinctes : M. L'homme pensait comme je ne pensais pas.

Sur interpellation dit : Comme en contrebalançant le mouvement de Paris il devait y avoir un changement de ministère, nous espérions que le ministère nous serait favorable.

Si j'ai dit que je n'avais pas voulu révéler ce que je savais à mes Supérieurs dans la crainte de compromettre mes Camarades, c'est que je craignais qu'ils ne fussent compromis en marchant dans la partie de l'opposition.

M. Courdier — Dans la Soirée, le témoin a-t-il rencontré le Cap. Narlet ?

Le témoin — Je m'en rapporte à mes dépositions et à ce que pourra dire le Capitaine Narlet. Comme j'étais un peu échauffé par le vin, je ne puis m'en souvenir.

M. Berville — Y avait-il dans la chambre du témoin ou dans celle de Desborder une carte géographique ?

Le témoin — Il n'y en avait ni chez moi ni chez M. Desborder.

M. le Président — Vous retractez donc ce que vous avez dit précédemment ?

Le témoin — Je ne retracte rien.

M. Paix — Quel sens le témoin attachait-il au mot Contrebalancer ?

Le témoin — Je ne puis l'expliquer.

Godo-Paquet — Je n'ai jamais eu chez moi de carte géographique.

Narlet — C'est à tort que j'ai dit qu'il y avait chez Godo-Paquet une Carte géographique ; j'avais cru d'abord dans mon intérêt de faire cette réponse, mais je veux maintenant dire la vérité, et je répondrai quand mon tour sera venu de parler.

Audience du 26. Mai.

M. Paix — Hier, le témoin Ligeret a parlé de mouvements hostiles qui devaient avoir lieu à Paris pour forcer le Roi à abdiquer, et il a dit tenir ces nouvelles de Desbordes et de Godo Paquet. De qui ceux-ci les tenaient-ils ?

Godo-Paquet — M. Ligeret s'est mal expliqué hier.

101.e Témoin

J.e Beltante — Dépose : Sur l'interpellation de M. le Président ainsi conçue : avez vous entendu parler d'un complot, soit avant soit après sa découverte ?

Le témoin — J'ai entendu très peu de chose, mais je ne puis dire par qui ; il n'a été tenu chez moi aucun propos, mais j'ai entendu quelqu'un sur le banc dire, que le jour de la S.t Louis ne serait pas un jour de fête royale.

J'étais entre huit heures du soir, je n'ai pas vu ceux qui tenaient ces propos. C'était du 15. au 20.

102.e Témoin.

Martel — Dépose : J'ai appris le 20. août qu'un inconnu avait apporté à Cambrai des bruits alarmants ; qu'il s'agissait de faire abdiquer le Roi — Cette nouvelle a causé de l'agitation dans Cambrai : Chacun en parlait plus ou moins vivement à sa manière.

M. le Président — Le soir vous êtes vous trouvé avec Brue et Segulu sur l'Esplanade ?

Le témoin — Non. — Je n'ai jamais entendu parler d'un projet

de s'emparer de la légion.

Je n'ai jamais eu rien de commun avec Corona.

Tout le monde parlait d'une lettre apportée au Cap.ne Varlet par un inconnu, mais il n'était nullement question de complot.

M. le Président — Quelles personnes se sont trouvées le Dimanche chez Brue et Segulu, et qu'y dit-on ?

Le témoin — Il fut question des bruits qui circulaient : le Capitaine Delamotte y était. — il ne fut pas question d'exécuter un mouvement.

un Pair — Le témoin dans ses interrogatoires avait-il parlé des mouvements hostiles qui devaient avoir lieu à Paris ?

Le témoin — Il n'en a pas été question dans mes interrogatoires, on ne m'en avait pas parlé.

A l'époque de mes interrogatoires j'étais malade et au secret, mes camarades étaient en lieu de sureté; je dis maintenant la vérité.

M. le procureur g.al — C'est le 25. 7.bre que vous avez déclaré que si vous vous étiez rendu chez Brue et Segulu, c'était pour détourner de leur projet criminel vos camarades égarés!

Le témoin — Ce projet a été abandonné aussitôt que conçu.

un Pair — Il est donc à la connaissance du témoin qu'un projet avait été conçu ?

Le témoin — Quand j'ai parlé de projet, j'ai voulu parler des opinions émises par mes Camarades.

Ce projet consistait à s'opposer au mouvement révolutionnaire de Paris.

Comme l'armée ne doit pas être délibérante, nous continuons de ne nous mêler de rien.

On ne voulait que faire une démonstration des troupes.

On avait dit qu'on devait changer de ministère, faire abdiquer le Roi, et que la Charte serait compromise.

M. le Procureur g.al — Pourquoi le témoin n'a-t-il pas parlé de ces faits lors de ses premiers interrogatoires ?

Le témoin — Il m'est impossible de rien préciser.

M. le Président — à Corona = Avez-vous rencontré le témoin Martel le 20. août dernier : vous a-t-il parlé d'un projet de mouvement à exécuter dans la légion ?

Le témoin — J'affirme que je l'ai rencontré ; je ne me rappelle pas précisément ce qu'il m'a dit, mais il m'a dit quelque chose de cette affaire.

Remy — Dans l'entretien que j'eus avec Corona, je ne lui ai parlé que du Roi et de la Charte constitutionnelle et ce qu'il me répondit, nous avons tout cela, le prouve en effet.

M. de Vatimesnil — Antérieurement aux époques dont il vient de s'parler, quelqu'un avait-il parlé au témoin de la possibilité d'un mouvement ?

Martel — Non : Devant moi Mr. Delamotte n'a jamais professé de principes contraires au Gouvernement = Mr. Delamotte avait seulement parlé de la possibilité d'enlever le Régiment pour protéger le Roi et la Charte.

103.e Témoin

Deschamps. — Dépose : Le 15. ou le 16, il était 11. heures ou 11. heures et demie ; je rentrais chez moi ; je rencontrai Brue, Segulu et Delamotte ; notre entretien dura 7. à 8. minutes

La conversation fut vague — Je ne me Souviens pas de ce qui m'a été dit, mais ils ne m'ont parlé ni de complot ni de conspiration : Ce que fut que le 22. après l'arrivée du moniteur que j'en ai entendu parler.

Je n'ai pas entendu parler d'un mouvement qui dut avoir lieu à Paris.

J'ai pu dire que Regulu m'avait dit : tu es bien fâché, tu voudrais bien être dans notre, mais il n'est plus temps. Je déclare aujourd'hui que je ne puis affirmer qui m'a dit cela. Je crois que c'était le 21. ou le 22. août.

Brune — Si j'avais été dans le complot, je n'en aurais pas parlé à M.r Deschamps, qui était un homme tranquille.

Regulu — Je ne me Souviens nullement d'avoir eu une entrevue avec M.r Deschamps.

Deschamps — Mon Colonel a pu mettre des choses que je n'avais pas dites.

C'est le 22. que j'ai dit chez moi de ne pas donner la Clef de ma chambre.

M. le Procureur g.al — Vous rappellez-vous avoir dit devant le juge d'instruction que Delamotta avait témoigné le regret d'avoir en avoir tant dit ?

Le témoin — Il est possible que je l'ai déclaré : alors ma mémoire était plus fraiche, mais maintenant je ne me rappelle plus de rien.

M. le Procureur g.al — Le témoin se Souvient-il d'avoir fait plusieurs déclarations devant le juge d'instruction ?

Le témoin — Deux.

104.e Témoin
L'homme. — Dépose : Le 20. août, M.r Brue est venu me chercher au Spectacle vers 9. heures, disant qu'il avait quelque chose

à me communiquer. — Viens avec moi sur l'esplanade, je te dirai quelque chose; tu verras quelqu'un que tu ne verras pas fâché de voir. Il entra chez lui et me dit d'aller devant.

Il m'est parvenu me joindre sur l'esplanade, et je ne l'ai revu que le lendemain matin à l'exercice.

Il ne m'a jamais parlé d'aucun projet.

15. Jours avant, je rencontrai Mr. Ligeret: il était gai: je lui témoignai mon inquiétude parce que j'avais un effet à payer: il me dit: Les affaires ne seront pas toujours à ce point, et si tu ne fréquentais pas des ultras comme tu le fais, je te dirais quelque chose; mais je ne te dirai rien.

Je déclare qu'aucun officier de mon régiment ne m'a parlé de rien.

10f. Témoin.

Boisaumé. — Dépose: Le 20. Août d.r, rentrant du Spectacle, je rencontrai Mr. Delamotte — il me dit qu'il paraissait qu'il allait y avoir à Paris un mouvement pour proclamer la Constitution de 1815, et la faire accepter au Roi. — qu'il faudrait faire comme les autres et ne pas rester en arrière. Je lui dis que cela n'aurait pas la sœur commune et que je ferais tous mes efforts pour m'y opposer. = Mr. Delamotte me répondit que je pourrais bien avoir raison.

Je n'en avais entendu parler par personne auparavant.

Delamotte — Je l'ai parlé à Mr. Boisaumé que de la Charte. — Je ne lui ai parlé ni de la constitution de 1815, ni qu'il fallut aller à la caserne pour enlever le régiment, et ne pas rester en arrière.

106.e Témoin Dutoya —

Déposé : Vers le 10. ou le 12. août D.r Mr. Delamotte m'aborda dans la rue et me dit qu'il s'agissait d'un grand projet, que la france entière devait demander au Roi le maintien intégral de la charte et le rapport des lois d'exception.

Il me dit que les légions devaient se porter sur Paris au cri de Vive la Charte — Je répondis que je suivrais mon drapeau. Il me dit que tout ce qu'on voulait faire était pour assurer le bonheur du Roi et le maintien de la Succession au trône.

Le 19. au soir, Mr. Delamotte me dit : il faut aller causer de cela ; il n'y a pas de temps à perdre.

Je me voulus pas y aller. Je rencontrai deux officiers et je leur dis : venez donc parler à Delamotte, je crois qu'il est fou. = Il nous conduisit dans une chambre, et il nous dit que c'était pour le bien du Roi, l'intérêt de la France, le maintien de la Charte. = un des officiers qui m'accompagnait me dit : Soyez tranquille, je vais dire à Delamotte d'aller se coucher, et à ce farceur de Mazian de s'en aller ou bien nous l'arrêterons.

Le 23. on me dit qu'un mandat d'amener était décerné contre moi, et je pris la fuite.

Mr. Delamotte me dit : que Mazian était venu à Cambrai porteur d'une lettre de recommandation pour Varlet.

un Pair — Demande si lors de la conversation dans la maison, un officier n'a pas dit qu'il allait faire coucher Delamotte ?

Le Témoin — Oui.

Delamotte — Sur interpellation : Je n'ai parlé à M. Dutoya d'aucun projet, je ne lui ai parlé que de bruits. — Il n'a jamais été question de renoncer à un projet que je n'avais pas conçu : je n'ai pas dit que l'on devait prendre un parti, ni qu'il

228

ne fallait pas rester en arrière.

Dutoya — Sur interpellation. = Si j'ai dit que Mr. Delamotte m'avait dit le 19. qu'il ne s'agissait plus que de prendre l'heure, ce fait n'est pas exact : je voulais sortir du Secret où j'étais.

Mr. Delamotte m'avait dit qu'il n'y avait pas de temps à perdre. J'ai dit qu'il ne s'agissait plus que de prendre l'heure : mon expression est plus forte, voilà tout.

Mr. Delamotte m'a dit qu'il présumait que les nouvelles qu'avait apportées Mr. Mathieu à Cambrai pourraient peut-être y déterminer un mouvement.

C'est dans l'entrevue du 10. au 12. que Mr. Delamotte me dit qu'il y avait un Officier Supérieur qui avait apporté une lettre au Capitaine Varlet.

Dans la seconde entrevue Mr. Delamotte me dit, il ne faut pas perdre de temps : il faut aller parler de cela.

Il me dit qu'il présumait qu'il pourrait peut-être y avoir à Paris un mouvement du 19. au 20.

Mr. Delamotte me dit : pour le Roi je marcherai seul.

un Pair — Etant en Belgique, avez vous entendu parler de M. Mathieu ?

Le témoin — Oui, on parlait de lui, et l'on disait qu'il avait passé à Mons.

107e. Témoin.

Poussin. — Dépose : J'ai porté une lettre à Cambrai à l'hôtel du grand Canard, mais c'était au mois de mai D.r, et c'était le Capitaine Thérenin qui m'en avait chargé.

En août Mr. Thérenin revint à Cambrai : un

Dimanche le 20. courant Mr. Delamotte y vint, on me dit de me retirer.

Le lundi 21. aout sur les 10-11- heures, j'y retournai, on me dit qu'il n'était pas rentré: j'allai chez Mr. Delamotte je lui demandai si Mr. Cheremin était chez lui; Mr. Delamotte me dit que non, Cependant la porte étoit entre baillée, je l'apperçus dans la chambre, où il déjeunait avec deux personnes en bourgeois que je ne connais pas.

Delamotte — Je ne me rappelle pas d'être allé chez Mr. Cheremin le 20. aout.

Cheremin — Ce fait est faux. Soutsin confond sans doute: il veut probablement parler d'une visite qui m'aurait été faite par Mr. Delamotte, avant mon départ de Cambrai.

Le 21. je n'ai pas déjeuné chez Mr. Delamotte; j'y avais couché; le matin j'y ai vu venir une seule personne que j'ai su depuis être Mr. Maziau.

Delamotte — Il n'est venu chez moi le 21. d'autres personnes que Mrs. Maziau et Cheremin.

Cheremin — J'ai pris la goute avec Mrs. Maziau et Delamotte.

108e Témoin.

Mawedon. — Dépose: Le 18. ou le 19. aout d., le matin, j'ai porté à Mr. Maziau une lettre de la part de Mr. Delamotte. Je la lui ai remise à lui même, il ne m'a donné aucune réponse; je ne l'ai pas revu.

Le même jour sur les 1. heure, le Capit. Delamotte a donné à dîner: je n'y ai pas vu Mr. Maziau.

Delamotte — Je ne me rappelle pas d'avoir fait porter une lettre à Mr. Maziau

Le témoin — C'est la veille du jour on l'on a tiré à la cible.

Régulu — On a tiré à la cible le 21.

Le témoin — Je ne puis dire quel jour le Capitaine Delamotte est

allé à Douay ; je sais qu'il a été absent du corps, mais j'ignore où il était, et je ne puis dire si le Capne Cheremin a fait un voyage à la même époque : j'ai seulement entendu dire dans la Caserne que le Capne Delamotte était en voyage ; que le Capne Cheremin était allé à Douay, et avait ôté sa décoration.

Delamotte — Je ne suis pas allé à Douay avec mr. Cheremin, j'y suis allé seul et à pied

---

109e Témoin.

Laget — Dépose : Un dimanche soir je rentrais chez moi, je ne puis dire la date, c'était dans le mois d'août : apperceyant de la lumière chez le Capne Delamotte je demandai s'il était rentré : ma femme me dit que non, mais qu'un de ses amis avait demandé sa clef, et était monté dans sa chambre.

Vers 9. heures 1/2. deux officiers vinrent, montèrent et restèrent 5. minutes.

Mr. Delamotte rentra vers 11. heures.

Le lundi matin je vis sortir une personne, que depuis j'ai su être le Capitaine Cheremin.

Le surlendemain quelqu'un vint me dire que mr. Delamotte était parti, et qu'il avait donné ordre de serrer ses effets. — Je ne connaissais pas cette personne je montai. Mr. Cheremin était dans la chambre j'y engageai à y rester ; le soir il ne revint pas.

Je crois que c'est le Dimanche que le capne Delamotte après être rentré vint me demander ma capotte pour un instant ; je la lui refusai ; il trouva mauvais que la porte de l'allée fut fermée ; il sortit, et rentra

au bout de quelques minutes.

Il n'est pas à ma connaissance que mr. Delamotte ait donné à Dîner ou a Déjeuner.

Je reconnais mr. Chéreau pour être la personne que j'ai vu, le lundi matin, Sortir de chez moi.

110.e Témoin
Arnoux — Dépose: Je sais qu'un nommé antoine Mazian natif de Versailles logé à l'hôtel du grand Canard à Cambrai, a fait demander des Chevaux 3. fois: il avait un passeport où il était qualifié de Commis voyageur: il demanda des chevaux la 1.re fois le 7. pour la route de Bouchain.

La 2.e le 20. pour arriver vers 6. heures du matin.

La 3.e le 21. pour Valenciennes vers 2. heures: il avait demandé les Chevaux pour la route de Paris.

111.e Témoin
Prudhomme — Dépose: Le 7. août d.er j'ai conduit un voyageur que j'ai pris au grand Canard: les Chevaux avaient été demandés pour la route de Paris, et le voyageur me dit de le conduire Sur la route de Bouchain.

112.e Témoin.
Robert — Dépose: Le 20. août d.er j'ai conduit un voyageur Sur la route de Cambrai: il n'est resté que 20. minutes à arriver: un officier des Chasseurs du Var est monté, a fait une 1/2. lieue avec lui.

113e. Témoin
Collin ——

Dépose : Je ne Sais contre la conspiration que ce que m'a dit Mr. Corona.

Le 20. Aout au Spectacle, il me Demanda Si je Savais quelque chose de nouveau : Je lui répondis que non. alors il m'apprit que Remy lui avait dit, qu'une 20.aine d'officiers devaient partir pour Paris pour un changement à la Constitution : que le Capt. Delamotte devait Sen=parer de deux Bataillons, et Varlet de l'autre — que le Capt. Varlet avait reçu une lettre de Son père rélative à cette affaire : il ne me dit par par qui la lettre était venue.

Je dis à Mr. Corona qu'il fallait avertir les officiers Supérieurs. — mais, me dit Corona, Si cela n'était pas vrai. — eh bien ! lui Dis-je, il faut nous en assurer.

Nous allâmes Mr. Campagne et moi, prévenir le Capitaine Terret Sur les minuit.

J'ai par entendu les propos que Ligeret, étant au Café, a tenus au S.r M.r Campagne.

C'est le 21. au Soir que je Suis allé chez le Colonel quand il nous fit appeller, Mr. Corona lui répéta Ses déclarations.

Mr. Corona ne m'a pas parlé de Mr. Mazeau.

Mr. Corona m'a dit tenir de Remy ce que j'ai rapporté, et que Martel lui avait tenu à peu près les mêmes paroles.

114e. Témoin.
Terrot ——

Dépose : Le 20. aout d.r vers 10. heures 1/2. du Soir, M.rs Collin et Campagne vinrent chez moi : Mr. Collin me dit : Le Roi est mort !

" que la légion devait partir la nuit et Se réunir

" Sur l'Esplanade : que Mr. Varlet devait prendre le
" Commandement d'un Bataillon, et Mr. Delamotte
" celui des Deux autres.

" Mr. Campagne me dit qu'il venait du Café où il avait vu Mr. Ligeret en tenue de route, qui avait tiré Son épée, en Disant qu'il ne la tirerait que pour la liberté.

M. le Président — Demande à Collin = avez vous dit au Cap.e Cerret que le Roi était mort ?

Collin — Je lui ai dit qu'on Disait que le Roi était mort.

---

me Paix — Après la Déclaration faite au témoin par Mr. Corona, Mr. Collin s'est-il écrié le Roi est mort ?

Collin — Je n'ai pas dit à Corona : ah mon Dieu ! le Roi est mort : C'est Corona qui m'a dit : le Roi est mort.

Me. Berville — Le 15, le 16 et 17. août, Mr. Delamotte a-t-il mangé à sa pension ?

Cerrets — Il y mangeait Souvent.

Collin — Mr. Ligeret était en Schakot.

Campagne — Mr. Ligeret était en Schacot et en haut de col.

115e. Témoin

Friol — Déposé : Le 20. août d.r j'étais couché : On vint frapper chez moi. Comme on me dit qu'on avait quelque chose à me communiquer, j'ouvris. - Mr. Cerret me dit que Mr. Collin et Mr. Campagne lui avaient appris que les officiers étaient rassemblés, que Mr. Ligeret avait tiré Son epée en Disant qu'il ne la tirerait que pour la liberté ; que Mr. Delamotte devait Se comparer à deux Bataillons et Varlet de celui des Chasseurs : je m'habillai

je Sortis, je me rendis aux Casernes, les Soldats Dormaient je restai aux environs de la Citadelle jusqu'à 1. heure 1/2 de là j'allai au Café français où je ne trouvai personne je me promenai jusqu'à 4. heures et ne vis rien = Le lundi matin j'allai informer le Colonel. C'est vers 2. heures que j'allai au Café où je lus le moniteur, qui annonçait la découverte de la Conspiration, Du complot à Paris.

116e. Témoin.
Defarcy —

Dépose : Le lundi 21. Août Mr. Friot me dit que Dans la nuit il y avait eu un complot pour faire prendre les armes à la légion : nous convinmes d'appeller chez moi Messieurs Collin et Campagne.

Ils vinrent, me firent le même rapport qu'à Mr. Friot. — J'allai Chez la Colonel avec Mr. Friol

J'ai été présent aux dépositions de Mrs. Collin Campagne et Corona.

Je remarquai qu'en présence de Mr. Remy, Corona était extrêmement déconcerté

Quelques jours après, Mr. Delsan lieutenant du Roi me dit que Mr. Cheremin lui avait tout révélé ; qu'il savait tout, je lui demandai quelques détails.

Il me dit : Mr. Cheremin Sort de chez moi, il va revenir : je Sais tout : vous n'avez pas besoin de vous inquiéter.

Mr. Cheremin m'a dit qu'il était couché chez Delamotte lorsque Mr. Ligerat y est venu, a passé la main Sur sa figure l'a reconnu et a dit : C'est Cheremin

nour pouvoir parler.

„ Que le complot était d'aller chez le Colonel. De Semparer des caisses; de donner de l'argent aux Soldats; de Semparer des autorités et de marcher sur Saris.

Sur interpellation = M.r Deschamps m'a dit qu'on ne lui avait jamais fait de propositions entières.

Je lui ai demandé Si on ne lui avait pas dit: Tu voudrais bien être des notres, mais il n'est plus temps „ il me dit d'abord que cela lui avait été dit, depuis il me l'a nié.

Audience du 28. Mai.

117.e Témoin. Debilly — Déposé: Le 21. Août dernier au matin, M.r Perret me dit ce qui avait eu lieu pendant la nuit; je ne voulais pas le croire.

Après Déjeuner, je me rendis vers midi au Café où je vis le Capitaine Varlet: un homme vint et lui fit un Signe ..... Chez moi le Cap.e Varlet me dit: Je Sors de chez le Colonel: je lui ai fait ma profession de foi: il m'a dit que puisque je l'en assurais, il ne me croyait pas coupable. Je fis quelques observations au Cap.e Varlet, qui continua ainsi: Croyez vous que moi qui ai reçu tant de marques d'amitié de mes Camarades, je voulusse les égorger? mais lui dis-je, je n'ai pas entendu parler de cela. Oui, me répliqua le Capitaine Varlet,

C'était le projet. - D'ailleurs, il y a des hommes à passions dans le régiment. - Je le détrompai et lui dis que je ne désirais rien tant que de le trouver innocent.

Varlet — à quelle heure soir je rentré le Samedi soir 19 ?

Le témoin — Je ne m'en rappelle pas.

Varlet — à quelle heure soir je rentré le 20 ?

Le témoin — Il m'est impossible de la dire.

Varlet — Le témoin a-t-il remarqué dans mes manières quelque préoccupation antérieurement au 19. et au 20. août ?

Le témoin — Non.

Varlet — Je me rappelle par d'avoir tenu à Mr. Debilly les propos qu'il me prête, que le projet était d'égorger mes camarades.

Mr. Courdier — Le témoin pourrait-il croire que ces paroles coïncidaient avec ce qu'il connaissait des projets ?

Le témoin — Je n'en avais par entendu parler.

Varlet — Il est vrai, je me rappelle maintenant que le Colonel me l'avait dit.

118.e Témoin
Leclerc de Juigné.

Dépose : Le 21. août d.r après midi, n'ayant aucune connaissance de ce qui s'était passé à Paris, je fus informé qu'il s'était formé une conspiration dans la légion de la Seine à l'effet d'y fomenter une insurrection.

Je connaissais le mauvais esprit de quelques uns des officiers du 3.e Bataillon : je chargeai Mr. Farcy de se procurer de plus amples lumières : il revint, me dit que Mr. Ferret pourrait me donner des renseignements.

Mr. Ferret me dit que la veille Collin et Campagne lui avaient dit que cette même nuit on devait battre

la générale, faire sortir la troupe des Casernes, et les faire marcher sur Paris : Mr. Collin en avait été informé par Corona.

J'entendis ensuite Mr. Friol, qui me confirma ce que m'avait dit Mr. Farcy, Mr. Collin et Mr. Corona. Mais cet officier qui n'est pas français s'exprima avec tant d'obscurité que j'eus peine à le comprendre : Je crus entendre qu'il me disait, que la veille au soir Remy lui avait dit que le projet était de battre la générale à l'improviste ; de tacher de faire soulever les Soldats, les faire sortir de la ville et marcher sur Paris ; que les Chefs étaient Mr. Delamotte et Chéreau : que le Sous lieutenant Martel étant survenu leur avait dit à peu près la même chose, et avait ajouté qu'une lettre avait été apportée de Paris à Mr. Marlet par un inconnu,

Que Mr. Marlet devait s'emparer du 3e. Bataillon et Mr. Delamotte des deux autres

Que tous les Officiers qui avaient intention de coopérer à ce mouvement, devaient le soir se rendre sur l'esplanade au Schabrot pour prendre les dernières résolutions.

J'envoyai chercher Mr. Remy et le confrontai à Mr. Corona. il nia tout : Mr. Corona changea de langage et démentit à peu près tout ce qu'il venait de dire.

Après le départ de Mr. Remy, nous parvinmes avec assez de peine à lui faire mettre par écrit les points les plus importants.

Les nouvelles arrivant de Paris donnèrent du poids à ce qu'avait dit Mr. Corona.

Mr. Martel vint, prétendit n'avoir rien dit à Mr.

Corona, mais avoua avoir entendu dire à Mr. Delamotte qu'il serait possible de faire marcher la légion.

Le Capitaine Varlet nia avoir reçu aucune lettre de son frère avec lequel il était, disait-il, brouillé depuis longtemps.

Mrs. Pagulu, Brac et Delamotte disparurent.

Le 25, mr. Godo Paquet, Dutoya et Cordier, prirent également la fuite.

D'après tous les renseignements que je me suis procurés il m'a paru certain, que le projet était de faire sortir les troupes, de s'emparer de la Citadelle, de la Caisse du régiment et de celle du Sayeur. — on devait également s'emparer de tous les officiers restés fidèles: Mrs. Delamotte et Chéreuin devaient se mettre à la tête des 1.er et 2.e Bat.ons et le Capit.e Varlet à la tête du 3.e — On devait s'emparer des Cartouches à balles, les distribuer à la troupe, remettre quinze francs à chaque Soldat, les électriser et les diriger sur Paris.

Un tel projet était impraticable, puisqu'aucun des Sous officiers ou Soldats n'en étaient informé, et que les Officiers qui voulaient se mettre à la tête, avaient peu d'influence au Corps.

Il y avait quelques officiers dont l'opinion était toute telle que Mrs. Collin et Campagne.

Mr. Delamotte n'était au Corps que depuis quelque temps: il avait été renvoyé de la légion des basses pyrenées. Je l'avais plusieurs fois signalé comme ayant une mauvaise opinion et comme dangereux: j'avais même demandé son renvoi.

Godo Paquet — Prie Mr. le Président de faire expliquer le témoin sur ce qu'il entend par Officiers mal pensants?

Le témoin — J'entends par là les officiers qui ne professaient pas des opinions royalistes pures.

Godo Paquet — Dans mon Service, le témoin a-t-il eu à se plaindre de moi?

Le témoin — Je n'ai eu aucun reproche à faire à M^r. Godo Paquet: il faisait très bien son service: je ne lui ai fait aucun reproche sur ses opinions, mais je connaissais la manière de penser des officiers.

Delamotte — Il est faux que M^r. le Colonel de la légion des Basses pyrenées ait demandé mon renvoi de sa légion: il m'a au contraire exprimé ses regrets lorsque je reçus du Ministre mon ordre de changement.

Le témoin — Je crois que c'était par M^r. Delamotte lui-même que j'avais appris cette circonstance.

M^e. Courdier — Lorsque M^r. Corona a dit au témoin que les officiers devaient se réunir sur l'esplanade, lui fit-il connaître le motif de cette réunion?

Le témoin — Il m'avait dit que c'était pour prendre les dernières résolutions.

un Juré — Quelle était la partie de sa déclaration que M^r. Corona a déniée en présence de M^r. Remy?

Le témoin — J'ai dit qu'il avait démenti à peu près tout, parceque M^r. Corona avait prétendu que M^r. Remy lui avait demandé voulez vous être des notres: à quoi monsieur Remy dit: qu'en effet étant au café il lui avait dit: voulez vous être des notres; voulant dire par là: voulez vous prendre quelque chose avec nous.

un Juré — Le témoin a-t-il dit à l'accusé Varlet, que les conjurés devaient égorger ceux qui n'étaient pas du complot?

Le témoin — Je ne lui ai rien dit, car lorsque j'ai interrogé le Capit^e. Varlet, j'ignorais ce fait, que je n'ai appris que

postérieurement.

un Pair — Interpelle Collin de Dire Si lorsque Mr. Corona a été confronté à l'accusé Remy chez le colonel, il Sest rétracté ?

Collin — Il ne Sest par rétracté : Mr. Remy ayant dénié Mr. Corona n'a rien répondu.

un Pair — Interpelle Collin de déclarer Si Mr. Corona lui avait dit : que l'accusé Cherenin devait être à la tête du Soulèvement ?

Collin — Il ne m'en a par parlé.

M. le Procureur gal — Le Colonel est-il certain que Mr. Corona lui a nommé l'accusé Cherenin comme devant prendre part au complot ?

M. De Jugné — Oui, il me l'a nommé.

M. le Procureur gal — Pourquoi le Colonel n'avait-il par parlé de ce fait dans Ses précédentes dépositions ?

M. De Jugné — Je crois être Sûr qu'il me l'a nommé.

M. le Pur gal — Pour quelle cause l'accusé Cherenin a-t-il été renvoyé de la légion de la Seine ?

M. De Jugné — Pour cause D'insubordination.

Je n'ai par Connaissance que Mr. Cherenin ait été traduit devant un Conseil de guerre ou une Cour d'assises

Mr. Deleau, Lieutenant de Roi m'a Dit que Mr. Cherenin lui avait donné de grands détails : C'est 22. que j'en ai causé avec Mr. Le Lieutenant de R

un Pair — Nantil n'avait-il par nommé le Capne Delaun à l'accusé De Laverderie, comme devant être à la tête de Sa légion ?

Delaverderie — Oui, il me l'avait nommé ; il avait un cathalo

de nous qu'il citait en toutes Circonstances : il nous avait également cité un autre officier dont j'ai oublié le nom.

M. Berville — Nantil avait-il parlé du Cap.ne Delamotte, comme d'un homme déjà acquis ou comme d'un homme qu'il présumait pouvoir entrer dans le complot ?

Delaverderie — Comme d'un homme qu'il présumait.

Cheremin — Est-ce pour la turbulence de mes opinions politiques que j'ai été ecarté de la légion de la Seine ?

M. de Jugné — J'ai déjà dit que m.r Cheremin avait été mis en traitement de réforme pour cause d'insubordination.

M.e Berville — Le témoin nous a donné des détails qui lui étaient parvenus par différents rapports ; a-t-il cru devoir y ajouter une grande foi, ou les a-t-il considérés comme peu importants ?

M. de Jugné — Je ne dis pas que ce soit une certitude absolue, mais qu'il m'a paru que tel était le projet. une partie de ces détails m'a été donnée par M. Delcau lieutenant de Roi, comme les tenant du Cap.ne Cheremin.

119.e Témoin.

Delcau — Dépose : Le 22. août d.r, je fus prévenu de l'évasion de plusieurs officiers de la Seine : Je me rendis chez le Colonel de cette légion qui me dit avoir eu des révélations d'un de ses Officiers.

Le 23. M.r Cheremin vint chez moi ; je ne pus le recevoir.

Le 24. ayant été informé de sa visite, je le fis appeller, et l'engageai à me dire tout ce qu'il pouvait savoir.

M. Cheremin me dit : Samedi, ayant rompu avec la personne que je cherchais à épouser, j'allai coucher chez —

Mr. Delamotte : il n'était pas encore rentré. - Vers
11. heures et demie j'étais endormi, lorsque deux officiers
Mrs. Ligerat et Varlet vinrent dans cette chambre ;
ils passèrent la main sur ma figure, me reconnurent

Je Dis que je ne voulais être en rien et pour rien
dans ce qui devait se faire au régiment.

Je priai Mr. Cheremin de me dire tout ce qu'il
savait, et tout ce qu'avait pu lui dire Mr. Delamotte

„ Je ne suis pas coupable, me dit alors Mr. Cheremin. Vers
„ une heure du matin, Mr. Delamotte est rentré. Il fut
„ surpris de voir quelqu'un chez lui : il paraissait inquiet
„ immédiatement après il entendit du bruit dans la rue, il
„ se mit à la fenêtre et me dit : je crois devoir des officiers
„ à la porte de Mr. Cerret : Cela m'inquiéta „ Comment M.
„ lui dis-je, cela peut-il vous inquiéter : oui, me répondit
„ le Capitaine Delamotte ; je suis fourré dans une
„ mauvaise affaire. il s'agit d'ameuter la légion et
„ de la faire marcher sur Paris : C'est un nommé Marian
„ qui fait tout „. Je l'ai vu chez Mr. Delamotte et je lui
ai même représenté que lorsque l'on était chef d'un
mouvement semblable on donnait une garantie en
agissant : qu'à la place du Capne. Delamotte j'aurais
voulu que Marian vint avec moi au quartier, au lieu
d'attendre qu'on allat le chercher à son hôtel.

Mr. Marian me répondit : C'est vrai je n'y avais pas fait
attention.

Mr. Cheremin me dit encore : qu'on devait s'emparer de M.
Caillaux du maire, du Sous Préfet, et marcher sur Paris.

Mr. le Président — Vous avez lu que l'accusé Cheremin a mis depuis

vous avoir fait ces révélations.

Le témoin — Il l'a nié, mais moi je l'affirma devant Dieu et devant les hommes.

Cheremin — Je n'ai pas été appellé chez m. Deleau, j'y suis rendu moi même. C'était une visite depure bienséance. Le 23. il n'était pas visible: le 24. j'y retournai, je lui dis ce que j'avais appris par les bruits de Ville, que j'avais entendu dire que d'anciens Souverains n'en étaient pas le motif; sans doute il a pris pour des révélations des accidents de conversation. — Les Cufants même parlaient de ces événements: chacun faisait sa Conspiration à sa manière.

Le témoin — J'affirma de nouveau que c'est de m.r Delamotte que m. Cheremin m'a dit tenir tout ce qu'il me disait.

M. le Président — Quelles mesures avez vous prises après que vous fûtes instruit du Complot?

Le témoin — J'ai fait fermer les portes de la Ville.

me Paid — L'accusé Cheremin a-t-il parlé au lieutenant de Roi, de Delamotte, de Marian et de la Visite que fut faite par m.rs Ligeret et Varlet?

Cheremin — Oui, je lui en ai parlé.

Cheremin — Prie m. le Président de demander au témoin s'il a dit au Colonel de Jaigué, que lui Cheremin était à Cambrai pour travailler au projet?

M. Deleau — Non.

Cheremin — Le Cap.e Delamotte ne m'a rien dit du tout: lorsqu'il est rentré, j'étais absorbé de mes affaires

M. le P.r au g.al — Cependant on a demandé à l'accusé Delamotte s'il avait parlé à l'accusé Cheremin pour l'engager à se joindre au mouvement, et il a répondu affirmativement.

Comment l'accusé Cherenin peut-il expliquer ce contradi

Cherenin — C'est au Cap.ne Delamotte à expliquer cela.

Delamotte — Je puis lui avoir parlé des bruits qui circulaient dans Cambrai, et lui avoir nommé Matian : mais je n'ai pu lui proposer d'entrer dans un complot que je n'avais pas formé.

Il ne s'agissait pas de mouvements : M.r Matian est venu ; je déjeunais, il a pu me parler des bruits qui circulaient, et me demander ce que ferait la légion et j'ai pu lui répondre que la légion suivrait le mouvement de l'armée.

un Pair — Quel jour le témoin a-t-il reçu des ordres de l'autorité ou du Gouvernement relatifs à l'accusé Matian ?

M. Beleau — Il ne m'est rien arrivé à moi personnellement, et je ne sache pas qu'avant le 26. il soit arrivé aucun ordre aux autorités Civiles.

120.e Témoin

Chenevière — Dépose : 4. ou 5. jours avant le départ du C.te Delamotte il avait prémédité une partie de chasse : il est parti avec M.rs Brue et Pegulu. il faisait très mauvais temps.

au moment du Départ, M.r Delamotte dit Voyez-vous ce Coquin qui était avec nous ! quand il a vu que le Coup était manqué, il nous a vendus.

Brue — La Déclaration du témoin est fausse.

Pegulu — Je n'ai nulle connaissance de ce que dit le témoin.

Le témoin — Quelque temps avant son Départ, M.r Delamotte m'avait dit que le Roi était mort. — ce que j'ai dit à mes camarades, qui se sont moqués de moi.

Delamotte — Je ne sais quel est le génie infernal qui a fait courir le bruit de la mort du Roi ! Je n'ai pas donné cette nouvelle à cet homme ; je suis connu pour mon attachement au Roi et à la Charte.

Le témoin — M.r Delamotte m'a dit qu'il avait à Douai un ami qui était commandant d'artillerie, et qui en cas de gachis donnerait un bon coup de main.

J'ai entendu le Cap.e Delamotte dire un matin à M.r Cherenin, qu'un coup avait manqué.

J'arrivais un matin, il regardait par la fenêtre et dit : il paraît que cela a manqué.

Cherenin — Je dénie ce fait.

Le témoin — C'est le matin du jour où vous aviez couché chez M.r Delamotte

M.rs Delamotte, Brune et Pegulu sont partis le matin après l'Exercice.

M.rs Brune et Pegulu, m'avaient dit d'aller chez M.r Remy, et de lui dire qu'ils allaient déjeuner dans l'endroit Convenu.

121.e Témoin

Hebert — Dépose : Le 22. dout d.er, j'étais de service, en sortant de la Citadelle je rencontrai M.r Remy qui me dit : hier
" j'ai été appellé chez le Colonel : on nous accuse d'avoir
" voulu enlever la légion. — Je vais partir. — où ? — en Belgique
" J'ai dit quelque chose à Corona, qui l'a répété à
" Collin, lequel l'a déclaré au Colonel :
" " Une lettre apportée à Varlet l'instruisait d'un mouvem.t
" qui devait avoir lieu dans toutes les Villes de France.

Remy — Je rencontrai en effet le Cap.e Hebert : je lui dis que

je voyais bien qu'on voulait se défaire des anciens militaires.

Je dénie les propos que me prête le Capt. Hebert

un Pair — Le Capt. Hebert n'a-t-il pas prêté de l'argent à Remy ?

Remy — Il m'a prêté 40. francs pour passer en Belgique.

Le témoin — Le 22. au matin, je rencontrai Mr. Theremin qui me dit qu'il était allé chez M. Delamotte : qu'il avait trouvé tout dérangé dans sa chambre et qu'il croyait qu'il était déménagé.

M. le Pr. gal — Lorsque Remy annonça au témoin l'intention de passer en Belgique ; ne commença-t-il pas ainsi : nous sommes perdus ?

Le témoin — C'est la première chose qu'il m'a dit.

Remy — Cela est faux.

M. le Pr. gal — Le témoin a-t-il eu connaissance que Theremin ait fait des révélations au Lieutenant de Roi ?

Le témoin — Le bruit en courrait dans la ville ; on disait : il paraît que Theremin est employé à la police, on dit qu'il a tout révélé.

Sur interpellation. = 2. ou 3. mois auparavant j'étais seul avec Mr. Varlet qui dit : est-ce qu'il ne se trouvera pas encore 3. Lourel !

Varlet — Je ne me permettrai aucune observation.

122e. Témoin

Lemarchant — Dépose : Vers la fin d'août d., j'ai déposé qu'avant le 20. je n'avais entendu parler d'aucun Complot.

Depuis, le 23, Mr. Godebaquet me fit part de la

peine qu'il éprouvait d'avoir été chargé par M. Parlet et Ligeret ; et ajouta qu'il aimait mieux mourir que de deshonorer sa famille.

Le 25, je le vis à la messe et je lui dis que j'avais ouï dire qu'il existait un mandat d'arrêt contre lui et contre plusieurs officiers.

Le 27. au soir, je le rencontrai vêtu en roulier ; il me fit ses adieux et me dit qu'il partait en Belgique.

123.e Témoin Begot — Dépose : Le 8. aout d.r, à 4. heures après midi, étant à Maubeuge, je rencontrai un officier qui me dit qu'un étranger m'attendait à l'hôtel du nord ; j'y rendis et trouvai M.r Mazian.

Nous parlâmes de choses vagues et de commerce.

Le 22. à 7. heures du matin je le revis : il me proposa de l'accompagner à Mons. — J'y consentis : nous nous y rendîmes. J'avais dans cette ville un ami, M.r Krettli, que j'étais bien aise de voir ; nous allâmes dîner chez M.r Krettli. — Je suis revenu en France avec M.r Krettli qui a reconduit la chaise de poste à Amiens.

M.r Mazian m'a dit qu'il allait à Bruxelles pour affaires de commerce.

124.e Témoin Krettly — Dépose : Le 22. aout d.r, M.r Mazian est venu chez moi à Mons avec M.r Begot, vers 4. heures du soir ; je n'étais pas chez moi ; ma femme les reçut ; on me fit prévenir ; en rentrant je trouvai M.r Mazian ; je lui demandai

le but de son voyage, il me dit qu'il venait en Belgique pour affaires de Commerce.

Il me demanda si je pouvais lui donner deux jours de mon temps, qu'il avait à Maubeuge une voiture qu'il avait louée à Amiens, où, me dit-il, je trouverais probablement son épouse.

J'arrivai à Amiens; on m'apprit que mad. Mazian était là, et je lui dis ce que son mari m'avait chargé de lui dire; c'est à dire de tenir des fonds prêts pour payer les marchandises qu'il avait achetées.

Je connais Mr. Mazian pour avoir servi avec lui. — En arrivant à Mons il me dit qu'il était marié depuis peu.

J'affirme que Mr. Mazian ne m'a parlé d'autre chose que de nos anciennes Campagnes et de ses affaires de Commerce.

Mr. Mazian m'avait donné 12. pièces d'or pour mes frais de voyage. — il m'avait dit qu'il reviendrait sous 15. jours à Mons.

En arrivant à Amiens j'y trouvai Mad. Mazian qui me dit qu'elle était très inquiète de son mari, et qu'elle était bien aise de le savoir en Belgique.

Je me souviens par d'avoir rapporté une clef à mad. Mazian, à moins qu'elle ne se soit trouvée dans le livre de poste que je lui remis.

V.ve Lecointre — Sur interpellation dit: Je ne sais qui a rapporté la clef; mais ce qu'il y a de certain c'est qu'après le départ de mad. Mazian, la clef s'est trouvée sur l'armoire dans laquelle il n'y avait aucun effets.

Audience Du 29. Mai.

M. le Président — Interpelle Varlet de déclarer si ce n'est pas à lui que Mr. Marian a été adressé et recommandé par le Colonel Varlet son frère ?

Varlet — Je demande que le Capitaine Hebert soit appelé, et déclare s'il persiste à soutenir que j'ai tenu le propos : Est-ce qu'il ne se trouvera pas 3. Fusil. — Jamais je n'ai tenu cet infâme propos.

M. le Président — C'est votre défenseur qui a demandé l'explication de ce propos étranger à l'affaire.

Mr. de Darcy — Je n'ai jamais connu de mauvais sentiments en Mr. Varlet, et je ne lui ai jamais entendu tenir de propos semblables.

M. le Président — Interpelle Varlet de répondre à sa première interpellation.

Varlet — Cela est vrai.

M. le Président — Vous aviez nié d'abord avoir reçu une lettre de votre frère, et depuis vous en êtes convenu : Comment était conçu ce billet ?

Varlet — „ Un de mes amis passe par Cambrai, recevez-le comme „ vous me recevriez vous même : Je suis toujours votre ami. „

C'est le 7. que Mr. Marian m'a remis ce billet à son auberge. Je l'avais vu à la Citadelle où il m'avait dit qu'il avait un paquet à me remettre de la part de mon frère : il ne m'a remis autre chose que le billet dont j'ai parlé.

M. le Président — Vous avez dit que Mr. Marian avait cherché à vous sonder ; qu'il allait y avoir un mouvement. &c

Varlet — Il y a bien quelque chose de vrai, je ne peux rien

retrancher à cela : C'est à peu près tout ce que m'a dit Mr. Mazian.

M. le Président — Vous avez dit que Mr. Delamotte était présent.

Varlet — J'engageai Mr. Delamotte à m'accompagner lorsque j'allai inviter Mr. Mazian. — il y vint.

M. le Président — En allant chercher Delamotte au Café, pour vous accompagner chez Mazian, ne lui avez vous pas dit en parlant des Bourbons : On n'en veut plus

Varlet — Je ne me rappelle pas avoir dit rien de semblable à Mr. Delamotte.

M. le Président — Arrivés chez Mr. Mazian ne vous a-t-il pas expliqué avec plus de détails le mouvement projetté ?

Varlet — Il ne m'a parlé que de bruits et non de mouvements mais sans aucune proposition, il ne m'en a fait aucune.

M. le Président — Comment avez vous revu Mazian le 19 ?

Varlet — Je sortais du café, je rencontrai sur la promenade l'inconnu que j'avais vu le 7 ; c'est alors qu'il m'a donné des détails que j'ai oubliés.

J'ai rencontré Mr. Delamotte et Mr. Godo Laguet, en rentrant chez moi je vis Mr. Debilly.

M. le Président — A quelle heure le 19. avez vous vu Mazian. ?

Varlet — à 9. heures ou 9. heures et demie.

M. le Président — Vous avez dit dans vos précédents interrogatoires qu'étant au Café, Delamotte y était venu et vous avait dit : Je vous attends sur l'esplanade.

Varlet — C'est par lui qui m'engagea à m'y rendre ; j'ai dit cela parceque Mr. Delamotte était en suite.

M. le Président — Que vous dit alors cet inconnu (Mazian) ?

Varlet — Je lui demandai ce qu'il y avait de nouveau, et il

me répondit à peu près ce que j'ai dit dans mon interrogatoire

J'ai cru pouvoir amplifier pour servir l'autorité.

Je crois bien que ce que Mazian m'a dit est la vérité je crois qu'il m'a dit que c'était au nom de la constitution qu'il fallait enlever la troupe ; Mazian m'a parlé de bruits courants mais sans projet

M. le Président — Est-ce dans la chambre de Desborder ou de Godo-Paquet que s'est achevée la conversation ?

Varlet — Je ne puis expliquer cela, je me remets rappelle pas.

M. le Président — Vous avez dit dans vos interrogatoires que c'est dans la chambre de Desborder que Mazian avait dit que l'on agirait simultanément et que l'on avait consulté une carte géographique ; Vous avez même dit que Godo Paquet avait fait des observations &c.

Varlet — Ces déclarations sont exactes, je ne puis le nier. il y a bien quelque chose de vrai Ces M.rs étaient absents lorsque j'ai fait ces réponses, maintenant je dois dire la vérité.

M. le Président — Le fait d'un examen sur une carte géographique a-t-il eu lieu ?

Varlet — Non, M.r, il n'y avait pas de carte.

M. le Président — Mazian vous a-t-il parlé de l'envoi d'émissaires dans les Provinces ?

Varlet — Il m'a dit cela à peu près.

M. le Président — Vous avez même ajouté que vous aviez menacé Mazian de le faire arrêter

Varlet — Il est vrai, je dis à Mazian, je vous prends pour un fou sorti de Charenton. Je vous engage à partir : il me répondit qu'il partirait le lendemain.

Je n'ai jamais connu de projet formel, je n'ai pu faire d'observations.

M. le Président — Qu'avez vous fait le 20 ?

Varlet — Rien de plus que mon service. En revenant du Spectacle, je rencontrai M. Ligeret qui me dit qu'est-ce que l'on dit ? qu'il doit y avoir un mouvement cette nuit ? M. Ligeret était ivre nous allâmes chez M. Delamotte. Mr. Cheramin y était couché. M. Ligeret voulut lui parler et je lui dis : laissez le tranquille en sortant je rencontrai Mr. Delamotte qui me dit : il n'est question de rien, je vais me coucher.

M. le Président — Vous avez dit dans vos interrogatoires qu'en abordant M. Delamotte vous lui demandâtes ce qu'il avait fait dans la journée : sans doute des sottises &c.

Le 21. où vîtes vous Mazian ?

Varlet — Le 21, j'étais au Café avec Mr. Debilly et Frerôt ; vers 2. heures Mr. Mazian est entré, et me dit qu'il venait de chez moi il prit le moniteur, qu'il me quitta qu'au moment où nous sortîmes. il m'accompagna chez moi où il balbutia, me dit qu'il voulait voir le Capitaine Delamotte : je lui demandai ce qu'il lui voulait : il me quitta au bout d'une minute en me disant qu'il partait. je ne l'ai pas revu depuis : il ne me parla pas des nouvelles contenues dans le moniteur.

M. le Président — Vous avez entendu les dépositions de Mr. Debilly qui a déclaré, que vous lui aviez dit que le projet était d'égorger vos camarades !

Varlet — Je n'ai pu lui tenir ce propos : je n'ai jamais connu de projet de complot à Cambrai : j'ai toujours pris ce

que m'a dit Mr. Maziau pour des extravagances, je n'y ajoutais aucune foi, et la preuve c'est que je n'en ai jamais parlé à aucun officier, sous officier, soldat ou bourgeois.

Le 20, Maziau m'a dit peu de chose.

Le 21, il me dit beaucoup.

J'n'y avait pas eu de proposition directe de Mr. Maziau

Je ne pouvais pas aller dire à mon Colonel : Mr. Maziau m'a confié cela ; il m'avait été recommandé par mon frère.

Il n'y avait pas de projet.

Le 20, je n'ai vu personne et je n'ai parlé à personne. après l'inspection j'allai au café : après la messe j'allai chez le Commandant Courral : après dîner j'allai au spectacle je n'y ai vu personne, et c'est qu'en sortant que j'ai rencontré Mr. Ligeret.

un Pair — Maziau vous a-t-il dit qu'il avait un uniforme et un Cheval prêts à Amiens ?

Varlet — Il est possible qu'il m'en ait parlé ; je ne m'en souviens pas maintenant.

un Pair — Vous avez déclaré que vous aviez dit à Maziau Ecoutez, j'en ai assez fait pour l'amitié P.e Cette manière de vous annoncer semble annoncer qu'il existait de l'intimité entre vous ?

Varlet — Je me serai mal expliqué : je n'ai pu lui dire : je ne tutoie jamais personne : je voulais parler de l'amitié que je portais à mon frère qui me l'avait recommandé

un Pair — Vous avez dit que le 7, Maziau ne vous avait déclaré

que des choses insignifiantes et cependant dans votre interrogatoire vous avez dit qu'il avait commencé à vous sonder.

Varlet — Il m'a demandé: eh bien! que dit-on ici et êtes vous Content?

un Pair — A quelle époque avez vous Su le nom de Matiau?

Varlet — Je ne l'ai Su que depuis que je Suis dans les prisons: cela peut paraitre étonnant, mais c'est la Vérité.

un Pair — Il est bien Singulier que Matiau, qui venant de lire le moniteur Se rendait chez vous, ne vous en ait pas parlé.

Varlet — C'est cependant la Vérité: il n'est resté chez moi qu'une minute.

un Pair — Vous avez dit qu'étant chez l'accusé Delamotte, Mr. Ligeret voulait lui parler, et que vous lui aviez répondu: laissez-le tranquille, il est dans catégorie à ne s'embarrasser de rien.

Varlet — Parceque Mr. Ligeret avait toujours en tête ce prétendu mouvement.

M. de Vatimesnil — Préciser dans quel lieu s'est passée la réunion du 19?

Varlet — Ce n'était pas une réunion, c'est par hazard que nous nous sommes trouvés Sur l'Esplanade. Je crois bien que Mr. Delamotte y était. Je ne puis affirmer dans ce moment Si Mr. Desborder et Godebaguet y étaient. Cela est possible. — il est encore possible que je Sois monté à la citadelle chez Mr. Desborder.

M. de Vatimesnil — Matiau ne vous a-t-il pas parlé d'un moyen qu'on devait employer pour intercepter les Communications

entre les Diverses Provinces ?

Varlet — Je ne m'en rappelle pas.

Le 21. Mr. Mazian est entré chez moi, j'ai senti la nécessité de le faire partir sur le champ.

M. Devatimesnil — Ne lui avez vous pas dit il est inutile de songer un instant à soulever le Régiment ?

Varlet — Je ne puis que dire que c'est sans doute encore une de mes Suppositions pour donner plus d'importance à mes Dépositions.

Je n'ai jamais cru et je crois encore moins que jamais que Mr. Mazian m'ait fait aucune proposition.

M. le Président — Interpelle l'accusé Delamotte ainsi qu'il suit :

A quelle époque avez vous eu pour la 1.ère fois connaissance du mouvement qui se préparait dans les légions ?

Delamotte — Je n'ai jamais eu connaissance du projet de mouvement.

M. le Président — Il paraît qu'un mois avant le 20. août vous auriez parlé de mouvement qui se préparait.

Delamotte — Je nie ce fait, qui est matériellement faux.

J'attachais peu d'importance à ce que me disait Mr. Mazian.

J'en ai parlé à ces Messieurs, je ne puis dire les dates.

M. le Président — Vous auriez dit à Segalu que le mouvement aurait lieu du 15. au 20. que l'on devait se porter sur Amiens.

Delamotte — Je ne pourais rien lui dire d'une manière précise, je lui ai dit le bruit courre.

Le 7. ou le 8. août, je jouais au billard, Mr. Varlet me dit : Si vous voulez m'accompagner je donne à dîner à un M.r qui m'a apporté une lettre de mon frère.

Je Consentis et me rendis avec mr. Varlet à l'auberge de ce nom.

Il nous parla de Commerce, de troubler de juin, nous dit que l'armée allait demander l'abolition des lois d'exception : j'abondai dans ce sens, je l'avoue.

Il me demanda quel était l'esprit de la légion de la Seine, ceci, cela ... —

M. le Président — Dans votre premier interrogatoire, vous avez déclaré que quelqu'un que vous ne vouliez nommer (Varlet) vous dit en parlant des Bourbons : on n'en veut plus.

Delamotte — Je ne voulais pas nommer Varlet ; il ne m'a pas tenu ce propos ; c'est invention de ma part.

M. le Président — Que dites vous à mr. Mazian en arrivant chez lui.

Delamotte — Je ne sais le propos que mr. Mazian a pu tenir à mr. Varlet, il faut qu'il ait cherché.

M. le Président — Vous avez avoué dans vos interrogatoires que Mazian vous avait dit que le mouvement devait avoir lieu du 15. au 20.

A quelle intention donnates vous à mr. Mazian une lettre pour mr. Varlet ?

Delamotte — C'est une lettre de pure et simple recommandation.

Je ne croyais pas que mr. Mazian fut chargé de répandre des bruits. — J'ai eu aucune intention en donnant cette lettre : on peut en tirer toutes les inductions que l'on voudra.

M. le Président — Le 19, comment avez vous revu Mazian ?

Delamotte — Je l'ai vu sur l'esplanade ; j'étais seul, mr. Varlet dit y être venu ; je ne sais où il prend tout ce qu'il dit avoir entendu.

M. le Président — Le 20, vous êtes vous trouvé à une réunion ?

Delamotte — J'ai pu aller chez Mme. Brua et Peyrelu : je ne mén Souviens pas ; j'y allais Souvent : le Soir je Suis rentré chez moi : Sur les 10. heures 1/2 je n'étais pas allé à l'esplanade.

M. le Président — Ne trouviez vous pas chez vous Mr. Cheremin ?

Delamotte — Il m'avait prévenu qu'il Dut y venir.

M. le Président — Ne parlates vous pas à Cheremin de ce que Matian Vous avait dit ?

Delamotte — J'ai pu lui parler des bruits qui circulaient, mais non pas de projets.

J'ai eu tort de dire que je l'avais engagé à prendre part au mouvement qui devait avoir lieu.

Le 21. Mr. Cheremin S'est trouvé au commencement de notre Déjeuner : Mr. Matian venait me faire une visite d'adieux. Nous avons parlé de guerre, des bruits qui circulaient mais il n'a pas été question de prendre les armes.

M. le Président — Le 21. Cheremin est revenu coucher chez vous : lui avez vous parlé de votre projet de quitter la France ?

Delamotte — Je ne pouvais parler d'un projet que je n'avais pas encore conçu.

Je suis parti Sans avoir concerté mon départ avec aucun de mes Camarades.

un Juré — Avez vous eu quelques rélations avec le Capt. Nautil ?

Delamotte — Jamais.

M. Devatimesnil — Matian vous a-t-il Seulement parlé de nouveller, ou vous a-t-il parlé formellement d'un projet de mouvement ?

Delamotte — Il m'a dit qu'à Paris le bruit courait qu'il devait y avoir un mouvement de telle époque à telle époque.

J'ai dit dans mes interrogatoires qu'il m'avait parlé

de toutes les garnisons de France à l'exception de celle de Lille.

Il m'a dit, si la légion de Cambrai se portait à tel point, la garnison d'amiens pourrait venir au devant d'elle.

Il n'y avait que des bruits et pas de projet formel.

Le 19. Mathian me parla des bruits qui couraient il me demanda quel était l'esprit de la légion je lui dis que cette légion ferait comme les autres si le mouvement était général.

Mathian avait apporté des nouvelles il disait il est étonnant que cela ne commence pas. Je ne croyais pas que Mathian fut un personnage dangereux.

un Pair — L'accusé Delamotte a parlé d'une Supplique de l'armée; que entendait-il par là?

Delamotte — J'entendais une adresse ou une députation de chaque Corps: il est possible que le Colonel n'eut pas donné son autorisation.

M. le Président — A quelle époque avez vous connu pour la première fois l'existence d'un complot dans votre légion?

Pégulet — Je n'ai eu que des Conversations avec Delamotte: un mois avant le 20. août, je rencontrai Delamotte: nous parlâmes de politique, des troubles de Juin, des offenses faites à la représentation nationale: que c'était leur impunité qui avait causé la Suite de ces troubles.

M. le Président — Vous avez dit dans votre premier interrogatoire que Delamotte vous avait dit qu'il était question d'un mouvement général dans les légions pour demander le rapport des lois d'exception!

Pégulu — Il ne m'a dit que ce que je vient de rapporter.

On m'avait dit à la Conciergerie que Delamotte m'avait compromis, j'ai dit il me la payera, et j'ai réuni Sur Son compte tout ce que j'avais entendu dire à Cambrai.

Vers le 8. ou le 10. Mr. Delamotte vint me trouver à mon poste il me parla politique dans le même Sens que la 1.re fois, et ajouta: vous ne savez pas? On dit que l'armée doit présenter une adresse au Roi pour demander le maintien intégral de la Charte et le rapport des lois d'exception.

Ainsi que je l'ai dit, j'ai mis Sur le compte de Mr. Delamotte tous les bruits que j'avais entendus depuis.

M. le Président — Le 20. mai, ne vous êtes vous pas trouvé avec Delamotte?

Pégulu — Non, monseigneur.

M. le Président — Le Soir êtes vous allé Sur l'esplanade?

Pégulu — Oui, mais j'y promenais tous les jours. C'est à tort que j'ai dit que Mr. Delamotte m'avait engagé à s'y rendre.

M. le Président — Le Capitaine Delamotte vous a t il parlé de chefs qui devaient se mettre à la tête du mouvement?

Pégulu — Non, M.r, C'est encore à tort que j'ai dit que Mr. Delamotte m'avait proposé de me mettre en relations avec Mr. Mazias.

Incident.

Devesvres, avocat — Articule que se trouvant un jour à la Conciergerie, il a entendu un Colonel digne d'estime et qui avait été remis en liberté, dire à Son Client Pégulu, que Delamotte l'avait chargé: Ce Colonel déclara tenir ce fait d'un agent de police.

M.r le Procureur général demande que pour pouvoir remonter à l'auteur des conseils donnés aux accusés

à l'effet de les engager à trahir la vérité et à faire des déclarations qui pourraient conduire un innocent à la mort, l'avocat Devèvres soit interpellé de nommer le Colonel dont il vient de parler &c. &c. &c.

Me. Berville soutient que l'avocat et son client ne faisant qu'une seule et même personne, ce qu'a dit Me. Devèvres son confrère est la même chose que ce qu'eut dit Pegulu ; que c'est une allégation non justifiée que la Cour appréciera à sa juste valeur. &c. &c. &c.

M. le Président — Accusé Segulu, vous avez déclaré qu'une personne vous avait dit que le Capitaine Delamotte vous avait chargé, et vous avait engagé à le charger vous même.

Pegulu — Je me serai mal expliqué, étant à la Conciergerie au Secret, un bruit s'est répandu que le Capitaine Delamotte m'avait chargé devant la Commission. Je dis aussitôt : S'il m'a chargé je me vengerai. MM. Brue et Me. Dutoya ont dû avoir connaissance de ce bruit ainsi que moi. Maintenant je dis la vérité.

M. le Président — Accusé Brue, comment avez vous su qu'il se tramait quelque chose dans la légion de la Seine ?

Brue — Le 15. ou le 16. août, le capitaine Delamotte me dit que le bruit courait que l'armée devait demander au Roi le maintien de la charte et l'abolition de la loi d'exception.

M. le Président — Vous avez déclaré dans vos interrogatoires que Mr. Delamotte vous avait dit qu'on devait faire prendre les armes &c. ?

Brue — Ces faits ne sont pas exacts.

Je crois me rappeller que je dis au Cap.e Delamotte

que Si l'armée faisait une adresse, nous ne devions pas rester en arrière ; et qu'au moment où la troupe serait sous les armes il faudrait aux cris de Vive le Roi et vive la charte, présenter l'adresse aux chefs qui probablement la signeraient.

Si j'ai répondu autrement, c'est parceque je voulais me venger du Capitaine Delamotte qui, m'avait dit, m'avait chargé devant la Commission.

Jamais Mr. Delamotte ne m'a parlé de Mr. Matian. C'est encore une chose de mon invention.

Je ne suis pas allé sur l'esplanade.

me Bavin — Pourquoi Si vous vouliez charger le cap. Delamotte vous êtes vous chargé vous même en avouant que vous vous étiez trouvé à la réunion Sur l'esplanade ?

Brue — Je voulais me venger.

M. le Président — Accusé Remy, à quelle époque avez vous entendu parler pour la première fois du mouvement projetté à Cambrai ?

Remy — Quelques jours avant le 20. août, Mr. Desbordes me dit qu'il y allait avoir un mouvement pour établir le gouvernement Constitutionnel en conservant le Roi et la dynastie sur le trône.

M. le Président — Cependant vous avez déclaré que 7. ou 8. jours avant le 20. août, l'accusé Desbordes vous avait dit : que le Capitaine Varlet avait reçu une lettre de son frère, laquelle annonçait un mouvement qui devait avoir lieu ?

Remy — Le fait relatif à la lettre est à l'officier Supérieur qui en était porteur m'a été connu de moi que lorsque je fus appelé chez le Colonel.

262

Ayant rencontré Corona au Café, je lui racontai que le bruit courait que l'on allait faire un mouvement pour établir le gouvernement Constitutionnel et demander le rapport des loix d'exception.

En Sortant de la messe, le Cap.ne Delamotte me fit Signe de le Suivre chez lui, et la conversation étant tombée Sur la politique, nous parlâmes des bruits courants.

On disait que les ministres voulaient faire abdiquer le Roi, donner la régence à Monsieur Comte D'artois et mettre la Charte de côté.

Le Cap.ne Delamotte Dit: Cela ne Sera pas! nous devrions plutôt enlever la légion cette nuit même et marcher Sur Paris.

Lorsque je vis que le Cap.ne Delamotte S'emportait je lui observai que nous ne devions pas ajouter foi aux bruits répandus par la malveillance.

Sur l'esplanade, je trouvai MM.rs Pegulu et Martel.

Lorsque le Cap.ne Delamotte Se trouvait avec nous, il nous parlait toujours des bruits et nous ennuyait. — J'aurais voulu le voir et lui dire de ne pas S'abandonner à l'excès de Son zèle, parceque Si Ses discours avaient été recueillis par la malveillance ils auraient pû être mal interprétés.

Dans nos réunions nous avions pû raisonner Sur des hypothèses: Je n'avais rien de positif à révéler à mon Colonel.

un Caid — Les bruits qui circulaient et dont parlait Cayol = D'huit les accusés, ont dû Sans doute parvenir aux oreilles d'autres que ces accusés: les témoins en ont-ils

en Connaissance ?

Mr. Delcau — Avant le 20. aout, aucun bruit ne s'était répandu à Cambrai

---

Les événements de juin n'avaient causé aucune fermentation dans la Ville : Chacun en avait parlé à sa manière ; a l'epoque du mois d'Aout on n'en parlait plus.

un Juré — Pourquoi l'accusé Brue, ne voulait-il pas le 20. Aout, que l'on se rassemblât chez lui ?

Brue — Parceque si l'on nous avait vus réunir, et si l'on nous avait entendu parler de politique, cela aurait pu me Compromettre

---

M. le Président — Au témoin Dutoya. — Avez vous eu connaissance de quelques pratiques exercées dans les prisons pour vous engager à charger le Capitaine Delamotte ?

Dutoya — Non, Mr, je n'en ai pas eu Connaissance ; j'en ai par même entendu dire que l'on eut engagé mes Camarades à charger mr. Delamotte.

M. le Président — Accusé Desborder, ne vous êtes vous pas trouvé le 20. à une réunion sur l'Esplanade ?

Desborder — Non, Mr, je ne Sais ce qui S'y est passé.

Je n'ai rien appris que la nouvelle que j'ai donnée à Mr. Remy, ainsi qu'à beaucoup d'autres officiers.

Le 25. l'on me dit qu'un mandat d'arrêt était décerné contre moi, et je partis.

M. le Président — Le 19. n'eutes vous pas une conférence avec Mr. Marian, Delamotte et Varlet ?

Godo Paquet — Non, Mr. Si j'ai quitté la France, c'est parceque j'ai

appris que je devais être arrêté : je n'ai assisté à aucune
conférence avec Mazeau. C'est qu'après son départ
que j'ai entendu parler de lui.

M. le Président — Quel jour avez vous quitté Cambrai ?

Godo Paquet — Mr. Desbordes et moi, sommes partis le 27. déguisés
en rouliers.

Devaux mesnil — Plusieurs des accusés ne sont sortis de France que
le 27. août ; ils ont donné pour motif de leur fuite, la
crainte des poursuites qui allaient être dirigées contre eux.
ils ont dit qu'ils redoutaient d'être livrés à des tribunaux
d'exception ou à des Commissions militaires, et que s'ils
avaient su qu'ils allaient être jugés par la noble Cour, ils
ne se seraient pas expatriés : Cependant, le Moniteur
du 20. août parvenu à Cambrai le 21. annonçait que la
Cour des Pairs allait être probablement saisie de cette
affaire ; et l'ordonnance Royale qui en a saisi la Cour
est du 21., elle a été le lendemain publiée dans tous les
journaux et a dû être connue des accusés avant leur fuite
de Cambrai.

Godo Paquet — Si j'ai fui, c'est par la crainte que m'inspirait un mandat
d'amener.

M. le Président — Accusé Chevenin, quel a été le but de votre voyage à
Cambrai au mois d'août dernier ?

Chevenin — J'y étais retourné pour me marier, et j'y étais depuis
9. jours lorsqu'une discussion d'intérêts avec mon futur
beau père me força de sortir de chez lui : je n'ai vu
aucun militaire pendant ces 9. jours : je voulais par
délicatesse rester incognito dans la crainte qu'on mon mariage

ne réussiraît pas.

Il est faux que le Cap.ne Delamotte soit venu chez moi le 20. au matin, ainsi que l'a déclaré le témoin Poussin: je n'ai reçu personne pendant les 9. premiers jours de mon arrivée: j'avais écrit 4. ou 5. jours après mon arrivée au Cap.ne Delamotte pour lui demander un Code dont j'avais besoin relativement à mes intérêts avec mon futur beau père.

M. le Président — A quelle heure le 20. arrivâtes vous chez Delamotte?

Chevenix — Vers 9. heures ou 9. heures 1/2: je montai et me couchai. lorsque Mrs. Varlet et Ligeret sont venus, je dormais profondément depuis une heure ou deux

M. le Président — Que vous a dit Varlet?

Chevenix — Mr. Ligeret me dit: eh bien! quoi de nouveau. Mr. Varlet dit: laissez le tranquille, il va se marier, est-ce qu'il s'occupe de politique!

M. le Président — Lorsque le Cap.ne Delamotte rentra, ne remarquâtes vous pas qu'il était agité?

Chevenix — J'ai attaché de l'importance à des mots qui ne devaient en avoir aucune.

Mr. Delamotte ne m'a parlé aucunement des bruits qui circulaient: il ne m'a parlé de rien.

J'étais je crois encore au lit lorsque Mr. Mazian est arrivé — Je l'ai par déjeuné avec eux: j'ai peut être pris un verre de vin.

Je n'ai entendu d'autre conversation que des mots entre-coupés auxquels je pris part; où avez vous servi? En Espagne &c.

Mr. Delamotte s'est trompé en disant que le 21. je

Suis resté chez lui jusqu'à 4. heures.

Il n'est pas étonnant qu'au bout de 5. jours j'aye donné des détails à Mr. Delcau : ce qu'il y a de certain c'est que Mr. Delcau a pris pour des révélations des hypothèses résultantes de notre conversation.

J'ai dit à Mr. Delcau ; je vous ai rapporté des bruits de ville, si l'on m'appelle en justice je répéterai ces bruits de ville.

M. Devaux-Mesnil — Le Système de Cheremin consistant à dire qu'il n'a parlé à Mr. Delcau que des bruits de ville, nous semble ne pouvoir s'appliquer à des faits personnels à l'accusé Cheremin &c.

Cheremin — L'observation de Mr. le Procureur général est juste mais je n'ai pas fait la réponse que me prête Mr. Delcau je ne suis pas chargé d'expliquer les dépositions de Mr. Delcau.

M. le Président — Interpelle Mr. Delcau de déclarer si l'accusé Cheremin lui a parlé hypothétiquement ou positivement

M. Delcau — Ce que m'a dit Mr. Cheremin était positif et affirmatif

---

Audience du 30. Mai.

M. le Président — Accusé Mallent, quel jour êtes vous parti de Paris ?

Mallent — Le 22. août à 6. heures du soir, de St. Denis. J'ai voyagé dans une voiture dite jumelle.

M. le Président — Vous avez voyagé avec la Dame Maziau !

Mallent — Oui, Mr., mais je n'étais pas dans la même partie

de la voiture que cette Dame. Je ne lui ai parlé qu'à Amiens. Ce voyage ne fut pas concerté entre nous. = lorsque nous fumes arrivés à Amiens, madame Mazian me dit: je vais aller à la poste... ou prendre la poste.

Je suis allé seul d'Amiens à Cambrai où je n'ai vu qu'une seule personne de ma Connaissance: Je ne me suis occupé dans cette Ville que de la recherche de mon fils.

---

12 f. Témoin.

Dupont — Dépose: Vers la fin du mois de juin ou le commencement du mois de juillet dernier, je me trouvai sur la promenade à Colmar où j'étais alors en garnison: un individu paraissant agé de 46. ans, de la taille de 5. pieds 6. pouces, vêtu d'une redingotte verte, coiffé d'un chapeau rond et portant à sa boutonnière un ruban de la décoration, m'aborda sur cette promenade: il me dit qu'il était lieutenant Colonel, m'offrit un verre de bière que j'acceptai: dans la conversation il me demanda quel était l'esprit du Corps: si les Soldats étaient contents; si les anciens militaires ne regrettaient pas Bonaparte; il ajouta qu'autrefois il était plus agréable de servir, parce que maintenant l'on n'était commandé que par des jeunes gens et des nobles.

Je ne reconnais pas l'accusé Caron pour être l'individu qui m'a tenu ces propos.

Caron — Le témoin me reconnait-il pour m'avoir vu dans la ville?

Le témoin — Oui, je reconnais M., pour l'y avoir apperçu quelques fois.

126.e Témoin
Melon —

Dépose: Vers le mois de juillet d.r, le maréchal des logis Dupont m'a rendu compte qu'il avait été abordé sur la promenade à Colmar où nous étions alors en garnison, par un individu décoré vêtu d'une redingotte verte: que cet individu lui avait demandé s'il était content: quel était l'esprit du corps: il lui avait dit que l'on était plus heureux sous Bonaparte; qu'au moins l'on était commandé par d'anciens militaires et non par par de jeunes nobles qui presque tous sortaient des écoles.

Je ne sais quel est l'individu qui a tenu ce propos au S.r Dupont

---

127.e Témoin
L'Etang —

Dépose: Le 16. avant dernier, je rentrai chez moi (à Epinal) vers 7 heures 1/2 du soir: j'étais à table, mon domestique me dit que la servante de la maison où je demeurais lui avait dit que deux personnes étaient venues me demander: que l'une d'elles était entrée tandis que l'autre était restée dans la rue: que l'une de ces personnes était un avocat d'Epinal et l'autre M. Caron.

Après mon dîner je sortis: je rentrai vers 9. heures: mon domestique préparait mon lit: à peine rentré j'appris dans ma chambre M. Caron qui s'y était introduit sans frapper: je fus surpris de cette visite et je lui demandai ce qu'il me voulait: M.r Cachoz, me dit-il, m'a parlé de vous et m'en a dit beaucoup de bien

est-ce, lui repliquai-je, une lettre de recommandation que je lui ai promise que vous venez chercher? Non, me répondit m.r Caron: j'aurais quelque chose à vous dire: je fis sortir mon domestique: Sommes nous seuls, me demanda m.r Caron? J'entr'ouvris la porte de ma chambre, je regardai en dehors, mon domestique était à la fenêtre: Sommes nous bien seuls, reprit M.r Caron, j'ai quelque chose d'important à vous dire: je l'engageai à parler: Il me dit, qu'un grand mouvement de défection est préparé dans l'armée: que j'étais un officier sur lequel on lui avait annoncé que l'on pouvait compter en cas de défection.

J'étais surpris d'une semblable proposition: Si vous voulez garder le secret, continua M.r Caron, je vous nommerai les personnages importants qui sont à la tête de ce mouvement. — A ces mots je ne pus me contenir; — j'ordonnai au S.r Caron de sortir à l'instant de chez moi: Vous avez beau faire, me dit-il encore, l'impulsion est donnée et vous serez entraîné comme les autres. il me demanda ensuite ma parole d'honneur que je ne dirais rien de ce qu'il venait de me communiquer. Je lui répondis qu'il était bien hardi de me demander ma parole d'honneur, et que je ne concevais pas comment je ne la faisais pas arrêter à l'instant: mais, lui dis-je, qui êtes vous, M.r, pour me parler ainsi? il me donna son nom et sa qualité et m'offrit de me montrer ses papiers; et me montra en effet une inscription de Solde de retraite.

Cependant, devenu un peu plus calme, je demandai au S.r Caron le nom des personnages importants

dont il venait donc parler : Mr. Caron me répondit que ce que je venais de lui dire ne lui donnait aucune confiance en moi : alors je lui ordonnai de nouveau de sortir, je le poussai dehors, mon domestique l'éclaira.

Le soir même, je fis ma déclaration chez Mr. le Baron Mandeville : avant de m'y rendre, j'étais allé chez Mr. le Général Vincent, que je voulais consulter dans cette circonstance. Dans le premier moment je ne pus lui nommer Mr. Caron parce que j'étais si bouleversé que j'avais oublié son nom : mais je me rappelai avoir vu le matin cet homme à la vente des chevaux, parler au major du régiment.

M. le Président — Accusé Caron, faites les observations que vous croyez utiles à votre défense contre cette déposition ?

Caron — Mr. Delétang vient de dire qu'il était allé chez Mr. Vincent pour lui demander conseil, n'avait-il pas eu d'autre motif ?

Le témoin — Je n'avais d'autre motif que de lui demander conseil dans une circonstance difficile, parce que j'avais confiance en lui.

Caron — Le témoin ne dit-il pas au général Vincent que j'étais en fuite ?

Le témoin — Je ne le lui ai pas dit.

Caron — Depuis était-on convenu avant mon arrivée chez le baron Mandeville ?

Le témoin — Je m'attendais bien qu'il allait nier — Je lui dis : me reconnaissez-vous ? — Oui — qu'êtes vous venu faire chez moi ? — J'y suis allé pour vous présenter mes devoirs — Et depuis quand un lieutenant Colonel vient-il présenter

Sur devoirs à un Chef d'Escadron qu'il ne connaît pas ?

Caron — Le témoin chez Mr. Mandeville ne m'a-t-il pas proposé l'épée comme un furieux ?

Le témoin — Je lui ai dit en effet, Si vous sortez des mains de la justice, vous passerez par les miennes.

Caron — Lorsque je demandai au témoin, à quelle époque tirerons nous l'épée ; ne m'a-t-il pas répondu avec ironie - vous en avez pour vos trois mois ?

Le témoin — Je lui ai dit, M., d'après la loi sur la liberté individuelle vous ne pouvez être retenu que 3. mois, nous tirerons l'épée après.

Caron — Quelle opinion le témoin avait-il de la nature de la dénonciation qu'il avait faite contre moi, puisqu'il disait que je devais être détenu pendant 3. mois ?

Le témoin — Je connaissais la loi.

Caron — Où était Mr. Deletang pendant que j'ai été interrogé ?

Le témoin — Sur un petit Carré avec les gendarmes, d'où l'on entendait ce qui se disait, du moins en partie.

M. le Président — Comment Caron est-il sorti de chez vous ?

Le témoin — Voyant qu'il ne se décidait pas à sortir, je le fis sortir devant moi, jusqu'à la porte, où mon domestique qui le vit sortir, l'éclaira.

Caron — Le témoin sait il qu'il a un voisin dont il n'est séparé que par une Cloison ?

Le témoin — Très bien.

Caron — Sait-il que ce voisin était chez lui ?

Le témoin — Eut mieux, M. ! Le fait est que ma Chambre est entre deux autres, d'où l'on entend tout ce qui se dit dans la mienne.

Me. Barthe — Cette phrase vous avez beau faire vous serez entraîné

272

Comme les autres, n'a-t-elle pas été inspirée au témoin par Mr. Jarry de Beaufremont ?

Le témoin — Lorsque j'ai rapporté les faits à Mr. Vincent, à Mr. M. De Maudeville et à Mr. Devillatte, je leur ai cité cette phrase, et alors je n'avais pas vu Mr. Jarry. au Surplus je ne me souviens pas de cette circonstance et il est possible que la conversation de Mr. Jarry m'ait rappelé cette circonstance.

M. le Procureur gal — Caron Connaissait-il le témoin avant le 16. Août ?

Caron — Non.

M. le Pr. gal — Quel motif l'a porté à se rendre chez le témoin ?

Caron — Le Désir de connaître un officier auquel on prêtait une somme énorme d'instruction et de bravoure.

Je suis par allé chez lui exprès pour le voir.

Je sortais de chez le Carossier ; Mr. Collin qui m'accompagnait me dit c'est ici que demeure Mr. Letang.

M. le Pr. gal — quel motif l'a porté à aller chez Mr. Letang ?

Caron — Je vous l'ai expliqué, je voulais connaître un officier auquel on prêtait une si haute réputation.

M. le Pr. gal — Vous croyez que Mr. Del'étang jouissait d'une réputation telle, qu'on devrait désirer de le connaître. vous paraît-il vraisemblable qu'un officier, homme d'honneur, ait pu se porter à faire contre Vous une déposition contraire à la vérité

Caron — J'ignore quel peut être le motif qui l'a porté à faire une pareille Calomnie, mais la Calomnie est palpable

M. le Pr. gal — Quel est l'intérêt personnel que l'accusé Supposa au témoin pour Souhaiter sa perte ?

Caron — Je l'ignore, je ne le connais pas assez.

Le témoin — Je livre toute ma vie.

Je ne connaissais pas Mr. Caron : je n'avais un motif

lui en vouloir, je suis ancien militaire et tous les anciens militaires savent l'intérêt que je leur porte.

M. le Pr. g.al —— Quelle a été votre conversation chez mr. Delatang ?

Caron —— Je n'y suis resté que 4. à 5. minutes ; il était 8. heures et demie. Je lui dis qu'un officier, mr. Cachoz, m'avait dit que j'avais eu tort de quitter Epinal pour aller à Colmar.

Je lui parlai de cet officier, nous parlâmes de la revue, ensuite de -- de --- très peu de chose.

Je me retirai en lui disant que je reviendrais un autre jour.

M. le Président —— Avez vous montré au témoin votre certificat de pension ?

Caron —— Oui, mais je le lui ai montré au commencement de la Conversation et non pas à la fin.

un Pair —— Avant sa visite au témoin, l'accusé avait il eu tort de dire que ce témoin eut quelque sujet de mécontentement ?

Caron —— Non.

un Pair —— A quelle heure Caron est-il sorti de chez mr. De Latang ?

Caron —— J'étais 8. heures 1/2.

un Pair —— A quelle heure le témoin est il allé chez mr. Vincent ?

Le témoin —— A peu près 10. minutes après le départ de mr. Caron.

128.e Témoin.

Thomas. —— Déposa : Un soir, je ne puis dire le jour, j'étais à faire le lit du Capitaine De Latang mon maitre : Mr. Caron (j'ai su depuis son nom) entra sans frapper, il fit à mon maitre des compliments de la part d'un officier du 7.e de Dragons.

Mr. Delatang me dit de sortir ; j'obéis. J'entendis du bruit dans la chambre : peu après Mr. Caron sen alla je l'éclairai.

Il y était resté environ 10. minutes.

Caron —— Mr. Delatang ne m'offrit-il pas une chaise ?

Le témoin — Quand je Suis Sorti de la chambre, car Mr, étaient encore dedans

Caron — Comment a-t-il pu entendre du bruit dans la chambre de Son maitre ?

Le témoin — J'étais à la fenêtre, je rentrai la tête, j'entendis du bruit, crier d'un ton de colère ; je vis mon maitre poussant Mr. Caron hors de chez lui.

un Juré — Demande que le témoin Spécifie les politesses que Son maitre a pu faire à Mr. Caron ? 13 B.on

Le témoin — Je n'ai rien vu.

un Juré — Les voisins du Sr. Delatang étaient-ils alors chez eux ?

Le témoin — Je ne le Sais pas.

Me. Barthe — Le témoin a-t-il vu Son maitre pousser violemment Caron ?

Le témoin — Il me le poussa par avec force.

Caron — Le témoin a-t-il entendu ce que disait Son maitre ?

Le témoin — Je n'ai rien compris.

129e. Témoin

Dlle. André — Dépose : Le 16 août d.r, j'étais Sur la porte à 8. heures du Soir : deux personnes Se Sont présentées ; l'une est restée à quelques pas, l'autre, Mr. Collin, vint, demanda Si Mr. Delatang était chez lui, à quelle heure on pourrait le trouver S'il mangeait Seul dans Sa chambre, et Si l'on pourrait lui parler Seul : l'autre individu a causé un peu mais je ne me Souviens pas de ce qu'il a dit.

130e. Témoin.

Richard — Dépose : Le 16. août vers 10. heures, je déjeunais avec Mr. Crevaux. Mr. Caron vint : il resta un quart d'heure. La conversation fut vague ; il ne fut pas question de politique : en entrant il me demanda, Si c'était le

Commandant Delatang, en me montrant Mr. Chevaux. je le revis à la vente des chevaux.

Caron — ai-je fait au témoin quelque question Sur le caractère ou Sur les opinions de Mr. Delatang ?

Le témoin — Je ne me Souviens pas qu'il m'ait parlé de lui

131e Témoin.

Bon Villatte — Dépose : Le 16. Août Mr. Delatang est revenu vers les 10. heures 1/2. du Soir me faire rapport que Mr. Caron était venu chez lui Sous prétexte de lui parler d'un S. Cachoz : que Mr. Caron lui avait annoncé qu'il avait quelque chose à lui communiquer : qu'il avait fait retirer Son Domestique, et qu'alors Mr. Caron lui avait dit : qu'un mouvement de Défection préparé dans l'armée était Sur le point de S'effectuer. — qu'il lui proposa d'y prendre part ou de Se mettre à la tête du régiment : qu'il l'avait fait Sortir de chez lui ; que Caron lui avait demandé Sa parole d'honneur qu'il ne Dirait rien de ce qu'il venait de lui apprendre.

Que S'il voulait participer au mouvement projetté, il lui nommerait les personnes qui étaient à la tête.

Mr. Delatang ne connaissait pas Mr. Caron : il ne S'avait même pas Son nom lorsqu'il vint me faire Son rapport.

Je me rendis de Suite chez Mr. Mandeville auquel je fis moi même mon rapport.

Lorsqu'on a amené Mr. Caron pour l'interroger, je remarquai en lui beaucoup d'assurance et de tranquillité.

Caron — Le témoin Se rappelle-t-il de m'avoir fait quelques questions ?

Le témoin — Je ne m'en rappelle pas.

Je vous ai Dit que je trouvais Surprenant qu'un officier

supérieur fit la premier visite à un officier d'un grade inférieur.

M. le Président — Avez-vous Connaissance que Mr. Deletang ait propo[sé] l'épée à l'accusé Caron ?

Le témoin — M^r. Deletang lui dit que puisqu'il n'y avait pas de preuves, il serait probablement mis en liberté, qu'il le retrouverait.

un Juré — Dans sa première Déclaration, M^r. Deletang a-t-il dit au témoin que Caron lui avait dit : vous avez beau fa[ire] l'impulsion est donnée, vous serez entraîné comme les autre[s]

Le témoin — Je me rappelle maintenant que M^r. Deletang m[e] rapporté ces paroles, lors du premier rapport qu'il me fi[t]

132^e. Témoin

B^on. Mandeville — Dépose : Le 16. août dernier vers 10. heures du soir M^r. Deletang est venu me prévenir : que M^r. Caron s'était présenté chez lui et lui avait proposé de se mettre à la tête de son régiment où il avait beaucoup d'influence. qu'il lui avait dit que s'il voulait lui promettre le secret, il lui nommerait les personnages qui étaient à la tête du mouvement : qu'il avait dit à M^r. Caron de sortir de chez lui, et que M^r. Caron lui avait dit : vous avez beau faire, l'impulsion est donnée vous serez entraîné avec les autres.

Caron — Le témoin était-il présent lorsque M^r. le Procur[eur] du Roi invita les personnes qui se trouvaient là, à dire s'elles avaient d'autres interpellations à me faire

Le témoin — Oui, j'étais alors présent, mais je crus ne devoir fai[re] aucune question.

M^e. Barthe — M^r. Deletang a-t-il dit formellement au témoin

que Caron lui avait proposé de se mettre à la tête de son régiment ?

Le témoin — Oui.

M. Delatang — Je crois le lui avoir dit ; je lui ai dit tout ce qui s'était passé chez moi.

Caron — à mon arrivée chez m. Demandeville, on m'accabla de questions ; quel était le but que l'on se proposait en m'accablant de questions ?

Le témoin — Je reprochai à m. Caron sa conduite : M.r le Procureur du Roi est venu : C'est lui qui l'a questionné.

Caron — Le témoin a-t-il entendu quelqu'un dire à M.r Delatang Je vous l'avais bien dit que vous n'en obtiendriez rien ?

Le témoin — Je crois que c'est M.r Delatang qui a dit cela.

133.e Témoin.

B.on Vincent — Dépose : Le 16. août d.r, vers neuf heures du soir, — M.r Delatang vint chez moi : il était agité, il me dit qu'il venait de lui arriver un événement bien extraordinaire ? — qu'un individu, qu'il avait vu le matin à la revue des chevaux, parler un instant au major de son régiment, venait de se présenter chez lui, et lui avait d'abord parlé d'un officier du Dragons de la manche pour lequel il croyait qu'il venait lui demander une lettre de recommandation qu'il lui avait promise.

Qu'il avait fait sortir son domestique, et que cet homme, après lui avoir demandé s'ils étaient seuls, lui avait dit : Je viens vous faire part qu'une partie de l'armée est déjà en défection : Si vous voulez y prendre part, vous pouvez compter sur nous.

Que lui, M.r Delatang, ayant témoigné son indignation,

Mr. Caron avait continué et lui avait dit : Vous avez tort, un grand nombre de personnes importantes sont à la tête ; l'impulsion est donnée, vous serez entraîné.

Caron — Le témoin se rappelle-t-il ces propos de Mr. Deletang ?

Le témoin — Je ne m'en souviens pas.

Caron — Le témoin a-t-il dit à quelqu'un que Mr. Deletang lui avait parlé d'autre chose avant de lui parler de ma

Le témoin — Je ne m'en rappelle pas.

Je n'ai pas reçu de notes du ministre de la guerre relatives aux opinions de Mr. Deletang : il n'en fut pas question entre lui et moi.

134e Témoin

Crevaux — Dépose : Le 16. août dernier, entre 9. et 10. heures du matin, j'étais chez Mr. Richard pour déjeuner avec lui : je vis entrer Mr. Caron qui me demanda si je n'étais pas le Commandant Deletang. je lui répondis que non. Mr. Richard l'engagea à déjeuner avec nous il refusa. il s'assit cependant auprès de la table ; dans la conversation il nous dit que le but de son voyage à Epinal était d'acheter un Char à bancs ; La Conversation fut insignifiante ; il ne fut pas question de politique : il dit à Mr. Richard : vous verrai-je dans la journée : Mr. Richard lui répondit ; je ne sais, nous avons la revue des Chevaux et la revue d'honneur du Général Vincent.

135e Témoin.

Collin — Dépose : Le 16. août d.er, j'étais à l'audience : on vint me prévenir que Mr. Caron désirait me voir

après l'audience j'allai à l'hôtel de la couronne, où je ne le trouvai pas.

à quatre heures je le rencontrai : il me demanda si je n'avais pas quelques papiers relatifs à son procès : il me proposa d'aller voir manœuvrer le régiment de dragons. Mr. Caron revint avec moi ; il me proposa d'aller voir un Char à bancs qu'il voulait acheter.

Il me parla d'une visite qu'il voulait faire à Mr. Delatang que Mr. Cachoz lui avait désigné comme un officier distingué. en passant devant la demeure de cet officier, je vis la Domestique sur la porte : je m'avançai vers elle et lui demandai si Mr. Delatang était chez lui ; elle me dit que non. je pensai que peut-être il n'était pas rentré de la manœuvre. je demandai si Mr. Delatang mangeait chez lui : elle me dit qu'il y mangeait seul ; je demandai encore s'il recevrait chez lui. j'allai rejoindre m. Caron et lui rendre compte de ce qui m'avait été répondu.

Il m'avait engagé à l'accompagner chez Mr. Delatang, je ne le connaissais pas, je ne voulais pas y aller. Je quittai Mr. Caron. Le soir vers 9 heures 1/2 je rencontrai dans la rue Mr. Caron ; nous allâmes ensemble au café. Il ne me dit pas qu'il avait vu M. Delatang.

136e. Témoin.

Cachoz — Déposé : Je n'ai appris ce qui est relatif à l'accusation portée contre Mr. Caron, que par la perquisition que l'on a faite dans mon Domicile.

Il n'a jamais été question entre M. Caron et moi — que de relations d'amitié.

Je ne lui ai donné aucune Commission pour M.r

28

Deletang : Seulement à Colmar, en parlant du régt. des Dragons de la Seine, j'avais rendu compte à Mr. Caron de la bonne opinion que j'avais du mérite et des talents militaires de Mr. Deletang, que je lui avais représenté comme un officier distingué, en ajoutant que l'on ne pouvait que gagner à le connaître.

137e Témoin.

Dekeu —

Dépose : Mr. Caron est arrivé à Colmar, je ne puis dire l'époque précise : il était employé dans une Compie d'assurance qui n'a pas été autorisée par le gouvernement.

Un jour, que je ne puis préciser, Mme C. Caron est venue me dire que l'on avait fait une visite domiciliaire chez elle : elle ne savait pas à ce qu'il paraît où son mari avait été arrêté : je l'engageai à aller chez Mr. le Procureur du Roi, elle s'y rendit, et y apprit que son mari avait été arrêté à Epinal : elle le croyait à Mulhausen.

Audience du 31. Mai.

138e Témoin

Bon D'Ermoncourt

Dépose : Je connais Mr. Caron depuis 12. ans environ j'ai quitté l'armée d'Andalousie où il servait : je l'ai revu en 1819 à Colmar.

Je crois me rappeller avoir fait un voyage à Masevaux

et y avoir rencontré Mr. Caron ; je crois que c'était vers le 8. ou 9. août dernier. nous Sommes allés ensemble faire une visite à Mr. D'argenson, auquel j'ai présenté Mr. Caron.

M. Dargenson était Seul, il n'y avait chez lui aucun Etranger : Mr. Caron ayant laissé Son cheval à Mattereaux, j'ai été Chargé de le ramener à Windensolen.

J'ai déposé que Mr. Caron était venu chez moi le 12. août D.er, mais depuis je me Suis convaincu qu'il n'y était pas venu à cette époque, et qu'il avait dû partir de Colmar. J'ai même écrit à ce Sujet au juge d'Inst= truction afin de rectifier cette erreur.

M. le Président — La femme de Mr. Caron aurait donc fait la même erreur, car elle avait déposé ainsi que vous ?

Le témoin — Je ne Sais ce que Mad.e Caron a pu dire, mais j'affirme que je dis la vérité, conformément au Serment que je viens de prêter.

M. le Président — Accusé Caron, vous Souvenez vous de la visite faite à Mr. Dargenson, dont parle le témoin ?

Caron — Oui, M.r, j'ai été interrogé Sur le compte de Mons.r Dargenson le 17. août : j'ai Subi depuis, un grand nombre d'interrogatoires : chacun d'eux apportait contre moi de nouvelles charges ; ma réticence relati= vement à cette visite a eu pour motif la crainte de Compromettre un honorable député.

139.e Témoin

De Rosselange — Dépose : je connais Mr. Caron depuis 25. ans : j'ai

Servi avec lui jusqu'en 1810. ou 1811.

Dans le mois de Septembre d.r, m.r Caron passa à Nancy, où je demeure, me fit prier d'aller le voir à la prison : je m'y rendis et lui demandai s'il était compromis dans la Conspiration qui venait d'être découverte ; Il me répondit : je vous jure sur l'honneur que je n'ai connu cette conspiration que depuis mon arrestation à Epinal

Il est vrai que m.r Caron m'a dit : Connaissez vous m.r Fabvier ? eh bien, je crois qu'il pourra bien être arrêté aussi.

Il me m'en dit par d'avantage ; on vint le chercher pour le conduire dans une autre prison.

Caron — J'ai dit au témoin que je croyais que m.r Fabvier serait arrêté.

J'avais appris sur la route, par les gendarmes qui me conduisaient que les Signalements de Nantil et du Colonel Fabvier existaient.

140.e Témoin.

Marienne — Déposé : J'ai été commandé par mon lieutenant pour arrêter m.r Caron le 16. août d.r, entre 10. et 11. heures du soir : lorsque j'arrivai, il dormait profondément, je l'éveillai. nous le conduisîmes chez m.r le Baron de Manderville.

Dans le mois de J.er je l'ai conduit jusqu'à Charmes en route il nous parla de ses Campagnes, et nullement de politique. — Il n'a pas été question du Colonel Fabvier

---

141e Témoin.
Petit-Jean — Déposé : après l'arrestation de Mr. Caron, je fut Commandé le 2. 7bre pour le conduire d'Epinal à Charmes. Il nous a parlé en route de choses indifférentes : il nous a dit que Mr. Deletang l'avait accusé faussement, et que lorsqu'il sortirait il s'arrangerait avec lui. : Je ne lui ai nullement parlé du Colonel Fabrier.

142e. Témoin.
Rivat — Déposé : J'ai été chargé d'escorter Mr. Caron de Charmes à Bayon ; il ne nous dit rien en route. Je ne lui ai parlé de personne que nous fussions chargés d'arrêter ou de surveiller ; il ne nous a parlé du Colonel Fabrier.

143e. Témoin
Boyé — Déposé : Le 3. 7bre j'ai conduit Mr. Caron de Charmes à Bayon : en route il ne nous a rien dit. à Bayon il nous a dit qu'il était accusé injustement, et que lorsqu'il serait sorti, Mr. Deletang lui passerait par les mains. Je ne lui ai parlé du Colonel Fabrier.

144e. Témoin
Baudin — Déposé : J'ai été chargé de conduire de Bayon à Flavigny Mr. Caron qui me dit : qu'il avait été arrêté par suite d'une visite à Mr. Deletang : il me dit encore qu'il n'était pas Coupable : nous n'avons nullement parlé du S.r Fabrier.

145e. Témoin
Chapellier — Déposé : J'ai été chargé de conduire de Bayon à Flavigny

Mr. Caron qui me dit qu'il avait été arrêté par suite d'une visite à Mr. Delatany : il me dit encore qu'il n'était pas coupable : nous n'avons nullement parlé du Sieur Fabrier.

146e. Témoin. Seurre — Dépose : J'ai conduit de Flavigny à Nancy Mr. Caron il ne m'a rien dit pendant la route : nous n'avons parlé d'aucunes personnes qui dussent être arrêtées.

147e. Témoin Collenot — Dépose : J'ai été commandé pour conduire Mr. Caron de Flavigny à Nancy : il ne m'a rien dit : on m'a décommandé. M. Seurre l'a conduit seul parcequ'il était en voiture.

Caron — Déclare qu'il n'a rien à objecter contre les dépositions des gendarmes, et qu'il ne lui est pas possible de désigner celui qui lui aurait parlé du Cit. Fabrier.

148e. Témoin. Fabrier — Dépose : Je suis parti de Paris le 27. Juillet dernier et j'y suis revenu le 21. août.

M. le Président — N'avez vous pas pris à Paris une feuille de route le 29 Juillet?

Le témoin — Oui, M.r, je suis allé à Colmar et à Epinal. Je me suis rendu à Colmar dans une voiture de M.r Dargenson, je n'y ai pas vu le S.r Caron.

M. le Président — N'avez vous pas rencontré l'accusé Caron à Mattaincourt?

Le Témoin — Un jour que je ne puis préciser, vers le 10. ou le 12. août

j'ai rencontré un individu que l'on m'a dit être le lieut.
Colonel Caron, et qui me dit qu'il était employé dans
une maison d'assurance.

Nous avons ensuite parlé de chasse et d'anciens
militaires de hauts grades que nous avions pu connaitre.

M. le Président — Est-ce l'accusé Caron ici présent que vous avez rencontré
et duquel vous entendez parler ?

Le témoin — Je déclare que je ne le reconnais pas pour être celui qui
m'a été présenté sous le nom de Caron.

Caron — Avant mon arrestation je ne connaissais pas le témoin.

M. le Président — Dans vos voyages, avez vous rencontré l'accusé Mouchy ?

Le témoin — Je ne le connais pas ; jamais je ne l'ai rencontré.

M. le Président — Aviez vous eu beaucoup de relations avec l'accusé Dumoulin ?

Sabrier — La 1.ère fois que je l'ai vu, c'était le 25. ou le 26. août dernier.
J'étais allé chez Mr. Henry horloger auquel j'avais une
lettre à remettre de la part de son frère ; je ne le trouvai pas,
le portier me dit qu'il était au Café Rottignol. je m'y
rendis et l'y trouvai à l'entresol. Je lui remis sa lettre,
après quelques instants de conversation il me dit, en
me montrant un homme qui était près d'eux, Voila
Dumoulin celui qui a fait au jeu de bourse des gains
et des pertes si considérables. il me présenta à lui : peu
après nous sortimes. Mr. Henry nous quitta, en causant,
nous allâmes sur le boulevard. Je lui avais fait diverses
questions sur la réalité ou la non réalité des complots ;
il ne put me satisfaire, mais il me dit que si je voulais
nous verrions un officier supérieur en garnison à Paris
qui pourrait nous donner de plus amples renseignements.

Sur le boulevard du temple nous rencontrâmes Mr. Berard: je le questionnai, il me donna des détails et finit par me parler des dispositions actuelles et de celles à prendre pour l'avenir. = Si Mr. Berard ayant été dans un complot, il lui était survenu quelque terreur, j'aurais pu croire qu'il avait amplifié ses déclarations = Mr. Berard me parla du passé il me parla des dispositions des légions, de la garde et des faubourgs

Je lui dis que je ne concevais pas comment des individus pouvaient croire qu'un mouvement se fit sans massacre.

Mr. Berard insista il me dit: Si je vous disais que le Duc de Raguse ..... Je lui répondis que certainement non, que cela était impossible - il hésita et me dit Je n'ai plus que vous là dessus.

Il fit ce signe (simulacre d'un canonnier qui met le feu à sa pièce) et dit: il n'y a qu'à y mettre la mèche, et pan.... tout part.

Comme à cette époque Mr. Berard était chargé de découvrir les ramifications de cette affaire, il est inutile de qualifier la nature de ses discours à mon égard, mais j'affirme que je dis la vérité.

Peu avant le départ de la légion de Mr. Berard quelqu'un vint chez moi de sa part me demander ses instructions: Je répondis à cette personne, que je n'avais aucune instruction à lui donner.

J'ai revu Mr. Dumoulin le 15. ou le 16. - il me parla

de Spéculation de Bourse. Il ne m'a pas reparlé de la Conversation que j'avais eue avec M^r. Berard.

M. le Président — Quelles ont été vos relations avec le Cap^e. Nantil ?

Le témoin — Il est de mon pays; je l'ai aidé dans le commencement de son instruction, je ne l'ai pas revu pendant sa carrière militaire: je ne l'ai vu qu'à l'époque où sa légion est venue à Paris — je l'engageai à ne pas multiplier ses visites; jamais je ne suis allé chez lui.

Le 5. Juin il vint me voir, il était altéré, me dit que sa légion avait l'ordre de se réunir aux Champs Elysées et me demanda ce qu'il devait faire. — Je lui répondis que si j'avais des troupes sous mes ordres j'obéirais, que je dissiperais les attroupements par ma présence et mes efforts; mais que jamais je ne commanderais de faire feu sur mes concitoyens désarmés, que plutôt je briserais mon épée sur la place = Le 24. Juillet d^r. il m'écrivit pour me dire qu'il avait souscrit un billet qu'il ne pouvait acquitter. — Le lendemain je lui prêtai 300. francs. je ne l'ai pas revu depuis.

M. le Président — Accusé Caron, avez vous quelques observations à faire sur la Déposition du témoin?

Caron — Non, Monseigneur.

M. le Président — Accusé Dumoulin, vous venez d'entendre la déposition du témoin: vous rappellez vous les détails tels qu'il vient de les donner ?

Dumoulin — Oui.

M. le Président — Pourquoi n'en avez vous pas parlé lors de vos précédents interrogatoires ?

Dumoulin — Mes interrogatoires indiquent bien clairement que Mr. Berard était toujours dans son système de provocation.

M. le Président — Comment se passa la conversation entre le C. Fabrier et l'accusé Berard ?

Dumoulin — J'ai dit que le Colonel Fabrier blamait beaucoup le mouvement initiatif que voulait faire les trois après ma confrontation avec Mr. Berard, j'ai tenu le même langage ; C'était bien une espèce de provocation de la part de Mr. Berard que la mécontantement de son bataillon dont il me parlait.

Berard — Je voudrais qu'une paire de tenailles fut apportée ici, et que la langue fut arrachée à celui qui a menti.

La Conversation ne fut pas si longue que le prétend le témoin : C'est au juge des juges qui nous jugera un jour, C'est là que j'ajourna le témoin et Mr. Dumoulin.

Je dénie la Conversation telle que la rapporte le témoin : mes interrogatoires sont là, je suis là pour les soutenir parceque c'est la vérité.

Me. Bernequin — Comment Mr. Dumoulin qui ne connaissait pas Mr. Fabrier avait-il pu se charger de le présenter à Mr. Berard ?

Dumoulin — J'avais dit à Mr. Berard que je ne connaissait le Colonel Fabrier que de vue ; j'ai dit à Mr. Berard que si je le rencontrais, je pourrais le lui faire voir, mais je n'ai pas pris et je n'ai pas pu prendre l'engagement de le lui présenter.

Me. Bernequin — Comment se fait-il, que dans ses interrogatoires

le témoin n'a jamais parlé de cette conversation ?

Fabvier — Lorsque j'ai été interrogé, je pouvais prendre pour ma défense le Système qui me convenait ; je n'ai pas cru nécessaire d'expliquer toutes les circonstances de cette Conversation.

Si M. Berard n'avait été qu'un révélateur qui n'eut dit que quelque chose de plus, je n'aurais rien dit ; mais maintenant dans l'intérêt de la vérité je dois dire toute la vérité.

M. Hennequin — Le témoin n'a-t-il pas dit : au nom de Dieu qu'on ne fasse rien de semblable sous peine des plus grands malheurs ; tout ce qui est utile c'est que les troupes conservent une attitude ferme.

Le témoin — Je n'avais pas d'autre idée que de vouloir empêcher le sang français de couler sous des armes françaises.

Berard — La Commission n'a pas oublié un échappatoire du Colonel Fabvier : Il répondit devant la Commission : J'ai dit qu'on ne fit rien sans ordre. On lui demanda l'explication, et il fit la réponse qui vient d'être rapportée.

M. le Cour gal — Le témoin a dit qu'un individu était venu pour lui demander des instructions pour l'accusé Berard. Nous supplions votre Grandeur d'insister pour que le témoin s'explique sur le nom de cette personne ?

Le témoin — Je craindrais de compromettre cette personne en la nommant ; je vous prie de me dispenser de la nommer.

M. le Cour gal — Insiste sur la nécessité où se trouve le témoin de nommer cette personne : il lui rappelle son serment

et les Dispositions du Code d'instruction Criminelle il annonce à la Cour que Si le témoin persiste à refuser de faire une Déclaration, qui ne peut le Compromettre, et qui est nécessaire pour la manifes= tation de la vérité, il Sera dans la nécessité de prendre contre le témoin des conclusions que son devoir lui impose. le témoin déclare de nouveau qu'il ne peut nommer cette personne, qui, lorsqu'elle aura connaissance de ce Débat, se décidera peut être à se présenter.

Mr. le Procureur général déclare que pour laisser au témoin le temps de reflechir sur sa position, il Supplie la Cour de continuer le Débat à demain.

Audience du 1er Juin.

M. le Président — Vous avez été interrogé hier Sur le nom de la personne qui était venue chez Vous pour vous demander des instructions de la part de l'accusé Berard : Ce nom devient d'autant plus nécessaire à connaitre, que le fait résultant de votre déposition est une charge nouvelle contre Berard : Je vous interpelle de nouveau de me nommer cette personne.

Sabvier — Ce fait en lui même n'est pas douteux. Lorsqu'on m'est adressé à moi comme j'ai refusé de me trouver à cette entrevue, j'ai déjà dit que je n'aurais pas voulu nommer cette personne qui ne m'a fait que des ouvertures rusées. Comme je crains de faire peser Sur elle des préventions plus ou moins graves, je crois pouvoir persister à me refuser à faire

connaitre son nom.

J'ai déjà dit hier qu'on était venu chez moi de la part de M.r Berard, me demander des instructions.

M. le Président — Avez vous chargé quelqu'un de demander des instructions au Colonel Fabvier ?

Berard — Cette démarche serait infame, j'estime trop mes Camarades pour chercher à leur tendre un piège.

M. le P.eur g.al — Le Colonel Fabvier nous obligea à revenir sur des observations qui lui ont été adressées déjà par le Digne chef de la Cour : Cette crainte qui retient le témoin est justement le motif qui rend plus impérieux le devoir que la loi nous impose. Le Colonel Fabvier est témoin, il a juré de dire toute la vérité, il doit la dire.

Sans subterfuge et sans délai Colonel Fabvier nommez cette personne ?

Fabvier — Sans subterfuge et sans délai je répète que je ne puis la nommer.

M. le Procureur g.al insiste auprès du témoin Fabvier ; le conjure de nommer cette personne. — Fabvier persistant dans son refus, M.r le Procureur g.al requiert l'application des peines prononcées par la loi aux termes des articles 355. et 80. du Code d'instruction Criminelle.

Fabvier — Dans cette affaire j'ai été d'abord accusé et je suis maintenant témoin : lorsque j'étais accusé il était facile et intéressant pour moi de faire paraitre cette personne : la crainte de la compromettre m'a retenu. Si cette personne avait paru et paraissait encore, elle confirmerait ce que j'ai dit. L'insistance qu'y mettent M.s le Procureur général et M. le Président, et que j'approuve, me font

craindre que l'on n'attache à la découverte de cette personne une importance qui pourrait n'être par sans danger pour elle : &c. &c.

La Cour se retire pour délibérer sur cet incident.

La Cour étant rentrée, Mr. le Président prononce un arrêt qui condamne le colonel Fabrier à cent francs d'amende.

M. le Président — Quel jour êtes vous parti de Colmar ?

Carow — Le 14. août au matin je suis parti de Colmar à pied ; je suis arrivé à Matterau entre 3. et 4. heures après midi ; j'ai fait atteler mon cheval à un char à bancs et me suis rendu chez Mr. Dargenson.

Je l'avais vu le 8. août — Si j'ai nié d'abord cette circonstance, c'est que j'avais cru ne devoir m'expliquer que sur mon voyage à partir du 14.

Je suis parti de Matterau le 15. et me suis rendu à Chaux. J'ai couché à Remiremont.

Le 16. au matin, j'arrivai à Epinal où je voulais acheter un char à banc, emplette que j'ai faite, et vu Mr. Collin avoué.

J'ai vu le matin Mrs. Richard et Mr. Creveaux.

Vers midi je me suis rendu au Cours, où l'on faisait une vente de Chevaux de reforme.

Chez Mr. Richard je m'en ai par demandé l'adresse de Mr. Deletang : Seulement y voyant Mr. Creveaux, je demandai s'il était Mr. Deletang.

Vers 7. heures 1/2, Mr. Collin passant devant le logement de Mr. Deletang s'informa si ce Dr. était chez lui.

Vers 8. heures 1/2 j'allai chez Mr. Deletang, conduit par le Desir de connaitre un officier dont Mr. Cachot m'avait dit beaucoup de bien.

Je lui dis qu'un officier m'avait parlé de lui. Mr. Deletang fut longtemps à se rappeller Mr. Cachot. nous parlâmes d'Epinal, ensuite de la revue, et voyant le Domestique préparer le lit, je me retirai, et Mr. Deletang me reconduisit: Son Domestique m'éclaira.

La conversation a été ce que je viens de dire.

La fin de la Déposition du 17. de Mr. Deletang porte que Son Domestique était à la fenêtre, et cela est vrai. S'il y avait eu du bruit dans la chambre de Son maitre, il serait venu sans doute écouter ce qui y donnait lieu.

J'ai dit à la vérité au S.r Colin que j'avais vu un officier vif, et la Cour qui l'a vu, a pû en juger par elle même.

M. le Président — Il est difficile de croire qu'un officier que vous ne connaissiez que pour en rapporter avantageux et auquel vous n'avez fait que des politesses, soit, tout à coup devenu assez atroce, pour faire contre vous une dénonciation calomnieuse?

Carow — Je ne connaissais que Mr. Deletang: J'ignore le motif qui a pu le diriger; notre conversation a été telle que je viens de le dire.

149.e Témoin

Dauphin — Déposé: Je n'ai aucune connaissance des faits énoncés dans l'acte d'accusation: Je ne connais que l'accusé Monchy pour être venu loger dans mon auberge; je ne connais dans les environs de Béfort aucun individu du nom de Bachelier.

Monchy —— Je ne reconnais pas le témoin, je n'ai pas couché dans l'auberge de Befort.

150e Témoin

Lang —— Dépose: Je ne sais rien de l'acte d'accusation. En l'absence de M. Dauphin, c'est moi qui recevais les voyageurs.

Il me semble reconnaître l'accusé Monchy, pour l'avoir vu à l'auberge, mais je ne puis dire à quelle époque.

Je ne me souviens pas qu'un voyageur soit venu chercher en Char à banc le S.r Monchy.

Je ne connais dans le pays quique ce soit du nom de Bachelier.

Monchy —— Je suis arrivé à Befort vers 2. heures: la chambre est au 2e au fond du Corridor; le lit est à droite; la fenêtre donne sur une petite ruelle = après mon dîner j'ai payé mon écot à celui qui m'avait servi.

151e Témoin

Guerster —— Dépose: Je ne me rappelle pas avoir vu à l'auberge du Dauphin, le S.r Monchy, que je ne reconnais pas.

Je ne me souviens pas d'avoir vu venir un char à banc.

Je ne connais personne du nom de Bachelier.

152e Témoin

Feltin —— Dépose: Je ne sais rien de relatif à l'acte d'accusation. Je n'ai jamais connu dans le pays personne du nom de Bachelier.

153e Témoin

Martin (maire) — Dépose: Je n'ai jamais connu dans le pays

qui que ce soit du nom de Bachelier.

154.e Témoin
Bourguart (maire) Déposé : Je n'ai connu et ne connais personne du nom de Bachelier dans les environs de Befort.

Je ne connais par la nommé Mouchy.

M.r le Président — Accusé Mouchy, je vais vous donner lecture de la lettre que vous avez reconnue et qui est ainsi conçue :

„ J'arrive, mon cher monsieur ---- de Colmar et des
„ environs où j'ai pris tous les renseignements nécessaires
„ concernant la Spéculation que nous voulons faire et
„ à laquelle vous désirez prendre part. La recolte est
„ assurée, Elle sera très abondante : mais comme je vous
„ l'ai déjà dit, les Cultivateurs veulent du comptant ;
„ en conséquence il faut réunir le plus de fonds que
„ vous pourrez, et j'en ferai autant de mon côté „

„ Dans mon voyage j'ai vu M.r Bachelier, chez lequel
„ j'ai couché le 10. du Courant ; et après quelques pourparlers,
„ nous sommes parfaitement tombés d'accord sur le mode
„ de payement, et incessamment vous recevrez probablement
„ un fort acompte de ce qui vous est dû dans cette affaire.
„ Veuillez me faire connaitre au plutôt les dispositions
„ que vous allez prendre pour les Fonds qu'il nous faut „

„ Agréez mes sincères Salutations. Par procuration
„ de Mouchy l'aîné. Signé Mouchy „

Au marge est tracé ce post-Scriptum : „ Je n'ai pu
„ vous écrire de Befort, étant dans les Villages à voir
„ les recoltes et connaitre les prix ; ce qui m'a fait manquer

„ le Courrier. Le Dit. „

Cella est la lettre, expliquez le Sens mystérieux qui y semble attaché?

Moncby —— Lorsque je parus Devant la Commission, vous m'avez D'abord Demandé, M.r, Si j'étais en relation avec des officiers De l'armée, et la lettre que vous venez De lire et que je reconnais, ne m'a été représentée qu'après mes réponses aux Diverses questions: Je crois Devoir D'abord fixer l'opinion De la Cour Sur ce fait important pour ma Défense.

Le 7. Aout Dernier, une personne ainsi inconnue S'est présentée vers 3. ou 4. heures après midi dans mon Domicile, et me Dit qu'elle avait reçu Deux. Mardi une lettre Dans laquelle il y avait un paragraphe qui me concernait: Cette personne me lut ce paragraphe qui contenait à peu près ceci:

„ Vous vous présenterez De ma part chez Moncby fils, je Sais qu'il a des relations D'affaires Dans les „ Départements Du haut et Bas Rhin: Son amitié „ m'est un Sur garant qu'il S'empressera de faire ce „ que je lui Demanderai: Vous lui Direz que c'est très „ important pour la personne qui, quoiqu'elle Se Soit „ conduite avec honneur, est obligée De Se cacher: Dites „ à Moncby que je lui recommande le Secret Sur cette „ affaire qu'il comprendra facilement.

Je dis à cette personne, Cela me paraît être le résultat D'une affaire D'honneur: qu'attend-t-on De moi? Ce Sont, me répondit-elle, Des papiers qu'il S'agit De faire parvenir à un S.r Bachelier qui doit

être caché par Suite de cette affaire.

J'observai à cette personne que je n'avais plus de garde magasin à Befort, mais qu'incessamment je devais faire un voyage à Befort et à Colmar : Cela presse t-il, demandai-je ? — Le plutôt sera le mieux. Je ne puis partir qu'après le retour de mon Père — où logerez vous à Befort ? me demanda cette personne, à l'hôtel de la vieille poste — eh bien, répliqua cet inconnu, j'aurai le temps d'aller prévenir M.r Bachelier, et il ira lui même chercher ses papiers.

Le 8. Août mon père est revenu : je suis parti la même jour à midi, pour Colmar où j'arrivai à 9. heures.

Le 9, vers 2. heures j'arrivai à Befort où je descendis à l'hôtel de la vieille poste. à 3. heures une personne inconnue vint, et me dit : vous devez avoir des papiers pour M.r Bachelier. — oui, répondis-je, mais je croyais qu'il viendrait lui même. — il me l'a pu, il désirerait vous voir — où est-il ? — à 2. lieues d'ici. — je ne puis y aller, j'ai quelques affaires à terminer, et qui m'occuperont jusqu'à 7. heures. — eh bien, me dit cette personne, je reviendrai à cette heure là.

Vers 8. heures du soir cette même personne vint en effet me chercher dans un Char à banc, et nous partîmes de Suite. Je ne puis désigner la route que nous avons suivie ; C'était une route à Droite. Je m'endormis.

A 10. heures 1/2. nous arrivâmes dans un village dont j'ignore le nom ; nous nous arrêtâmes devant une Maison située dans l'intérieur de ce Village : nous montâmes dans une Chambre au premier, où la

personne qui me conduisait me montrant un homme qui s'y trouvait me dit : voila m. Bachelier - nous nous saluâmes réciproquement : Mr. Bachelier me demanda si je voulais me charger d'un paquet pour Nantil jusques à Nancy : je répondis affirmativement et je passai dans une chambre voisine où je me reposai.

Vers une heure et demie du matin, nous nous mimes à table, m. Bachelier, la personne qui m'avait conduit et moi. A 3. heures du matin je repartis dans la meme char à banc, conduit par la même personne. Au moment du départ, Mr. Bachelier me dit : quand vous serez à nancy, obligez moi de copier ceci et de l'envoyer à Nantil à l'adresse qui vous a été donnée : vous me rendrez service. En même temps m. Bachelier me remit un papier que je n'ai pas eu le temps de parcourir. On me reconduisit à Thann ; arrivé à Nancy, j'écrivis la lettre, je l'envoyai, et la voici. —

Sur diverses interpellations

Je ne sais par le nom de la personne qui m'a montré la lettre de Nantil ; je ne la connais pas pour être de Nancy.

Le paquet qui me fut remis était cacheté et paraissait contenir des papiers.

Je ne parlai pas de cette commission à mon père.

Je ne crois pas avoir revu Nantil depuis qu'il avait quitté Nancy.

Je n'ai pas vu Mr. Caron à Colmar.

Je suis allé de Colmar à Befort par la diligence

Chez le S.r Bachelier, nous avons été servi par un garçon.

Il m'a remercié de ce que j'avais fait pour lui probablement : je ne me rappelle pas s'il m'a remercié en entrant, mais il m'a remercié du service que je lui avais rendu.

Il est possible qu'au souper on ait parlé de politique : moi j'aime assez parler politique.

Aussitôt arrivé à Nancy, j'envoyai la lettre à une personne qui demeurait rue S.t Honoré : je ne me souviens plus de son nom.

Le 1.er et le 3.e paragraphe de la lettre semblent se rapporter à mes affaires quoiqu'ils soient en opposition avec ma situation.

Je ne puis expliquer l'autre paragraphe.

Delaverderie — Sur interpellation de M. Marx répond :

Le Capitaine Nautil m'avait, il est vrai, parlé de lettres qui annonçaient des récoltes abondantes, et qui étaient, disait-il, relatives à la Conspiration.

Bérard — Vers le 15 août, le Capitaine Nautil me fit voir la lettre qui vient d'être lue et que j'ai reconnue lorsqu'elle m'a été représentée : il en fit lecture devant moi. MM. Dumoulin et Mallent étaient alors présents : Le Cap.e Nautil avait l'air d'y attacher beaucoup d'importance.

Mallent — Je n'ai nullement connaissance de ce fait.

Dumoulin — Je ne sais ce que veut dire M.r Bérard.

Bérard — Le Cap.e Nautil ne m'a pas dit quel était l'auteur de cette lettre, mais il la présentait comme autorité pour établir que les Dispositions étaient prises dans

les Départements de l'Est.

un Pair — En arrivant à Chaumont, dans quelle auberge est descendu l'accusé Mouchy ?

Mouchy — Je ne suis descendu dans aucune auberge : je suis arrivé à 11. heures du matin ; je voulais repartir de suite, il n'y a pas de poste à Chaumont, je demandai une voiture particulière à la première personne qui se trouva là : on m'amena une voiture, je partis immédiatement. Cette voiture me conduisit jusqu'à Orbey, où je pris la poste, et je couchai le soir à Remiremont.

Audience du 2. Juin.

155e Témoin Ancelot — Déposa : Le 10. ou le 11. Août dernier, j'entendis Messieurs Lorrits et Bredart soutenir à plusieurs reprises des Constitutions de Naples et d'Espagne : ils me firent entrevoir qu'il pourrait y avoir un changement en France.

Le 12, Lorrits me parla encore des affaires de Naples et d'Espagne, puis il ajouta : „ Vous êtes un bon Camarade, un brave, nous comptons sur vous : Cela aura lieu en France avant huit jours et vous verrez sur le trône le Roi de Rome et pour régent le prince Eugène : il me recommanda le secret ; je lui répondis que je ne pouvais croire à ce qu'il me disait ; et il ajouta, cela est désiré par une forte partie de l'armée et par les Provinces.

Le 13. à Dimer, Lorritz et Bredart proposèrent de faire venir du vin, et Lorritz dit: nos 300. francs de gratification payeront cela: nos affaires vont bien.

Le 14. ils me citèrent comme Conspirateurs M.rs Dequevauvillers, Fesneau, Obrion, Barbé, Lecoutre; Bredart me dit ensuite que toutes les légions, les 2.e et 5.e Régiments de la garde, la gendarmerie et Vincennes étaient gagnés; que Vincennes avait déjà compté un million et qu'on avait assuré à un Seul Capitaine 10. mille francs de rente. = Après le Dimer Lorritz et Bredart me défendirent d'en parler à M.r Drapier mon lieutenant, parcequ'il était un Blanc; nous nous rendimes au Café vers 8. heures du Soir M. Lavocat, un officier de la légion de la meurthe et un bourgeois, dont j'ignore le nom, vinrent dans ce Café: M. Lavocat parla quelque temps à l'oreille de M.r Bredart et Sen alla avec les deux personnes qui l'accompagnaient.

De retour chez moi je fis part de tout ce que j'avais appris à M. Drapier mon lieutenant: il m'approuva et nous convinmes d'en rendre compte à nos Supérieurs.

Le 16. août Bredart me dit: tout va bien: le coup aura lieu le 18.

Le 17 je vis le matin à l'exercice M. Bredart qui me dit que l'on espérait que l'affaire serait pour le lendemain et que le Capit.e Dequevauvillers en attendait la nouvelle dans la journée — à Déjeuner M.rs Bredart et Jacot parlèrent encore de la conspiration M. Jacot s'écria: pour le coup un mariage est tombé dans l'eau: laissons là ton mariage, lui répondit M. Bredart, nous serons bientôt heureux et débarrassés de ces gens là. — Oui, ajouta Jacot, et pour le coup M. Lemaire adjudant m.or

a bien fini et il peut faire Son paquet.

Après le dîner Mr. Bredart m'avait proposé de l'accompagner chez Mr. Clerenot pharmacien, là Demeurant ; en chemin il me dit que comme on pourrait avoir besoin d'argent, il irait chez le quartier maître pour lui en Demander ; arrivés à la porte S.t Martin, Mr. Lorritz, qui nous accompagnait nous quitta en disant je vais là bas. M.r Bredart lui Demanda s'il viendrait à l'appel, et Mr. Lorritz lui répondit : je ne sais, mais si je n'y suis pas, tu répondras que je suis malade. Rendus chez Mr. Clerenot Mr. Bredart lui offrit de venir se rafraichir avec nous Mr. Clerenot dit qu'il nous avait par le temps : nous descendîmes dans la rue où nous nous promenâmes : M.r Bredart lui dit : C'est Demain ou après Demain que cela aura lieu. M.r Clerenot parut étonné : Oui, reprit Mr. Bredart, Demain ou après Demain tu verras flotter le Drapeau tricolore, et nous aurons le Roi de Rome, et le prince Eugène pour régent. On n'attend plus qu'un général qui doit arriver : les légions, la garde royale, la gendarmerie sont gagnées : il lui dit encore que le projet des Conspirateurs était de faire disparaitre la famille Royale que le projet était de nous réunir pour dîner ensemble qu'ensuite on se rendrait chez la capitaine Questroy, parceque Mr. Desquerauvillers était logé trop près du quartier : que ce dîner aurait lieu 2. heures avant l'exécution : que de là on se porterait aux casernes pour chercher les troupes vers une heure du matin :

Il fit part aussi à Mr. Clervaux que cela était inévitable et que déjà l'on avait commencé à Grenoble où le drapeau tricolore était arboré, et où tout avait été fait par une femme : nous avons, dit-il encore, de fameux Généraux à la tête de cela : Il cita Mr. Delafayette et Mr. le général Foi, ajoutant, et presque tout le côté gauche : Tu seras Chirurgien dans la garde, dit-il à Mr. Clervaux : Je serai adjudant major ; nous serons décorés. Nous avons un adjudant nommé Moderyck qui se comporte très bien : il est presque certain qu'il sera lieutenant. Mr. Clervaux demanda à Bredart ce que l'on ferait de la famille Royale = Ce que l'on en a déjà fait, lui répondit Mr. Bredart. Monsieur Clervaux lui demanda encore ce que l'on ferait des officiers en activité : Ceux qui se comporteront bien, lui répondit Mr. Bredart, seront employés ; les autres seront mis de côté. On placera un piquet commandé par un officier ou un sous officier à la porte du Colonel : des factionnaires à celle des officiers supérieurs : Le premier qui fera résistance sera mis de côté. — Cette Conversation a duré au moins une heure. nous quittâmes Mr. Clervaux et nous allâmes au poste du pont-neuf voir Mr. Delabigne qui y était de garde.

Le 15, Mr. Drapier et moi ne pûmes rencontrer nos Chefs

Le 16. nous ne le pûmes par davantage le matin — Dans la journée Mr. Bredart me cita Mr. Questroy pour l'un des conspirateurs et me conseilla de faire ma malle. — Le soir vers 9. heures, je fis part

de tout ce que je savais à mon lieutenant Colonel, mais
sans lui nommer aucun de mes camarades et en lui
disant que j'avais entendu parler de ce complot par
des bourgeois qui passaient sur le boulevard et qui
m'étaient inconnus.

Le 18. à l'exercice Mr. Bredart me dit que les
personnes que l'on attendait n'étaient pas encore arrivées
que les Conspirateurs avaient le projet d'égorger la famille
Royale : qu'il croyait que cela n'aurait pas lieu ce
jour là : qu'il pensait que le gouvernement était instruit
enfin, me dit-il, je crois que nous sommes trahis, mais
c'est égal, les affaires sont trop avancées : le Gouver-
nement n'y peut plus rien.

Le 19. au matin j'allai vers 7. heures chez Mr. Lorrit
qui me dit que Mr. Bredart était allé chez Mr. Obrien
qui devait apporter la nouvelle : je me rendis moi même
chez Mr. Obrien ; mr. Bredart n'y était plus : Mr. Obrien
ferma la porte et me dit tout va bien : hier j'ai
rencontré Mr. L'avocat : je lui ai proposé de se rafraichir
il m'a refusé : Il était si content, que je crois qu'il
devient fou. Je pense que cela aura lieu ce soir. —
Mr. Dequeravillers attend le capitaine de la Meurthe

J'allai déjeuner au Café où je trouvai Mr. Jacot
qui me dit que Mr. Bredart avait reçu un Billet de
500. Francs, qu'il était chargé de distribuer aux sous-
officiers, et qu'il était allé pour changer ce billet
et pour chercher quelqu'un qui voulut monter sa garde
Peu d'instants après Mr. Bredart revint : il était
mécontent, parce qu'il n'avait trouvé personne pour

le remplacer, et il prie Mr. Jacot de le prévenir dans la journée s'il y avait quelque chose de nouveau — Nous entrâmes au billard ; il y avait un adjudant de la légion de la meurthe et un Sergent major du 2e. régiment de la garde : le 1er. dit que ses Camarades étaient très bons, surtout ceux du Bas-Rhin.

J'allai rendre compte de tout ce que je savais au lieutenant Colonel, et je rentrai chez moi.

Le Soir, je fus appellé chez le Colonel. Au moment de m'y rendre je chargeais mes pistolets : dans ce moment Mr. Fesneau arriva, et voyant ce que je faisais, il me dit qu'il avait chez lui un fusil à deux coups et qu'il en coûterait cher à celui qui viendrait pour l'arrêter.

Lorritz — Avant de répondre à tout ce que vient de dire le témoin, je vous prie, M.r, de vouloir bien lui adresser quelques interpellations —.

Quel jour du mois d'Août le témoin a-t-il eu l'intention de déclarer ce que je lui avais dit ?

Le témoin — Le 15.

Lorritz — Chez qui le témoin est-il allé ?

Le témoin — Chez le lieutenant Colonel, mais nous n'avons pu le rencontrer ni le 15 ni le 16. dans la matinée.

Lorritz — Le témoin pouvait facilement parler au lieutenant Colonel le 16. au matin.

Le témoin — Je voulais lui parler en particulier.

Lorritz — Qu'a dit au témoin le lieutenant Colonel ?

Le témoin — Il m'a conseillé de suivre cette affaire, afin de découvrir les détails et les Chefs du complot : il me

donna même sa parole d'honneur qu'il ne me nommerait pas.

Loriot — Le témoin sait-il si le lieutenant colonel est parent du Directeur général de la police ?

Le témoin — Oui, M.r, il porte le même nom.

Loriot — La noble Cour doit se rappeller qu'à cette époque beaucoup de bruits couraient dans Paris : le témoin n'avait pas ma confiance, je savais qu'en 1815 il était allé à Gand, et si j'avais été dans un Complot je ne lui en aurais pas parlé : je ne lui ai parlé que des bruits courants ; je n'avais connaissance d'aucun complot : tout ce que j'ai pu lui dire, c'est que le bruit courait que les troubles de Juin pourraient se renouveller.

Loriot — Que venait faire chez nous le témoin le 19 au matin ?

Le témoin — J'y allais pour savoir ce qui avait pu avoir lieu la veille.

Bredart — La déposition du témoin est tellement inexacte, que je ne reconnais pas un mot de ce qu'il dit.

Il dit que le 17. je lui ai dit que l'affaire n'aurait pas lieu parce qu'on devait égorger la famille Royale. Ce fait est faux : voici le fait : C'est lui qui m'a dit qu'il avait entendu dire que la famille royale devait être égorgée.

Le témoin — Jamais je n'ai cherché à inculper mes camarades ; je n'ai jamais parlé à M.r Bredart de ce qu'il rapporte. Je me rappelle très bien que M.r Brédart me dit que le projet était d'égorger la famille Royale ; mais que

jamais il n'aurait le courage de plonger son épée dans le Cœur d'aucun d'eux.

Bredart — Jamais il n'a été défendu au témoin de parler à Mr. Drapier, en disant que c'était un blanc.

Le 18. ou le 19. le témoin est venu chez moi ; qui venait-il faire ?

Le témoin — J'avais promis au Colonel de lui rendre compte de ce que je saurais ; J'y allai non pour les interroger, mais pour savoir ce qui se disait.

Dequevauvillers — La noble cour a pu remarquer que le témoin ne parle de moi que sur des on dit

Le témoin — C'est Mr. Bredart qui m'a parlé de Mr. Dequevauvillers, en me disant que c'était lui, qui avait accepté de se rendre à un Conseil Secret, Sur le refus de Mrs. Darbé et Obrien.

Bredart — Jamais je n'ai parlé de cela au témoin.

Du 1.er au 20. août je ne suis allé chez Monsieur Dequevauvillers qu'une seule fois, le 19, pour lui demander un livre.

Fesnau — Le témoin n'a t-il pas dit qu'un jour au Café, voyant passé Mr. Questroy j'avais dit voilà notre petit Commandant qui passe ?

Le témoin — Oui, je m'en souviens.

Fesneau — Le témoin n'a t-il pas dit encore, qu'au Café je m'étais écrié : heureusement c'est bientôt fini ?

Le témoin — Je m'en souviens également.

Fesneau — Avant le 19. août ai-je jamais dit au témoin quelque chose qui put faire croire que j'étais dans un Complot ?

Le témoin — Non.

Fesneau — Que m'a dit le témoin lorsque le 19. août je lui demandai pourquoi il ne montait pas la garde ?

Le témoin — Je devais la monter il est vrai ; mais d'après l'ordre du Colonel, j'avais à suivre des choses plus importantes

M. le Président — Témoin Vidal, vous rappellez vous qu'un jour au Café ferdinand, vous auriez entendu l'accusé Fesneau dire : heureusement cela va bientôt finir ; mon Capitaine et l'adjudant major ont reçu de l'argent ?

Vidal — Je n'ai pas entendu ce propos : il se trouvait dans le Café beaucoup de personnes que je ne connaissais pas : au surplus, il y avait une salle de Billard dans laquelle j'étais passé.

Soulfort — Sur la même interpellation répond :

Je me rappelle avoir vu le témoin Quelloot dans le Café, mais je ne me souviens pas d'y avoir vu Mr. Fesneau : je n'y suis resté que peu de temps et je n'ai pas entendu ce propos.

M. le Président — Témoin Quelloot, Lorsque vers le 10. ou le 11. août les accusés Loritz et Bredart vous ont parlé des événements de Naples et d'Espagne, que leur avez-vous répondu ?

Le témoin — J'ai répondu que cela serait très malheureux

moir que je n'y croyais pas.

un Pair — Le 14. ou le 15. aout le témoin n'est-il pas allé chez Mr. Barbé avec l'accusé Loritz?

Le témoin — Je me rappelle y être allé un jour de fête

un Pair — Comment Saluâtes vous le capitaine Barbé?

Le témoin — Je le Saluai comme de coutume: C'était un officier estimé de notre tour.

Loritz — Il le Salua du nom de Commandant.

Le témoin — Cela n'est pas exact.

Mr. Jesseau était connu pour être très risible, et je me rappelle qu'il a dit qu'il devait y avoir un régiment de polonais habillés en jaune, ou de forçats.

Moderwick — Jamais Mr. Brezart ne m'a parlé de complots.

un Pair — Je prie le témoin de dire positivement s'il a parlé de l'accusé Lavocat, dans le rapport qu'il a fait à son Chef?

Le témoin — Oui, j'en ai parlé le 16. aout au lieutenant colonel Mounier.

Me. Routhier — Le repas devait-il avoir lieu dans une maison particulière ou chez un traiteur?

Le témoin — On ne m'a pas dit dans quel lieu.

Me. Routhier — Le témoin a-t-il entendu l'adjudant Moderwyck tenir aucun propos?

Le témoin — Jamais.

Me. Pinet — Avait-on dit au témoin combien de personnes devaient être de ce dîner?

Le témoin — Non.

un Pair — Le témoin a-t-il su comment on devait se procurer de l'artillerie et des cartouches?

Le témoin — Non.

Audience du 4. Juin.

156e. Témoin
Drapier

Dépose : Le 14. août d.er j'étais couché : Mr. Ameloot mon Sous lieutenant vint dans ma chambre et me dit : tu ne sais pas qu'il se forme une conspiration dans le régiment, et qu'elle a des ramifications avec les légions qui sont à Sarr[illegible] Je lui témoignai ma surprise ! il me dit que plusieurs officiers l'avaient sondé et qu'il avait su dans que les 2.e et 5.e régiments de la garde étaient gagnés : que sous 8. jours on verrait flotter le Drapeau tricolore, et qu'on aurait sur le trône le petit roi de rome et pour régent le prince Eugène : que Mr. Bradart lui avait défendu de me rien confier, en disant que j'étais un blanc.

Le 15. Mr. Ameloot me nomma Mr.s Dagneauvillers, Barbé, Obrien, Bredart, Secoutre, Fosneau, modenois, Sculfort.

Le 16. Mr. Loritz me tint les mêmes propos sur le compte de mon Capitaine, c'est-à-dire qu'il était un blanc ; Le soir Mr. Ameloot et moi nous rendimes chez le lieutenant Colonel Mounier, que nous n'avions pu trouver la veille, et nous lui rendimes compte de tout ce qui était parvenu à notre connaissance, en évitant cependant de lui nommer nos Camarades ; Mr. Ameloot lui dit qu'il avait entendu parler de cela par des bourgeois qui passaient sur le boulevard. — Le lieutenant Colonel voyant notre embarras, et présumant que nous voulions lui cacher une partie de la vérité, nous pressa de nous expliquer franchement, et c'est alors que nous avons fini par lui

tout avouer.

Le 17. Mr. Bredart dit à Mr. Camellot que l'affaire était en bon train, et qu'elle aurait lieu le lendemain: que le régiment devait se porter au faubourg S.t Antoine: qu'il devait être commandé par un Colonel nommé Boulanger que la réunion de toutes les troupes devait se faire aux Champs Elysées ou au Champ de mars: que Mr. Delafayette était le Commandant général, et que Mr. le général Foy était en angleterre pour eux: que Vincennes était rendu: qu'il avait déjà coûté un million, et qu'on avait été obligé d'assurer 10. mille francs de rente à un Capitaine.

Le 18. Mr. Fesneau me dit: il faut que l'affaire ait lieu, nous sommes trop avancés pour reculer.

Le 19. Mr. Fesneau voyant passer son Capitaine et l'adjudant major, dit: ils jouent de leur reste.

Le 16, Mr. Bredart, en me parlant des événements de Juin, me demanda, si pareille chose arrivait encore, ce que je ferais: mon devoir, lui répondis-je

Bredart — Jamais je n'ai dit que le témoin fut un blanc.

Fesneau — Le profond respect que j'ai pour la Cour m'empêche de traiter le témoin avec l'indignation qu'il m'inspire: je me bornerai à lui faire quelques interpellations.

Est-ce le 18. ou le 19. que j'aurais parlé au témoin?

Le témoin — C'est le 18.

Fesneau — Dans ses interrogatoires, le témoin a prétendu que c'était le 19.

Le témoin — Il est possible que les dates ne coïncident pas, mais j'affirme le fait sur mon honneur.

Fesneau — Pourquoi le témoin a-t-il exigé la parole d'honneur

Du lieutenant Colonel qu'il ne serait pas nommé ?

Le témoin — Il est vrai que je l'avais supplié de me donner sa parole d'honneur qu'il ne me nommerait pas.

M. le Président — Dans quel endroit l'accusé Fesneau a-t-il dit au témoin que l'affaire aurait lieu &c.

Le témoin — Au Café en face de la Caserne le 18. au matin.

un Pair — Demande au témoin, qui lui a parlé du général Foy.

Le témoin — C'est Mr. Amelloot qui m'a dit que le 18. Mr. Bredart lui avait dit : que Mr. le général Foy était en angleterre pour eux.

un Pair — Interpelle le témoin Amelloot de dire de quels termes l'accusé Bredart s'était servi en parlant du G.al Foy.

Amelloot — Le 17. dans la conversation qu'il eut en ma présence avec Mr. Clerenot, Mr. Bredart lui dit : que Mr. Dalafayette était général en chef, et que Mr. le général Foy était en ambassade en angleterre.

Bredart — Je prouverai que cette conversation n'a pas eu lieu : je n'ai nullement parlé du Général Foy.

un Pair — A propos de quoi l'accusé Fesneau aurait-il dit au témoin Drapier : l'affaire aura lieu, nous sommes trop avancés pour reculer ?

Drapier — C'est à propos de patrouiller qui passaient devant la Caserne.

M. le Président — Amelloot a-t-il dit le 15. au témoin, que la Conspiration devait éclater le soir même ?

Drapier — Je ne m'en souviens pas.

Sur interpellation.

Le Dîner devait avoir lieu 2. heures avant l'exécution.

Je ne crois pas que l'on m'ait dit, que l'on devait couvenir de tout à ce Dîner.

Du 4. Juin.

M. le Président — Narez vous par écrit le 19. à votre lieutenant Colonel ?

Drapier. — Je crois que Sur la lettre que lui écrivait Mr. Amelloot, j'ajoutai que Mr. Jesneau m'avait dit que l'affaire était trop avancée pour reculer.

Ce propos m'a été tenu au Café ; Mr. Jesneau était alors avec moi Sur la porte du jardin.

M. le Pr. al g.r — L'accusé Bredart persiste t-il à dire que la Conversation entre Lui, Amelloot et Clerenot n'a pas eu lieu ?

Bredart — La très longue conversation dont parle Mr. Amelloot n'a pas eu lieu, puisqu'elle n'a duré que 5. minutes.

Me. Routhier — Le témoin n'a t-il jamais entendu l'accusé Mc Derrick tenir quelques propos contraires à la Monarchie ou à la Dynastie ?

Le témoin — Non, C'est Mr. Amelloot qui me l'a cité.

Me. Pinet — Le témoin a t-il Surpris ou découvert quelques amas de poudre ou de pierres à fusil ?

Le témoin — Je n'ai rien vu de Semblable.

Loritz — A quelle occasion ai-je parlé au témoin de Son Capitaine ?

Le témoin — Je ne puis le préciser, mais Mr. Loritz m'a dit que c'était un blanc.

157e Témoin.

Mounier — Dépose : J'ai fait ma déposition devant la Commission ; j'ai coopéré au rapport de mon Colonel : Voici ce dont je me Souviens :

Le 16. août d.r vers 10. heures du Soir, Mr. Drapier et Amelloot vinrent chez moi : Mr. Drapier me dit qu'il venait pour m'apprendre, lui et l'autre, des choses qui

allaient me faire bien de la peine. — qu'il existait un Complot pour changer le Gouvernement et détruire la famille royale : que les légions, la gendarmerie, les 2e. et 5e. régiments de la garde, des gardes du corps, une partie de la garde nationale et des personnes Civiles, de Paris et des Provinces, étaient dans ce Complot.

Mr. Camelbot me confirma le tout, mais sans me nommer personne, j'insistai pour qu'il me fit connaître tous ceux qui avaient participé à ce complot : alors il me désigna comme Chef Mr. Degueraurillers, chez lequel on allait prendre des instructions. — Comme initiés Mrs. Barbé, Bonarie, Obrien, Jacot, Fesneau, Loritz fouquart, Lecontre, Moderrick, Sculfort, Lavocat et Clerenot = Comme Soupçonné Mr. Questroy.

Il me dit ensuite : que le 11. ou le 12, il avait entendu Mrs. Loritz et Bredart, s'entretenir des événements de Naples et d'Espagne, et faire pressentir que pareille chose pourrait avoir lieu en France : que lui Camelbot avait répondu que ce serait un grand malheur : que Loritz avait répliqué ; Cela aura lieu avant 8. jours : le Drapeau tricolore sera arboré : nous aurons sur le trône le Roi de rome, et le prince Eugène pour régent. J'ailla sur bien qu'il faut que nous culbutions ce régime sous lequel nous n'aurons aucun avancement.

Que dans une autre Circonstance, Mr. Bredart lui avait parlé de Vincennes, qui avait déjà coûté un million.

Que le 18. ou le 19, les Conjurés devaient se porter aux Casernes, faire sortir la troupe, lui faire arborer

le Drapeau tricolore ; que la légion devait se porter au faubourg S.t Antoine et se réunir aux ouvriers ; de là se rendre au champ de mars, rendez vous général, puis ensuite marcher sur le chateau des Tuileries, et forcer le Roi à accepter une nouvelle Constitution. Il y en a, dit m.r Bredart à m.r Amelloot, qui veulent égorger la famille Royale, mais quant à moi, jamais je n'aurai le courage de plonger mon épée dans le coeur d'aucun d'eux.

J'allai le Soir même chez le Colonel, auquel je racontai tout ce que venaient de me dire M.rs Amelloot et Drapier.

Le 17, je ne pus me trouver au rendez vous que j'avais donné à ces deux officiers.

Le 18, ils revinrent. M.r Amelloot me dit que la veille il s'était promené avec m.r Bredart et Clermont : que m.r Bredart avait dit : C'est demain ou après demain que le coup aura lieu : Sachez que nous avons à la tête M.r Delafayette : je crois même qu'il cita m.r le G.al Foy.

Lors du second rendez vous que je donnai à ces deux Officiers, ils me dirent qu'il paraissait que le coup n'aurait pas lieu le Soir, parceque l'on attendait un Général qui n'était pas arrivé.

Le 19, M.r Drapier m'apporta un billet contenant les déclarations de m.r Amelloot, à peu près semblables à celles que m.r le Capitaine Questroy avait faites au Colonel.

Le Soir m.r Amelloot me dit que m.r Fesneau était venu chez lui, au moment où il chargeait ses pistolets, et lui avait dit, qu'il avait un fusil à deux coups, et qu'il en

couterait cher à celui qui viendrait pour l'arrêter.

Le 19. vers 6. heures du Soir, nous fumes avertis que l'on allait incessament faire arrêter les inculpés ; nous nous rendimes au quartier le Colonel et moi : près de là, je rencontrai le nommé Rubenhoffen : il était ivre et vêtu en bourgeois ; je ne puis me rappeller exactement ce qu'il me dit.

Arrivés au quartier, nous fumes appeller l'adjudant Modewick — il vint tout longtemps avec fermeté ; je pris la parole et lui fis des reproches, il se recueillit et dit : il est vrai, c'est Mr. Loritz qui m'a dit que le Gouvernement allait changer : il m'avait engagé à travailler les Sous officiers : nous devions même nous réunir chez Mr. le capitaine Questroy : il y a trois jours que je ne dors plus et que je lutte contre le remords le plus cruel.

Seulfort fut appellé, et vint tout d'abord. Modewick dit : Seulfort sait tout, mais c'est de moi qu'il l'a appris, et il n'a rien fait : c'est pour moi un remords de plus.

Modewick — A 6. heures du Soir le 19, le Colonel me fit appeler : je me rendis chez lui, il me demanda si je savais quelque chose de nouveau : je lui dis que non. Pourquoi, me dit-il, allez vous chez Loritz ? il est vrai, lui répondis-je, Mr. Loritz m'a parlé de changement de ministère. — Il est possible que j'aie fait des aveux au Colonel, et que je lui aie dit des choses que je ne savais pas.

Seulfort disait qu'il ne savait rien

J'ai avoué au Colonel que j'avais fait quelques révélations à Lambert, et en effet, je lui ai dit ce que

m'avait Dit Mr. Loritz.

Mr. Loritz ne m'avait jamais parlé d'un complot: il m'avait seulement dit qu'il avait entendu parler d'un changement de Gouvernement.

Mr. Loritz m'a bien dit, nous irez au quartier, tacher de savoir si les Sous officiers en ont connaissance.

Mr. Loritz ne m'a jamais parlé d'argent: il m'en a prêté quelquefois: C'est d'après ce que m'avait dit le Colonel, que j'ai pensé que ce que m'avait dit Mr. Loritz était relatif à un Complot.

Le témoin — Lors de l'enquête que nous avons faite, les nommés Laubert et Simonet nous Declarèrent que l'adjudant Modewick leur avait Dit, que le Gouvernement devait changer et que l'affaire aurait lieu le soir.

M. le Pr. Gal — L'accusé Modewick avait-il connaissance de l'ordre d'arrestation Décerné contre lui, au moment où il a fait ses aveux?

Le témoin — Il en avait connaissance, car je lui Dis qu'il devait être arrêté.

un Juré — L'accusé Modewick a-t-il réellement entendu Mr. Bredart et Loritz Dire, que celui qui vendrait la mèche serait assassiné?

Modewick — Jamais je ne leur ai entendu Dire ce propos. Dans mes réponses j'avais fait un amalgame de tout ce que m'avait dit le Colonel.

Bredart — Si j'avais été confronté à Modewick, il n'aurait pas persisté dans ses réponses.

Loritz — fait la même objection que Bredart

un Juré — Le témoin, dans son rapport à Mr. le Colonel et

au Directeur général de la police, a t-il nommé M. Lavocat ?

Le témoin — Je ne m'en souviens pas, mais j'ai donné des notes et cela est facile à vérifier.

Drapier — Sur interpellation = J'étais présent au moment où Mr. Jesneau a dit à Mr. Amalloot qu'il avait son fusil à 2. coups chargé de deux balles ; je ne me souviens pas si Mr. Jesneau a dit qu'il en casserait chez celui qui viendrait l'arrêter.

un Pair — Quels rapports avaient les officiers de la légion du Nord avec ceux de la légion de la Meurthe ?

Monnier — Je n'en ai pas de connaissance directe, mais il a été question d'un Capitaine de la Meurthe qui avait vu ces officiers.

158e. Témoin.

Questroy — Dépose : Le 13. août dernier, Mr. Dequeux villers est venu chez moi vers 3. heures : il me dit : eh bien ! avez vous connaissance des bruits qui circulent dans la Capitale ? il est question d'un changement de Gouvernement. On dit que c'est le Roi de Rome que l'on veut remettre sur le trône, et le prince Eugène pour régent.

Le 14. je vis encore Mr. Dequeux villers à l'exercice où il me dit : ce que je vous ai annoncé hier paraît se confirmer : il paraît même que cela ne peut pas tarder.

Le 15, le régiment assemblé, Mr. Brodart mon Sous lieutenant m'aborda et me dit : eh bien ! Capitaine

avez vous Connaissance Des bruits qui circulent. Oui, dis-je, j'en ai quelque notion par Mr. Degueraudillerie je l'engageai à être prudent et à éviter de Se compromettre

Le 16. à l'exercice Mr. Bredart me dit: ce que je vous ai dit hier à l'air de Se confirmer, et il paraît que cela ne passera pas la Semaine.

Le 17. à l'exercice Mr. Bredart me dit: ce que je vous ai dit hier est un fait certain, et Suivant les apparences cela ne peut plus tarder.

Le 18. il me dit: ce que je vous ai dit hier est totalement confirmé; c'est une voix générale: mais lui dis-je, quelles Sont les personnes que vous voyez? je ne puis vous le dire, mais vous les connaissez. Il ajouta: en ce moment, rien n'est caché, toutes les autorités Sont dans les mêmes Sentiments: nous avons à notre tête des généraux marquants.

Pour Paris, le Général Lafayette.

En angleterre, Mr. le Général Foy.

Il me dit encore que les troupes étaient gagnées, ainsi que Vincennes: que l'on faisait venir de l'artillerie de La fère: que depuis longtemps les fabriques étaient gagnées: que les chefs de fabriques avaient déjà reçu de l'argent: que la troupe devait partir entre minuit et une heure du matin — je fus frappé! que le régiment devait partir du quartier: que l'on battrait la générale et que la garde nationale devait S'y réunir. — J'ai cru alors devoir me rendre chez mon Chef et lui faire mon rapport.

Je n'ai rien Su d'aucun des autres inculpés.

C'est le 18. que j'allai chez mon Colonel.

Mr. Bredart m'avait dit qu'Ouvrard avait connaissance des mêmes faits que lui.

Jamais Mr. Dequeranvillers ne m'a sollicité de prendre aucune part à ces mouvements.

Dequeranvillers — Tout ce que dit le Capne Questroy roule sur un fond de vérité — La Conversation est revenue sur les troubles de Juin.

Le témoin — La conversation n'a jamais roulé entre nous sur les événements de Juin.

Dequeranvillers — Le 14, je n'ai rien dit du tout au témoin.

Bredart — Je ne ferai pas de réflexions sur les motifs qui ont pu porter le témoin à interpréter mes Conversations.

Je crois pas lui avoir parlé de politique et des bruits qui circulaient — J'ai pu lui dire que j'avais entendu dire qu'il se machinait quelque chose contre le Gouvernement. Je ne lui ai pas parlé de complot et je ne l'ai jamais engagé à prendre part à un complot il a horriblement grossi les objets.

Le témoin — Il n'a jamais témoigné le desir que j'y prisse part mais il m'a toujours donné l'assurance que cette chose devait s'exécuter sans obstacle.

Jamais Mr. Bredart ne m'a dit qu'il fut entré dans le Complot.

un Pair — L'accusé Bredart a-t-il dit au témoin, nous avons à notre tête des généraux &c. ?

Le témoin — Il me dit: nous avons à notre tête, ou il y a à notre tête.

Brédart — Je n'ai pas dit à Mr. Questroy qu'auellbot fut du Complot

un Pair — Avez vous compris de la conversation de Brédart qu'il fut du complot ?

Le témoin — Non, mais il m'a dit : il y a à notre tête.

Le 19, il m'a dit : nous avons touché de l'argent — 500. francs sont à ma disposition.

Il me dit que cette Somme était pour être Distribuée aux Sous officiers après l'appel du soir.

J'ai fait le 19, mon rapport de ce fait à mon Colonel.

C'est le 18, qu'il m'a parlé d'argent distribué aux — manufacturiers, et c'est le 19. qu'il m'a parlé de la Somme de 500. francs.

un Pair — Avez vous fait quelques démarches pour savoir ce que l'on avait pu faire de cet argent ?

Le témoin — J'ai fait quelques démarches dans l'intérieur de ma Compagnie, et je me suis par apperçu que les S. officiers et Soldats en avaient eu connaissance.

J'ai demandé à Mr. Brédart quels étaient les Chefs qui devaient commander le régiment, il m'a répondu qu'il ne pouvait pas me les nommer, mais que le soir il devait se trouver avec eux.

Brédart — Il n'a jamais existé de billet de 500. francs. Je n'ai pas vu Mr. Questroy le 19. entre 10. heures et 10. 1/2.

Le témoin — Mr. Brédart m'a dit que les 500. francs devaient être remis à l'adjudant Modewick, pour être distribués aux Sous officiers —.

M. le Pr. gal — Le 19. l'accusé Brédart n'a t-il pas dit au témoin que les officiers qui trempaient dans le Complot devaient se

réunir à un dîner ?

Le Témoin — Il me dit en effet que les officiers devaient se réunir à leurs nouveaux Chefs.

Mr. Bredart m'avait désigné, comme ayant connaissance du Complot, Mr. Lecoutre et Fesneau.

Jamais je n'ai eu aucune conversation relative à un Complot, avec Mr. Fesneau.

Jamais Mr. Bredart ne m'a parlé de la famille Royale.

Jamais il n'a été question de réunion chez moi.

Mr. Bredart m'a dit que l'on comptait beaucoup sur la garde nationale, et notamment sur tous les Chefs.

Me Paix — Je demande s'il y a eu quelque désignation de Chefs appartenant à la garde nationale ?

Le Témoin — Mr. Bredart m'a dit que l'on comptait.

Bredart — Jamais je n'ai parlé de la garde nationale.

Me Paix — L'accusé Bredart avait-il demandé le Secret au témoin ?

Le Témoin — Non.

159e Témoin.

Bauval — Dépose : Mon Colonel depuis 2. jours m'avait mis au Courant de ce qui se passait au régiment, lorsque le 18. au Soir et le 19. au matin Mr. Questroy me le confirma.

Le 18, Mr. Questroy me dit que Mr. Bredart lui avait annoncé qu'il y avait un Complot dont le but était de changer le gouvernement : que la garde Royale était gagnée : que Mr. Desquerauvillers était à la tête du régiment.

Le 19, que Mr. Bredart lui avait dit, que la

Conspiration éclaterait ce jour là, et que Mr. Dequeraurillers avait reçu 500. francs pour être Distribués aux Sous officiers après l'appel du Soir.

Qu'il avait nommé plusieurs Généraux. Mr. le Général Foy ambassadeur en Angleterre.

Un mois environ avant le 19. aout, Mr. Bredart m'avait annoncé qu'il devait quitter le régiment pour aller rejoindre sa mère.

Questroy. — C'est le 19. que Mr. Bredart me dit qu'il avait son brevet d'adjudant major, Signé du Ministre Carnot.

---

un Pair — A t-on dit au Commandant Beaural de qui Mr. Dequeraurillers avait reçu l'argent qu'on devait Distribuer aux Sous Officiers ?

Beaural — Non.

un Pair — Le témoin était il présent lorsque Modewick a été interrogé par le Colonel ?

Le témoin — Je n'ai entendu que quelques mots : je ne restai pas là. j'étais de Semaine.

160.e Témoin

Delaberaudière — Dépose : Le 16. aout d.er à 11. heures 1/2. du Soir, Mr. Mounier Lieutenant colonel vint chez moi : j'étais couché ; il me rendit compte d'un complot tendant à renverser le Gouvernement, et à expulser la famille Royale. Il me nomma comme initiés dans ce complot, M.rs Dequeraurillers, Obrien, Barbé, Loritz, Jesuaau, Lecoutre, Bonaric, — Modewick et Sculfort.

Le 17, je rendis compte de ce que j'avais appris à Monsieur

de Rochechouard ; j'ai expliqué tous les faits dans mon rapport.

Le 20, je fis mettre à l'ordre, que tous les officiers, sous officiers et Soldats qui avaient connaissance de quelques faits relatifs au complot, vinssent immédiatement me faire la déclaration.

Le 19, l'adjudant Modewick, que j'interrogeai, me déclara que le complot avait existé. Je l'avais fait arrêter ; il m'avoua ce qui lui avait été dit par Mr. Loritz, Bredart et d'autres Officiers.

Je lui dis que je savais qu'il avait dû être chargé de distribuer 500. francs : il me répondit qu'on lui en avait parlé mais qu'il avait refusé de se charger. J'ai eu, me dit-il, le malheur de tremper dans tous ces projets, et mon plus grand regret est d'avoir avoué trompé.

J'ai dit, dans mon rapport, que les officiers initiés dans le complot se servaient des noms les plus respectables, qu'ils disaient que la garde nationale et tous ses chefs étaient du complot : j'ai cité Mr. Delafayette et Mr. le général Morlin : mais je ne faisais que dire ce qu'ils disaient eux mêmes, et je ne prétendais rien présenter comme certain.

L'adjudant Modewick (ce fait est certain) m'a dit que Mr. Bredart lui avait offert une somme de 500 f pour faire boire les Sous officiers.

Modewick — J'ai pû dire au Colonel que Mr. Loritz m'avait offert de me prêter de l'argent, mais je ne lui ai pas dit que Mr. Bredart m'avait offert 500. f pour les distribuer

aux Sous-Officiers.

M. le Président — Lorsque l'adjudant Modewyck fut arrêté, le témoin ne lui dit-il pas: Comment vous auriez voulu m'assassiner! et ne prit-il pas un pistolet qu'il mit à sa ceinture?

Le témoin — J'avais il est vrai des armes pour ma défense, parceque l'on m'avait dit que le mouvement aurait lieu le soir; mais je n'ai pas dit à Modewyck qu'il dut m'assassiner, et je ne l'ai pas traité de Brigand.

Le témoin — Sur interpellation Dit: Je savais que Mr. Fosseau manifestait partout de très mauvais principes, et qu'il cherchait à égarer l'esprit de ses Camarades.

M. le P.eur g.al — Lorsque l'accusé Modewyck a fait ses premières révélations, avait-il dû ou pu comprendre qu'il allait être l'objet de quelques poursuites?

Le témoin — Il avait dû le comprendre, par ce que je lui disais du Complot, et il me répondit: je vois bien que je suis perdu, je vais tout vous avouer.

M. le P.eur g.al — L'accusé Modewyck a dit: qu'il fallait attribuer ses premières réponses à la crainte que lui avaient inspirée ses Chefs: Persiste-t-il dans cette Déclaration?

Modewyck — Oui, j'y persiste; mon Colonel me fit appeller: Modewyck, me dit-il, vous savez quelque chose de nouveau. Non, mon Colonel = Pourquoi donc aller vous si souvent chez Loritz? = Je vais où il en voulait venir: Je lui dis ce que j'avais su: qu'il allait y avoir un changement de Gouvernement, un changement de Ministère.

Si devant la Commission j'ai déclaré persister dans mon précédent interrogatoire, c'est que j'ai cru qu'il était

toujours temps de revenir sur ce que j'avais dit.

Lors de mon dernier interrogatoire, Monseigneur le Président peut se rappeller qu'il me demanda si je persistais dans tous mes précédents interrogatoires, et si j'avais quelque chose à y changer. qu'alors je lui répondis, que j'avais beaucoup de choses à rectifier et que je le ferais aux Débats.

Audience du 5. Juin.

Avant de faire introduire le 1.er témoin qui doit être entendu, Mr. le Président annonce que Mr. le lieutenant Colonel Monnico lui a écrit pour le prévenir qu'il désirait être entendu de nouveau: En conséquence il fait appeller ce témoin.

Monnico — Noble Cour, M.M. Drapier et Amallout, ont mis dans leur déposition un fait, qu'il est de mon intérêt personnel de rectifier: ils m'avaient demandé de n'être pas nommés, mais Mr. Questroy les ayant désignés au Colonel, comme étant au nombre des conspirateurs, je les fis appeller et les déterminai à consentir à ce que je les nommasse: ils y ont consenti: c'est pour cela que je le dis fait connaître.

161.e Témoin.

Billoire — Dépose: Etant de garde à la barrière de Belleville du 9. au 10. août dernier avec Mr. Loritz, il me demanda si l'on voyait le Drapeau tricolore flotter ce que l'on

pourrait Dire : je n'ai rien répondu, et je me Suis — en allé.

Jauvart ne m'a pas Dit que Son Sergent major Rubenhoffen lui avait Donné l'ordre de Suivre Son capitaine le 19. aout Dernier.

Loritz — Jamais je n'ai tenu au témoin le propos qu'il me prête.

Le témoin — J'affirme ce fait.

M. le P.ur g.al — Le témoin persiste t-il à nier ce qu'il avait avoué devant le juge D'instruction, c'est-à-Dire que Jauvart lui avait Dit que Son Sergent major Rubenhoffen lui avait ordonné De Suivre Son Capitaine (mr. Desquevauviller) le 19. aout ?

Le témoin — Jauvart a Dit qu'il m'avait Dit cela, mais c'est faux, il ne m'en a pas parlé.

162.e Témoin.

Lambert — Dépose : Le 13. aout Dernier, je Sortis avec l'adjudant Moderyck pour prendre un verre De vin, il me Dit en flamand qu'il avait bien De choses à me Dire, — qu'il me les Dirait le lendemain : en Sortant je me rendis Dans la chambre de moderyck, et je lui demandai ce qu'il avait à m'apprendre : il me Dit alors qu'il y avait un Changement de gouvernement et qu'il y avait beaucoup De Généraux et De maréchaux à la tête. Je lui répondis que cela était impossible

Le 17. Aout Mr. Bredart entra Dans notre chambre et me Demanda : Lambert êtes vous toujours bon là = Oui, lui repondis-je, j'ai bon pied bon oeil = La Compagnie est-elle bonne là, continua Mr. Bredart. = est il question

de partir, lui répliquai-je. = Est-ce que mr. Modewyck ne vous a rien dit, poursuivit mr. Bredart = Oui lui répondis-je, il m'a parlé = alors mr. Bredart me dit que le Chateau de Vincennes était à nous; qu'il y avait des généraux et des maréchaux à la tête: qu'il y avait 1000. Cocardes tricolores: que la légion de la meurthe devait commencer le mouvement.

Je lui demandai ce qu'on ferait des officiers supérieurs, et mr. Bredart me répondit, qu'on les mettrait à la salle de police.

Il me nomma son Capitaine et mr. Daguerauvillers.

Le soir je demandai à Modewyck ce que l'on ferait des officiers supérieurs, et il me répondit: que l'on mettrait le Colonel en prison, le lieutenant Colonel à la salle de police, et les 3. officiers supérieurs dans une chambre.

Le même soir en me promenant avec le Sergent Sirurquet, je lui racontai ce que m'avaient dit mr. Bredart et Modewyck, et il me répondit que cela ne se pouvait pas.

Le lendemain le Capitaine Questroy m'ayant questionné, je lui dis que l'on m'en avait parlé mais que je n'y ajoutais aucune foi.

Modewyck — Je n'ai pas parlé de complot au témoin le 13. août; c'est le 16. ou le 17. que je lui ai parlé de changement de gouvernement et de changement de ministère, ainsi que me l'avait appris mr. Loritz.

Bredart — Je n'ai jamais eu de semblable conversation avec le témoin: un Soldat avait été attaché à un arbre, je blamai cette punition, et j'ai pu dire au témoin que si l'on continuait à traiter ainsi les Soldats

la légion pourrait se révolter : j'ai pu lui demander encore si la Compagnie était tranquille.

Moderwyck — Ai-je jamais depuis 6. ans parlé de politique au témoin ou devant lui ?

Le témoin — Non jamais.

Bredart — N'ai-je pas dit au témoin que je devais quitter le régiment ?

Le témoin — Oui, il me l'a dit.

M. le Président — Dans ses conversations Bredart ou Moderwyck vous ont-ils engagé à prendre part à quelque chose ?

Le témoin — Non.

M. Bredart m'a dit que je pourrais faire faire un faux parce que incessamment je passerais officier.

Il me recommanda de ne parler à personne de ce qu'il venait de me dire.

Bredart — Plus de cent fois je lui avais dit qu'il passerait officier.

163e. Témoin

Sirurquet — Dépose : Le 17. août, étant à me promener avec le Sergent major Lambert, il me dit : il doit y avoir une conspiration : plusieurs Officiers sont dedans : il me cita Mrs. Degueraurilliers, Bredart et son Capitaine : il me dit que c'étaient Mrs. Bredart et Moderwyck qui la lui avaient appris.

Que l'on devait mettre les officiers supérieurs à la Salle de police. Lambert me m'avait pas demandé le secret.

164e. Témoin

Foucart — Dépose : Vers le commencement du mois d'août,

était de Service extraordinaire avec Mr. Bredart, il me dit avoir oüi dire que les bruits de la charte pourraient se renouveller ; que l'on était mécontent des changements qui y avaient été faits ; qu'on la voulait telle qu'elle était en 1815.

que de grands personnages étaient à la tête, et que le mouvement commencerait par les Provinces qu'il y aurait de l'avancement et des décorations.

Mr. Bredart m'a bien parlé que l'on voulait faire comme en Espagne = il m'a parlé des mouvements d'Espagne ensuite.

Je lui ai dit que ce serait un malheur pour la France : il ne m'a nommé personne.

Je ne me rappelle pas avoir parlé de cela à Mr. Amelloot.

Bredart — Il est possible que j'aye dit au témoin que les bruits de la charte pourraient se renouveller ; mais je n'ai pas parlé de grands personnages ni d'avancemens.

un Pair — L'accusé Bredart avait-il recommandé le Secret au témoin ?

Le témoin — Non.

Depuis Mr. Bredart ne m'a plus reparlé de cela.

Il ne m'avait pas engagé à faire circuler ces bruits.

M. le Pair g.al — S'agissait-il d'un mouvement militaire ou d'un tumulte populaire ?

Le témoin — Je ne lui en ai pas demandé l'explication.

M. le Pair g.al — Le témoin est-il bien certain que l'accusé Bredart ne lui ait nommé aucun officier ?

Je fus interrogé le lendemain de mon arrestation: j'étais encore étourdi: je ne puis préciser les faits.

M. Bradart ne m'a pas dit que M. Dequevauviller en fut, ou du moins je ne m'en souviens pas.

---

16 5bre Témoin Jacquot (sylvain)

Dépose: Le 13. août, M. Lecoutre étant auprès arrêté me dit: Je ne crois pas y être bien longtemps. Est ce que le Colonel va vous faire grace? = non, me répondit-il, ce sont mes Camarades = mais lui répliquai-je, ce sont que des officiers comme vous = Il y a une Conspiration, depuis 8. jours que cela se mène: ce sont de vieux généraux retraités qui sont à la tête: on ne fera pas de mal à la famille Royale, on lui donnera un emplacement pour vivre: il y aura de l'avancement.

Cela commencera par l'incendie; un coup de Canon annoncera qu'on en est maître: un vieux Colonel viendra prendre le Commandement de la Légion: on battra la générale: en arrivant aux tuileries, on y mettra le Drapeau tricolore: on se tirera peut être par un Coup de fusil. — il me dit: n'en dites rien, car si vous disiez quelque chose et que cela n'ait pas lieu, vous feriez une fausse Déclaration, et vous auriez la tête lavée avec du plomb.

Il ne m'en a pas reparlé depuis.

Il m'avait nommé M.rs Jacot, Modewyck et Dequevauviller

Lecoutre — Il n'y a pas de vraisemblance à croire que j'aurais été faire une semblable confidence à ce Soldat, tandis que je n'en ai parlé à aucun de mes camarades ou amis.

Je n'ai jamais eu de conversation avec le témoin.

M. le Président — A quelle heure le témoin vous a-t-il parlé ?

Le témoin — Je me souviens pas, nous étions seuls dans la chambre

Delaberaudière — J'avais fait donner l'ordre que tous ceux qui avaient quelque connaissance de faits relatifs à la conspiration vinssent m'en faire leur déclaration. Le Soldat Jacquot me fut amené par son fourrier.

166e. Témoin

Auvray. — Dépose : Le 13. août dernier Mr. Lecoutre me fit dire par le Soldat Jacquot d'aller chez lui : je répondis que je ne le pouvais étant de garde : j'y allai quelques 15. à la descente de ma garde : il m'engagea à m'asseoir, et me pria de lui rendre un service, celui de recevoir ses lettres. — Je pris chez lui un verre de vin, ensuite je descendis chez son hôtesse où je restai 3/4. d'heure : delà, j'allai dîner chez un de mes parents

M. le Président — Vous ne parlez pas de tout ce que vous avez déclaré dans vos précédents interrogatoires ?

Le témoin — Tout ce que j'ai dit dans le temps où j'étais prévenu c'était pour obtenir ma liberté. il fallait bien que j'inventa quelque chose. aujourd'hui je dis la vérité.

M. le Président — Vous déclarez donc aujourd'hui que vous étiez un Calomniateur contre Lecoutre ?

Le témoin — Je n'ai rien autre chose à dire que ce que j'ai cru devoir dire.

un Juré — Mais qui a pu vous inspirer les détails que vous

aviez Donnés ?

le témoin — Cela est venu de moi : personne ne m'a parlé de rien.

un Pair — Le témoin a-t-il eu des rapports avec le Soldat Jacquot ?

le témoin — Jamais.

un Pair — Le 17. vous avez donné les mêmes détails à Dulpaire ?

le témoin — Je ne lui ai jamais rien dit.

Sur interpellation. = Chez le Colonel on me pressa beaucoup de parler, et je refusai.

un Pair — Comment se fait-il que vous ayez cru vous sauver en chargeant un autre inculpé ?

le témoin — Je n'ai rien à répondre ; j'ai dit ce que j'avais à dire.

M. le P.er gal — Il n'est pas possible que vous ayez cru vous sauver en calomniant un innocent, puisque vos réponses premières vous inculpent elles mêmes de vos révélations.

le témoin — Ne fait aucune réponse.

167.e Témoin.

Dulpaire. Dépose : Vers le 16. ou le 17. août dernier, j'étais de service hors des barrières : je rencontrai Auvray, nous allâmes au Cabaret, il me demanda comment je trouvais le gouvernement actuel, et si je n'aimais pas mieux l'autre. Je dis qu'un Soldat devait obéir aux ordres de ses chefs. Je lui demandai si nous allions avoir la guerre. — La guerre est autre chose, me dit-il : j'en suis plus que vous. — il va y avoir un changement de gouvernement. — On ne veut pas faire de mal à la famille Royale. — on veut seulement arborer le Drapeau tricolore. ——

Auvray me dit : j'ai dîné il n'y a pas encore longtemps avec des officiers supérieurs, où il y en avait du 52.e —

Il me recommanda le Secret, et me Dit que S
j'en parlais il me Démentirait, parceque nous étions Seul

En rentrant je rendis compte à M.rs Egret & Minard
De ce que m'avait Dit Aurray.

Aurray —— Ce que vient De Dire le témoin est faux.

Lorsque nous avons été boire ensemble, nous étions M.
7. et non pas 2.

Il n'y a eu aucune conversation entre nous; je ne
lui ai parlé De rien.

le témoin —— Le Serment que je viens De faire m'ordonne de Dire
la vérité, et je l'ai Dite.

M. le Président —— Persistez vous Dans vos Dénégations ?

Aurray —— Je persiste Dans ce que je viens De Dire.

168.e Témoin.

Egret —— Dépose: Un jour, du 15. au 20. aout, Dulpaire
Descendant De Service me Demanda si je connaissais
Aurray ?

qu'il lui avait Dit: qu'il Devait y avoir un
Changement De Gouvernement: qu'on Devait
expulser la famille Royale; arborer le Drapeau
tricolore: que tous les anciens Sous officiers allaient
être nommés Officiers: que l'on Devait Distribuer
Des cartouches avec De la prunes.

169.e Témoin

Minard —— Dépose: Le 17. aout en allant à l'exercice le matin
Dulpaire me Dit que la veille Aurray lui avait Dit
qu'il Devait y avoir un mouvement: que nous Devions

aller au Chateau chercher la famille Royale, mais qu'il ne lui serait fait aucun mal : que le drapeau tricolore devait être planté aux tuileries, et que le matin on serait bien surpris en la voyant substitué au Drapeau blanc.

M. le Président — Préciser le jour où vous avez rencontré Aubray?

Dulpaire — C'était du 15. au 17, je ne puis préciser mieux.

170e. Témoin

Caunyes — Dépose : Un jour, dans la dernière quinzaine du mois d'août, étant à l'exercice, plusieurs officiers furent se rafraichir dans un café pendant la pose. En sortant de ce Café, Mr. Fesneau, avec lequel je revenais, me demanda ce qu'il y avait de nouveau : je lui répondis que je ne savais rien, que cependant j'avais ouï dire que le Colonel avait annoncé que nous devions quitter Paris le 1.er 8.bre : ah bah! me dit Mr. Fesneau, il y aura du bouzin d'ici là, ce qui fera que nous ne partirons pas.

Fesneau — Je ne me rappelle pas ce fait : j'ai pu dire au témoin qu'il y aurait du Bouzin, mais je ne lui ai pas dit que nous ne partirions pas.

171e. Témoin

Vanlerberghe — Dépose : 12. ou 15. jours avant l'arrestation de Mr. Fesneau, un Soldat vint en sa présence me faire une réclamation sur une punition que lui avait infligée le fourrier. Mr. Fesneau dit : il faut ménager les anciens militaires : nous pourrions en avoir besoin. Il y a un tas de blancs becs qui punissent à tort et à travers,

d'ailleurs il viendra un temps où cela changera et où nous leur remuerons les Côtes.

Un jour Mr. Lecoutre, auquel je témoignais de craindre de quitter le régiment me dit: ne craignez rien; il surviendra quelque chose qui vous mettra à l'abri de cela.

Fesneau — Je suis le père des Soldats: j'ai dit, à la vérité au témoin, qu'il fallait ménager les anciens militaires: mais je ne lui ai pas dit qu'il viendra un temps où cela changerait.

172e. témoin Jeanti — Dépose: 15. jours à 3. Semaines avant le 19. août, je me trouvais à la Caserne: un voltigeur vint réclamer auprès de Mr. Vanderberghe sur une punition qui lui avait été infligée par son fourrier. Mr. Vanderberghe renvoya ce voltigeur, en approuvant la conduite du fourrier. Mr. Fesneau qui se trouvait là, dit: il faut ménager les anciens militaires, on pourrait en avoir besoin: il y a un tas de blancs-becs qui punissent à tort et à travers, mais il viendra un temps où cela changera et où nous leur remuerons les Côtes.

Fesneau le témoin — Je persiste dans ma précédente réponse.

Sur interpellation répond: = Le 18. août, Mr. Predart m'avait dit qu'il devait aller au bal.

Jamais il ne m'a parlé d'aucun projet de mouvement. Il m'a dit plusieurs fois qu'il devait quitter le service, et aller avec sa mère en Russie.

173.e Témoin
Doumet — Dépose: Dans le commencement du mois d'août d.r, étant à l'exercice je dis à M.r Fesneau que l'on disait que nous devions partir au 1.er octobre pour aller à Tours: il me répondit: il y aura du tranle bas d'ici là.

174.e Témoin.
Goutière. — Dépose: Le 19. août d.r j'allai chez mon lieutenant M.r Fesneau pour lui rendre le rapport: il me demanda si les Sous officiers seraient présents, et me dit de revenir avec mon Sergent à l'appel de 2. heures et qu'il me dirait quelque chose. à 2. heures, il me dit de revenir le soir; le soir il ne vint pas à l'appel.

Presque tout l'après midi j'ai été avec l'adjudant Modewyck: il ne m'a rien dit.

M.r Fesneau m'a bien dit que l'on promettait de l'avancement, mais sans me parler de Conspiration. il m'avait dit: Il y aura quelque chose de nouveau, venez à 2. heures avec le Sergent Huguet et je vous le dirai.

Fesneau — Je n'ai pas dit au témoin qu'il y aurait du nouveau, mais je lui demandai Est-ce qu'il y aurait du nouveau! parceque la veille j'avais vu des patrouilles.

Modewyck — M.r Fesneau m'a demandé si j'avais parlé à son Sergent major; je lui ai répondu que non: et il m'a dit: moi je lui ai parlé.

Fesneau — Je n'ai pas dit cela à Modewyck.

175.e Témoin.
Jacot — Dépose: Je n'ai jamais eu connaissance d'aucun

336

Complot.

Le 19. aout étant au Café ferdinand, voyant passer des patrouilles, on me dit que les troubles du mois de Juin pourraient se renouveller, et cétt alors que je dis que j'en serais fâché parceque mon mariage serait retardé.

Le 19, j'ai déjeuné avec Mr. Bredart et Ameller

Je n'ai jamais eu connaissance que Mr. Bredart avait reçu 500. francs. J'ai dit que Mr. Bradart m'avait montré une lettre de sa famille, qui lui annonçait de l'argent, et que j'avais vu dans cette lettre, non par un billet de banque, mais un billet dont j'ai décrit la forme et la grandeur.

Dans la journée, j'avais vu des patrouilles, des officiers qui allaient et venaient, et c'était pour savoir ce qui pouvait donner lieu à ces allées et venues que j'étais allé à la Caserne, où je suis arrêté.

Jamais on n'a parlé devant moi de projet de complot, ou de mouvement. Je n'ai jamais connu Mrs. Loritz et Bredart capables de prendre part à aucun mouvement.

Fesneau — Je vous fais le Dépot de la lettre que le témoin a vue entre mes mains, je vous prie de la lui représenter ainsi que le billet qu'elle renferme.

Le témoin — Déclare n'avoir pas lu la lettre, mais reconnait le billet.

M. le P.eur g.al — Le témoin n'a-t-il pas dit à Ameller que Mr. Bredart avait reçu un billet de 500. francs, pour

le distribuer aux Sous-officiers ?

le témoin — Je nie avoir dit cela à M. Amelloot.

amelloot — M.r Jacot m'a dit cela le 19. au matin au café.

le témoin — Je persiste dans ma dénégation.

M. le Président — De quelle manière Bredart s'est il expliqué sur le compte de la famille Royale ?

le témoin — Le 17. ou le 18. au Café je lisais le journal. j'entendis M. Bredart dire à M. Amelloot = non ! on me pattera plutôt sur le corps que d'en venir à cela ----- au meurtre de la famille Royale ----- plutôt que de me décider à plonger mon Epée dans le cœur de ---- quelque chose de Semblable : je ne puis me rappeller les expressions, mais c'était le Sens.

176.e Témoin

Languille — Dépose : Le 19. août, vers 8. ou 9. heures du matin j'ai rencontré M. Bredart qui me demanda si le quartier-maître lui donnerait des Ecus pour un billet de banque, et me dit : Je suis de garde, j'en aurai peut-être par le temps d'y aller, j'irai, ou j'y enverrai quelqu'un.

Bredart — Il est vrai que rencontrant le témoin je lui ai dit en riant : eh bien payeur, s'il l'on avait un billet de banque aurait-on de l'argent chez vous ?

le témoin — Je n'avais pas cru que M. Bredart eut de billet. Il m'avait fait cette demande en plaisantant.

177.e Témoin

Corbrion — Dépose : Le 19. août M.r Bredart était commandé pour monter la garde au pont-neuf : M. Tisserand —

l'était pour la force. Mr. Bredart me Demanda à changer de poste avec Mr. Cisserand. Je lui refusai il me dit que j'étais peu complaisant, qu'il avait Donné rendez vous à quelques personnes au poste de la force. — Je persistai dans mon refus.

Je fis ce refus parceque le 18. ou le 19, le colonel m'avait prévenu qu'il existait une conspiration, et que Mr. Bredart en faisait partie.

Bredart — Me. Delabigne m'avait dit que si je voulais monter à la force, il me conduirait de petites personnes que je connaissais bien.

le témoin — Etant dans la Cour de la Caserne un jour que je ne puis préciser, j'entendis un des officiers de Semaine dire que Mr. Bredart avait un billet de 500. francs. Je ne puis indiquer l'officier qui a dit cela : Je crois que c'était Mr. Cisserand.

Audience du 6. Juin.

178e Témoin
Bedoch — Dépose : Le 19. dout dernier, vers 2. ou 3. heures de l'après midi, passant devant la poste du pont neuf, j'y entrai Mr. Bredart y était de garde : il me Demanda si je savais quelque chose de nouveau. Je lui répondis que non. — Fesneau et Jacob vous ont-ils parlé, me Dit-il : Non,

lui répondis-je encore : alors continuant il me Dit : que le Soir même le gouvernement n'existerait plus et que le Roi de Rome serait proclamé : il me Dit encore un ou Deux mots de Vincennes, mais je n'en Souviens trop peu pour les répéter.

Je lui Dis que c'était Sans Doute une plaisanterie qu'il me faisait. — Prenez-le pour une plaisanterie Si vous voulez, me répondit-il, mais n'en parlez pas. — après quelques instants il me Dit encore : mais Si le cas arrivait que feriez-vous ? = Je me conformerais aux ordres de mon Colonel. = mais S'il y avait un autre Colonel ? = Alors, pour ne pas me compromettre, je ferais comme le plus grand nombre.

Bredart — Je n'ai pas parlé à M. Badoch de changement de Gouvernement : il est entré Dans mon poste, m'a Dit qu'il était nommé Capitaine ; je l'en félicitai, voilà tout

le témoin — Jamais M. Jeneau ne m'a parlé de Complot.

179e. Témoin.

Clerenot — Dépose : Je n'ai jamais eu Connaissance d'aucun Complot. Ce que j'en Sais maintenant, je ne l'ai appris que par mes interrogatoires, et par les journaux.

Le 17. août Dernier vers 7. heures du Soir, Mr. Bredart vint me voir avec Mr. Cruelloat : j'étais très occupé Dans la pharmacie d'un de mes amis ; je les ai pour ainsi Dire éconduits : ils ne Sont restés avec moi que 4. à 5. minutes. la Conversation a été Si vague, Si insignifiante, que je ne pourrais même pas m'en rappeller. Mr. Bredart a pû me parler de la gazette, de la nouvelle du jour, mais

à coup sûr, il ne m'a pas parlé de Complot.

Le vendredi je n'allai pas chez lui : j'y allai que le Samedi, pour lui communiquer une lettre que j'avais reçue, et pour concerter un voyage que je devais faire avec lui à Thionville, il était de garde au pont-neuf : je m'y rendis et nous dînâmes ensemble chez un marchand de vin en face de son poste.

Bredart — La déposition du témoin est exacte : nous ne sommes restés ensemble le 17 que 4. à 5. minutes. Mr. Amelloot qui était avec moi demanda à Mr. Clervenot s'il savait quelque chose de nouveau : et il lui dit qu'il avait entendu dire qu'il devait y avoir quelque chose contre le gouvernement. Mr. Clervenot répondit : qu'il ne savait rien, et qu'il ne fallait pas ajouter foi à ces nouvelles.

M. le Président — Le 19. au soir, vous êtes vous présenté chez la femme Bultin logeuse de l'accusé Bredart ?

le Témoin — Non, Monseigneur.

M. de Nativelle — Je vous prie, monseigneur, de vouloir bien faire appeller le témoin Amelloot, et l'inviter à répéter la conversation qui a eu lieu le 17, entre Mr. Bredart, Clervenot et lui.

Amelloot — Le 17. dont après dîner, j'allai chez mr. Clervenot avec mr. Bredart. mr. Clervenot vint dans la rue et Mr. Bredart lui dit : eh bien ! c'est demain ou après demain que cela aura lieu. mr. Clervenot parut étonné. Mr. Bredart continua, oui c'est demain que le Drapeau tricolore sera arboré : on n'attend plus qu'une personne qui doit arriver. mr. Clervenot dit à Mr. Bredart, que j'avais l'air tout pensif. Mr. Bredart lui répondit qu'

c'était mon habitude. puis, lui Dit-il, tu peux être certain que cela aura lieu Demain ou après Demain: On a Déjà commencé à Grenoble, où le Drapeau tricolore a été arboré par une femme: Soit tranquille, nous avons de faire tâter à la tête de cela. Mr. Bredart lui Dit encore, que les légions, la garde Royale et la gendarmerie étaient gagnées: que les troupes devaient se réunir aux Champs Elysées: que la légion devait se porter au faubourg S.t Antoine, et qu'elle serait commandée par le Colonel Boulanger. Mr. Clerenot Dit: je ne pourrai pas m'y trouver parceque je Dois passer un examen Demain et un autre après Demain. = passe ton examen, lui répondit Mr. Bredart, si cela a lieu Dans la nuit, je t'écrirai: il lui Dit encore que lui Mr. Bredart était sur d'être nommé adjudant major: que moi, je serais nommé lieutenant Dans la garde, et que Mr. Clerenot serait nommé aide major Dans la garde = qu'ils seraient décorés = nous avons ajouta t-il un adjudant nommé Moderwyck qui se comporte parfaitement Dans l'affaire: aussi je suis presque certain qu'il sera fait lieutenant: il lui parla ensuite du sort reservé aux officiers Supérieurs &. &.

Nota: Voir la Déposition du Lieutenant Amelloot en date Du 2. Juin, qui contient tous les détails qu'il répète en ce moment.

Clerenot — Je ne me rappelle par un mot de cette Conversation.

Amelloot — Cette conversation a Duré au moins une heure.

Clerenot — C'est d'un bout à l'autre fausseté.

m. Pair — Le témoin Amelloot est-il entré dans la pharmacie?

Amelloot — Oui, noble Pair, nous n'y sommes restés qu'un instant: il n'y avait qu'une dame dans la boutique.

M. le P.r g.al — Le témoin ne sait-il que dans cette conversation il ait été question du complot?

Clerenot — Oui, car messieurs ne sont restés qu'un instant avec moi.

m. Pair — Le témoin à cette époque avait-il des Examens à passer?

Clerenot — Il est vrai que je leur dis que j'étais très occupé, à cause des deux Examens que j'avais à suivre.

180.e Témoin.

f.s Bulin — Dépose: Du 19. Août D.r en l'absence de m.r Bredart, m.r Loritz est venu et a regardé le télégraphe je lui dis qu'il ne devait pas jouer. Si fait me répondit-il, il joue plus que jamais. je lui demandai pourquoi il me répondit qu'on le saurait dans 2. ou 3. jours.

La veille il m'avait dit qu'il voudrait être plus vieux de 48. heures: je lui demandai s'il attendait de l'argent. — non, me répondit-il, mais cela pourra m'en procurer: tout ce qu'il y a, je serai toujours Capitaine.

Le 19. entre 2. et 3. heures d'après midi, un jeune homme vint demander m.r Bredart. je lui répondis qu'il était de garde: il me demanda si c'était à la force ou au pont neuf: je lui dis que je l'ignorais j'envoyai ma petite le demander à m.r Loritz, qui dit qu'il était au pont neuf: tant mieux, reprit ce jeune homme, s'il eut été à la force j'y serais par allé

j'en ai cependant bien besoin, car c'est une affaire qui doit avoir lieu, et je voudrais bien savoir si elle aura lieu ce soir.

Lorieux — Il y a quelque chose de vrai dans ce que dit le témoin : j'ai pu dire, le télégraphe va très vite il y aura de nouvelles ; il courait alors beaucoup de bruits. — J'ai pu dire que je désirais la guerre parce que c'était par elle que je pouvais espérer de devenir Capitaine. — J'ai pu dire encore que je voudrais être plus vieux de 48. heures, parce qu'alors mes arrêts seraient levés.

Le témoin — Le 20. août dans la matinée, le même jeune homme revint chez moi, et me demanda si ces Mrs. étaient rentrés. Je lui dis que Mr. Bredart était arrêté : il me demanda pour le motif et se retira de suite. Plusieurs officiers qui étaient alors chez moi, et auxquels je dis que ce jeune homme était déjà venu la veille, me dirent que j'aurais dû le faire arrêter — l'un d'eux ajouta qu'il croyait que c'était Mr. Clermont pharmacien, ami de Mr. Bredart.

~~~~~

En cet instant le témoin Clermont ayant été appellé par Mr. le Président, est confronté à la femme Bulin, qui déclare ne pas le reconnaître, pour être le jeune homme dont elle vient de parler.

181e. Témoin Lemaire — Dépose : Le 20. août dernier, un Mr., que je connais pas, est venu demander Mr. Bredart : après
~~~~~

Son Départ Mad.e Bulin nous dit que la veille cette même personne était Déjà venue la Demander, en disant qu'elle voulait le voir pour une affaire qui Devait avoir lieu la Soir. que Mme. Bulin ayant Dit à cet homme que Mr. Bredart était de garde au pont-neuf, il avait répondu que s'il eut été à la force il y serait parallé.

Mde. Bulin me Dit encore, que le 19 Mr. Loritz lui avait dit qu'il voudrait être plus vieux de 24. ou de 48. heures: qu'elle lui avait demandé s'il attendait De l'argent: qu'il lui avait répondu que non, mais que cela pourrait lui en procurer. Elle nous dit encore que Mr. Loritz en regardant le télégraphe lui avait dit: il y aura du nouveau avant 24. heures c'est moi qui vous le Dis.

182.e Témoin
Rubenhoffen — Déposé: Je n'ai pas entendu parler de la conspiration Le 19. au matin, je fus faire le rapport à Mr. Dequevauviller mon Capitaine: il me Demanda deux hommes propres à quelque chose: je lui Désignai Fauvart et Letienne Dans l'après midi il me Demanda si l'adjudant n'avait remis de l'argent.

Le Soir, je le revis encore, il me Demanda si je savais du nouveau = non, lui répondis-je. il paraît que tout le monde est en l'air à Vincennes — on dit que le ministère est changé, et que nos chefs le seront aussi: si cela est, je crois que nous aurons de l'avancement.

J'ai pensé que les 2. hommes que me demandait le capitaine, étaient pour être proposés à l'avancement.

Il m'a dit vous n'auriez pas besoin de parler de cela à personne.

le témoin — Sur interpellation dit :

Mon Capitaine m'a dit le soir, il paraît que tout le monde est en l'air à Vincennes : on dit que le ministère est changé et que nos Chefs le seront aussi ; si cela est, nous aurons de l'avancement.

Dequevauvillers — Il est possible que je lui aye demandé 2. hommes, parceque le Capitaine des grenadiers m'en avait demandé deux.

Il y avait au moins 2. semaines que je n'avais parlé à Mr. Moderwyck.

J'ai dit seulement au témoin, avez vous reçu de l'argent.

---

un Juré — L'accusé convient-il avoir dit, que tout était en l'air à Vincennes, et que le ministère était changé ?

Dequevauvillers — Je ne lui ai pas parlé de cela.

183e. Témoin.

Fauvart — Dépose : Le 19. Août, le Sergent major Rubenpoffen m'appella et me dit : Fauvart venez j'ai quelque chose à vous dire : je le suivis, il me dit : vous ferez attention que si l'on prend les armes dans la nuit, mon Capitaine Commandera le régiment, et vous resterez près de lui et de moi.

Il m'a répété la même chose une demi-heure après dans la Cour du quartier.

Le Sergent major était ivre lorsqu'il m'a dit cela.

184.e Témoin
Létienne —

Déposé : Le 19. août dernier le Sergent major Rubenhoffen est venu le matin demander dans la Chambre celui qui voulait porter sa malle en ville, en disant qu'il donnerait 10. Sols, je me proposai pour la porter, il ne voulut par de moi.

Vers 4. heures et demie il me demanda si je voulais lui porter un paquet : je lui répondis que non, parceque j'étais obligé de me préparer pour l'inspection du lendemain : alors il me dit qu'il y aurait pas de revue le lendemain : que le régiment devait prendre les armes pendant la nuit ; que le Capitaine Commandait le régiment, et que je fasse attention à le suivre.

Le Sergent major était ivre, je n'ai pas fait attention à ce qu'il me disait.

185.e Témoin
Blondiau —

Déposé : Le 19. août dernier, j'ai vu M.rs Jacot, Jesneau & Bredard, venir chez M. le Capitaine Decqueauvillers : ils ont parlé de leurs bonnes amies, je n'ai rien entendu autre chose. le Capitaine m'a envoyé chercher à manger : je n'allais pas assez vite, il me dit : vas donc j'ai faim.

Le Sergent major Rubenhoffen est arrivé : il a remis son rapport et a demandé au Capitaine à quelle heure aurait lieu l'inspection le lendemain. J

Suis Sorti dans cet instant, et lorsque je Suis revenu le Sergent major n'y était plus.

M. le Pair — Interpelle le Colonel Delaberandière de déclarer à quelle heure il a reçu l'ordre de faire arrêter les individus appartenant à Son régiment ?

Delaberandière. Cet ordre m'a été envoyé le 19. août entre 5. heures 1/2. et 6. heures du soir : il m'a été apporté par un aide de Camp de M. De Rochechouart. Je l'ai fait exécuter peu d'instants après, et lorsque vers 10. ou 11. heures du Soir, les agents de l'autorité Civile m'ont représenté les mandats dont ils étaient porteurs, j'ai remis entre leurs mains les individus qui y étaient désignés.

M. le Président — à Loritz = Répétez vous par lié avec Nantil ?

Loritz — Oui, M.r, je Suis du même endroit que lui.

M. le Président — N'avez vous par été déjeuner chez lui dans le commencement d'août ?

Loritz — Oui, M.r, il y avait deux bourgeois que je ne connais par : il fut question des bruits qui couraient, et il dit, sans importance, qu'il pourrait y avoir quelque chose de nouveau.

M. le Président — Vers le 12. ou le 14. n'avez vous par revu Nantil ?

Loritz, — Oui, je l'ai revu chez lui : il ne m'a nullement parlé d'un projet de mouvement. C'est je crois dans la première visite qu'il me parla du Cap.e De quevauvillers. Il me demanda Si nous avions des officiers qui avaient Servi dans le Régiment de Napler.

Sur diverses Interpellations.

J'ai pu répéter à Arnellont ce que j'avais entendu

Dire de côté et d'autre :

Je n'ai tenu aucun propos à Billoire.

Le 17. j'ai fait venir chez moi Modewyck auquel je voulais remettre une lettre pour le Colonel, et je lui ai parlé d'une femme qui aurait été arrêtée, disait-on, près de Grenoble, un Drapeau tricolore à la main.

M. Modewyck me dit qu'il n'avait pas d'argent pour aller boire avec ses camarades : je lui offris de lui en prêter ainsi que je l'avais déjà fait.

J'ai pu dire à Mad.e Bulin que je désirais être plus vieux, parceque j'espérais que mes arrêts seraient levés

un Pair — Quels étaient les bruits qui circulaient ?

Lorittz — Les événements de Naples, d'Espagne, ceux de Juin qui, disait-on, pourraient se renouveller ; de Guerre.

Dequevauviller sur Interpellation. Je n'ai eu connaissance de Complot, que 3. jours après mon arrestation.

Je n'ai jamais parlé de Complot à M. Questroy j'ai pu lui parler de conversations.

Un jour, que je ne puis préciser, je suis allé chez M. Questroy : je lui ai dit les bruits courants dans Paris — mais que voulait donc cette populace me Demanda M. Questroy ? — je ne sais, lui répondis-je mais peut être le petit Roi de Rome.

Si le 13. j'avais fait des communications à M. Questroy, je lui en aurais parlé tous les jours puisque je le voyais.

Le 14, je ne lui ai pas parlé.

Lorsque M. Jacot est venu chez moi, M. Barbé y était, et ils sont partis ensemble.

Je ne me rappelle nullement avoir parlé de 20 f. à Rubenhoffen; mais le fait est qu'il avait reçu de l'argent, dont j'ai depuis tenu compte au quartier M.tre.

Je n'ai jamais tenu aucune Conversation avec mon Sergent major.

J'ai pu demander 2. hommes à Rubenhoffen comme je le faisais chaque fois que ces Capitaines de grenadiers ou de voltigeurs me demandaient des Sujets.

Je ne puis répondre de ce que dit mon Sergent major.

un Caiw — Au moment de son arrestation, M. Dequeranvillers avait-il de l'argent à lui ?

Dequeranvillers — Oui, j'avais quelques Napoléons, et 30. francs d'argent; dont 20 f. à moi, le reste à ma Compagnie, et pour des Commissions: en tout 300. francs environ.

Bredark, sur Diversel Interpellations

Vers le 12. Août, M.r Loritz m'a dit, qu'il avait ouï dire que les bruits de la charte pourraient se renouveller: j'appellai cela machinations.

Il est possible que j'aye répété ces bruits à Amelloot.

J'ai pu dire, un jour à l'exercice à M.r Questroy, qu'il y avait des bruits qui couraient; je ne lui ai pas parlé d'un mouvement qui dut avoir lieu. chaque fois je lui en ai parlé aussi vaguement et avec aussi peu d'importance.

Tous les propos que j'ai tenus à M. Questroy, je les aurais tenus au regiment assemblé.

350

Je n'ai jamais parlé de complot à Mr. Foucart, j'ai pu lui dire qu'il circulait des bruits.

Le 17, je me rappelle bien que M. Loritz a fait venir Mr. Modewyck pour lui parler de ses arrêts, mais il n'a nullement été question de complot.

J'ai dit seulement à Mr. Lambert, que je ne serais pas étonné qu'il y eut du bruit dans le Régiment, si l'on continuait à traiter les Soldats comme on avait traité un quelques jours auparavant.

Dans la Conversation, entre Mrs Clermont, Ansallot et moi, il n'a été question que de choses vagues.

Je n'ai jamais eu entre les mains de billet de 500 francs: j'ai reçu que la lettre dont j'ai parlé, et qui est relative à des Créances.

Toutes les fois que j'étais de garde, Mr. Clermont, mon pays, avait l'habitude de venir me visiter. il y vint le 19: nous dînâmes ensemble, il n'a nullement été question ni de Complot ni de bruits.

Je ne puis empêcher Mr. Badock de faire des histoires.

Je ne lui ai pas parlé de ce qu'il déclare.

Lecontre, Sur diverses interpellations.

Je n'ai jamais rien dit à Mr. Vanderberghe: il devait être chassé de la légion, et c'est pour tâcher de rentrer en grace, qu'il est venu s'opposer contre moi.

Je ne nie pas que le Soldat Jacquot ait tout ce qu'il a donné, mais je nie qu'il les ait eus par moi. Je

n'ai eu aucune conversation avec lui ; je n'entends ce qu'il dit.

J'ai voulu faire adresser mes lettres au Sergent Murray pour qu'elles me coutassent moins cher, puisque les lettres des Sous officiers et Soldats peuvent être affranchies pour Cinq Sols, quelle que soit la distance. Je ne lui ai jamais parlé de conspiration.

Modewyck, Sur Diverses interpellations.

Je n'ai jamais eu connaissance de Complot.

Le 16. aout, Mr. Loritz me dit qu'il avait entendu dire que les mouvements de Juin pourraient se renouveller : que l'on parlait d'un changement de ministère ; qu'une femme, à Lyon ou à Grenoble, avait été arrêtée avec un Drapeau tricolore.

Le 17, j'allai chez Mr. Loritz : Mr. Bredart s'y trouvait je ne sais s'il a entendu notre conversation, mais il ne me parla que d'une lettre qu'il voulait me donner pour le Colonel relativement à ses arrêts. En causant, je lui dis que j'étais gueux, que je n'avais par d'argent. Mr. Loritz m'offrit de m'en prêter, ainsi qu'il l'avait déjà fait plusieurs fois.

La veille il m'avait dit de tâcher de savoir si les Sous officiers savaient cela = il m'avait dit encore qu'il ne fallait pas dire cela à tout le monde, parceque lui même n'était pas sûr de ce qu'il disait.

Je crois avoir demandé à Mr. Loritz, être vous Seul Dépositaire de cette nouvelle = non, me répondit il, puisqu'on me l'a dit = En me parlant du Changement de ministère, Mr. Loritz me dit ; il y a des généraux et des

faire de France à la tête.

Si je ne suis pas allé faire ma Déclaration à mon Colonel, c'est parceque M. Loritz m'avait défendu de parler à tout le monde.

Le 19, après la parade, M. Fesneau me Demanda si j'avais parlé à son Sergent major; je lui répondis que non, et je m'éloignai. Je ne sais pas ce qu'il voulait que je lui dise; je crois que M. Fesneau me dit: moi je lui ai parlé.

Le Soir entre 5. et 6. heures, le Commandant Beauvais me dit que le Colonel me demandait: je m'y rendis: Lorsque j'entrai, le Colonel me dit: Modewyck, vous savez quelque chose! = non, mon Colonel = il y a une Conspiration; C'est vous qui devez me conduire à Vincennes et me fusiller avec mon Etat major: — Alors je lui déclarai ce que m'avait dit M. Loritz, qu'il allait y avoir un changement de Ministère, un Changement de Gouvernement.

Le 12. j'ai dîné avec les trois adjudants de la Mairie Jacob et Sculfort. J'avais été invité par Delamarre il ne s'agissait que boire, manger, causer et dire des farces.

Je n'ai jamais vu ni connu le capitaine Nantil je n'avais même jamais entendu parler de lui.

186e. Témoin.

Binaux, témoin discret. Déclare: J'ai été chargé de mettre à exécution un mandat contre le cap.e Dequevauviller j'ai fait chez lui la perquisition la plus scrupuleuse

J'ai examiné tous ses papiers avec le plus grand soin: je lui ai même fait vider ses poches, et il m'a remis tous les papiers dont il était porteur.

Mon mandat ne me prescrivait pas de faire de rechercher de son argent: j'en ai trouvé dans son secrétaire qu'une somme que je n'ai pas comptée, mais que j'ai estimée pouvoir être de 4. à 500.ᶠ.

un Pair — A quelle heure le témoin a-t-il reçu l'ordre d'arrêter le Capitaine Dequevauvillers?

le témoin — A 7. heures et demie, Mr. le Préfet me fit appeller, j'ignorais pour quel motif: il y avait à prendre des mesures préalables: il fallait réunir les officiers de paix, les inspecteurs, la gendarmerie: à 10. heures 1/4 le mandat me fut remis: je quittai la préfecture de police. Je dus prendre des informations pour m'assurer si le Capitaine Dequevauvillers était rentré chez lui: j'allai faire une tournée dans le quartier; je me rendis ensuite chez le Colonel, auquel j'exhibai les ordres dont j'étais porteur, et il me fit remettre le Capitaine Dequevauvillers que déjà il avait fait arrêter.

Fesneau, — Sur divers interpellations. Lors du dîner à S.t Ouen, il n'a pas été question de politique ni de mouvement. Le S.r Lavocat y était: après le dîner, il partit: je restai avec Mr. Chatteau et Delaverderie.

Je n'ai pas dit à Mr. Drapier que l'on était trop avancé pour reculer.

J'ai pu dire à Mr. Gouttière de dire à Mr. Huguet de venir chez moi; il était le vaguemestre du régiment.

J'avais vu passer des patrouilles, je lui demandai est-ce qu'il y aurait du nouveau ? Je me lui ai pas parlé d'avancement.

Je n'ai pas dit à M. Moderwyck que j'avais parlé au S.r Gouttière.

J'ai pu dire, si ces jeunes blancs bec punissent ainsi les anciens militaires, plus tard je les retrouverai si l'occasion se présente.

Témoins à Décharge.

1.er Témoin

f.e Boursier — Dépose ; Le 13. aout dernier, vers 2. heures de l'après midi, M.r Lecoutre est revenu de sa garde. mad.e Bontemps me dit qu'il était aux arrêts forcés. M. Lecoutre s'est couché : j'avais vu venir son Domestique le matin sur les 10. heures : le lendemain ou le surlendemain son petit Sergent est venu chez lui : ils ont bu ensemble un verre de vin chez M.e Bontemps où le Sergent n'est resté qu'un quart d'heure environ.

Lecoutre — Le Sergent dont parle le témoin est le nommé Aurray.

Jacquot — C'est le 13. aout en descendant de ma garde avec M. Lecoutre, que je suis allé chez lui, et qu'il m'a tenu les Discours que j'ai rapportés : Je n'avais pris que le temps d'aller à la Caserne déposer mon fourniment

Audience du 7. Juin.

Me. Bennequin — Prie M. le Président de vouloir bien faire au témoin Petit Sergent major, l'interpellation Suivante :

Le Samedi 19. aout le témoin a-t-il été présent à l'appel de midi ?

Petit — Je ne Suis trouvé à tous les appels.

M. le Président — y avez vous vu M. Delaverdarie, et lui avez vous parlé ?

Petit — Je ne puis me rappeller Si je l'y ai vu, mais j'affirme que M. Delaverdarie ne m'a pas parlé.

2e. Témoin à Dre.

Sr. Boutemps — Dépose : Je n'ai rien à Dire de mauvais Sur M. Lecoutre Il a Demeuré 11. mois chez moi : il n'a eu aucun Dérangement je n'ai rien vu ni entendu.

Le 13. aout M. Lecoutre en Descendant de Sa garde Sur les 2. heures, m'a Dit qu'il était aux arrêts forcés, qu'il voulait Se reposer : je lui Dit qu'il en avait le temps, et j'ôtai la Clef de Sa chambre. Le Soldat Jacquot était venu le matin entre 9. et 10. heures faire la chambre comme à Son ordinaire.

Lecoutre — J'ignore Si Jacquot était de garde avec moi ; mais S'il l'était, comme il le Dit, c'est une preuve qu'il a Dû aller chez moi entre 9. et 10. heures Du matin, parceque habituellement je l'envoyais porter mon panier à ma pension et ma Capotte chez moi.

3e. Témoin à décharge.

Bon. de Chamoin — Dépose : Mr. Delacombe jusqu'au 20. août dernier s'est toujours très bien comporté : le 6. il demanda une permission pour aller à Abbeville chercher sa sœur qui était malade : il devait revenir le 14. Ce même jour je reçu de lui une lettre d'Abbeville, datée je crois du 12, par laquelle il me demandait une prolongation, et me priait de lui adresser la réponse poste restante. Je lui répondis de suite que cette prolongation ne pouvait lui être accordée.

Le 18, il fut rencontré à Paris rue de Cléry, par Mr. Brouche, qui ne le fit pas arrêter, parce qu'il le croyait rentré à sa Compagnie.

Le 19, Mr. Delacombe ne rentra pas, je sus qu'il était très lié avec Mr. Larocat l'un des inculpés ; c'est alors que j'eus de fortes soupçons sur lui : il n'est rentré à la Compagnie que le 25.

Pour obtenir sa permission, il ne me montra aucune lettre. il me dit que sa sœur était très malade et je n'en rapportai à sa parole.

Delacombe — Je suis revenu à Paris le 14. C'est en effet à Abbeville que ma lettre fut mise à la poste : quand je demandai cette prolongation, je croyais que ma sœur ne pourrait pas partir de quelques jours ; mais ma sœur se trouvant mieux, nous partîmes le 12. Lorsque je fus rencontré à Paris le 18, j'étais avec le jeune frère de Mr. Larocat, et je crois avec Monsieur Larocat.

1. Témoin à Décharge

1e. Firmin — Dépose : Quant à la moralité de mr. Delacombe, je puis repondre qu'il m'a toujours paru tenir une conduite très rangée : Je ne pense pas qu'il ait jamais reçu — d'argent de qui que ce soit, car il était toujours gêné, à tel point que pour obliger un Camarade, il avait été forcé de mettre des effets au mont de piété.

Il est venu chez ma mère vers le 14, 15 ou 16. aout dernier : il y a couché, on est très peu sorti. J'ai oüi dire qu'il avait une intrigue qui le dérangeait de ses devoirs

mr Paix — L'accusé Delacombe était il chez la mère du témoin le 19. aout, lorsque les gardes du Corps recevant l'ordre de monter à cheval ?

le témoin — Je n'ai pas parlé de cet ordre à mr. Delacombe : je n'en fis pas même part à ma mère craignant de l'effrayer.

mr Paix — L'accusé Delacombe Sut il le 19. que les gardes du corps devaient monter à Cheval ?

Delacombe — Je ne l'ai jamais Su.

mr Paix — L'accusé Delacombe Sait il quel jour mr. Lavocat a quitté Paris ?

Delacombe — Je l'ignore. Je crois l'avoir vu le 17. aout pour la dernière fois aux tuileries = Le 18, lorsque je fus rencontré dans la rue de Clery, j'étais avec la jeune Lavocat, avec un autre Officier, et je penche à croire que mons. Lavocat n'y était pas : Cependant je ne le dénie pas formellement ; je ne m'en souviens pas. L'officier qui était avec nous est maintenant dans l'inde.

5.e Témoin à Décharge

Brault — Dépose: Mr. Delacombe venait Souvent chez madame de St. Firmin: Il y a couché à peu-près du 14. au 24. août: il ne Sest jamais déran il rentrait habituellement entre 9. heures 1/2. et 10 heures: personne nest venu le demander, à l'exception d'une Dame qui est venue en voiture je n'ai reçu pour lui aucune lettre. quelquefois il Se levait tard: il Sortait ensuite et rentrait Sur les 2. ou 3. heures.

6.e Témoin à Décharge

Evariste Dumoulin. Dépose: Je ne Sais rien qui se rapporte paraitte se rapporter aux faits qui occupent la Co à l'époque où l'on faisait des arrestations, vers la fin d'août à ce que je crois, une personne que je ne pourrais plus désigner, me dit qu'elle avait appris de l'un des membres de la Chambre des Députés, que je devais être arrêté: bien que je n'eusse rien à craindre, je pris cependant des informations, et j'appris que c'était Mr. Dumoulin de Grenoble qui devait être arrêté = quelques jours après je rencontrai l'accusé Dumoulin auquel je fis part de l'avis qui m'avait été donné: il me répon qu'il n'avait rien à Craindre.

7.e Témoin à Décharge

Brissot-Thivars. Dépose: Je ne Sais rien de direct à la Conspirat En 1817 j'étais en Belgique où j'étais lié avec les réfugiés

français : un individu qui prenait le nom de Dumoulin de Grenoble, y fut arrêté, et il fut reconnu que c'était un escroc qui avait pris ce nom.

J'ignore si c'était un agent de police, mais cela se pourrait : entre un escroc et un agent de police il n'y a qu'un pas.

9e Témoin à Décharge
Valentin — Dépose : Le 19. Août dernier, Mr. Robert adjudant est venu à ma noce qui se faisait chez Desnoyers à la Courtille : il y est venu entre 4. et 5. heures, et est reparti le lendemain à 5. heures du matin.

Un jeune homme prit la jarretière de la mariée on la coupa et on la plaça sur une assiette. Mr. Robert n'en prit que deux morceaux, un blanc et un bleu, en disant qu'il ne fallait pas prendre les trois couleurs.

9e Témoin à Décharge.
Martin de la Paquerais. Dépose : La Création du Bazard remonte au mois de Juillet ou d'août 1819, époque à laquelle Mr. Tribert Lebrec me communiqua un prospectus. Ce projet fut goûté comme pouvant être utile au Commerce et aux arts : à la fin de mars 1820. l'acte légal de Société fut passé sous seings privés, il fut ensuite déposé au rang de mes minutes et on lui donna la publication voulue par la loi. J'ai eu entre mes mains des fonds jusqu'à concurrence de 28,000. francs, qui ont servi à payer les premiers frais d'organisation.

Je crois me rappeller qu'un mémorial devait être attaché à l'établissement, et qu'il existait une clause qui portait que jamais il ne serait question de politique dans cet Etablissement.

Le Bail a dû être passé à la fin d'octobre 1819.

Je suis allé 2. fois au Bazard à des réunions qui étaient dans l'intérêt de l'établissement.

Je n'ai aucune connaissance que le Bazard ait été élevé dans un but autre que son utilité pour le Commerce et les Arts.

Lorsque Mrs. Sauset et Mallent s'absentaient de Paris, ils avaient soin de laisser leur procuration.

Tous les pouvoirs des associés gérants étaient égaux. Mr. Tibert Lebrec était destiné au Bureau. Mr. Sauset à la représentation au Bazard; et Mr. Mallent était chargé je crois, de l'extérieur.

10e. Témoin à décharge

Berard. — Dépose: Dès le mois de Juillet 1819, je fus consulté sur l'acte d'association et les Statuts de l'Etablissement: j'ai donné mes conseils. Je n'ai jamais rien entendu dire par Mrs. Sauset et Mallent qui eut trait à l'accusation.

J'ai toujours regardé Mr. Sauset comme Chef de l'Etablissement: Mrs. Mallent et Sauset ne m'ont jamais parlé de politique: ils n'ont jamais en ma présence témoigné de mécontentement contre l'ordre de choses actuel = mon opinion ne peut être que très favorable à Mr. Mallent: il est vrai qu'en 1815. il

me Dit qu'on lui avait proposé du Service et qu'il avait refusé d'en prendre.

11.e Témoin à Décharge

Dequerelle. Dépose : je ne peux rien dire relativement à l'accusation : j'ai été attaché au Bazard en 1818, — lorsque Mr. Van de Voorde en conçut le plan. il me proposa d'être le principal rédacteur d'un mémorial qui devait être établi pour constater les opérations du Bazard.

J'ai fait quelques notices sur les objets exposés au Bazard : à cet effet, j'y suis allé plusieurs fois dans les Salles d'exposition.

Je n'ai eu de relations qu'avec Mr. Van de Voorde.

---

même Témoin Sur interpellations, Dit :

Je ne sais rien de ce qui se passait au Bazar : Je ne le fréquentais que sous le rapport des arts.

Le Bazar avait été institué pour perpetuer l'exposition des objets d'arts, dans l'intérêt du Commerce et de l'industrie

Je suis allé plusieurs fois au Bazar, ainsi que je l'ai dit, pour faire des notices : j'entrais dans les Salles d'exposition sans entrer dans les Bureaux.

Je crois que la cause principale qui a nui à la plus grande prospérité de l'établissement, est parce qu'on s'est éloigné des premières dispositions qui avaient été prises.

12.e Témoin à Décharge

Van de Voorde — Dépose : Le Bazar français est un Etablissement

tout je suis l'auteur ; son objet est étranger à la politique : son but moral était d'offrir aux savans aux artisans, aux manufacturiers, à leurs veuves à leurs enfants, des secours assurés. il devait y avoir un mémorial qui devait contenir les détails des objets exposés à l'admiration publique : cette institution, je le répète, n'avait aucun but politique. dès 1817, je m'étais occupé de réunir les matériaux ; en 1818, j'ai fait rédiger les prospectus.

j'avais connu Mr. Sauset, sous les ordres duquel j'avais servi : il m'avait inspiré la plus grande confiance. pour fonder l'établissement il fallait des fonds : je n'en avais pas, je savais que Mr. Sauset qui avait du crédit et de belles connaissances pourrait se procurer : je lui proposai de s'associer à moi. je ne connaissais pas Mr. Mallet.

Valade, témoin discrétionnaire. Déclare sur l'interpellation de l'accusé Sauset qui demande si c'est le témoin qui l'a arrêté. Oui, c'est moi, l'arrestation a eu lieu le 4. 7.bre et le procès verbal doit être entre les mains de la Cour.

Sauset. — Le témoin avait-il reçu l'ordre d'enfoncer mes portes et de n'avoir aucun égard pour ma femme et mes enfants ?

le témoin — Le mandat me prescrivait de prendre toutes les mesures nécessaires = Le 4. 7.bre à 6. heures du matin, je me transportai au Bazar, y étant arrivé, la clef de l'anti-chambre me fut remise, sur ma demande, par la domestique : la porte fut ouverte. Entré dans l'anti-chambre, je trouvai les portes du Salon fermées

je frappai ; je fis inutilement plusieurs sommations au nom de la loi : j'entendais dans l'intérieur un gros chien qui aboyait avec force : n'ayant pas le temps d'envoyer chercher un serrurier, les portes furent enfoncées = Les portes de la chambre à coucher étaient également fermées : je frappai, je réitérai mes sommations, mais au lieu de m'ouvrir, j'entendis qu'on les barricadait avec des verrous : ne voulant pas perdre de temps, sachant qu'il y avait un escalier dérobé par lequel Mr. Sauset aurait pu parvenir à se sauver, je fis également enfoncer cette porte : j'entrai dans la chambre à coucher, où je trouvai Mad. Sauset et sa fille dans un état déplorable : j'engageai mad. Sauset à se calmer : Je lui jetai moi même un schal sur les épaules, et j'invoquerai à cet égard le témoignage même de l'accusé qui ne fait pas de reproches : Apperceuant sur une chaise les vêtements de Mr. Sauset, je ne crus pas devoir perdre un seul instant, On continua les recherches, et Mr. Sauset fut arrêté en chemise dans la chambre d'une de ses voisines chez laquelle il s'était réfugié.

Sauset — Le témoin avait-il l'ordre formel d'enfoncer mes portes ?

le témoin — J'avais l'ordre d'arrêter Mr. Sauset accusé de conspiration : Je devais employer tous les moyens qui étaient en mon pouvoir : j'enfonçai les portes. Si je n'avais pas pris ce moyen, Mr. Sauset aurait eu le temps de s'habiller, et aurait pu s'évader.

me Daw — Lorsque le témoin fut chargé d'arrêter le capitaine

Nantil, avant de se transporter dans son domicile 14.
n'alla-t-il pas pour le chercher rue de Bellefond ?

le témoin — Il est vrai ; mais ce fut la faute du Cocher. Je ne connaissais ni la rue de la tour d'auvergne, ni la rue Bellefond : je n'y étais jamais allé. J'ordonnai au Cocher de me conduire rue de la tour d'auvergne N°. 12. il me conduisit rue de Bellefond N°. 12. — 15
J'entrai dans cette maison, et m'étant apperçu de l'erreur, je me retirai.

13°. témoin à Décharge

Signoret — Déposé : J'ai connu dès 1819, le plan d'organisation du Bazar, et j'en ai jamais rien vu qui ait trait à aucun Complot.

Du 10. au 12. aout, M^r. Saulet partant pour son pays, me laissa sa procuration Spéciale pour le remplacer : je ne lui ai pas écrit.

Je n'ai jamais eu connaissance d'aucune réunion au 6.
Bazar.

Mallent — Dans le mois d'aout le témoin n'a-t-il pas entendu un grand bruit, et n'est-il pas monté pour en connaître la Cause ?

le témoin — Du 16. au 18. aout, entendant causer assez haut dans les bureaux de M^r. Mallent, je crus qu'il y était par ; je montai ; je le trouvai dans la pièce d'entrée ; je me retirai sans entrer. On causait dans la 2^e. ou 3^e. pièce, puisque M^r. Mallent était seul dans la première.

14.e Témoin à Décharge

Dubois — Dépose : Le 22. aout, deux places se trouvèrent disponibles par l'absence de 2. voyageurs : l'une de ces places fut donnée à Paris à un S.r vu une Dame Rochin. J'ignore quel fut le voyageur qui eut l'autre.

15.e Témoin à Décharge

Guillet — Dépose : Du 17. au 18. aout, mr. Mallent me fit donner l'ordre de demander le nom des personnes qui se présenteraient au Bazar pour lui — il me demanda si Nantil était venu, et il m'ordonna de lui dire qu'il n'y était pas, et de ne pas le laisser entrer. Nantil n'est pas venu. mr. Mallent était allé déjeuner alors.

Sur interpellation. Mr. Mallent m'a dit positivement, qu'il y fut ou qu'il n'y fut pas, de ne pas laisser entrer Mr. Nantil.

16.e et d.r Témoin à Décharge.

Pradier — Dépose : M.r Mallent est arrivé à Cambray le 24. aout dernier : il vint me voir, me fit part de la fuite de son fils, il me pria de remettre une déclaration à la police ; ce que je fis après qu'il fut parti pour S.t Quentin.

Je puis affirmer qu'il n'a vu personne autre que moi à Cambrai : je ne l'ai pas quitté depuis le moment de son arrivée jusqu'à celui de son Départ.

Durote

Table.

Témoins assignés à la requête de Mr le Proc.ur G.al

Noms.	Dates des audiences où ils ont été entendus.
Amellot	2, 4, 5, Juin
Mlle André	30. Mai
Arnoux	26. Mai
Aurray	5. Juin
Bachelier	12, 15. Mai
Fe Bachelier	12, 15, 21. Mai
Baillon	
Baudin	31. Mai
Baroillot	15. Mai
Beaural	4, Juin
Bedoch	6. Juin
Begot	28. Mai
Bernard	11. Mai
Bertrand	23. Mai
Billoire	5, Juin
Blamont	15. Mai
Blondiau	6. Juin
Boisauné	26. Mai
Bourguart	1er, Juin
Boyé	31. Mai
Cabrillon	23. Mai
Cachoz	30. Mai
Campagne	25, 26. Mai

Noms	Dates des audiences où ils ont été Entendus.
Caunyes	5, Juin
Chapelliers	31. Mai
Chenard	10, 12, 15, Mai
Chenevierres	28. Mai
Clerenots	6. Juin
Colleus	31. Mai
Collin, Lieut.	26, 28. Mai
Collin, avoué	30. Mai
Corbrion	5, Juin
Corona	25. Mai
Corrigeux	14. Mai
Crevecaux	30. Mai
Dauphin	1er, Juin
De Beaumont	16. Mai
Debilly	28. Mai
Dechaussée	25. Mai
De Costalin	18. Mai
Defarcy	26, 29. Mai
De Ginestel	15. Mai
Deker	30. Mai
Delaberaudière	4, 5, 6. Juin
Deleau	24, 28, 29. Mai
Delesalle	
De l'Etang	30. Mai
S. Delsarte	26. Mai

Noms.	Dates des audiences où ils ont été entendus.
Demontelegier	17. Mai
Demontigny	15. Mai
Deneri Guiot de S. Remi	14. Mai
Dermoncourt	31. Mai
Derosselange	31. Mai
Deschamps	26. Mai
Devilleneuve	15. Mai
Dorez Parey	23. Mai
Dormet	5, Juin
Drapier	4, Juin
Dreron	25. Mai
Druault	11. Mai
Dubeaud	15. Mai
Dublan.	22. Mai 23. Juin.
Ducasse	25. Mai
Ducoet Losquet	17. Mai
D'Vgon	14. Mai
Dulpaire	5, Juin
Dumont	
Dupont	30. Mai
Dupuis	24. Mai
Dutoya	26, 29. Mai
Egret	5, Juin
Eichmann	12. Mai

Noms.	Dates des Audiences où ils ont été Entendus.
Fabvier	31. Mai 1er. Juin
Faure	24. Mai
Fauvart	6. Juin
Feltin	1er Juin
Flacheron	21. Mai
Foucart	5, Juin
Friol	26. Mai
Gascoing	14. Mai
Géant	24. Mai
Godmard	23. Mai
Gouttière	5, Juin
Guerstev	1er, Juin
Guiraud	23, 24. Mai
Fr. Guiraud	23. Mai
Barbaud	21. Mai
Barlet	24. Mai
Bebert	28. Mai
Beury, Capel	11. Mai
Beury, horloger	16. Mai
Berzog	11. Mai
Fr. Bulin	6. Juin
Bulot	24. Mai
Buré	24. Mai

Noms	Dates des Audiences où ils ont été Entendus.
Jacob, adjt.	11. Mai
Jacob, Epicier	25. Mai
Jacot, offr.	5, Juin
Jacquier	23. Mai
Jacquot, Soldat	5, 6. Juin
Jarry de Beaufremont	
Jeanti	5, Juin
Krettly	28. Mai
Leclerc d'Ostin	14. Mai
Laget	26. Mai
Labanque	16. Mai
Lambert	5, Juin
Landelle	24. Mai
Lang	1er, Juin
Languille	5, Juin
Labarrieres	12. Mai
Law Cte de Lauriston	25. Mai
Leclerc Cte de Juigné	28, 29. Mai
Vve Lecointe	24, 28. Mai
Dlle Lecointe fe Saquier	24. Mai
fe Leloup	25. Mai
Lemaire	6. Juin
Lemarchant	28. Mai

372

Noms	Dates des Audiences où ils ont été entendus.
L'Etienne	6. Juin
V.ve Letourneux	22. Mai
L'homme	26. Mai
Ligeret	25. Mai
Loth	14. Mai
B.on.	
B.on Mandeville	30. Mai
Marienne	31. Mai
Marin	14. Mai
Martel	26. Mai
Martin, cl.de	12, 14, 15. Mai
Martin, N.ar	1.er Juin
Melon	30. Mai
Mewesen	26. Mai
V.e Michon	21. Mai
Minard	5, Juin
Mounier	4, 5, Juin
Marmont, Duc de Raguse	17. Mai
Mesnard	16. Mai
Obequerty	23. Mai
Oudart	16. Mai
D.lle Oudart	23. Mai

Noms	Dates des Audiences où ils ont été Entendus.
Paillez	21. Mai
Pantin S.t ange	15. Mai
Parmentier	24. Mai
Parquin	24. Mai
Pernet	15. Mai
Petit, Edme	10, 11, 15.. Mai. 6 Juin
Petit, pierre	11. Mai
Petitjean	31. Mai
Poubelle	22. Mai
Poussin	26. Mai
Prevost	24. Mai
Prudhomme	26. Mai
Questroy	4, Juin
Rabu	12. Mai
f.e Rabu	12. Mai
Renou de la brune	14. Mai
Richard	30. Mai
Rivat	31. Mai
Robert	26. Mai
Roederer	
Roger	15. Mai
Rossignol	24. Mai
f.e Rossignol	24. Mai
f.e Ronssel	15. Mai
Rubenhoffen	6. Juin

Noms	Dates des audiences où ils ont été Entendus
Rubiany	15. Mai
Saillet	18. Mai
Saint aubert	25. Mai
Saintomer	17. Mai
Scribe	25. Mai
Sculfort	11. Mai 2, Juin
Seurre	31. Mai
Sirurquet	5, Juin
Tanquerelle	16. Mai
f.e Tanquerel	16. Mai
Terret	26. Mai
Thomas	30. Mai
Vanlerberghe	5, Juin
Varlet	24. Mai
Vidal	10, 11, 12. Mai 2. Juin
B.on Villatte	30. Mai
Vivant de Graudpré	16. Mai
B.on Vincent	30. Mai

Témoins Discrétionnaires

Noms	Dates des audiences où ils ont été entendus.
Burgeo	14, 15. Mai
Delieo	15. Mai
De l'Etourville	14. Mai
Laugier Villars	12, 14, 16. Mai
Loy	18. Mai
Roussel	15. Mai
Valade	12. Mai. 7. Juin
Viriot	14. Mai
Sinaux	6. Juin
Surtin	22. Juin
Mongreville fils	22. Juin
Mongreville, père	22. Juin
Pinet	22. Juin
Cagé	23. Juin
Proteau	23. Juin

Témoins à Décharge.

Noms.	Dates des audiences où ils ont été Entendus
Bezard	7. Juin Barre . 21. Juin
f.e Bontemps	7. Juin
f.e Boursier	6. Juin
Brault	7. Juin
Brissot Thivars	7. Juin
D.r et D.lle Bottin	21, 22. Juin
D.r Dechamoin	7. Juin
De S.t Firmin	7. Juin
Degnerelle	7. Juin
Dubois	7. Juin
Dumoulin, écriviste	7. Juin
Depuymaurin	21. Juin Sèvre . 21. Juin
Guillet	7. Juin
Houssaye	21. Juin
Martin de la Saguerais	7. Juin
J.t et D.r Poinsignon	21. 22. Juin
Pradier	7. Juin
Signoret	7. Juin
Valentin	7. Juin
Van de Voorde	7. Juin

٦٢٥

Accusés.

Noms.	Dates des audiences où ils ont été entendus.
Berard	16, 17, 18, 19, 21, 22, 31. mai. 1, Juin
Bredart	2, 4, 5, 6. Juin
Brue	26, 28, 29. mai.
Caron	30, 31. mai. 1er. Juin
Charpenay.	12, 14. Mai.
Delacombe	15, 16, mai. 7. Juin
Delamotte	24, 25, 26, 28, 29. mai.
Depierrit	11. mai
Dequevauvillers	2, 4, 6. Juin
Desbordes	29. mai
Dumoulin	12, 15, 16, 17, 21, 31. mai. 1er, Juin
Eynard	14. Mai.
Fosneau	15. mai. 2, 4, 5, 6. Juin
Gaillard	10, 11, 12. mai.
Godasaquet	25, 26, 28, 29. Mai.
Sutteau	11, 15. Mai.
Laverderie	15, 16, 21, 22, 28. mai. 1er. Juin

Noms	Dates des audiences où ils ont été entendus.
Lecoutre	5, 6, 7. Juin
Loritz	2, 4, 5, 6. Juin
Mallent	17, 18, 19, 22, 23, 30. Mai. 1er, 7. Juin
Modewick	2, 4, 5, 6. Juin
Moncby	1er, Juin
Pegulw	25, 26, 28, 29. Mai.
Remy	25, 26, 28, 29. Mai.
Robert	10, 12, 14, 24. Mai.
Sauset	15, 16, 17, 19, 21, 22, 23. Mai. 7. Juin
Cherenin	26, 28, 29. Mai.
Trogoff	15, 16. Mai.
Varlet	25, 28, 29. Mai.

381

(Supplément.)

Audience du 21. Juin.

17.e Témoin à Décharge

Depuymaurin — Déclare : Sur interpellation

La médaille dont il s'agit a été fabriquée le 26. 7.bre dernier, mais non par ordre du Gouvernement : on en a fabriqué 50., et 15. sont encore inconnues.

18.e Témoin à Décharge.

D.lle Bottin — Déclare : Le Capitaine Nantil est venu chez moi le 20. Août dernier à 6. heures du soir ; j'étais seule alors avec mes enfants, je fus surprise de le voir arriver déguisé comme il était ; je lui offris de s'asseoir, il me parla de choses si vagues que je ne puis me souvenir, il resta chez moi une heure environ ; il me dit qu'il devait partir, qu'il attendait un passeport, qu'on devait lui en donner un ; qu'il n'était pas embarrassé, qu'il avait deux endroits où il pouvait aller.

A cette époque il y avait quatre mois que le Cap.e Nantil n'était venu chez moi ; bien de mes neveux nommé Lévinard Claude devait dans sa compagnie.

Je connaissais par alors le moniteur et je ne savais rien de la Conspiration.

Le Capitaine Nantil était en veste et en pantalon, il avait une perruque blonde, une casquette, des lunettes vertes, des gants noirs, ses favoris étaient coupés ; il me dit qu'il attendait la brune pour s'en aller, qu'on le prendrait pour un limonadier.

Il était distrait, il battait la campagne et me

répondait de travers.

Il m'a dit qu'il avait de l'argent pour voyager ; j'ai vu son portefeuille et sa bourse ; j'ignore ce qu'ils contenaient.

Il me dit qu'il espérait avoir un passeport de l'un de ses camarades ; j'ignore où il devait se rendre ; il ne me l'a pas dit.

Je n'ai pas revu le Capitaine Mantil depuis le 20. août ; il devait partir le lendemain ; je n'ai pas su qu'il devait rester à Paris.

Le passeport devait être celui d'un jeune homme de ses amis, et non pas lui être donné par l'autorité.

Lorsque le Capitaine Mantil arriva chez moi, le voyant ainsi déguisé je lui demandai à quoi il songeait ; il me répondit Chut, Chut, je vais quitter Paris ; je ne savais qu'en penser, je crus qu'il avait quelque affaire d'honneur.

Il ne m'a pas dit où il devait se retirer le Soir, je ne sais pour quel motif le Capᵉ. Mantil est venu alors chez moi, où il n'était pas revenu depuis 4. mois.

Il m'a dit que tantôt il prenait un Costume, tantôt une voiture, que c'était comme l'idée lui venait.

Il paraît que lorsque le Capᵉ. Mantil est revenu chez moi il n'avait pas encore un passeport, car il me dit Si je l'avais je serais déjà parti.

19ᵉ. Témoin à Décharge.

Dlle. Bottin — Déclare : Le 20. Août dernier à 6. heures du Soir Mr. Mantil vint à la maison ; il avait un pantalon et une veste bleue, une Casquette, des bésicles, des

gante noire, ses favoris étaient coupés ; il entra avec beaucoup de mystère en disant de fermer les portes ; il dit beaucoup de choses ; il avait l'air tout drôle ; il est resté près d'une heure à la maison : j'ai pris très peu de part à la Conversation ; j'ai dit un mot de temps en temps, mais je ne me mêle pas de ces choses là ; il chantait, il dansait, il nous disait des choses singulières ; il nous dit qu'il avait deux endroits où se réfugier ; que l'une des personnes était attachée à la Cour.

Il a parlé de passeport que devait lui procurer un de ses amis. Je crois qu'il était venu en voiture, mais je n'en suis pas sûre. personne n'est venu chez nous tandis que Mr. Nantil y était. J'ignore quel jour il a quitté Paris. Je crois que ma mère lui a offert de l'argent, il dit qu'il en avait ; il a montré sa bourse et son portefeuille, j'ignore ce qu'ils contenaient.

Nous lui demandâmes où il avait couché la veille, et il répondit, qui sait, j'ai peut être couché aux tuileries.

Il est sorti à pied, il courait.

Dme Bottin — Je n'ai pas entendu Mr. Nantil tenir le propos que me rapporte ma fille : qui sait j'ai peut être couché aux tuileries.

20e. Témoin à décharge

Barre — Déclare : La tête de la médaille avait été gravée par moi il y a deux ans, et ce n'est que dans l'intervalle du 25. août au 20. 7bre dernier que j'ai gravé le revers de cette médaille, à la demande de Mr. Durand.

21.e Témoin à Décharge

Fèvre — Déclare : La médaille dont il s'agit a été frappée à la monnaie le 26. 7.bre dernier, voilà tout ce que je sais.

22.e Témoin à Décharge

Boussaye — Déclare : Je n'ai pas vu depuis un an le Cap.e Mantil je ne l'ai pas vu à l'époque de la conspiration, et je ne puis dire à quelle époque il est allé chez M.r Poinsignon.

23.e Témoin à Décharge.

Poinsignon — Déclare : Sur interpellations :

Je connaissais le Capitaine Mantil depuis son enfance il m'avait été recommandé par son père qui est de mon pays ; je l'avais perdu de vue pendant fort longtemps à son retour de Moscow il entra dans la légion de la Meurthe, et lorsque cette légion vint en garnison à Paris, il vint me voir quelquefois.

Le 20. août dernier entre 8. et 9. heures du matin il vint me voir à l'hôtel ; il était en bourgeois, il portait des lunettes, il me dit bonjour et il s'en alla parceque j'étais occupé.

Le 22. août entre 8. et 9. heures du soir, le capit.e Mantil vint me voir, il était ému, je lui demandai s'il avait fait quelqu'étourderie, il me répondit je vous conterai cela, et il s'en alla en me disant au revoir : il ne resta avec moi qu'un quart d'heure au plus.

Je ne lis jamais aucun journal ; je savais bien qu'il y avait eu une Conspiration, mais j'ignorais que le Capitaine Mantil y eut pris part.

Le 22. le Capitaine Mantil était aussi agité que le 20. il ne me parla ni d'argent ni de passeport; je ne lui fis aucune question; je n'avais aucune idée de la Conspiration.

J'ignore ce qu'est le Capitaine Mantil est devenu; je n'ai reçu aucune lettre de lui.

C'est que le 22. au Soir entre 9. et 10. heures que j'ai Su que mon neveu Claude qui Servait dans la légion de la manche avait quitté Paris avec sa légion.

un Pair — Observe au témoin qu'il est impossible de croire qu'il n'avait aucune Connaissance de la Conspiration découverte à Paris, lorsque le Capt. Mantil est allé chez lui le 22. puisqu'alors tout Paris S'occupait de cette nouvelle, et qu'il a Dû en être instruit par les personnes attachées au Service de madame la Duchesse de Bourbon.

Poinsignon — Oui, il est vrai on m'a parlé. Le Capitaine Mantil est venu le 20. et le 22. août; il ne me fit l'aveu que la Seconde fois; je l'invitai à Sortir de Suite, en lui faisant une morale; il me Dit, au revoir, j'ai une retraite Sure chez une Dame, vous me reverrez bientôt; il me Dit encore qu'il avait de l'argent et qu'il ne manquait pas.

Par sa conversation j'ai bien vu qu'il était pleinement enfoncé dans cette Conspiration; il était bouleversé, il prit un verre de vin, il Disait qu'il avait faim, et en fait il ne mangea pas.

Je lui offris de l'argent, il le refusa en me Disant qu'il en avait Suffisamment.

Il avait un pantalon très Commun, un habit et une Casquette. en arrivant il était ému et me

Dit : je mangerais bien un morceau, nous montâmes chez moi, je lui fis des reproches sur ce que j'avais appris, il me Dit : Cést vrai, Cést vrai : ma femme était présente ; il ne m'a pas Dit où il avait couché.

J'ignore comment les accusés ont pu avoir connaissance de cette visite du Cap.ne Nautil ; j'en ai parlé le lendemain à mes camarades.

Il paraît qu'alors (le 22.) le cap.ne Nautil n'avait pas encore de passeport, mais qu'il en attendait un.

24.e Témoin à Décharge.

Dme Poinsignon.

Déclare : Sur diverses interpellations :

Le Dimanche 20. août dernier, M.r le cap.ne Nautil est venu chez nous le matin, il est monté dans notre appartement, il paraissait troublé, je ne lui en demandai pas la cause. = il resta à la maison environ une demi-heure. = il était en tenue d'Hygiène.

Il est venu chez nous le 22. entre 7. et 8. heures du soir, il ne nous a rien Dit. = il a resté très peu de temps ; il nous Dit Simplement qu'il venait nous voir.

Je ne me rappelle de rien. Jamais je n'ai parlé du Capitaine Nautil à ma belle Sœur.

Madame Poinsignon pressée par M.r le Président et par M.r le Procureur général de dire toute la vérité ainsi que son mari venait de le faire avant elle, répond :

En effet, lorsque le Cap.ne Nautil vint le 22. août, je lui demandai comment il se pouvait qu'il fut

Compromis dans ce complot = il paraissait inquiet, il avait l'air effrayé, ses traits étaient altérés, ses discours n'avaient pas de liaison = dans le moment je craignais que m.r Nantil ne fut coupable que trop peut-être.

M. le P.eur g.al — Nantil craignait-il d'être arrêté ?

Le témoin — Il allait et venait, il dit: je n'en vais bien vîte = Il n'a pas dit en ma présence qu'il avait une retraite

Je crois bien qu'il a parlé de passeport, mais il n'a pas parlé de voyage; il n'a pas dit non plus comment il devait se procurer ce passeport.

Il a parlé qu'il avait de l'argent et a montré son Portefeuille et sa bourse. Dans le portefeuille il y avait plusieurs Billets, peut être 3. ou 4. la bourse contenait peu d'or = Je ne sais pas comment cela est venu, mais mon mari lui ayant offert de l'argent, m.r Nantil répondit qu'il en avait: il faut croire que cela est venu à cause du passeport dont il avait parlé.

Le 20. août, je ne remarquai pas que m.r Nantil fut venu, il déjeuna avec nous, il était 8. ou 9. heures du matin; on parla de toutes sortes de choses; je ne me rappelle pas de ce qui fut dit. = m.r Nantil ne nous a pas parlé de lettre = il y avait alors quatre mois qu'il n'était venu chez nous.

S.r Poinsignon — Sur diverses interpellations, répond:

Le Capitaine Nantil ne m'a jamais parlé de lettre, je le jure sur l'honneur, je n'en ai reçu aucune.

Je n'ai vu ni le portefeuille ni la bourse.

Je lui observai qu'il ne devait pas être tranquille, et il me répondit qu'il avait une retraite assurée.

Le S.r Boussaye mon gendre, a vu aussi le Capitaine

Nantil le 22. Aout.

Boussaye — J'affirme que depuis un an, je n'ai pas vu le Capne Nantil = le 20. aout tandis que j'étais Sorti, une personne se présenta Chez moi et se retira Sans dire son nom ; C'est ce qui fit que je Dis à mon beau père que je croyais que Mr. Nantil était venu chez moi, mais je ne l'y ai pas vu.

Audience du 22. Juin.

Burtin — témoin Discrétionnaire — Dépose : Vers le 22. ou le 23. aout Dernier, au Déjeuner, Mr. Poinsignon nous Dit que le capitaine Nantil était venu le voir. il n'est impossible de préciser le jour où Mr. Poinsignon nous a Dit cela, ni quel jour Nantil était venu Chez lui.

Mr. Poinsignon ne nous avait point recommandé le Secret, je n'en ai parlé à personne, cela ne me regardait pas ; je ne m'en Suis plus occupé.

C'est en parlant entre nous de la Conspiration et du Capitaine Nantil, que Mr. Poinsignon Dit : Mr. Nantil est venu me voir.

Mr. Poinsignon paraissait mécontent de cette visite. Dans mon intérieur, j'ai pensé que cette visite pourrait bien compromettre Mr. Poinsignon.

Mongreville fils, témoin Discrétionnaire — Dépose : A l'époque de la découverte de la Conspiration, un jour que je ne puis préciser, Mr. Poinsignon nous Dit que le Capitaine Nantil était venu

le voir. = Je l'avais vu venir plusieurs fois chez Monsieur Poinsignon, 4. ou 5. mois avant cette Epoque.

Lors de la découverte de la Conspiration, ayant vu le nom de Nantil, je Dis à m.r Poinsignon: eh bien Nantil votre Connaissance et votre pays est là dans une belle affaire; il me témoigna son horreur et son regret d'avoir une telle Connaissance, et c'est alors qu'étant à table il nous dit que Nantil était venu le voir. Il me nous recommanda par le Secret. Je n'en ai parlé à personne. Je n'y ai fait aucune attention.

Mongreville, père
témoin Discrétionnaire. Dépose: Je n'ai jamais vu qu'une Seule fois m.r Nantil, il me Demanda Si m.r Poinsignon était Chez lui, je ne puis préciser l'époque; C'était cependant avant la Découverte de la Conspiration = à Cette Dernière époque, un jour que je ne puis indiquer, m.r Poinsignon nous dit qu'il était très malheureux d'avoir reçu la visite de Nantil; je ne lui ai fait aucune question Sur cette visite; il me nous recommanda par le Secret: il a dit cela entre nous Sans mystère.

Pinet.
témoin Discrétionnaire. Dépose: Je ne connais pas le Cap.e Nantil; jamais je n'ai Su qu'il fut venu à l'hôtel: tout ce que je me rappelle C'est que m.r Poinsignon dit un jour; qu'il était fâché que le Cap.e Nantil fut venu le voir parce qu'il était Dans une mauvaise affaire. = Je n'ai parlé de

Cela à personne.

..... Suisse.

témoin Discrétionnaire. Dépose : Lorsque des personnes se présentent à l'hôtel, je les envoie vers celles qu'elles demandent.

Je ne fais pas toujours attention à toutes les personnes qui entrent.

Je n'ai pas remarqué qu'un homme portant des lunettes soit venu voir Mr. Poinsignon. Jamais personne ne m'a dit que Nautil était venu dans l'hôtel.

Poinsignon — C'est le 23. ou le 24. août, que j'ai parlé à mes camarades de la visite que m'avait faite le Capitaine Nautil.

Audience du 23. Juin.

Dublan — Sur interpellation :

Le 21. août dernier, j'ai fait viser mon passeport à la préfecture de police parce que je voulais aller à Lille, je n'ai fait aucun usage de ce passeport, que je vous représente.

---

un Juré — Quand avez vous vu Nautil pour la dernière fois ?

le témoin — Du 17. au 19.

Le 21. Septembre je suis allé chez Mr. Berard avec Mr. Dubellay.

Il est sans que nous lui ayons proposé de lui faire voir Nautil.

Du 23. Juin.

399

Cagé ——

témoin discrétionnaire

Déposé : Je suis allé avec Mr. Proteau pour servir de témoin chez le Commissaire de police, à l'effet de faire délivrer un passeport au S.r Cheradame, que je ne connaissais par personnellement, mais monsieur Proteau mon voisin me déclara le connaitre.

Proteau,

témoin discrétionnaire

Déposé : J'ai pu déclarer que je connaissais Mr. Cheradame, mais je n'ai par certifié qu'il demeurait rue Jean Jacques Rousseau N°. 20. Il demeurait chez son père rue de Mesnil montant. — Il lui a été délivré un passeport ; il s'est rendu au Havre, et de là à S.te Domingue, d'où il est de retour

---

S.t Bottin,

Sur interpellation.

Je ne connais nullement le S.r Cheradame.